


N





MEMOIRES
DE
GUY JOLI.

TOME PREMIER.

MÉMOIRES
DE
GUY JOLI,
CONSEILLER AU CHATELET DE PARIS,

SUIVIS

D'UN MEMOIRE
CONCERNANT

LE CARDINAL DE RETZ,
EXTRAIT

D'une Histoire manuscrite, composée par CLAUDE JOLI, *Chanoine de l'Eglise de Paris* : &

MÉMOIRES
DE MADAME LA DUCHESSE

DE NEMOURS.

Nouvelle édition exactement revue & corrigée.

TOME PREMIER.



A GENEVE,
Chez FABRY & BARILLOT.

M. DCC. LXXIX.

PREFACE.

QUOIQUE M. JOLI, auteur de ces Mémoires, ne ſoit pas le principal perſonnage qui paroît ſur la ſcene, il y joue néanmoins un rôle ſi brillant & ſi diſtingué, qu'il efface en quelque ſorte le premier. En effet, il eſt preſque par-tout l'objet dominant: c'eſt lui qui donne les avis les plus ſages, qui inſpire les réſolutions les plus fermes, qui forme les projets les mieux concertés, qui imagine les expédients les plus déciſifs; qui trouve les tempéraments les plus judicieux, & qui ſe charge, avec ſuccès, des négociations les plus délicates, & des entrepriſes les plus difficiles. Il

paroît presque toujours sage dans ses discours, prudent dans sa conduite, éclairé dans le parti qu'il embrasse, fixe dans ses principes, fécond en ressources, hardi dans le danger, constant dans les résolutions. Il regne d'ailleurs dans sa narration un air de sincérité qui plaît, excepté sur la fin de l'ouvrage, où la malignité des traits satyriques qu'il répand sur le cardinal de Retz, fait douter de la bonne foi de l'historien. La source de ses invectives contre le cardinal, venoit apparemment de la préférence que le prélat donna à Malclerc son écuyer, qui avoit trouvé le secret de s'attirer toute la confiance de son maître.

On ne doit pas prendre ces Mémoires pour une répétition

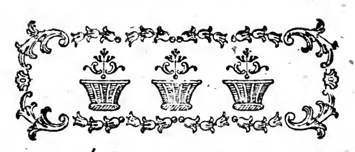
de ceux du cardinal. Quoiqu'on y rapporte d'abord à peu près les mêmes choſes, cependant on y remarque un grand nombre de faits nouveaux, & de circonſtances, ou entierement différentes, ou mieux détaillées. Outre cela M. Joli va bien plus loin, & raconte les événements de pluſieurs années, dont il n'eſt fait aucune mention dans les premiers Mémoires. L'on peut même dire que ce qu'il a ajouté eſt la partie la plus curieuſe de l'ouvrage; parce qu'on y voit la vie domeſtique & les qualités perſonnelles du cardinal de Retz, développées & miſes dans tout leur jour.

Il y a eu pluſieurs éditions des Mémoires de Joli. Nous les avons conférées ſoigneuſe-

ment, & nous en avons profité pour mettre dans celle-ci plus d'exactitude & de correction que dans les précédentes.

L'ouvrage de Guy Joli, conseiller au Châtelet, est suivi d'un Mémoire touchant les démêlés du cardinal de Retz avec la cour de France. C'est un extrait d'une histoire manuscrite, composée par Claude Joli, chanoine de l'Eglise de Paris. Cet extrait est dans le second volume, qui finit par les Mémoires de Madame la duchesse de Nemours.

Pour ne rien laisser desirer au Lecteur, nous avons fait faire pour cette édition une table des matieres qui rappelle les principaux faits contenus dans les deux volumes.



MÉMOIRES
DE
GUY JOLI.

LE ministere du cardinal de Richelieu étant devenu odieux, la nouvelle de sa mort fut reçue généralement dans toute la France, avec des témoignages & des sentiments d'une joie qu'on ne peut assez exprimer ; & même comme cette mort fut bientôt suivie de celle du roi Louis XIII, & que la régence fut donnée à la reine, cette joie fut extrêmement augmentée par l'espérance qu'on eut d'un changement avantageux, & que la reine, qui avoit elle-même beaucoup souffert des violences du cardinal de Richelieu, prendroit une conduite opposée à celle de ce ministre, d'autant plus que jusqu'alors S. M. avoit toujours paru fort sensible

à la misere des peuples, & aux disgraces des particuliers. Mais comme on remarqua bientôt après que la reine en changeant d'état avoit aussi changé d'humeur & de sentiment; comme on vit qu'elle remettoit le gouvernement du royaume, & le soin des affaires au cardinal Mazarin, après s'être défaite de l'évêque de Beauvais (a), à qui elle avoit de grandes obligations, & qui étoit au moins un homme de bien; chacun se figura diversement & à sa mode, les raisons de ce choix & de cet attachement à un étranger, de sorte qu'elle tomba insensiblement dans le mépris de la plûpart des grands seigneurs & autres personnes de qualité, même de quelques-uns de ses amis particuliers, qu'elle sollicitoit fort inconsidérément de s'attacher à son nouveau favori.

Aussi les peuples, au lieu du soulagement qu'ils avoient attendu, se trouvant plus que jamais accablés de nouveaux subsides, les belles espérances

---

(a) Augustin Potier, aumônier & confident de la reine. Ce fut lui qui proposa aux Hollandois de se faire catholiques, pour conserver les bonnes graces de la cour & se maintenir dans l'alliance de la France.

qu'on avoit eues, & les acclamations générales qui avoient été faites lorſque la reine amena le nouveau roi à Paris, & qu'elle fut déclarée régente, ſe tournerent ſubitement en murmures, en imprécations, & dans une eſpece de déſeſpoir, qui eſt toujours plus violent en ceux qui ont commencé d'eſpérer, & qui ſe trouvent tout d'un coup fruſtrés de leur attente.

Voilà dans la vérité quelle fut la cauſe des barricades : car bien qu'elles ne ſoient arrivées que plus de cinq ans après la régence, les dégoûts qu'on donnoit ſans ceſſe à toutes ſortes de perſonnes, & les impoſitions qui augmentoient tous les jours au lieu de diminuer, aigriſſoient ſi fort les eſprits, & les tenoient dans une agitation ſi continuelle, qu'il y a moins de ſujet de s'étonner que les barricades aient été faites, que de ce qu'elles ne ſe ſoient pas faites plutôt.

On avoit ſouffert long-temps avec patience; on avoit laiſſé mourir le préſident de Barillon dans la priſon d'Amboiſe où la reine l'avoit jetté, quoiqu'il eût contribué plus que perſonne à faire dans le parlement tout ce qu'elle avoit voulu lors de la régence. Bientôt après que M. le duc de Beaufort

eut amené le roi & la reine à Paris, on le vit renfermé dans Vincennes, ſous prétexte d'une accuſation ridicule contre la vie du cardinal Mazarin, & on l'y laiſſa languir pluſieurs années. On murmuroit publiquement du deſordre des finances ; on parloit ouvertement contre d'Emery, homme violent, & de baſſe naiſſance, qui avoit été fait ſurintendant. Le parlement s'étoit aſſemblé pluſieurs fois ſur la fin de l'année 1647, pour l'édit du tarif, que la cour fut obligée de réformer. Le peuple s'attroupoit tous les jours dans le palais & dans les places publiques : & même comme on envoya le régiment des gardes dans la rue S. Denis pour favoriſer l'enlevement de Cadeau, fameux négociant, de Croiſet, procureur au châtelet de Paris, & de quelques autres bons bourgeois qui pourſuivoient avec chaleur au parlement une requête qu'ils avoient préſentée contre l'édit du domaine ; le peuple s'étoit ému & avoit ſonné le tocſin aux égliſes de la même rue & des environs, & s'étoit ſi bien mis en état de défendre ceux qu'on vouloit arrêter, que les gardes furent obligés de ſe retirer auſſi-bien que le lieutenant civil, qui avoit eu ordre d'aller en perſonne faire cette exécution.

Depuis ce temps-là, le peuple dans tous les quartiers de Paris, & pendant toutes les nuits, se mit à faire des décharges d'armes à feu si continuelles, qu'il étoit aisé de voir que tout le monde ne songeoit pas seulement à se tenir sur ses gardes, mais encore se disposoit à quelque chose de fort extraordinaire.

Cependant, parce que le parlement & les autres compagnies ne s'étoient pas encore entiérement déclarées, & qu'elles tâchoient toujours de conserver un milieu entre les violences de la cour & les ressentiments du peuple; les choses traînoient en longueur, & il ne seroit peut-être rien arrivé de considérable, si l'imprudence du ministre & de ses suppôts n'avoit, au commencement de 1647, fait deux choses qui choquoient si directement les intérêts de toutes les compagnies souveraines, qu'elles furent enfin comme forcées de faire pour leur conservation particuliere ce qu'elles n'auroient pas voulu pour le bien public.

Ce n'est pas qu'il n'y eût dans toutes ces compagnies bon nombre de fort honnêtes gens dont les intentions étoient droites, & sans aucun intérêt particulier; mais leurs bonnes intentions

étoient tellement traversées par la cabale, & par la corruption des méchants, que la cour auroit à la fin triomphé des larmes des peuples & des efforts des magistrats, si elle ne se fût embarrassée elle-même dans ses desseins par sa mauvaise conduite.

Quoi qu'il en soit, la premiere des entreprises de la cour, qui commença d'échauffer les compagnies souveraines, fut l'édit que le roi porta au parlement au mois de janvier 1648, contenant la création de douze maîtres des requêtes. Car bien que cet édit ne semblât regarder que le corps des maîtres des requêtes; les conséquences en retomboient sur toute la robe, & il y avoit peu de familles qui n'y fussent intéressées pour leurs parents ou pour leurs amis. De plus, comme on vit que les maîtres des requêtes s'assemblerent le même jour, & que le lendemain ils formerent opposition à l'édit par des députés de leur corps, qui entrerent à la grand-chambre; cette action de vigueur d'une compagnie qui n'avoit pas coutume d'en faire paroître contre les desseins de la cour, réveilla tout le monde, d'autant plus qu'on sçavoit que cette assemblée s'étoit faite contre les défenses expresses du chancelier; & qu'on y

avoit arrêté de faire de leurs bourſes particulieres une ſomme de douze mille livres par an à chacun de ceux de leur corps qui pourroient être exilés, & qu'en cas de mort de quelqu'un d'entr'eux avant le rétabliſſement du droit annuel, ils ſe cottiſeroient tous pour payer la valeur de la charge à la veuve, & aux héritiers du défunt.

La ſeconde choſe qui obligea les compagnies ſouveraines à ſe réunir contre la cour, fut la ſaiſie des gages de MM. de la chambre des comptes, du grand conſeil, & de la cour des aides, ſous prétexte du prêt dans lequel on les voulut comprendre pour le renouvellement de la paulette, quoique ce prêt n'eût jamais été payé que par les officiers ſubalternes.

La comédie en muſique qui, dans ce même-temps, fut repréſentée pour la premiere fois au palais royal, pour laquelle on avoit fait venir d'Italie quantité de muſiciens & de chanteuſes, & qui coûta plus de cinq cents mille écus, fit auſſi faire beaucoup de réflexions à tout le monde, mais particuliérement à ceux des compagnies ſouveraines qu'on tourmentoit, & qui voyoient bien par cette dépenſe exceſſive & ſuperflue, que les beſoins de l'état n'é-

toient pas si pressants, qu'on ne les eût bien épargnés si l'on eût voulu.

S'ils ne témoignerent pas hautement dans le monde le ressentiment qu'ils avoient de la dureté de la cour, & du peu de ménagement qu'elle avoit pour eux, ils ne laisserent pas de prendre des mesures secrétes entre eux pour leurs intérêts communs ; & jugeant bien que ce qui les regardoit en particulier ne feroit pas assez d'effet dans l'esprit du peuple, & ne seroit pas assez appuyé, s'ils ne prenoient le prétexte du bien public, & de la réformation des finances, ils résolurent de ne point parler d'autres choses : ensuite de quoi MM. du grand conseil & de la cour des aides, firent un arrêté d'aller demander à MM. de la chambre des comptes la jonction de leur corps, pour travailler ensemble à la réformation de l'état, sans parler ni du prêt qu'on leur demandoit, ni de la saisie de leurs gages.

Cette résolution surprit fort tout le monde, d'autant plus qu'elle fut suivie par MM. de la chambre des comptes, qui nommerent sur le champ des députés pour aller avec ceux de la chambre des aides proposer à MM. du parlement l'union des quatre compa-

gnies, laquelle après toutes les remises, & nonobstant les artifices du cardinal Mazarin, fut résolue par arrêt du 13 Mai 1648, & ordonné qu'à cet effet les députés des quatre compagnies s'assembleroient à la chambre de S. Louis, pour y délibérer sur le soulagement du peuple, & le bien de l'état.

Cet arrêt d'union fit un très-grand bruit à Paris & dans toutes les provinces, & la cour qui ne s'y attendoit pas fit tous ses efforts pour le renverser, jusqu'à se relâcher à l'égard des compagnies souveraines, de la demande du prêt. Mais ces offres faites hors de saison ne furent pas écoutées, les compagnies redoublant leur vigueur par la foiblesse de la cour, & témoignant hautement qu'elles n'avoient jamais eu d'autres intentions, que le soulagement du public.

Ainsi la cour, qui voyoit tous les jours diminuer son crédit & son autorité, résolut de tenter les voies de la force; & la nuit du jeudi au vendredi devant la Pentecôte, elle fit arrêter les sieurs Turgot & d'Argouges, conseillers au grand conseil, qui furent conduits au Mont Olympe, & le président Lotin & deux conseillers de la même compagnie, qui furent menés à

Pont-à-Mousson, & les sieurs de Chesel & Guerin, conseillers de la cour des aides, qui furent relégués à Nanci.

Le conseil donna aussi des arrêts de cassation contre celui du parlement du 13 mai : & le sieur Guenegaud, sécrétaire d'état, fut envoyé au palais avec le sieur Carnavalet, lieutenant des gardes-du-corps, pour tirer la feuille du registre où étoit cet arrêt. Mais un petit commis qui étoit dans le greffe ne lui ayant pas voulu obéir; sa résistance fit que le bruit de cette entreprise se répandit aussi-tôt dans la grande salle, dont les marchands fermerent toutes les portes; & ils se préparoient à faire pis, si les sieurs Guenegaud & Carnavalet ne se fussent sauvés par un escalier dérobé, sans exécuter leur entreprise.

Il y eut encore à peu près dans le même temps une bagatelle qui ne laissa pas d'aigrir extrêmement les esprits même les moins emportés du parlement : ce fut la précaution ridicule qu'on eut à la cour d'envoyer un espion devant la maison du président de Mesmes, parce qu'on avoit sçu qu'il avoit dans une occasion opiné assez vigoureusement contre sa coutume. Cet espion écrivoit sur des tablettes les noms

de tous ceux qui entroient chez le président, lequel en ayant été averti envoya chercher un commissaire, & fit mettre l'espion au châtelet, d'où il fut tiré le lendemain de grand matin par un exempt des gardes de la reine, de sorte qu'il étoit en liberté quand le parlement envoya au châtelet, pour le transférer à la conciergerie : ce qui fut trouvé très-mauvais par toute la compagnie, dont quelques-uns crurent que ce n'étoit qu'un jeu, & une piece faite à la main pour donner plus de crédit à ce que diroit dorénavant ce président, dont les avis étoient fort suspects.

Il arrivoit ainsi tous les jours de petits incidents qui augmentoient la chaleur du peuple, & diminuoient son respect pour la cour, de maniere qu'on déclamoit hautement contre les édits dans tous les lieux publics, & principalement dans la salle du palais. Il y eut même des femmes qui s'assembloient les samedis aux portes de Notre-Dame, lorsque la reine y alloit entendre la messe, lesquelles ne pouvant aborder de S. M. pour lui parler, en étant empêchées par les gardes, se mirent à crier plusieurs fois, *A Naples, à Naples*; pour marquer que si on ne leur faisoit justice, on en feroit

autant à Paris, qu'on en avoit fait à Naples peu de temps auparavant.

Toutes ces choſes ne faiſoient pourtant pas beaucoup d'impreſſion ſur l'eſprit de la reine, ni des miniſtres, quoique des exemples de cette nature ſoient toujours très-dangereux ; parce qu'ils entraînent inſenſiblement les peuples dans les mêmes diſpoſitions qu'ils remarquent chez leurs voiſins. Ce qui ſe paſſoit en Angleterre faiſoit auſſi un très-mauvais effet : & bien que tout le monde déſapprouvât l'emportement des Anglois, on n'en blâmoit que l'excès & non pas les raiſons, & le peuple tomboit imperceptiblement dans le ſentiment dangereux, qu'il eſt naturel & permis de ſe défendre & de s'armer contre la violence des ſupérieurs.

La ſortie de M. de Beaufort du bois de Vincennes, d'où il ſe ſauva le jour de la Pentecôte 1648, augmenta auſſi beaucoup les eſpérances du peuple, qui, dès ce moment, regarda ce prince comme un chef capable de le défendre contre les entrepriſes de la cour : on ne parloit d'autre choſe dans le monde, & la haine qu'on avoit contre le cardinal Mazarin fit regarder la liberté de ce prince comme le commencement de celle du public.

Ce prince entretenoit depuis longtemps une intelligence secréte avec un de ceux qui le gardoient, appellé Vaugrimaut, lequel ayant fait provision de cordes, & d'autres choses nécessaires pour son dessein ; le jour de la Pentecôte, une heure après-midi, il entra dans la galerie du donjon, avec M. de Beaufort qui s'y promenoit tous les jours avec le sieur de la Ramée, gouverneur du château de Vincennes ; & ayant fermé par dedans la porte de la gallerie au verrouil, il se jetta sur cet officier avec M. de Beaufort, & après l'avoir bien lié, & lui avoir mis une poire d'angoisse dans la bouche pour l'empêcher de crier, Vaugrimaut prit les devants sans façon & se coula par une corde dans le fossé, disant à ce prince, qu'il étoit juste qu'il se mît le premier hors de danger, puisqu'il y alloit de sa vie ; au lieu que si on venoit à reprendre son Altesse, il en seroit quitte pour garder une prison plus resserrée. Ainsi M. de Beaufort ayant cédé le pas à son libérateur, descendit après lui dans le fossé, d'où ils furent tirés tous deux aussi-tôt avec d'autres cordes par des hommes qui les attendoient, sous la conduite de Vaumorin, gentilhomme du duc ; & étant monté à che-

val, il ſe rendit lui quatrieme dans le pays du Maine & d'Anjou, & demeura quelque temps caché chez le curé de la Fléche.

La cour fut ſurpriſe de cet événement, dont on avoit cependant averti le cardinal Mazarin, quelques jours auparavant, & qui avoit été prédit par l'abbé de Marivaux & Goiſet, avocat, qui ſe mêloient d'aſtrologie. La choſe fut traitée de bagatelle. Cependant l'abbé de Marivaux étoit ſi perſuadé de la certitude de ſa prédiction, qu'il l'avoit publiée avec toutes ſes circonſtances : & quelques-uns de ſes amis l'ayant rencontré au cours le jour qu'elle eut ſon effet, & lui ayant dit tout haut que M. de Beaufort étoit encore à Vincennes, il lui répondit froidement qu'il n'étoit pas encore quatre heures, & qu'il falloit qu'elles fuſſent paſſées avant qu'il fût en droit de faire des railleries. Enfin l'affaire fit tant de bruit, & les avis réitérés qui furent donnés au cardinal, firent tant d'impreſſion ſur ſon eſprit, qu'il dépêcha un exprès au ſieur de la Ramée pour l'avertir de ſe tenir ſur ſes gardes, ſans s'expliquer davantage : mais la Ramée n'avoit garde de ſoupçonner Vaugrimaut, qui étoit ſon homme de confiance.

D'un autre côté les nouvelles qui arrivoient tous les jours de Munſter faiſant déſeſpérer de la paix, acheverent de ſoulever les eſprits du peuple, qui rejettoit ſur le cardinal le retardement & les obſtacles de ſa concluſion.

Dès l'année 1643, la cour avoit envoyé à Munſter M. le duc de Longueville & MM. d'Avaux & Servien en qualité de plénipotentiaires, où après pluſieurs difficultés, ſuſcitées par Servien qui avoit le ſecret du cardinal, on ne laiſſa pas de convenir de pluſieurs articles qui furent trouvés juſtes & avantageux à la France par MM. de Longueville & d'Avaux. Il eſt même certain que ces deux plénipotentiaires étoient diſpoſés à les ſigner; mais Servien s'y étant oppoſé, ils n'eurent pas aſſez de courage pour le faire, quoique leurs commiſſions leur donnaſſent le pouvoir de ſigner lorſqu'ils ſeroient deux d'un même avis. Après quoi M. de Longueville étant revenu en France, tous ceux qui avoient été avec lui confirmerent ce qui avoit été écrit de Munſter, de ſorte qu'on ne douta plus que le cardinal Mazarin n'empêchât la concluſion de la paix pour ſes intérêts particuliers, craignant de n'être plus ſi néceſſaire, & de ne

pouvoir plus profiter des impositions nouvelles qu'il faisoit sans cesse sur le peuple sous prétexte de la guerre.

Cependant le parlement & les autres compagnies continuoient de s'assembler par leurs députés à la chambre de S. Louis, en exécution de l'arrêt d'union, malgré ceux de défense & de cassation, que le conseil rendoit tous les jours, ce qui tenoit toute la France dans une émotion si générale & dans une espérance si prochaine d'avoir du changement dans les affaires, qu'il n'y avoit personne qui ne cherchât les moyens de l'avancer, & d'y contribuer par toutes sortes de voies.

Mais la bataille de Lens ayant été gagnée en ce temps-là le 20 Août 1648 par M. le prince, la cour s'imagina qu'elle pourroit encore entreprendre un coup d'autorité, & qu'arrêtant les plus vigoureux du parlement elle viendroit aisément à bout de tout le reste.

Ces pensées étoient même inspirées par quelques-uns de ce corps, & particuliérement par le premier président Molé, qui s'opposoit par toutes sortes d'artifices aux desseins de la compagnie, quoiqu'il parlât assez vigoureusement en quelques occasions ; mais ce n'étoit que pour gagner du crédit dans

parlement, & pour faire peur à la
)ur, afin d'être mieux payé de cent
iille livres qu'on lui donnoit tous les
ıs, & pour obtenir tous les jours de
ouvelles graces pour ses enfants, qui
: gouvernoient & qui le vendoient à
ı cour.

Cet homme avoit aussi une jalousie
:créte du sieur de Broussel, dont la
éputation lui étoit insupportable, ce
ui a fait croire qu'il fut un de ceux qui
onnerent le pernicieux conseil d'enle-
er cet officier avec quelques autres
e la même compagnie, qui n'étoient
riminels que parce qu'ils avoient l'af-
:ction du peuple, dont ils avoient pris
ı défense contre les entreprises du mi-
iistre.

Quoi qu'il en soit, ce grand dessein
ut exécuté le 26 Août 1648, la reine
;yant mené le roi à Notre-Dame au *Te
)eum* qui se chanta sur le midi, pour
a victoire de Lens : après quoi leurs
Majestés s'étant retirées, le régiment
les gardes françoises & suisses, qui
ıvoient accoutumé de les suivre, de-
neurerent dans leurs postes aux envi-
'ons de Notre-Dame; & en même-
:emps, le sieur de Comminges, lieute-
ıant des gardes de la reine, suivi de
quelques soldats, entrerent environ une

heure après midi chez le ſieur Brouſſel, logé au port S. Landri, dans le moment qu'il ſortoit de table, étant alors en ſoutane & en pantoufles avec ſes enfants.

Le ſieur de Comminges préſenta d'abord à ce bon homme une lettre de cachet, par laquelle il lui étoit ordonné de le ſuivre à l'inſtant. Ce conſeiller ayant répondu qu'il étoit prêt d'obéir en lui donnant le loiſir de s'habiller; la demoiſelle de Brouſſel ajouta que ſon pere ayant pris médecine ce jour-là, comme il étoit vrai, pourroit avoir beſoin de ſe retirer avant de partir, ce qui lui fut accordé par le ſieur de Comminges; mais voyant que le ſieur de Brouſſel tardoit un peu trop, & que le peuple s'aſſembloit autour de la maiſon, & avoit même fait éloigner le carroſſe préparé pour l'emmener, le ſieur de Comminges le preſſa tellement qu'il le fit partir en l'état qu'il étoit, où il l'avoit trouvé en ſimple ſoutane & ſans ſouliers. En paſſant par la rue des Marmouſets, on jetta au milieu un banc de bois de l'étude d'un notaire pour arrêter le carroſſe; mais il ne laiſſa pas de paſſer outre au travers des gardes, & de gagner le marché neuf, & enſuite le quai des orfévres, où le carroſſe s'étant rompu, le ſieur de Comminges fit

rêter celui d'une dame qui passoit, &
ayant obligée de descendre, il y fit
monter son prisonnier, qu'il mena par
la porte de la Conférence, premiére-
ment au château de Madrid, & de-là
à S. Germain où il coucha. Après cet
événement, les gardes défilerent jus-
qu'au lieu où le carrosse s'étoit rompu,
occupant tout le pont-neuf. Cependant
le bruit s'en étant répandu, le peuple
commença de s'assembler, & toutes les
boutiques furent fermées presque dans
un moment dans le palais, sur le pont
Notre Dame, dans la rue S. Honoré,
& ensuite par-tout ailleurs. Plusieurs ba-
teliers qui étoient à la Greve ayant été
avertis par les cris des gens & des voi-
sins du sieur de Broussel, dont les fe-
nêtres répondoient sur la riviere, pas-
serent dans de petits bateaux au port S.
Landri avec des crocs, où ayant joint
ceux du quartier & plusieurs autres
gens attroupés au son du tocsin de S.
Landri, armés de hallebardes & de
vieilles épées, ils coururent après le car-
rosse en criant, *tue, tue.* Mais ils fu-
rent arrêtés par le maréchal de la Meil-
leraye, qui, étant sur le pont-neuf
à la tête des gardes, s'avança à che-
val jusques dans la rue S. Louis pour
arrêter le désordre : cependant il fut

obligé de se retirer avec assez de peine & de danger; un horloger de cette rue ayant pensé le tuer des fenêtres de sa chambre avec son fusil, qui heureusement ne prit pas feu.

Ce tumulte obligea aussi le lieutenant civil, le lieutenant criminel & les autres magistrats de police d'aller par les rues, & de se rendre chez le premier président; mais ce ne fut pas aussi sans courir de grands risques, le peuple les chargeant à coups de pierres, aussi-bien que le maréchal, lequel ayant été blessé légérement, tua un crocheteur d'un coup de pistolet vers S. Germain l'Auxerrois.

Ce fut dans la rue S. Honoré que le maréchal de la Meilleraye blessa le crocheteur; & le coadjuteur en revenant du palais mécontent de la maniere dont il avoit été reçu, le confessa dans le ruisseau, ce qui ne contribua pas peu à émouvoir le peuple & à se le concilier : je lui ai oui dire qu'il l'avoit fait exprès. En arrivant dans la chambre de la reine en rochet & en camail, qu'il n'avoit pas quitté depuis le *Te Deum*, il entendit Beautru qui disoit à la reine, *Madame, votre Majesté est bien malade, le coadjuteur apporte l'extrême-onction*, & bien d'au-

tres plainſanteries. La reine lui dit : *M. le coadjuteur, le roi mon fils ſçaura bien punir quelque jour....* Dans ce temps-là le cardinal Mazarin donna un coup ſur l'épaule de la reine, qui lui fit adoucir le diſcours qu'elle commençoit. Le coadjuteur en confeſſant le crocheteur reçut un coup de pierre qui lui fit une contuſion aux côtes : la reine l'envoya prier de venir au palais royal le lendemain, mais il s'étoit mis au lit exprès : la reine lui offrit de faire juſtice de Beautru, mais il dit qu'il ne ſe plaignoit de rien. Il envoya le ſoir chercher un maître des comptes, nommé Miron, qui fut tué depuis au feu de l'hôtel-de-ville : il étoit fort ami du coadjuteur : il étoit capitaine de ſon quartier qui étoit au chevalier du guet. Miron propoſa les barricades : il falloit que dans quelque autre quartier que celui du chevalier du guet, on battît le tambour. On envoya chez Martineau, conſeiller des requêtes, capitaine de la rue S. Jacques : il étoit yvre. Sa femme, ſœur du préſident de Pommereuil, dont le coadjuteur étoit amoureux, ſe leva, fit battre le tambour, & commença les barricades dans ce quartier, comme Miron dans le ſien.

Le coadjuteur de Paris voulant auſſi tâcher d'y apporter du reméde, partit à pied du petit archevêché en rochet, camail & bonnet quarré, donnant partout de grandes bénédictions au peuple qui ſe mettoit à genoux pour les recevoir, mais qui ne laiſſoit pas de crier en même-temps qu'il falloit leur rendre M. Brouſſel. Ce prélat alla ainſi avec aſſez de peine juſqu'au palais royal, où il parla à la reine aſſez fortement du péril qu'il y avoit de pouſſer les choſes plus loin : mais la reine lui ayant répondu aſſez aigrement, & les partiſans du cardinal s'étant moqués de lui, on a cru que ce qui ſe paſſa en cette rencontre fut la principale cauſe de l'engagement où il a toujours été depuis contre la cour.

D'autres diſoient pourtant qu'avant ce temps-là le coadjuteur étoit déja mécontent du cardinal, qui lui avoit refuſé l'agrément du gouvernement de Paris, dont il avoit traité avec le duc de Montbazon. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt qu'il recevoit depuis quelque temps chez lui tous les mécontents, comme le comte de Montreſor, le marquis de Noirmoutier, les ſieurs de ſaint Ibal, de Laigues, de Fontrailles, de Varicarville, d'Argenteuil, & pluſieurs per-

sonnes du parlement & de la ville : il avoit fait même un sermon aux Jésuites le jour de saint Louis, en présence du roi & de la reine, qui fut trouvé fort emporté & séditieux par les courtisans. Aussi disoit-on que les bénédictions qu'il affectoit de donner par les rues, étoient bien plus propres à exciter le peuple qu'à l'appaiser, ce qui étoit vrai, & que les sieurs d'Argenteuil & de Marigni qui le tenoient sous les bras encourageoient le peuple à tenir bon.

Dans le même temps on arrêta le président de Blancmenil; on alla aussi chez le président Charton dans le même dessein, mais il s'étoit déja sauvé: MM. Lainé & Loysel en avoient fait de même. Et ceux qui furent envoyés chez eux y laisserent des lettres de cachet qui les réléguoient, l'un à Nantes, l'autre à Senlis; mais ils n'y déférerent pas. Enfin tout ce bruit ayant obligé MM. du parlement à se rendre au palais; quand le parlement entra au palais royal, la reine vouloit faire pendre quelques conseillers aux fenêtres: mon pere étoit sur la liste; le cardinal l'en empêcha. J'ai oui dire que la délibération fut fort belle pour sçavoir si on délibéreroit, n'étant pas *in loco ma-*

jorum : il paſſa à délibérer. Martineau dit qu'il falloit rendre M. de Brouſſel, & que le peuple le demandoit de trop bonne grace, ce qui excita un grand murmure : apparemment il n'avoit pas bien cuvé ſon vin.

Il y eut dès ce moment une eſpece d'aſſemblée des chambres, où il ne ſe réſolut pourtant rien alors, la délibération ayant été remiſe au lendemain matin : le peuple parut même un peu s'appaiſer ſur les ſix heures du ſoir, & ſe retira peu à peu chacun chez ſoi, après que les gardes eurent abandonné le pont-neuf par ordre du maréchal de la Meilleraye, lequel y retourna & fit crier *vive le roi*, par des gens apoſtés. Cependant les boutiques demeurerent fermées, & la plûpart des bourgeois en armes à leurs portes, qui eurent même la précaution de faire leur proviſion de poudre & de plomb. Après tout il y avoit aſſez d'apparence que la nuit auroit radouci l'altération des eſprits, ſi le prévôt des marchands & les échevins n'euſſent averti par ordre de la cour, les officiers de la bourgeoiſie de tenir leurs armes & leurs compagnies en bon état : ce qui fut fait, parce qu'on fit entendre à la reine que les bons bourgeois étoient bien intentionnés, & que les

:s séditieux n'étoient qu'une poignée
e canaille aisée à dissiper.

Cependant il est certain que cet or-
re donna beaucoup de hardiesse aux
ourgeois, qui se voyoient par-là au-
orisés, en quelque façon, dans ce
u'ils voudroient entreprendre. Outre
ela les parents & amis du sieur de
rouſſel & des autres exilés, avec ceux
ui étoient mécontents de la cour, eu-
ent le soin d'envoyer toute la nuit
hez les officiers & bourgeois de leur
onnoissance, pour les exhorter à bien
ire dans une occasion de cette im-
ortance.

Le coadjuteur, qui étoit piqué de
ı maniere dont on avoit reçu ses of-
es de services au palais-royal, fit aussi
olliciter ses amis par le chevalier de
errigni, son parent, par le sieur d'Ar-
enteuil & le sieur de Laigues, qui
toit revenu depuis peu de l'armée,
ort irrité contre M. le prince à l'oc-
asion d'une dispute de jeu, où il avoit
té maltraité par son Altesse.

Tout cela n'auroit cependant peut-
tre servi de rien, si le hasard & la
auvaise conduite de la cour n'avoient
: lendemain matin porté les choses à
ı derniere extrémité. Dans la confiance
ue la reine & le cardinal avoient sur

les bons bourgeois de Paris, ils voulurent continuer l'affaire avec la même hauteur qu'ils l'avoient commencée, & résolurent d'envoyer M. le chancelier au parlement, afin d'empêcher les délibérations de la compagnie, & leur faire défense à l'avenir de connoître des affaires publiques : ce qui se faisoit de concert avec le premier président, & quelques partisans du cardinal Mazarin, qui tâchoient par toutes sortes de moyens de ralentir la premiere chaleur du parlement, & de traîner l'affaire en longueur. Mais il arriva que le chancelier qui étoit parti de chez lui en carrosse, n'ayant pu passer sur le quai de la Mégisserie, ni sur celui des orfévres où les chaînes étoient tendues, fut obligé de se mettre dans sa chaise qu'il avoit fait suivre, & de continuer son chemin le long du pont-neuf, & sur le quai des Augustins jusques à l'hôtel de Luines près le pont S. Michel, où ayant encore trouvé une chaîne tendue, il mit pied à terre. Il fut reconnu par un homme auquel il avoit fait perdre un procès au conseil, qui étant mêlé dans un peloton de plusieurs autres, s'écria tout d'un coup : *Voilà le B.... de chancelier qui vient pour empêcher que le parlement ne s'assem-*

ble, & qu'on ne rende M. de Brouſſel: il faut l'aſſommer. Sur quoi la populace courant vers le chancelier, il n'eut que le temps de ſe jetter dans l'hôtel de Luines, où étant monté dans une chambre, il fut caché dans une armoire pratiquée dans le mur, où il demeura fort long-temps.

En moins de rien ce peloton de peuple ayant été groſſi d'une infinité de gens qui accoururent de tous côtés, ils entrerent dans la maiſon & chercherent par-tout; mais ne trouvant pas le chancelier, ils y alloient mettre le feu, lorſque le Maréchal de la Meilleraye y arriva à la tête de deux ou trois compagnies des gardes françoiſes & ſuiſſes, qui écarterent la populace, & donnerent lieu au chancelier d'entrer dans le carroſſe du lieutenant civil d'Aubrai, ſon parent, qui étoit venu pour le ſecourir avec quelques officiers de juſtice.

La retraite du maréchal de la Meilleraye fut fort précipitée, parce qu'il vit que le peuple ſe mettoit en état de tous côtés de l'empêcher; ce qui fut cauſe que les gardes, par ſon ordre, commencerent à faire des décharges en ſe retirant, & le maréchal qui étoit à cheval tua encore d'un coup de piſto-

let, à l'entrée du pont-neuf, une pauvre femme qui portoit une hotte : ce qui ne servit qu'à exciter davantage la fureur du peuple, tellement qu'en passant devant le cheval de bronze, on tira des maisons qui sont vis-à-vis, plusieurs coups de fusil dont le carrosse du chancelier fut percé en cinq ou six endroits ; & Picard, lieutenant du grand-prévôt de l'hôtel, qui servoit auprès de lui, en fut tué, avec le fils aîné de Sanson le géographe, qui étoit à la portiere.

Il y eut encore beaucoup de tumulte à l'autre bout du pont-neuf, le peuple qui étoit sur le quai de la Mégisserie étant accouru au bruit des mousquetades, après s'être saisi des vieilles ferrailles qui se vendent en cet endroit. Cependant le peuple n'ayant pu empêcher que le chancelier ne se sauvât ; on vit tout d'un coup cinq ou six cents d'entr'eux, lesquels ayant arboré un morceau de linge au bout d'un bâton, & pris un tambour, se mirent à marcher en confusion le long du quai vers le grand châtelet.

Sur quoi le capitaine du quartier, qui étoit en état avec sa compagnie suivant l'ordre du jour précédent, craignant le pillage, fit tendre la chaîne

qui eſt au bout de la rue, vis-à-vis S. Leufroi : & ayant en même-temps fait battre la caiſſe, tous les bourgeois du quartier ſortirent en armes, & ſe poſerent ſur la chaîne ou aux environs. Cet exemple fut auſſi-tôt ſuivi par toute la ville, & tout le monde s'étant mis à crier aux armes & barricades, avec tant de promptitude & tant d'ordre, qu'en moins d'une demi-heure toutes les chaînes furent tendues, avec double rang de bariques pleines de terre, de pierres & de fumier, derriere leſquelles tous les bourgeois étoient en armes en ſi grand nombre qu'il eſt preſque impoſſible de l'imaginer.

Ce tumulte arriva vers les dix heures du matin le 27 Août 1648, pendant que le parlement étoit aſſemblé pour délibérer ſur l'empriſonnement de leurs confreres, au ſujet de quoi plusieurs avis ayant été ouverts plus ou moins vigoureux, il fut enfin réſolu, après avoir ſçu ce qui ſe paſſoit dans la ville, que la compagnie iroit en corps demander leur liberté à la reine, & qu'en cas de refus elle reviendroit au palais pour délibérer, & demeureroit aſſemblée juſques à leur élargiſſement. Suivant cette délibération, MM. du parlement en robes & bonnets quarrés

au nombre de plus de cent ſoixante, ſortirent du palais ſur les dix heures & demie, le peuple ouvrant par-tout les barricades pour lui faire paſſage, criant *vive le roi, vive Brouſſel, vive le parlement*, & les priant de faire revenir M. de Brouſſel à quelque prix que ce fût.

Le parlement étant arrivé au palais royal, on leur donna auſſi-tôt audience dans une ſalle où ſe trouverent le roi, la reine, M. le duc d'Orléans, le cardinal Mazarin, le chancelier, le maréchal de la Meilleraye & pluſieurs autres. Le premier préſident ayant repréſenté l'état de la ville, & la néceſſité qu'il y avoit de rappeller inceſſamment les exilés, la reine répondit avec beaucoup d'aigreur qu'elle ne changeroit pas de réſolution; que le parlement ſeroit reſponſable au roi de tout ce déſordre, qui n'étoit pas ſi grand qu'on ne le pût bien appaiſer; que le roi s'en vengeroit un jour; on prétend même qu'elle ajouta d'un ton plus bas en ſe levant pour ſe retirer dans une autre chambre, *oui je le rendrai, mais je ne le rendrai que mort*. Après quoi, comme la compagnie commençoit à ſortir, il y eut quelques perſonnes qui firent des propoſitions d'accommode-

nent; mais cela n'ayant eu aucun effet, le parlement retourna comme il étoit venu, finon qu'en paſſant aux premieres barricades, les bourgeois commencerent à murmurer, criant qu'ils vouloient revoir M. Brouſſel.

Enfin le premier préſident, ſuivi de toute la compagnie, s'étant préſenté à la barricade de la croix du trahoir, un nommé Raguenet, marchand de fer, capitaine du quartier, s'avança avec douze ou quinze bourgeois de ſa compagnie, une hallebarde à la main : & s'adreſſant au premier préſident, il lui demanda s'il ramenoit M. de Brouſſel. A quoi ce magiſtrat ayant répondu que non, mais qu'ils avoient de bonnes paroles de la reine, & qu'ils retournoient délibérer au palais; Raguenet repliqua que c'étoit au palais royal qu'il falloit retourner, & ramener M. de Brouſſel, autrement qu'ils ne paſſeroient pas : & pluſieurs voix s'étant élevées, on en entendit qui diſoient qu'ils ſçavoient bien qu'il y avoit des traîtres parmi eux, entr'autres lui premier préſident, qui étoit d'intelligence avec la cour, & qu'il vouloit du mal à M. de Brouſſel; que s'ils ne le ramenoient, ils n'épargneroient pas un d'eux : paroles qui furent ſuivies d'outrages envers quel-

ques-uns de la compagnie, sur-tout envers le premier président, qui fut bien tiraillé, & pris enfin à la barbe qu'il portoit fort longue.

Ce tumulte fut en partie excité par ceux du parlement qui étoient les plus fermes, & qui exhortoient en passant le peuple à prendre courage, & à faire retourner le premier président; ce qu'il fut enfin obligé de faire, se voyant traité de la sorte, & en péril de l'être plus durement s'il eût résisté. Mais il ne fut pas suivi de toute la compagnie; cinq présidents à mortier & plusieurs conseillers s'étant sauvés par des rues détournées dans l'appréhension des menaces du peuple.

Enfin le parlement étant retourné au palais royal, & la cour ayant été informée de ce qui se passoit, elle jugea qu'il n'étoit pas à propos de résister aux desirs du parlement & du peuple : elle consentit donc que la compagnie délibérât dans une des salles du palais royal, où il fut arrêté que la reine seroit suppliée d'envoyer des lettres de cachet pour le retour du sieur Broussel & des autres exilés, ce qui fut exécuté à l'instant : on fit partir deux carrosses, un du roi, & l'autre de la reine, pour aller quérir les sieurs de

Blancmenil & de Brouffel, & on remit les lettres de cachet, qui furent expédiées fur le champ pour le retour des autres exilés, entre les mains de leurs parents, qui fe chargerent du foin de les leur porter, ou de les leur envoyer dans les lieux où ils étoient.

Tout cela ne fut achevé que fur les fix ou fept heures du foir, après quoi MM. du parlement fe retirerent chacun chez foi fans aucun obftacle de la part du peuple, qui avoit fçu ce qui s'étoit fait, & qui avoit vu paffer les carroffes du roi & de la reine pour aller prendre les fieurs de Blancmenil & de Brouffel.

Ce même jour le coadjuteur, qui étoit averti de tout ce qui fe faifoit, jugeant bien que toute cette affaire ne pouvoit manquer d'avoir de grandes fuites, fut porté par quelques-uns de fes amis à prendre des mefures avec M. le duc de Longueville, qui n'étoit pas content de la cour non plus que lui, & à envoyer chez lui le fieur d'Argenteuil pour le prier de trouver bon qu'ils puffent fe voir & conférer enfemble fur les affaires préfentes. Le duc accepta la propofition fur le champ, & fe réfolut d'aller trouver le coadjuteur; mais comme il ne pouvoit paffer par la ville à caufe des barricades, il

se mit dans un petit bateau, à l'abreuvoir qui est au bout de la rue des Poulies, & alla descendre dans un lieu qui s'appelle *le terrain*, par où il entra dans le petit archevêché, que le coadjuteur habitoit alors.

Leur conférence fut assez longue, & il s'y trouva quelques amis du coadjuteur, qui dès ce moment auroient bien voulu pousser les affaires plus avant, disant qu'on n'en trouveroit jamais une plus belle occasion; que le peuple étoit disposé à tout entreprendre; que bien des gens crioient dans les rues, qu'il falloit aller droit au cardinal Mazarin; que ce n'étoit rien faire sans cela, & que s'il en revenoit, il n'épargneroit pas ceux qui l'auroient ménagé dans cette conjoncture.

Mais comme ces sortes d'entreprises sont plus aisées à proposer qu'à exécuter, & qu'elles notent pour jamais auprès du prince ceux qui s'en déclarent les chefs, il arrive rarement que les grands seigneurs veuillent s'en charger; de sorte que la conférence se réduisit à convenir qu'il falloit suivre les mouvements du parlement & du peuple, & tâcher d'engager dans les intérêts publics les personnes de qualité, particuliérement M. le prince à qui il sembloit

ju'on faisoit une injure en prenant le noment de la réjouissance de sa vic-:oire pour l'exécution d'une entreprise i odieuse. Les choses en demeurerent lonc là, ce qui s'étoit passé au palais oyal ayant beaucoup diminué l'ani-nosité du peuple. Il demeura pourtant encore en armes toute la nuit, & ne voulut jamais les mettre bas qu'il n'eût vu le sieur de Broussel, malgré les ef-forts du prévôt des marchands & des échevins pour faire rompre les barrica-les, & quoique le président Blancme-nil fût arrivé dès le matin du vendredi. Enfin le sieur de Broussel étant arrivé ur les dix heures, il fut reçu avec des cclamations extraordinaires du peu-le, criant *vive le roi*, *vive Broussel* : par-tout où il passoit, on fit des salves, & des décharges générales de mous-queterie, ce qui fit croire en plusieurs ndroits que les bourgeois en étoient venus aux mains avec les soldats : nais enfin ce conseiller étant descendu le carrosse à Notre-Dame, & ayant été conduit chez lui par une foule in-nombrable de peuple, le bruit com-mença de s'appaiser ; il fallut pourtant qu'il mît encore la tête à ses fenêtres, qui regardoient sur l'eau du côté de la Greve, pour contenter les habitans.

du quartier, dont une partie passerent la riviere dans de petits bateaux pour le reconnoître.

Après cela il fut au palais où Mrs. du parlement l'avoient envoyé prier d'aller reprendre place ; ce qu'il fit à son ordinaire & sans aucune démonstration de vanité, ayant répondu avec beaucoup de modestie au compliment que le premier président lui fit & au président Blancmenil , de la part de toute la compagnie qui l'en avoit chargé.

On donna ensuite un arrêt pour rompre les barricades & mettre les armes bas, lequel fut exécuté dans un moment, les boutiques ayant été ouvertes, & les carrosses roulant une heure après dans les rues comme auparavant. Il y eut pourtant encore quelque rumeur vers le soir, sur le bruit qui se répandit qu'il y avoit des troupes dans le bois de Boulogne ; mais ce bruit fut dissipé dans un instant, & on dormit en repos toute la nuit. Quelques-uns ont dit que le duc de Beaufort ayant été averti à la Fleche de ce qui se passoit à Paris, avoit pris la poste, & qu'il y étoit arrivé un peu après la rupture des barricades. S'il eût fait un peu plus de diligence, il se seroit vengé du car-

dinal Mazarin, du moins il eſt bien certain qu'il y avoit quantité de gens dans la ville qui avoient le même deſſein, & que s'ils avoient eu un chef comme M. le duc de Beaufort, les choſes n'en ſeroient pas demeurées-là.

C'eſt ce qui a fait dire à pluſieurs perſonnes, que le cardinal Mazarin avoit eu grand tort d'expoſer ainſi en même temps le roi, la reine & lui-même, & que voulant entreprendre d'enlever le ſieur de Brouſſel & les autres, il ne devoit pas demeurer à Paris, mais au ſortir du *Te Deum* mener le roi à Saint Germain ou à Fontainebleau, où il n'auroit pu être forcé de faire ce qu'il fit, & d'où il auroit été aiſé de diſſiper la rumeur du peuple & les remontrances du parlement.

Ce fut auſſi une grande faute d'envoyer le chancelier au parlement, dans la premiere chaleur des eſprits. Il auroit été plus prudent & plus de la majeſté de la cour, d'attendre tranquillement ſes remontrances, & on devoit conſidérer que quand le chancelier auroit pû arriver au palais ſans obſtacle, il y avoit toujours lieu de craindre que le peuple ne l'arrêtât pour ſervir d'ôtage aux exilés.

Ce fut auſſi une grande imprudence

de faire prendre les armes aux bourgeois, qui apparemment ne les auroient pas prises sans cela, au moins si universellement, attendu que les particuliers qui ont quelque chose à perdre ne se portent guere d'eux-mêmes à ces dangereuses extrémités, dans la crainte de se faire remarquer, au lieu qu'on s'abandonne plus aisément à son emportement quand on s'y voit autorisé par les magistrats : & il falloit n'avoir aucune connoissance de la disposition générale des esprits pour s'imaginer que les bourgeois, animés comme ils l'étoient, ayant les armes à la main, prissent le parti de la cour. Les barricades qui furent faites sous Henri III devoient tenir lieu de leçon ; & si la majesté d'un roi de son âge n'avoit pas contenu le peuple, il ne falloit pas croire que la présence d'un roi enfant, d'une reine espagnole & méprisée, & celle d'un ministre étranger très-haï, dût retenir le peuple dans le respect.

Ce qui put excuser le cardinal Mazarin dans cette rencontre, c'est que tous ceux qui l'approchoient, & qui attendoient des graces par son moyen, croyoient ne pouvoir mieux faire leur cour qu'en déguisant l'état des choses, & en donnant des conseils violents,

qui étoient fort conformes à l'humeur hautaine & emportée de la reine. La plûpart des courtisans n'étoient pas même fâchés du désordre dans l'espérance qu'ils deviendroient plus nécessaires, & qu'ils attireroient plus aisément des récompenses.

Ceux qui étoient dans les principales charges de l'état n'auroient peut-être pas aussi été fâchés de la perte du cardinal, dans la pensée qu'ils pourroient remplir sa place, & que la reine seroit forcée de se jetter entre leurs bras : ce qui est si véritable que ceux d'entr'eux qui paroissoient les plus échauffés, & qui donnoient les conseils les plus violents, ne laissoient pas d'envoyer sous main, par leurs créatures, des avis à quelques-uns du parlement & de la ville pour les affermir dans leur dessein.

Le calme qui parut rétabli pendant quelques jours, ne diminua rien de la haine que tout le monde avoit contre le cardinal Mazarin : son seul nom étant devenu une injure si odieuse, que les juges donnerent des permissions d'informer contre ceux qui le donnoient à quelqu'un ; & cela étoit véritablement nécessaire, parce que ceux auxquels on reprochoit publiquement d'être Mazarins, couroient souvent risque de la

vie, ou du moins d'être maltraités par le peuple, comme il arriva plusieurs fois. Ce nom même tomba dans une telle horreur, que le menu peuple s'en servoit comme d'une espece d'imprécation contre les choses déplaisantes ; & il étoit assez ordinaire d'entendre les charetiers dans les rues, en frappant leurs chevaux, les traiter de *B...... de Mazarins*.

D'un autre côté, ce nom devint aussi d'une conséquence très-dangereuse, en ce qu'il servit à marquer un parti. Ceux qui tenoient pour la cour étoient appellés MAZARINS, & les autres FRONDEURS, tout le monde se divisant par ces deux noms qui causoient même des brouilleries dans les familles entre les peres & les enfants, les maris & les femmes, les freres & les sœurs; mais avec cette différence, que le premier passoit pour une injure dont tout le monde se fâchoit, ceux meme qui étoient dans le parti de la cour, au lieu qu'on se glorifioit de l'autre.

Ce terme de FRONDEUR vient de ce qu'en ce temps-là, & dès l'année précédente, les garçons de boutique, & autres jeunes gens s'assembloient en différents lieux, où ils se battoient les uns contre les autres à coups de fronde, malgré les archers qui ne pou-

oient les en empêcher : ce que le sieur ;achaumont, conseiller au parlement : fils du président le Coigneux, ap- »liqua un jour en riant aux assemblées lu parlement, où M. le duc d'Orleans alloit souvent exprès pour réprimer la chaleur des plus emportés; ce qui réussissoit ordinairement pendant que son A. R. étoit présente : mais en son absence la compagnie reprenoit souvent les affaires des jours précédents, & délibéroit en toute liberté d'une maniere dont la cour n'étoit pas contente : sur quoi le sieur de Bachaumont *(a)* dit un jour que la cour viendroit aussi peu à bout de ses desseins dans le parlement, que les archers des leurs à l'égard des frondeurs ; de sorte que ce nom se donnoit premierement à ceux qui opinoient vigoureusement, & depuis à ceux qui se déclaroient contre le cardinal, & il devint tellement à la mode qu'il n'y avoit rien de bien fait qu'on ne dît être à la fronde, les étoffes, les rubans, les dentelles, les épées, & presque généralement toutes sortes

(*a*) Il est auteur associé à la Chapelle dans le titre du *Voyage*, connu sous le nom *de la Chapelle & de Bachaumont*, ouvrage estimé & souvent réimprimé.

de marchandises, jusqu'au pain : rien n'étoit ni beau ni bon s'il n'étoit à la fronde ; & pour exprimer un homme de bien, il n'y avoit pas d'expression plus énergique que celle de bon frondeur.

GUERRE DE PARIS.

LES barricades n'ayant interrompu que pour quelque temps les délibérations du parlement sur les affaires publiques ; cette compagnie recommença ses assemblées au sujet des propositions faites dans la chambre de St. Louis, pour les rentes sur l'hôtel-de-ville & pour le tarif ; & comme la fin des séances ordinaires approchoit, le parlement se continua de lui-même pendant les vacations, ayant seulement pour la forme envoyé demander à la reine des lettres de continuation, qui après une extrême résistance de la cour, furent accordées pour quelque temps, & même prorogées dans la suite.

Cependant la reine, qui avoit coutume de faire prendre au roi l'air de la campagne dans cette saison, l'ayant

iit sortir de Paris dès les six heures
u matin pour le mener à Ruel, tout
: monde s'imagina qu'il y avoit du
yystere dans cette sortie, qui fut prise
our lors pour un dessein formé d'assié-
er la ville, d'autant plus que dans le
ıême temps on eut avis que les troupes
'approchoient, & commettoient de
rands désordres dans leur passage.

C'est pourquoi le parlement s'étant
ssemblé le 22 septembre 1648, on ré-
olut de prier la reine de ramener in-
cessamment le roi à Paris, & d'en écar-
er les troupes; plusieurs de la com-
agnie ayant parlé très-haut contre le
ardinal Mazarin, comme contre l'au-
eur de tous les désordres; quelques-uns
yant même proposé de renouveller
arrêt de 1617, par lequel les étrangers
ont exclus du gouvernement & du
ıinistere. Mais cet avis ne fut pas suivi,
: on se contenta d'ajouter à la déli-
ération, que Mr. le duc d'Orléans
: Mr. le prince seroient priés de ve-
ir prendre leurs places dans la com-
agnie, pour y délibérer sur les affai-
es d'état.

Mais comme ces deux princes écrivi-
ent à MM. du parlement pour les prier
'aller conférer avec eux à Ruel, on
omma des députés pour cet effet, qui

proposerent beaucoup de choses sur tout ce qui avoit été agité dans la chambre & dans les assemblées du parlement depuis les barricades : & parce que le sieur de Chavigni avoit été arrêté dans ce temps-là, & que le sieur de Châteauneuf, garde des sceaux, & le marquis de la Vieuville, surintendant des finances, avoient été exilés, cela fut cause qu'on insista beaucoup dans ces conférences sur le point de la sûreté publique.

On ne sçait pas précisément quel fut le sujet de la prison du sieur de Chavigni, si ce n'est qu'on l'accusoit de porter Mr. le prince à embrasser les intérêts du parlement pour se venger du cardinal, qui lui avoit ôté la charge de secrétaire d'état, pour la donner au sieur de Brienne ; & on disoit que le sieur de Chavigni ayant fait confidence de son dessein au président Perrault, qui étoit à Mr. le prince, ce président en avoit averti le cardinal, ce qui fit arrêter le sieur de Chavigni, dont il appréhenda l'esprit, & la grande liaison qu'il avoit avec les principales personnes de la cour & du parlement, & qui auroit pu faire une intrigue dans le cabinet plus dangereuse pour le cardinal, que tous les murmures du peuple &

les remontrances du parlement. Enfin après plusieurs conférences & beaucoup de voyages des députés, on convint d'une déclaration qui fut publiée le 24 octobre 1648, par laquelle le roi accordoit à ses peuples la diminution d'un cinquieme sur les tailles pour les années 1648 & 1649, & la suppression de plusieurs autres droits, avec promesse de ne créer aucun office de judicature ni de finance, pendant les quatre années suivantes, & que les officiers des cours souveraines ne pourroient être troublés dans l'exercice de leur charge par lettres de cachet ou autrement, & que tout prisonnier d'état seroit interrogé dans vingt-quatre heures. Après cette publication le parlement cessa ses assemblées jusqu'après la S. Martin, le roi étant revenu à Paris le dernier jour du mois d'octobre.

Pendant que ces choses se négocioient, ceux qui s'étoient distingués dans les barricades voyant que l'intention de la cour étoit de se venger, & sçachant bien d'ailleurs que le retour du roi à Paris ne venoit que du refus que M. le duc d'Orléans avoit fait jusques-là de consentir au siege de cette grande ville, on pensa de tous côtés à se réunir & à se préparer à la défense.

Plusieurs conseillers du parlement des plus zélés s'assembloient réguliérement presque tous les jours après midi chez le sieur Longueil, conseiller de la grand'chambre, où l'on concertoit ce qu'il y avoit à faire, & les avis qu'il faudroit suivre les jours suivants sur les différentes propositions qui pourroient être faites. Ceux qui se trouvoient le plus souvent à ces conférences étoient les sieurs de Croissi, Fouquet, Dorat, Quatresous, de Montenglos, l'abbé Amelot, de Caumartin, le Févre, la Barre, & quelques autres, entre lesquels il y en avoit qui se voyoient encore chez le sieur Coulon, où étoient ordinairement le sieur de Bachaumont, fils du président le Coigneux, Givry, Vialard, avec quelques gens d'épée.

Mais le principal de toute l'intrigue étoit ménagé chez le coadjuteur par quelques personnes de qualité, qui s'étoient unies avec lui, entr'autres le marquis de Noirmoutier, qui étoit revenu de l'armée fort mécontent de M. le prince, à cause de quelques paroles fâcheuses que S. A. avoit dites de lui après la bataille de Lens, sous prétexte que la premiere ligne de l'armée que ce marquis commandoit, fut poussée,

uoiqu'il y eût très-bien fait son de-
oir. Mais M. le prince ne laissa pas
le faire des railleries de ce marquis,
qui se retira de l'armée, & chercha
ensuite toutes les occasions de se ven-
ger de M. le prince, & de la cour qui
lui avoit refusé la satisfaction qu'il de-
mandoit pour cette offense.

C'est pourquoi le marquis de Noir-
moutier fut des premiers à se joindre
au coadjuteur, aussi-bien que son ami
le marquis de Laigues, qui avoit aussi
des raisons de se plaindre de M. le prin-
ce : & comme Noirmoutier avoit des
liaisons avec Mr. le prince de Conti,
qu'il sçavoit être très-mécontent de Mr.
le prince son frere, aussi-bien que ma-
dame de Longueville dont Mr. le
prince avoit dit mille choses fort ou-
trageantes au sujet du prince de Mar-
sillac ; il crut qu'il ne seroit pas diffi-
cile de les engager l'un & l'autre dans
un parti contraire à Mr. le prince, &
même à la cour, dont le prince de
Conti se plaignoit aussi à cause de la
prétention qu'il avoit d'entrer au con-
seil : ce qui lui avoit été refusé.

Mr. de Longueville qui prétendoit
avoir le premier rang après les princes
du sang, n'étoit pas plus content que
les autres, de Mr. le prince, qui n'ap-

puyoit pas ſes prétentions comme il l'auroit deſiré, & il ne fut pas difficile de le faire entrer dans une faction oppoſée à la ſienne, animé comme il étoit par la princeſſe ſon épouſe, que le prince de Marſillac ménageoit avec une grande attention, jugeant bien dèslors qu'elle auroit une conſidération toute particuliere dans le parti, par l'aſcendant qu'elle avoit ſur les princes de Conti & de Longueville, & qu'étant comme il étoit dans ſes bonnes graces, il lui ſeroit aiſé de tirer de grands avantages pour lui quand il ſeroit queſtion de traiter & de s'accommoder avec la cour. Les meſures étant donc priſes de tous les côtés, on réſolut de ſe trouver à Noiſi, où M. le prince de Conti & madame de Longueville promirent de ſe jetter dans Paris, en cas que M. le prince en entreprît le ſiége par ordre de la cour, comme le bruit en couroit déja par-tout. Cette promeſſe fut très-agréable au coadjuteur, non-ſeulement par rapport aux affaires générales, mais auſſi parce que depuis quelque temps il avoit des ſentiments fort vifs * & fort

* On prétend que cette paſſion pour madame de Longueville n'a jamais eu de réalité.

fort tendres pour madame de Longueville, & qu'il espéra que le séjour de Paris pourroit lui fournir des occasions de l'entretenir plus souvent, & peut-être de prendre des avantages sur le prince de Marsillac, qu'il regardoit comme son rival.

Cependant le coadjuteur ne laissoit pas d'agir en même temps du côté de M. le prince, pour l'engager dans le parti : & il a toujours soutenu que S. A. lui avoit donné parole positive d'y entrer, & qu'ils s'étoient vus deux fois chez le sieur de Broussel, pour s'entre-donner de nouvelles assurances. Mais M. le prince a toujours nié le fait, & il y a bien de l'apparence qu'il n'avoit donné que des paroles générales, qu'on peut expliquer, & dont il est aisé de se dégager quand on veut.

Il est pourtant certain que dans ce temps-là l'esprit de M. le prince fut extrêmement combattu, & qu'il balança beaucoup entre les raisons de Châtillon, qui vouloit le lier avec les frondeurs, & celles du maréchal de Grammont, qui le sollicitoit fortement de demeurer uni avec la cour. Dans la vérité, l'affaire étoit assez douteuse, & méritoit bien qu'on y pensât : enfin il se détermina en faveur de la cour,

dans l'espérance qu'il alloit devenir le maître du cabinet & de la fortune du cardinal, qu'il pourroit même détruire quand il voudroit regagner l'affection publique, (qu'il voyoit bien qu'il alloit perdre pour un temps,) en le sacrifiant au parlement & au peuple. Ce fut dans cette pensée que S. A. fit offrir ses services à la reine, faisant sonner bien haut son attachement inviolable au service de Sa Majesté.

La reine se voyant assurée de ce côté-là, fit représenter à M. le duc d'Orléans, par l'abbé de la Riviere, *

* Cet abbé de la Riviere, depuis évêque de Langres, légua en mourant, cent écus à celui qui feroit son épitaphe : en voici deux.

Monsieur de L.... est mort testateur olographe,
Et vous me promettez, si j'en fais l'épitaphe,
Les cent écus par lui légués à cet effet.
Parbleu l'argent est bon dans le siecle où nous
    sommes;
Comptez toujours : Ci gît le plus méchant des
    hommes.
        Payez : le voilà fait.

Ci gît un très-grand personnage,
Qui fut d'un illustre lignage,
Qui posséda mille vertus,
Qui ne trompa jamais, qui fut toujours
    fort sage;
Je n'en dirai pas davantage,
C'est trop mentir pour cent écus.

ı'il lui étoit très-dangereux de souffrir
ue M. le prince demeurât seul auprès
u roi & de la reine ; que ce lui seroit
n moyen infaillible de se rendre dans
ːu maître de toutes les affaires, &
'en exclure S. A. R. qui perdroit ainsi
)ute sorte de considération, avec plu-
eurs autres raisons de la même natu-
:, qui piquoient sensiblement l'esprit
u duc d'Orléans, naturellement jaloux
e l'espérance & de la réputation de
I. le prince.

Ce n'est pas que si S. A. R. eût voulu
:outer ses véritables amis, & bien exa-
ıiner les dispositions des esprits & des
faires, il n'eût bien vû que le parti
u parlement étoit le plus avantageux,
: qu'en se déclarant en sa faveur, il
ıroit été lui-même le maître des af-
ıires sans avoir rien à craindre de la
)ur, ni de la trop grande élévation
: M. le prince. Mais tous les esprits
ıt leurs bornes & leurs foiblesses, &
est difficile de porter à des résolu-
ons vigoureuses ceux qui sont préve-
ıs de la crainte. Le duc s'étant donc
issé persuader par les émissaires de la
ine, le siége de Paris fut résolu, &
s troupes commencerent à s'en ap-
'ocher de tous côtés : ce qui ne put
faire si secrétement, que le parlement

& la ville n'en fussent avertis de toutes parts.

C'est pourquoi le parlement étant rentré à la S. Martin, on commença à délibéret sur l'approche des troupes, & sur l'inexécution de la déclaration du 24 octobre : ce qui obligea M. le duc d'Orléans, & M. le prince à se rendre à leur assemblée, où le dernier parla même une fois avec beaucoup de chaleur & de hauteur, interrompant le président Viole, & faisant un signe de la main comme pour le menacer : ce qui ayant soulevé toute la compagnie, il y tint le lendemain un discours beaucoup plus modéré. Les choses traînerent ainsi en confusion & en murmure, le cardinal ne pouvant se résoudre à cause du souvenir tout récent des barricades. Il voyoit bien que les suites d'une entreprise de cette nature, si elle ne réussissoit pas, retomberoient nécessairement sur lui : il sçavoit bien aussi que quand elle réussiroit, il ne pouvoit manquer de tomber dans la dépendance de M. le prince, ce qu'il craignoit sur toutes choses : de sorte qu'il y a bien de l'apparence que s'il en avoit été le maître, on n'auroit pas assiégé Paris. Mais comme il étoit entraîné par l'emportement de la reine, & que la plûpart des

courtisans le poussoient même sur ce sujet en l'accusant de timidité devant elle, il fut obligé de suivre le torrent, & de s'abandonner aux événements, d'autant plus que le sieur le Tellier disoit que le siége de Paris n'étoit pas une affaire de plus de quinze jours, & que le peuple viendroit demander pardon la corde au cou, si le pain de Gonesse manquoit seulement deux ou trois jours de marché.

On commença donc à la cour, à prendre tout de bon les mesures nécessaires pour le siege, & on fit différentes propositions sur ce sujet, qui partagerent pour quelque temps les esprits. Mr. le prince & Mr. le Maréchal de la Meilleraye vouloient que le roi allât loger à l'arsenal, & qu'on se rendît maître des portes S. Antoine & S. Bernard, & de l'isle Notre-Dame, ce qui auroit sans doute causé un grand désordre dans Paris, & c'étoit le meilleur moyen de réduire cette ville par la force. Mais le cardinal craignant de n'avoir pas une sortie assez libre & assez sûre dans le besoin, cet avis ne fut pas suivi : on aima mieux prendre la campagne. Le roi & la reine, Mr. le duc d'Anjou, & le cardinal sortirent le jour des Rois 1649, à deux heures après minuit, par

la porte de la Conférence, où s'étoient rendus Mr. le duc d'Orléans & Mr. le prince, Mr. le prince de Conti, le maréchal de Villeroi, le chancelier, les ſecrétaires d'état, & autres gens de la cour, qui s'en allerent tous à S. Germain, ſans qu'on s'en apperçût à Paris qu'à la pointe du jour.

Cette ſortie étant venue à la connoiſſance du peuple, cauſa ſur le champ une très grande émotion parmi les bourgeois, qui ſe ſaiſirent auſſi-tôt & ſans ordre des portes S. Honoré, de la Conférence, & de pluſieurs autres. MM. du parlement en ayant été informés s'aſſemblerent à l'inſtant, quoiqu'il fût fête, & ayant ſçu que la cour avoit laiſſé une lettre adreſſée aux prévôt des marchands & échevins, on envoya auſſi-tôt pour ſçavoir le contenu de cette lettre qui leur fut apportée. Elle portoit en ſubſtance que le roi ayant été obligé de ſortir de ſa bonne ville de Paris, pour ne pas demeurer expoſé aux deſſeins pernicieux de quelques officiers du parlement, qui après avoir attenté contre ſon autorité en diverſes rencontres, & abuſé long-temps de ſa bonté, ſe feroient portés juſqu'à conſpirer de ſe ſaiſir de ſa propre perſonne; & à former des intelligences avec les

ennemis de l'état, S. M. avoit bien voulu faire part aux prévôt des marchands & échevins de ſa réſolution, leur-ordonnant très-expreſſément de s'employer en tout ce qui dépendroit d'eux, pour empêcher qu'il n'arrivât rien dans la ville, qui pût en troubler le repos, ni faire préjudice au ſervice du roi, S. M. ſe réſervant de les informer plus amplement dans la ſuite de ſes réſolutions.

Cette lettre auroit peut-être eu plus d'effet, ſi on y eut déſigné quelqu'un en particulier ſur qui on eût voulu faire tomber ces ſoupçons; mais comme elle ne nommoit perſonne, & que le commerce prétendu avec les ennemis de l'état étoit ſans aucun fondement, elle ne fit pas une grande impreſſion ſur les eſprits, non plus que celles de la reine, de Mr. le duc d'Orléans & de Mr. le prince, par leſquelles ils leur faiſoient ſçavoir que c'étoient eux qui avoient conſeillé au roi ſa ſortie, & même la maniere de l'exécuter. Ainſi le parlement réſolut, ſans s'arrêter à ces lettres, que toutes les portes de la ville ſeroient gardées par les bourgeois; qu'on poſeroit des corps-de-garde aux lieux néceſſaires pour la ſûreté publique, & que les chaînes ſeroient tendues

lonté du roi étoit que le parlement se transférât à S. Germain * & attendît là ses ordres. Sur quoi la compagnie résolut de rendre cette lettre sans l'ouvrir, & délibéra ensuite sur les autres articles des lettres du jour précédent, adressées au prévôt des marchands & aux échevins : elle ordonna que les gens du roi iroient trouver la reine à S. Germain, & la supplieroient de donner les noms de ceux qui avoient calomnié la compagnie, pour être procédé contre eux selon la rigueur des loix de l'état.

Les gens du roi allerent à S. Germain ; mais ils furent obligés de s'en revenir sans voir la reine, qui leur refusa audience, leur faisant dire qu'il n'étoit plus temps, & qu'ils eussent à se retirer sans coucher à S. Germain. Mais comme il étoit neuf heures du soir lorsqu'ils reçurent cet ordre, & qu'ils n'auroient pu retourner à Paris, sans un péril manifeste, ils demeurerent où ils étoient, mais sans se coucher, pour exécuter l'ordre de la reine à la lettre.

* Le premier président Molé, quoiqu'attaché à la cour, dit qu'il étoit premier président de Paris, & non de Montargis.

Si la reine les eût écoutés & congédiés avec de bonnes paroles, & si au lieu de prendre tout le parlement à partie, elle se fût contentée de faire une querelle bien ou mal fondée à quelques particuliers, il y a bien de l'apparence que tout le corps ne se seroit pas déclaré, une bonne partie d'entre eux étant découragée, & appréhendant les suites de la guerre.

Mais sur cette réponse fiere, le parlement ayant jugé qu'il n'y avoit plus de mesures à garder, donna le 8 un arrêt sanglant contre le cardinal Mazarin, comme l'unique auteur des désordres de l'état, enjoint à lui de se retirer de la cour dans les vingt-quatre heures, & du royaume dans huit jours, sinon ordonne à tous sujets du roi de lui courir sus, & défense à toutes personnes de le recevoir.

Il y eut encore un arrêt le samedi matin à l'occasion d'une seconde lettre aux prévôt des marchands & échevins, qui leur enjoignoit de faire obéir le parlement, comme si la chose eût été en leur pouvoir; & il fut ordonné qu'on feroit un fonds de deniers pour lever des troupes : ce qui fut reçu avec un applaudissement si général, qu'il se trouva en peu de temps un fonds de

quatre ou cinq millions, le parlement & toutes les autres compagnies s'étant cottisés.

Jusques-là tous les nouveaux conseillers de la derniere création faite sous le ministere du cardinal de Richelieu étoient si mal reçus dans la compagnie, que les présidents ne leur distribuoient jamais de procès, & prenoient à peine leurs avis aux audiences, de sorte que ces charges étoient dans un étrange rebut, & ceux qui en étoient pourvus ne trouvoient pas aisément des acheteurs, qui voulussent se charger de si mauvaise marchandise. Le sieur Boylesire, chanoine de Notte-Dame, qui avoit une de ces charges, jugeant l'occasion favorable pour les mettre sur un meilleur pied, proposa que les nouveaux donnassent chacun 15000 livres pour les affaires publiques, outre ce que la compagnie devoit fournir, à condition qu'il n'y auroit plus de différence entre les charges anciennes & les leurs, & qu'on leur distribueroit des procès comme aux autres. La proposition fut acceptée, & les vingt nouveaux conseillers ayant financé, furent depuis considérés comme les anciens. On ne laissa pas pourtant de les appeler *les quinze-vingts*, parce qu'ils étoient

vingt qui avoient donné chacun 15000 livres.

Dès qu'on sçut qu'il y avoit de l'argent dans la caisse publique, les officiers & gens de qualité vinrent offrir leurs services au parlement & à la ville. Le marquis de la Boulaye fut le premier qui se présenta, peut-être un peu par rapport à un grand procès qu'il avoit au parlement. Le duc d'Elbeuf le suivit de près avec MM. ses enfants, & il fut déclaré général des armées du roi sous l'autorité du parlement : ce qui lui donna un si grand crédit dans la ville, pendant les premiers jours, qu'il en étoit comme le maître absolu. Il s'en apperçut si bien qu'il écrivit aussitôt à la reine pour lui offrir ses services, priant S. M. de l'employer dans cette conjoncture qu'il prévoyoit bien ne pouvoir être de longue durée.

En effet, M. le prince de Conti, M. le duc de Longueville, le prince de Marsillac, & le marquis de Noirmoutier, ayant quitté S. Germain pour se jetter dans Paris, le crédit du duc d'Elbeuf cessa tout d'un coup, & le prince de Conti fut déclaré généralissime malgré l'opposition du duc d'Elbeuf, qui étoit pourtant en état de faire bien du bruit, s'il avoit bien connu

ses forces, & la défiance que tout le monde avoit de S. A. Car il eſt certain que le duc fut pendant un jour entier le maître de faire chaſſer ce prince hors la ville, s'il avoit voulu. Mais le coadjuteur qui commençoit à établir ſon autorité parmi le peuple, ayant fait connoître que S. A. & M. de Longueville avoient donné leur parole il y avoit long-temps, & qu'ils n'avoient eu aucune part à l'enlevement du roi, ce qui fut confirmé par le préſident de Novion, à qui le coadjuteur avoit confié ce ſecret, tout le monde tourna de ce côté-là, & le reconnut pour généraliſſime, & MM. d'Elbeuf, de Bouillon & de la Mothe-Houdancour pour lieutenants généraux, avec un pouvoir égal, qu'ils exerceroient alternativement, avec cette ſeule diſtinction, que M. d'Elbeuf devoit commencer, & avoir la premiere ſéance au conſeil de guerre, qui ſe tiendroit toujours chez M. le prince de Conti : après quoi ce prince alla loger à l'hôtel-de-ville, pour effacer la défiance qui pouvoit reſter dans l'eſprit du peuple contre lui. Madame la ducheſſe de Longueville ſa ſœur y prit auſſi un appartement par la même raiſon, de ſorte que la maiſon de ville fut le lieu où tout le

monde alloit faire sa cour, les officiers de robe & d'épée s'y rendant réguliérement tous les soirs, & le coadjuteur pour des raisons générales & particulieres. Dans ce temps-là madame de Longueville accoucha d'un fils, que le corps de ville tint sur les fonts, & le nomma Charles-Paris. Cependant M. de Longueville alla dans son gouvernement de Normandie pour y servir le parti, n'ayant point voulu prendre de qualité entre les autres généraux qu'il croyoit au-dessous de lui. Il y eut aussi beaucoup d'autres seigneurs qui s'engagerent avec le parlement & la ville, comme les ducs de Chevreuse, de Luines, de Brissac, le marquis de Vitri, de Fosseuse, de Silleri, &c.

M. de Beaufort ne manqua pas de se rendre aussi à Paris, où il fut reçu avec de grandes acclamations du peuple, qui dans la suite n'eut de véritable confiance qu'en lui & au coadjuteur, avec lequel le duc s'unit très-étroitement. Jusques-là le coadjuteur n'avoit pas eu de voix délibérative dans le parlement ; mais on la lui donna le vingt-un janvier 1649, en l'absence de Monseigneur l'archevêque de Paris son oncle, il y prit sa

lace après avoir fait le serment accoutumé.

Pendant tout ce temps-là il y eut peu d'exploits de guerre de part & d'autre. Les bourgeois de Paris s'emparerent seulement de la Bastille, dont le sieur de Broussel fut fait gouverneur, & le sieur de Louviers son fils, qui étoit lieutenant aux gardes, son lieutenant. D'un autre côté M. le prince, qui commandoit l'armée du roi, se rendit maître des postes importants de S. Cloud, de S. Denis & de Charenton; mais il ne garda pas long-temps le dernier. Le parlement s'occupoit aussi à faire venir des vivres à Paris, & à trouver des fonds pour les gens de guerre. Il donna pour cet effet des arrêts pour prendre dans toutes les recettes les deniers qui s'y trouveroient, & pour se saisir de tous les effets & meubles appartenants au cardinal Mazarin ou à ses partisans, avec promesse du tiers aux dénonciateurs : mais cette recherche fut assez inutile & ne produisit pas grande chose. On ne laissa pas cependant de délivrer de l'argent aux officiers; & le coadjuteur leva un régiment de cavalerie à ses frais, dont il donna le commandement au chevalier de Serrigni, son parent, qui fut ap-

pellé le régiment des Corinthiens, parce que ce prélat étoit archevêque titulaire de Corinthe.

Cette levée de bouclier sous le nom d'un prêtre ne fut pas approuvée de tout le monde, & ne réussit pas avantageusement pour son auteur : car le chevalier de Serrigni étant sorti à la tête de son régiment, & ayant rencontré un parti des ennemis, il fut battu, & on n'en fit que rire : cet échec ayant été appellé par raillerie, *la premiere aux Corinthiens*. Les officiers ne furent pas long-temps à former leurs régiments, tout le monde s'empressant à prendre parti, & l'armée du parlement se trouva dans peu de jours composée de plus de douze mille hommes effectifs, mais mauvais soldats, particuliérement la cavalerie, qui n'étoit remplie que de cavaliers faits à la hâte par chacune des portes cocheres suivant l'ordre du parlement, & comme le marquis de la Boulaye en avoit le principal commandement, on l'appella par dérision le *général des portes cocheres*.

L'armée du roi n'étoit pas si nombreuse, & ne passoit pas neuf ou dix mille hommes : mais c'étoient de vieilles troupes & bien meilleures. Le duc de Bouillon avoit proposé un expédient

ui ne fut pas suivi, mais qui auroit été
ien plus avantageux pour Paris & de
ıoindre dépense. C'étoit d'envoyer une
›mme de cinq cents mille livres à M.
e Turenne son frere, pour distribuer
ans l'armée d'Allemagne qu'il com-
ıandoit, & l'amener au service du
arlement. M. de Turenne & la plû-
art des officiers généraux étoient dis-
osés à prendre ce parti, mais la cour
ıe leur laissa pas le temps d'exécuter
:ur dessein; & le sieur d'Herlac ayant
:té envoyé par le cardinal dans cette
rmée avec de l'argent, il trouva moyen
le retenir au service du roi plusieurs
›fficiers étrangers, particuliérement le
:olonel Rosen, ennemi déclaré de M.
le Turenne, qui, par ce moyen, fut
›bligé de quitter l'armée avec ses
ımis : ce qui ne seroit pas arrivé si
›n lui avoit envoyé de l'argent à
›ropos.

Mais il y avoit dans la ville & dans
: parlement, tant de gens gagés, qu'il
ıe faut pas s'étonner si ceux qui étoient
›ien intentionnés, ne purent rien faire
le considérable pendant la guerre. On
ıe laissoit pourtant pas de se réjouir à
'aris : il ne se passoit pas de jour qu'il
ıe se fît quelque chanson nouvelle con-
re le cardinal Mazarin, la plûpart fort

ſpirituelles & de la façon de M. de Marigni. Le ſieur Scaron fit auſſi ſa Mazarinade *, & il paroiſſoit tant d'autres écrits ſi injurieux, même contre la reine, que le parlement fut obligé de faire défenſe d'en débiter de cette nature. Mais ces défenſes n'empêcherent pas le cours de ces libelles, & la reine étoit tombée dans un mépris ſi général, que le menu peuple ne la nommoit plus que *madame Anne.* Cette licence de parler étoit une des choſes qui contribuoit le plus à entretenir l'animoſité du peuple, & à diminuer le chagrin qu'on avoit de voir qu'il ne ſe faiſoit rien d'ailleurs.

M. de Beaufort entreprit pourtant d'ouvrir le paſſage de Corbeil, & il ſe mit en marche à grand bruit avec un gros détachement de bourgeois de la ville, qui devoient faire des merveilles; mais ils n'eurent pas le courage de paſſer Juviſi, ayant appris qu'il étoit ſorti des troupes de S. Germain pour les couper. Il fut plus heureux dans un autre rencontre, étant ſorti avec 300 chevaux au-devant d'un grand convoi que le marquis de Noirmoutier amenoit du côté d'Etampes, & qui arriva heureuſement,

* Cette Mazarinade ſe trouve dans les œuvres de Scaron.

uoiqu'il eût été attaqué par les troues du roi, qui le poussèrent jusques u village de Vitri, à l'entrée duquel I. de Beaufort fit face, & se mêla de onne sorte avec les ennemis. On fit ıême courir le bruit qu'il avoit tué Jerlieu qui commandoit le régiment u cardinal Mazarin, quoique d'au'es assurassent qu'il avoit été blessé à lus de cinquante pas de lui.

Cette journée fut très-glorieuse à ce rince, non-seulement par cette action, ıais parce que le bruit s'étant répandu u'il étoit aux mains avec les enneıis, les bourgeois prirent les armes 'eux-mêmes, & sortirent au nombre e plus de 30000 en moins d'une eure, y ayant eu même des femmes ui suivirent avec des épées, des halbardes & des broches, & autres inruments de cette sorte : & quand M. : Beaufort rentra le soir dans la ville, ı alluma des chandelles à toutes les nêtres des rues où il passa, le monde 'iant *vive Beaufort*.

Le marquis de Noirmoutier amena ıcore un autre convoi par la vallée : Grosbois avec assez de peine, parce ıe les troupes qu'il avoit postées pour voriser son passage, étoient sorties du u où il les avoit mises, pour charger

quelques efcadrons du parti contraire. Le marquis de Silleri fut pris dans cette occafion, & le prince de Marfillac y fut bleffé dangereufement avec le comte de Roian.

On fit encore une autre fortie prefque générale du côté des portes de St. Denis & de S. Martin, pour faire entrer un convoi de bled & autres provifions, fi nombreux que les charettes ne cefferent de défiler nuit & jour pendant deux fois ving-quatre heures; le marquis de Noirmoutier qui avoit la tête de tout s'étant avancé jufqu'à Dammartin, & le marquis de la Motte jufqu'à Goneffe. Mais tout cela fut fort mal diftribué.

Le marquis de la Boulaye fit auffi entrer quelques petits convois; & quoiqu'il ne fût pas eftimé des gens de guerre, il ne laiffoit pas d'être fort agréable au peuple.

Enfin les généraux s'aviferent de faire un camp à Villejuif, où l'on mit la plûpart des troupes, le refte étant dans les villages voifins, & particuliérement au Port-à-l'anglois, pour la défenfe d'un pont de bateaux qu'on avoit conftruit fur la riviere de Seine.

Voilà les principales actions de guerre, qui fe firent durant le fiege de Pa-

ris par les troupes de la ville. Celles du roi ne furent pas beaucoup plus importantes. Après s'être rendu maître de Lagni & de Brie Comte-Robert, M. le prince attaqua Charenton où l'on avoit jetté un corps de troupes assez considérable pour conserver ce poste, qui étoit très-important pour la subsistance de la ville. Le marquis de Clanleu qui y commandoit y fut tué, n'ayant pas voulu de quartier avec plusieurs officiers distingués. Il n'y eut presque que le marquis de Coignac, petit-fils du maréchal de la Force, qui se sauva heureusement par la riviere sur un glaçon qui l'apporta auprès de Paris, après avoir rempli très-bien son devoir à la tête de son régiment. M. le prince y perdit aussi beaucoup de monde, entr'autres le duc de Châtillon qui fut emporté d'un coup de canon *, & qui fut fort regretté dans les deux partis.

Les généraux de Paris sortirent bien avec leurs troupes pour empêcher cette attaque; mais M. le prince s'é-

* D'un coup de mousquet dans les reins, dont il mourut le lendemain dans le château de Vincennes.

toit posté si avantageusement avec les sept à huit mille hommes qu'il avoit, qu'on ne jugea pas à propos de l'aller attaquer avec de nouvelles troupes, n'y ayant eu que le coadjuteur qui fut d'avis de donner bataille, & qui sortit en équipage de guerre avec des pistolets à l'arçon de la selle, voulant faire voir que la qualité de prêtre n'étoit pas incompatible avec celle de brave.

Cette prise de Charenton, quoiqu'abandonné deux jours après par M. le prince, ne laissa pas de mettre une grande consternation dans le parti, & contribua beaucoup à disposer le parlement à écouter des propositions de paix. Les partisans de la cour prirent de-là occasion de se réveiller, comme on le découvrit par une lettre interceptée de l'ancien évêque de Dole nommé Cochon, où il rendoit compte de toutes choses au cardinal Mazarin, disant que l'évêque de Glandeve, religieux Cordelier, connu auparavant sous le nom de pere Faure, confesseur de la reine, & le sieur Delaune, conseiller au châtelet, le servoient fort bien; que le parlement feroit bientôt la paix à telles conditions qu'on voudroit, & que les officiers généraux ne s'y opposeroient pas. Cela fut cause qu'on lui donna des

gardes : on en devoit aussi donner à l'évêque de Glandeve, mais on ne le fit pas parce qu'il étoit logé aux Cordeliers. On envoya chez Delaune pour l'arrêter ; mais ayant été averti de bonne heure, il se retira à S. Germain. On surprit plusieurs autres lettres sans signature, qui disoient encore davantage, & qui venoient de quelques officiers du parlement. On en fit beaucoup de bruit ; mais l'affaire fut étouffée. On ne poursuivit pas aussi, comme on auroit pu, l'affaire du chevalier de la Valette, bâtard de la maison d'Espernon, qui fut arrêté jettant la nuit des billets par la ville pour émouvoir le peuple.

Fondée sur ces intelligences secrétes, la cour avoit envoyé quelques jours auparavant un héraut d'armes chargé de lettres pour le parlement, pour M. le prince de Conti, & pour les prévôt des marchands & échevins. Ce héraut s'étant présenté à la porte S. Honoré y fit sa chamade ; & le capitaine * qui

* C'étoit le président de Maisons fils, qui étoit à la porte S. Honoré, quand le héraut se présenta : il refusa de le laisser entrer ; le héraut mit la lettre sur la barriere. M. de Maisons qui étoit alors conseiller, vint rendre compte au palais de ce qu'il avoit fait. J'ai oui

y étoit de garde l'ayant arrêté à la barriere, en fut aussi-tôt donner avis au parlement, qui après de longues délibérations arrêta de ne point entendre le héraut, ni recevoir ses lettres, & d'envoyer les gens du roi à S. Germain, pour dire à la reine que le refus de la compagnie ne venoit que du respect qu'ils avoient pour elle, les hérauts n'étant envoyés qu'à des souverains ou des ennemis, & qu'ils supplioient S. M. de leur faire sçavoir sa volonté de sa propre bouche, l'assurant de la continuation de leur fidélité pour le service du roi.

C'étoit-là proprement ce que la cour souhaitoit pour avoir lieu d'entrer en négociation, à quoi elle n'avoit encore pu réussir, & il y a lieu de croire que cette mommerie de héraut avoit été concertée avec ceux du parlement qui étoient dans les intérêts de la cour, à dessein

---

diré au cardinal de Retz & à mon pere, que ce qui fut dit dans cette occasion, est ce qu'ils ont entendu de plus beau dans leur vie, où tout le monde des différents partis réunis tous au même avis, direnc par respect pour S. M. R., tout ce qu'on peut s'imaginer de plus éloquent, & qui faisoit bien connoître qu'on n'en vouloit qu'au cardinal Mazarin.

dessein d'engager la compagnie à faire cette démarche. Aussi la reine ne perdit pas cette occasion ; elle fit dire aux gens du roi que S. M. étoit satisfaite des assurances qu'ils lui donnoient ; mais qu'elle en desiroit des effets véritables, après quoi on se pouvoit promettre des témoignages sinceres de sa bienveillance envers toute sorte de personnes sans exception.

Cette réponse gracieuse donna lieu aux délibérations qui se firent depuis au contentement de la cour. A quoi la venue d'un autre héraut, ‡ envoyé dans le même temps par l'archiduc, gouverneur des Pays-Bas, & chargé de lettres pour le parlement, ne contribua pas peu, les émissaires de la cour s'étant adroitement servis de cette conjoncture, pour faire voir qu'il y avoit des gens qui entretenoient des correspondances avec les Espagnols, ce qui étoit odieux, & de dangereuse conséquence. Dans la vérité il y avoit plus de quinze jours que cet envoyé étoit à Paris, quel-

‡ Jamais l'archiduc n'a envoyé de trompettes : on fit faire un habit de ses livrées, & cette fable fut concertée à Paris par Laigues qui, par sa correspondance avec madame de Chevreuse, avoit imaginé de rendre le cardinal Mazarin odieux, en proposant la paix générale.

ques-uns de la compagnie ayant travaillé pendant ce temps à lui dresser une créance dont on accusoit particulierement le président de Bellievre & le sieur de Longueil.

Quoi qu'il en soit, cet homme s'étant présenté au parlement, on résolut, après plusieurs contestations, de l'entendre, & de lui donner séance dans la compagnie, quand il eut fait voir ses créances. Il s'appelloit Dom Joseph Illescas Arnolphini, homme de peu de considération, mais qui ne manquoit pas d'esprit. Il avoit été choisi par madame de Chevreuse qui étoit à Bruxelles, & il avoit ordre de négocier principalement avec le coadjuteur, & avec ceux qui étoient le plus dans la confidence de cette dame. Dans le discours qu'il fit au parlement, il dit qu'il ne pouvoit douter que sa présence ne fût agréable à la compagnie, puisqu'il apportoit des offres d'une paix générale tant desirée dans le monde chrétien; que le cardinal Mazarin n'avoit pas voulu la conclure à Munster, quoiqu'il le pût à des conditions avantageuses à la France; mais que depuis la sortie du roi hors de Paris, il en avoit proposé d'autres fort avantageuses à l'Espagne, pour se mettre en état de châtier les rebelles, & de réduire

Paris à la raiſon ; que S. M. C. n'avoit pas eſtimé qu'il fût sûr ni honnête d'accepter des offres de cette nature de la part d'un homme déclaré ennemi de l'état par arrêt du parlement, où les traités de paix doivent être vérifiés pour être authentiques ; qu'ainſi le roi ſon maître l'avoit envoyé à la compagnie, pour lui déclarer qu'il ſe ſoumettoit volontiers à ſon jugement, laiſſant à ſon choix de députer quelques-uns de leur corps en tel lieu qu'ils voudroient, même à Paris où il enverroit ſes plénipotentiaires pour y conclure une paix entre les deux couronnes, & qu'il offroit cependant à la compagnie toutes les troupes du roi ſon maître pour en diſpoſer, & les faire commander par des officiers François, déclarant au ſurplus qu'en cas que le parlement n'eût pas beſoin de ces troupes, elles demeureroient ſur la frontiere ſans rien entreprendre pendant qu'on traiteroit de la paix.

Ce diſcours, & le rapport fait par les gens du roi, de ce qui s'étoit paſſé à S. Germain, fut ſuivi d'une délibération où il fut arrêté qu'on députeroit vers la reine, pour la remercier de la maniere dont elle avoit reçu les gens du roi, pour la prier de vouloir bien

faire lever le blocus de Paris, & pour lui porter copie de la lettre de l'archiduc, & l'informer de ce qui avoit été dit par son envoyé : sur quoi le parlement n'avoit pas voulu délibérer sans sçavoir la volonté de S. M. à laquelle ils étoient prêts d'obéir, & de lui témoigner qu'ils étoient fideles serviteurs du roi.

Ainsi le premier président avec le président de Mesmes & des députés de toutes les chambres, étant partis pour S. Germain, on y convint que de part & d'autre on enverroit des commissaires à Ruel, avec plein pouvoir de conclure un accommodement, & que dès que le parlement auroit donné les mains à cette conférence, les passages seroient ouverts pour laisser entrer des vivres à Paris.

Cet expédient fut accepté par le parlement où les partisans de la cour faisoient proposer tous les jours de nouvelles taxes pour la guerre, afin de dégoûter le peuple. De leur côté les frondeurs faisoient courir le bruit de la venue de Mr. de Longueville avec dix ou douze mille hommes; mais comme ces bruits n'étoient suivis d'aucun effet, les partisans de la cour s'en prévaloient pour décrier la foiblesse du parti, & décourager ses sectateurs.

Cependant le peuple ne laissoit pas de continuer dans sa fermeté, & de crier à toute occasion qu'il ne vouloit pas de paix: mais la conférence de Ruel ayant été arrêtée, les députés s'y rendirent de part & d'autre, & l'on y convint enfin de quelques articles qui furent rapportés à Paris, pour les faire ratifier, à quoi on trouva de grandes oppositions, fondées sur ce qu'il n'y avoit rien de précis pour les intérêts des officiers généraux; que l'article du parlement de Rouen n'étoit pas comme on souhaitoit, & que les députés avoient permis que le cardinal Mazarin signât le traité: sur quoi il s'éleva un si grand bruit à leur retour, & quand on s'assembla au parlement pour délibérer, que le peuple pensa se jetter sur eux, demandant la signature du cardinal Mazarin, pour la faire brûler par la main du bourreau, & menaçant de tuer les députés quand ils sortiroient: ce qui obligea Mr. de Beaufort de sortir pour parler à eux, & pour les appaiser.

Il fallut donc en venir à une nouvelle délibération, malgré le premier président & le président de Mesmes, dans laquelle il fut résolu que les mêmes députés retourneroient à Ruel pour

traiter des prétentions des officiers généraux, qui, pour cet effet, envoyerent aussi leurs agents ; & on leur recommanda de faire en sorte que le cardinal ne signât pas le traité.

Cette délibération dura depuis le matin jusqu'au soir, & à la sortie il fallut que le coadjuteur & le duc de Beaufort accompagnassent le premier président pour le garantir de la fureur du peuple. Une lettre de cachet, qui fut envoyée dans le même temps au sujet des généraux, ne servit qu'à faire crier davantage, & donna lieu à un second arrêt pour faire réformer encore d'autres articles pour le prêt, & pour plusieurs autres choses.

Cependant les officiers généraux ayant choisi le duc de Brissac, & le comte de Maure pour assister à la conférence, & ayant réduit en apparence tous leurs intérêts à l'éloignement du cardinal Mazarin, les députés du parlement eurent ordre d'insister aussi fortement sur cet article : & ils l'auroient obtenu, si les généraux eussent été aussi parfaitement unis qu'ils le paroissoient, d'autant plus que l'archiduc à qui on avoit envoyé le marquis de Noirmoutier & de Laigues, étoit enfin entré en France avec l'armée du roi d'Espagne, & avoit

écrit à M. le prince de Conti, que nonobſtant ſa marche, il ſeroit toujours prêt d'entendre aux propoſitions de la paix générale, & de s'arrêter au cas qu'on voulût nommer des députés. Cette lettre ayant été communiquée au parlement, il ordonna qu'on en donneroit avis à la reine, & l'affaire en demeura là. Si les Eſpagnols euſſent fait dès le commencement cette démarche, ils en auroient ſans doute tiré de grands avantages; mais ils s'en aviſerent trop tard, & leur entrée dans le royaume ne ſervit qu'à terminer plutôt l'accommodement, tout le monde étant déja las & rebuté de la guerre.

Enfin la cour ayant eu l'adreſſe de diviſer le parlement, elle eut auſſi celle de diviſer les généraux, par les promeſſes qui furent faites ſous main à M. le prince de Conti de lui donner entrée au conſeil du roi & un gouvernement de place; à M. le duc de Longueville, le gouvernement du Pont-de-l'Arche; au duc d'Elbeuf, une ſomme d'argent & un domaine conſidérable en Normandie; au duc de Bouillon, ſatisfaction entiere ſur ſes prétentions; & au prince de Marſillac, des lettres de duc & pair; ce qui facilita la réconciliation de madame de Longue-

ville avec M. le prince : après quoi la paix ne reçut plus aucune difficulté, & le premier préſident à ſon retour avec les autres députés rapporta une déclaration du roi qui fut vérifiée le premier avril 1648, portant amniſtie générale pour tous ceux qui avoient été dans le parti, ſpécialement pour le marquis de Noirmoutier, de Laigues, le comte de Fieſque, S. Ibal, la Sauvetat & la Boulaye, ſans faire aucune mention du cardinal Mazarin, qui demeura, comme il étoit, le maître de toutes les affaires, & en état de ſe venger à ſa diſcrétion du coadjuteur & du duc de Beaufort, qui avoient paru les plus affectionnés au parti, & ſans aucun intérêt.

Comme la paix ne fit avoir à aucun des partis tous les avantages qu'on s'étoit promis, ce ne fut proprement qu'une ſuſpenſion d'armes, & nullement d'intrigues & de cabales. Les frondeurs ne pouvoient ſouffrir le cardinal Mazarin en place; ils appréhendoient ſes reſſentiments, & pour s'en défendre ils tâchoient d'entretenir l'animoſité dans les eſprits. Le cardinal de ſon côté tâchoit de rétablir ſon crédit, eſpérant que le temps lui fourniroit les occaſions de ſe venger : mais ce qui l'in-

quiétoit davantage étoit l'autorité que M. le prince avoit prise dans les conseils pendant la guerre, dont il appréhendoit les suites. Mr. le prince nullement disposé à en souffrir la diminution, prétendoit conserver l'avantage qu'il avoit, comme dû à sa naissance & à ses services; & quoiqu'il n'eût pas dessein de perdre le cardinal, il vouloit le retenir dans le respect & dans la dépendance. De plus, dans la pensée que les frondeurs pouvoient traverser une partie de ses desseins, il cherchoit sur toutes choses à les perdre, ou du moins à les abaisser, & à leur ôter la faveur du peuple, qui étoit entiere & sans partage pour les chefs du parti.

Avec tant de vues différentes il étoit difficile que tous ces partis s'accommodassent bien ensemble : aussi leur arrivoit-il souvent de se barrer & de s'entrechoquer, quelquefois même sans dessein. Une des premieres actions d'éclat qui réveilla la chaleur des esprits, fut l'arrivée du duc de Candale à Paris, où l'on crut que la cour l'avoit fait venir à dessein pour insulter le duc de Beaufort, afin de voir de quelle façon cela seroit reçu du peuple. Quelques-uns disoient pourtant qu'il y étoit venu de son mouvement & sans aucun

concert avec la cour. Quoi qu'il en ſoit, s'étant remontré un ſoir aux tuileries avec quelques-uns de ſes amis, il ſe mit à plaiſanter tout haut ſur la liberté qu'il diſoit être alors pour tout le monde ſur le pavé de Paris, tournant en ridicule certaines choſes de la guerre, qui dénotoient aſſez intelligiblement le duc de Beaufort, ſans néanmoins nommer perſonne.

Ces diſcours ayant été faits publiquement, furent bientôt rapportés au duc de Beaufort & à ſes amis, leſquels ayant ſçu que le duc de Candale devoit ſouper peu de jours après dans le jardin de Renard au bout des tuileries *, ils

* Ce Renard avoit été laquais de l'évêque de Beauvais, & enſuite ſon valet de chambre. Comme il entroit au Louvre par le moyen de ſon maître, il étoit accoutumé de préſenter tous les matins un bouquet à la reine, qui aimoit les fleurs. Ces petits préſents étant bien reçus, Renard obtint de S. M. quelques récompenſes, & entr'autres la jouiſſance d'une partie du jardin des tuileries. Il y bâtit une maiſon, & l'embellit ſi bien, que ce lieu devint un réduit pour les perſonnes de la plus haute qualité. On s'y divertiſſoit, on y jouoit, & ſouvent même on y tenoit des conférences ſur les affaires du temps. Renard ſe fit peindre en jeune garçon qui préſentoit des fleurs à la Fortune, pour tirer quelque préſent

résolurent d'y aller, sous prétexte de la promenade, pour l'insulter à leur tour. Cela se fit comme il avoit été projetté. Le duc de Beaufort étant entré dans le lieu où le duc de Candale étoit à table, lui dit en riant qu'il venoit se réjouir avec lui familierement, & avec la liberté qui regnoit alors sur le pavé de Paris. La raillerie ne plut pas; on y répondit avec aigreur, & le duc de Beaufort qui n'attendoit que cela, prit un bout de la nappe, & renversa tout ce qui étoit sur la table. Le duc de Candale voulut mettre l'épée à la main; mais il en fut empêché par ses amis, qui virent bien que la partie n'étoit pas bien faite pour eux: on se sépara donc de part & d'autre, & le duc de Candale sortit de Paris le lendemain matin dans le dessein de faire appeller le duc de Beaufort; mais la cour empêcha que la chose allât plus loin. Cette brusquerie fit beaucoup de bruit dans Paris pendant quelques jours, & fut fort approuvée du peuple, qui marqua vouloir entrer dans la querelle envers & contre tous.

de la déesse. La Fortune tendoit la main pour recevoir le bouquet, & faisoit, en souriant, tomber une pluie d'or dans le sein du jeune garçon.

Il pensa encore arriver du bruit à l'occasion d'un bateau chargé de bombes & de grenades à l'arsenal, & qui descendant la riviere comme pour aller à S. Germain, fut arrêté vers le pont rouge, & pillé par le peuple, qui disoit tout haut qu'on avoit dessein d'assiéger Paris une seconde fois.

Le duc de Beaufort étant tombé malade dans le même temps, on ne manqua pas de dire qu'il étoit empoisonné. Le peuple alloit tout le long du jour en procession à l'hôtel de Vendôme pour sçavoir de ses nouvelles, & quoique sa maladie ne fut rien, les frondeurs la faisoient passer pour périlleuse. Cependant ses gens avoient ordre de faire entrer une partie de ceux qui se présentoient, dont plusieurs le voyant au lit se jettoient à genoux, pleurant à chaudes larmes, & priant Dieu pour lui comme pour leur pere & leur libérateur.

Tous ces incidents joints à l'animosité qui paroissoit encore dans les discours du peuple contre le cardinal Mazarin, lui firent juger qu'il ne faisoit pas encore bon à Paris pour lui : aussi ne put-il se résoudre d'y retourner, quoique la reine l'en pressât beaucoup, & que M. le Prince se chargeât de

l'y conduire en toute sûreté. On dit même que pour justifier sa crainte, & faire voir qu'elle n'étoit pas sans fondement, il envoya un chariot couvert de ses armes à Paris, qui fut pillé à l'entrée de la ville, par des gens apostés, de sorte que la cour, pour laisser refroidir cette chaleur, alla de S. Germain à Compiegne, à la réserve de de M. le prince, qui fut seul à Paris, où il fut complimenté par le parlement qui lui députa exprès, ce qui ne fut pas approuvé du peuple qui ne regardoit ce prince qu'avec aversion, comme le principal auteur de tous ses malheurs; jusques-là, que s'il avoit séjourné plus long-temps à Paris, il n'y auroit peut-être pas trouvé toute la sûreté qu'il s'imaginoit: mais il s'en alla bientôt en Bourgogne, laissant ainsi le cardinal seul auprès de L. M., bien-aise de se voir délivré de sa présence qui l'incommodoit fort.

Le peuple de Paris eut aussi beaucoup de joie du départ de S. A. comme il le fit connoître dans une affaire qui arriva peu de temps après, & qui fit assez de bruit. Beautou, avocat au conseil, ayant été arrêté au sujet d'une piece offensante pour S. A. dont on l'accusoit d'être l'auteur, intitulée: *Dis-*

cours sur la députation du parlement à M. le prince ; la cour témoigna y prendre beaucoup de part, & s'intéresser fortement à la satisfaction de M. le prince, ne négligeant rien pour faire punir cet innocent.

La substance de cet écrit étoit, que le parlement n'avoit pas dû députer à à M. le prince, parce que cette compagnie n'avoit jamais fait cette démarche que pour le roi & M. le duc d'Orleans, & que M. le prince ayant été l'auteur du siege de Paris, le protecteur du cardinal, & la cause de tout ce qu'ils avoient souffert, il n'étoit pas juste de se réjouir de son retour ; & à la fin l'auteur * apostrophant M. le prince, lui pronostiquoit qu'il seroit la victime du ministre, qui le jetteroit dans une prison d'où il ne sortiroit que par la générosité de ceux qu'il avoit persécutés sans sujet : ce qui arriva effectivement depuis.

Si M. le prince eût fait alors une réflexion sérieuse sur cette prédiction, il ne se seroit peut-être pas si fort emporté dans cette rencontre, & il auroit

* C'étoit un nommé Portail, avocat au parlement.

dû juger que les sollicitations publiques de la cour n'étoient que pour l'engager davantage dans cette affaire, & pour rejetter sur lui toute la mauvaise humeur qui restoit dans l'esprit du peuple. En effet tous les mouvements qu'il se donna auprès des juges ne produisirent que de nouveaux écrits plus forts, qui furent publiés sous prétexte de la défense de Beautou, lequel fut enfin déchargé de l'accusation par le parlement, après avoir couru risque d'être condamné à mort par le châtelet : ce qui seroit certainement arrivé si le sieur Joli ‡, conseiller au châtelet, qui commença de se faire remarquer dans cette occasion, n'avoit engagé quelques-uns des juges à s'opposer avec lui aux opinions de ceux qui étoient dévoués à la cour. Ce conseiller, par un pur esprit de générosité, entreprit la défense de l'accusé avec tant de chaleur, qu'il alla plusieurs fois dans le cachot instruire le prisonnier de ce qu'il avoit à faire & à dire : mais ce malheureux étoit si troublé, qu'au lieu de profiter des conseils qui lui avoient été donnés, il pensa se perdre lui-même

‡ C'est lui qui est l'auteur de ces Mémoires.

par ſes réponſes. Le ſieur Joli avoit été juſqu'alors infiniment uni avec le ſieur d'Aubrai, lieutenant civil, dont il rapportoit tous les procès ; mais ils rompirent dans cette occaſion, & en vinrent même à des paroles aſſez fortes.

Il arriva dans ce temps une affaire de la même nature à l'occaſion d'un nommé Marlot qui avoit été condamné à être pendu, pour avoir imprimé un libelle très-ſale & offenſant contre l'honneur de la reine, intitulé *la Cuſtode.* Mais comme il ſortoit de la conciergerie pour être mené en greve, pluſieurs garçons libraires & imprimeurs ſe trouverent à la porte du palais, qui chargerent bruſquement les archers à coups de pierres, & criant ſur eux *aux Mazarins*, ils furent ſecondés par les gens de boutiques du quartier, de ſorte que Marlot fut ſauvé, y ayant eu pluſieurs archers de bleſſés, & même le ſieur le Grani, lieutenant criminel, qui les commandoit, & qui eut aſſez de peine à ſe ſauver après avoir reçu pluſieurs coups de bâtons.

Tous ces événements étonnoient la cour. Le cardinal vouloit s'en ſervir pour différer le retour du roi à Paris; mais on lui fit connoître qu'une plus longue abſence pourroit faire naître

des affaires plus dangereuſes, & dont les ſuites pourroient empêcher la cour de revenir quand il en ſeroit abſolument néceſſaire. On lui diſoit auſſi qu'il falloit accoutumer le peuple à la préſence du roi ; que c'étoit le ſeul remede pour refroidir la chaleur des eſprits, & qu'enfin il étoit bon d'appuyer de plus près ceux qui étoient bien intentionnés, & qui étoient las de la continuation de ces déſordres.

Auſſi le cardinal Mazarin ſe réſolut enfin de venir à Paris, après avoir pris toutes les meſures poſſibles contre la mauvaiſe volonté du peuple. La premiere précaution qu'il prit fut de faire parler à madame la ducheſſe de Montbazon qui gouvernoit abſolument le duc de Beaufort, de laquelle on obtint à force de promeſſes, que ce duc ne traverſeroit point le deſſein du retour. On auroit bien voulu l'engager d'aller à la cour ; mais il fallut ſe contenter de la parole que madame de Montbazon donna pour lui. Le coadjuteur ne fut pas ſi difficile ; il alla ſans beaucoup de façon à Compiegne, ſur les inſtances qui lui en furent faites, quoique pluſieurs de ſes amis l'en détournaſſent, dans la penſée que ce voyage ne lui étoit propoſé que pour le décrier dans

l'esprit du peuple ; mais il n'écouta pas ces raisons, & il se figura qu'il suffisoit de publier à son retour, qu'il n'y avoit été que pour rendre ses devoirs au roi & à la reine, sans voir le cardinal. La vérité est pourtant qu'il le vit, & qu'il eut une conférence avec lui de trois ou quatre heures pendant la nuit.

Après cela on prit un grand soin de s'assurer des corps de métiers, par le moyen du lieutenant civil, du prévôt des marchands, & de plusieurs autres, jusqu'à se servir de la Ratiere, partisan, pour ménager les bateliers en les faisant boire & en leur distribuant de l'argent. On employa aussi M. de Longueil, conseiller de la grand-chambre, en lui promettant la surintendance des finances pour le président de Maisons son frere.

Le cardinal crut aussi qu'il feroit bon de faire une entreprise d'éclat, qui rétablît sa réputation. C'est pourquoi il fit assiéger Cambrai par le comte d'Harcourt, & il y alla lui-même pour faire des présents d'épées, de baudriers & de gands de senteur à la plûpart des officiers. Mais toute cette dépense mesquine ne servoit qu'à lui attirer la raillerie publique, d'autant plus que le

ſiége fut levé : de ſorte qu'il fallut en revenir aux premieres meſures pour préparer les bourgeois de Paris au retour de la cour, que tout le monde leur conſeilloit plus que jamais, ce à quoi le cardinal n'auroit jamais donné les mains, ſi M. le prince n'eût répondu du ſuccès de l'affaire.

La cour revint donc enfin à Paris au mois d'août 1649, le cardinal étant à la portiere du carroſſe du roi avec M. le prince, qui lui ſervoit comme de brave : & pour ſignaler ce retour, on fit une cavalcade du palais royal aux Jéſuites de la rue S. Antoine le jour de S. Louis, cette éminence étant encore dans le carroſſe du roi, & M. le prince à cheval avec toute la cour dans des habits magnifiques, dont l'éclat n'empêcha pas la continuation des murmures : le peuple étant toujours ſi animé, qu'il eût fallu peu de choſe pour faire repentir le cardinal de n'avoir pas ſuivi les conſeils de ſa prudente timidité.

M. le prince lui donna peu de jours après d'autres ſujets d'inquiétude, en menaçant de s'unir aux frondeurs pour le perdre, ſur le refus qu'il faiſoit de donner, ſuivant ſa promeſſe, le Pont-de-l'Arche à M. de Longueville. Cette

raiſon n'étoit à le bien prendre qu'un prétexte : car M. le prince avoit d'autres raiſons perſonnelles & plus eſſentielles de ſe plaindre de ce miniſtre, qu'il ne pouvoit pas dire. Il n'étoit pas content de l'alliance que M. le cardinal vouloit faire avec la maiſon de Vendôme, en donnant une de ſes nieces à M. de Mercœur : il étoit indigné avec juſtice de ce qu'après lui avoir fait eſpérer que le roi traiteroit de la principauté de Montbeilard pour la lui donner, & ayant dépêché Hervart en apparence pour négocier cette affaire, il lui avoit néanmoins donné des ordres ſecrets de ne rien conclure. Enfin il éprouvoit tous les jours que ce miniſtre le traverſoit ſous main en toutes rencontres, quoiqu'il lui fît des démonſtrations d'une conſidération toute particuliere.

Le cardinal de ſon côté ne pouvoit ſouffrir la maniere outrageante dont M. le prince parloit de ſes nieces, ayant dit au ſujet du mariage qui ſe négocioit avec M. de Mercœur, que les nieces du cardinal n'étoient pas trop bonnes pour les gentilshommes, & que s'il le fâchoit, il obligeroit Champfleuri, capitaine des gardes de S. E. de lui amener ſon maître par la barbe à l'hôtel de

Condé. Il crut auſſi que la folle déclaration d'amour que Jerſay eut l'audace de faire à la reine, venoit de M. le prince, qui dans la vérité donna ſa protection à Jerſay, quoique banni de la cour pour ce ſujet. Les ſoupçons du cardinal allerent même plus loin : il s'imagina, comme bien d'autres, qui voyoient les choſes de plus près, que M. le prince n'avoit fait parler Jerſay, que pour ſe mettre, par ce moyen, tout-à-fait à la place du cardinal. Il y avoit pluſieurs autres raiſons de part & d'autre, qui ne venoient que de la concurrence d'autorité que le cardinal vouloit ſe conſerver, & que M. le prince auroit été bien-aiſe de prendre pour lui. Cependant tout cela ne paroiſſoit pas, & dans le monde il n'étoit queſtion que du Pont-de-l'Arche, ſur quoi le cardinal ne ſe preſſoit pas de ſatisfaire M. de Longueville : ſes appréhenſions étant preſque entiérement diſſipées, & les affaires commençant à ſe rétablir, pour vérifier le proverbe de ſon pays, *paſſato il pericolo, ſe vien gabbato il Santo.*

Enfin cette méſintelligence fit beaucoup de bruit, & S. A. pouſſa les choſes ſi loin, qu'il alla deux ou trois fois de ſuite chez le coadjuteur, comme

pour prendre des mefures avec lui & avec les frondeurs, pour perdre le cardinal. Le duc d'Orléans paroiffoit même être de concert avec M. le prince; jufques-là que ces deux princes fe pelotterent un jour à coups d'orange, dans un foupé comme par débauche, & on remarqua qu'en buvant à la fanté du cardinal, M. le prince dit tout haut, à la reine, *à la Riviere*, & cela d'un ton qui donnoit à douter s'il la portoit à l'abbé de la Riviere qui étoit préfent, ou s'il vouloit dire qu'il falloit noyer le cardinal; & le lendemain on prétend qu'ils lui envoyerent une lettre avec cette infcription, *à l'Illuftriffimo Signor Facquino.*

Les chofes étant en cet état, le coadjuteur, le duc de Beaufort, & les chefs des frondeurs commencerent à s'affurer de leurs amis, les avertiffant de fe tenir prêts pour les occafions qui pouvoient. fe préfenter à tous momens. Mais il arriva que M. le Prince s'accommoda tout d'un coup avec M. le cardinal, qui lui donna fatisfaction fur le Pont-de-l'Arche, & lui promit de lui procurer & à fes amis, tous les avantages qui dépendroient de lui. De fon côté S. A. s'engagea à foutenir de toutes fes forces les intérêts du cardinal,

& à abandonner entiérement les frondeurs, qu'il recommença de haïr plus que jamais, d'autant plus qu'il sentoit bien qu'il les avoit offensés.

Les frondeurs extrêmement irrités se plaignirent hautement de M. le prince, disant qu'il ne les avoit recherchés que pour les sacrifier à ses intérêts; & rappellant le souvenir de ses premieres infidélités, ils n'oublierent rien pour le rendre odieux au peuple, & pour lui faire regarder son accommodement avec le cardinal, comme une perfidie horrible, & qui étoit sans exemple. Effectivement on avoit vu M. le prince en public avec le coadjuteur, pendant que le démêlé dura, & jusques à son accommodement. Aussi n'eut-il rien à dire de bon pour se justifier, sinon que le coadjuteur ne lui ayant proposé que des enlevements & des barricades fort hasardeuses, il n'avoit pu se résoudre à ces extrêmités, qui auroient été suivies d'un désordre général.

Il sembloit que cette résolution devoit entraîner la perte des frondeurs, & que la cour alloit entrer dans l'exercice de son autorité arbitraire dont elle étoit si jalouse : mais ceux qui connoissoient le fond des choses jugerent bien que cet accommodement forcé ne du-

reroit pas long-temps, & que le cardinal italien chercheroit à se venger des affronts qui lui avoient été faits, & de se tirer de la nécessité où il s'étoit mis d'accorder à M. le prince tout ce qu'il voudroit demander.

Cependant le cardinal Mazarin ne paroissoit occupé que du soin de détruire les frondeurs, amusant ainsi S. A. qui le souhaitoit plus que lui, & qui s'imaginoit que leur perte rendroit celle du cardinal plus facile. De leur côté les frondeurs chercherent les moyens de se soutenir, & de profiter des occasions qui pourroient entretenir la mauvaise humeur du peuple.

La cour leur en fournit elle-même un beau sujet en prenant sous sa protection les fermiers des gabelles qui avoient été condamnés par plusieurs arrêts du parlement à fournir les fonds pour payer les rentes de l'hôtel de-ville, de sorte que les rentiers voyant que le prévôt des marchands & les échevins gagnés par la cour négligeoient les intérêts du public, commencerent à s'assembler dans la maison de ville, où sur la proposition du sieur Joli, conseiller au châtelet, ils arrêterent qu'ils choisiroient parmi eux des syndics pour veiller à la conservation de leurs rentes:

rentes : ce qui fut arrêté, nonobſtant un arrêt de la chambre des vacations qui leur défendoit de s'aſſembler, & qui n'empêcha pas qu'ils ne le fiſſent toutes les ſemaines, quelquefois juſqu'au nombre de cinq cents perſonnes. On paſſa même outre à l'élection des ſyndics, & on nomma les ſieurs Charton, préſident aux requêtes, Joli, conſeiller au châtelet, Matharel, Labory & des Coutures, ſecrétaires du roi, du Portail, avocat en parlement, Maréchal, avocat au conſeil, Delote & quelques autres au nombre de douze. Après quoi on afficha des billets imprimés pour avertir les rentiers de ſe trouver à l'hôtel-de-ville, où les principaux n'oſerent pourtant pas aller de peur d'être remarqués, ſe contentant d'appuyer ſous main la conduite des autres.

Toute la conſéquence de cette affaire ne fut pas aſſez compriſe dans le commencement, ni par la cour, ni par les frondeurs. On ne la ſentit bien que quelques jours après, qu'on vit qu'il y avoit peu de perſonnes dans Paris & dans les provinces, qui n'y euſſent quelqu'intérêt direct, ou indirect. La cour s'aviſa trop tard d'en prévoir les ſuites ; & les frondeurs comprirent à la fin qu'ils ne pouvoient avoir de prétexte

plus favorable pour entretenir dans l'esprit du peuple la chaleur qu'ils desiroient. Ils commencerent donc à rechercher ceux des syndics qu'ils croyoient avoir le plus d'autorité dans les assemblées, particulierement Joli, qui étoit connu pour avoir des sentiments si fermes pour la justice & pour l'intérêt public, qu'ils ne doutoient point, en le gagnant, de faire du peuple ce qu'ils voudroient. Après avoir pris ensemble leurs mesures, ils convinrent que les rentiers iroient en corps demander protection au coadjuteur & au duc de Beaufort : ce qui fut exécuté fort solemnellement. Il y eut même un d'entr'eux qui harangua ces deux Mrs. qui répondirent fort honnêtement, & avec toutes sortes d'assurances de leur affection pour le bien public.

Afin de donner plus de poids à cette affaire, & d'assurer les personnes qui s'étoient chargées du syndicat, Joli proposa aux frondeurs, avec qui il commença d'avoir grande liaison, de présenter une requête au parlement pour demander la confirmation du syndicat, & de la faire signer de quelques conseillers intéressés dans les rentes, afin que si la grand'chambre, dont le premier président étoit le maître, vouloit

entreprendre quelque chose contre les rentiers, elle ne le pût sans une assemblée générale de toutes les chambres. Cette ouverture plut, parce qu'elle tendoit à faire assembler le parlement, ce que les frondeurs souhaitoient sur toutes choses, sçachant bien qu'après cela il leur seroit aisé de faire naître des incidents favorables, comme fut l'affaire du parlement de Bourdeaux, qui avoit envoyé des députés à celui de Paris pour demander qu'il se joignît à eux, afin d'obtenir du roi l'éloignement du duc d'Epernon, gouverneur de la province. Ainsi la requête fut signée de près de cinq cents rentiers, entr'autres du sieur de Loisel, conseiller au Parlement, qui n'avoit aucune relation avec les frondeurs, des sieurs de Croissi, Fouquet, Dorat, Quatre-sous, Caumartin, la Barre, Vialar, tous conseillers du parlement, qui signerent à la priere du coadjuteur & du duc de Beaufort; de sorte que cette affaire fit grand bruit, aussi-tôt après la S. Martin de 1649, la requête ayant été présentée à la grand'-chambre qui prétendit en connoître seule, quoique Mrs. des enquêtes eussent demandé l'assemblée des chambres à ce sujet, & eussent arrêté entr'eux de confirmer le syndicat.

La cour étoit engagée trop avant & trop intéressée dans cette affaire, pour reculer : c'est pourquoi au lieu de penser à satisfaire les rentiers, elle s'appliqua uniquement à rejetter la requête, jugeant bien que l'établissement du syndicat alloit déposséder les officiers ordinaires de la conduite de la ville, qui demeureroit par ce moyen entre les mains des frondeurs. Elle résolut donc d'employer toute son autorité pour traverser son établissement, & elle donna ordre au premier président d'empêcher l'assemblée des chambres à quelque prix que ce fût. Cependant le cardinal voulant être informé de ce qui se disoit dans la ville, s'avisa de faire expédier des brevets à plusieurs personnes, portant permission d'assister aux assemblées des rentes & par-tout ailleurs, d'y parler, & d'y agir de la maniere qu'ils jugeroient la plus propre pour s'y donner créance & découvrir les sentiments d'un chacun, à condition d'en faire leur rapport. Cette infamie n'avoit point encore eu d'exemple en France, où l'on n'avoit jamais vu d'espions de cette nature : aussi ce nouveau tour de politique fut si secret qu'on n'en découvrit rien, & que personne même ne s'en douta que long-temps après. On voyoit

ſeulement que le premier préſident s'oppoſoit avec fermeté à l'aſſemblée des chambres, quoiqu'il y eut d'autres affaires qui la méritoient, principalement l'audience qui étoit demandée par les députés du parlement de Bourdeaux.

Néanmoins les rentiers ne ſe relâcherent point de leurs pourſuites; & ſe ſentant fortement appuyés par la chambre des enquêtes, le premier préſident fut enfin obligé de propoſer une conférence chez lui, où il y auroit des députés de toutes les chambres, & où les rentiers ſeroient reçus pour y ſoutenir leurs intérêts : ce qui fut exécuté le ſamedi 4 décembre chez le premier préſident, où quelques préſidents à mortier ſe rendirent avec les députés, & un grand nombre de rentiers. Dans le commencement les choſes furent aſſez paiſibles, le premier préſident ayant fait entendre à l'aſſemblée, que l'affaire ſe pourroit accommoder en donnant ſatisfaction aux rentiers : mais MM. des enquêtes dirent qu'il falloit auſſi donner ordre à la connivence du prévôt des marchands & des échevins: on dit qu'il falloit laiſſer entrer quelques-uns des rentiers pour ſçavoir quelles étoient leurs prétentions; mais

en petit nombre : ſur quoi les portes ayant été ouvertes, Joli & deux autres furent introduits pour repréſenter leurs raiſons.

D'abord le premier préſident tâcha de les éblouir par des propoſitions ſpécieuſes, & qui n'étoient rien dans le fond : à quoi Joli répondit que la premiere choſe par où il falloit commencer, & ſans laquelle on ne pouvoit rien faire, étoit la confirmation du ſyndicat, & qu'il ſupplioit l'aſſemblée de vouloir bien faire cette juſtice au public : ce qui ayant été entendu par quelqu'un des rentiers, ils crierent, *des ſyndics, des ſyndics*. Mais comme le premier préſident n'en vouloit pas, il rompit l'aſſemblée juſques au ſemedi ſuivant : à la ſortie les rentiers crierent encore pluſieurs fois en apoſtrophant ceux qu'ils ſçavoient ne leur être pas favorables, & les traiterent de traîtres & de Mazarins ; & j'en vis même quelques-uns tiraillés ſans aucun reſpect, & la plûpart furent obligés de ſe ſauver par des eſcaliers dérobés. Pendant tout ce vacarme, le ſieur de Champlatreux, fils aîné du premier préſident, s'étant approché de Joli, lui dit pluſieurs paroles injurieuſes, le traitant de ſéditieux, & le menaçant de lui faire ſon procès. Joli ré-

pondit auſſi avec chaleur, ſe ſentant appuyé de pluſieurs rentiers, qui s'étoient approchés : après quoi chacun ſe retira, ſans que les autres qu'on avoit fait venir, oſaſſent approcher. Ce qui ſe paſſa dans cette occaſion donna bien à penſer aux deux partis.

Le cardinal crut qu'il falloit faire un coup d'autorité contre ceux des rentiers qui avoient paru les plus échauffés à la conférence, & il réſolut d'en faire arrêter cinq ou ſix à la premiere aſſemblée, qui devoit ſe tenir le ſamedi ſuivant en ce même lieu, où il y auroit des gens armés tout prêts à ſe ſaiſir de ceux à qui on en vouloit, & le régiment des gardes s'y rendroit en même temps, pour appuyer l'exécution qui devoit en être faite ſur le champ par ordre de certains commiſſaires apoſtés, qui les feroient pendre aux grilles du palais.

On aura peut-être peine à croire que ce miniſtre eût voulu en venir à cet excès de violence ; mais il n'y a pourtant rien de plus véritable que c'étoit ſon deſſein : & quoique les frondeurs n'en fuſſent pas avertis alors, comme ils le furent depuis d'une maniere à n'en pouvoir douter, ils ſçurent cependant que la cour avoit un deſſein con-

tre eux; que la garde se redoubloit tous les jours pour favoriser l'exécution; qu'on devoit commencer par les rentiers, & attaquer ensuite le coadjuteur, le duc de Beaufort & les autres chefs, par-tout où on les rencontreroit.

Cet avis général fut donné par une personne qui le sçavoit d'un de ceux qui avoient assisté à la délibération. C'en étoit assez pour engager les intéressés à se tenir sur leurs gardes: aussi n'y manquerent-ils pas. Pour cet effet, le comte de Montresor, le marquis de Noirmoutier, de Fosseuse & de Laigues s'assemblerent chez le coadjuteur, où ils firent venir aussi le sieur Joli, le tout à l'insçu du duc de Beaufort, du marquis de la Boulaye & de plusieurs autres, parce qu'on n'étoit pas assuré du secret, sur-tout à l'égard de madame de Montbazon à qui le duc de Beaufort ne céloit rien. Ceux qui étoient de cette conférence se trouverent assez embarrassés, jugeant bien que la cour pourroit rompre toutes leurs mesures par un coup de surprise, qui seroit irréparable; de sorte qu'ils résolurent, après bien des contestations, de prévenir la cour à quelque prix que ce fût, & sur-tout de tâcher de faire assembler les chambres avant la confé-

rence qui devoit se tenir chez le premier président, ne doutant pas que la cour ne prît ce jour pour exécuter son dessein.

La difficulté fut à trouver des prétextes suffisants & des raisons assez pressantes pour assembler le parlement. Le coadjuteur proposa plusieurs projets fondés sur le crédit qu'il avoit parmi le peuple, mais qui ne furent pas jugés assez solides. Le marquis de Noirmoutier renouvella une proposition qui avoit été faite quelque temps auparavant, sçavoir, de faire une entreprise feinte sur le duc de Beaufort ou sur le sieur de Broussel, en les faisant attaquer dans les rues par des gens inconnus ou masqués : ce qu'on supposoit devoir faire un soulevement général. Mais on trouva des difficultés dans le projet, attendu qu'il falloit être d'intelligence avec celui qu'on attaqueroit, ce qui ne se pourroit faire avec ledit sieur Broussel, ou avec le duc de Beaufort. On craignoit le défaut de secret. Le coadjuteur se proposa aussi; mais il n'appuya pas assez pour faire croire qu'il le souhaitât tout de bon.

Enfin Joli, qui avoit déja conféré sur ce sujet avec le comte de Montresor & le sieur d'Argenteuil, résolut de

ſe propoſer lui-même, diſant qu'à la vérité il pouvoit n'être pas aſſez connu, ni aſſez eſtimé dans le monde pour exciter les eſprits du peuple, mais que ſa qualité de ſyndic des rentiers, & la bonne opinion qu'ils avoient de lui, feroient ſans doute ſon effet, & produiroient du moins l'aſſemblée des chambres, par le bruit que les rentiers, qui étoient tous les jours au palais, ne manqueroient pas d'y faire impétueuſement au premier bruit de cet attentat.

La propoſition fut approuvée de toute la compagnie, où il n'y avoit aſſurément perſonne qui eût voulu riſquer d'en faire autant. Pour l'exécution, le marquis de Noirmoutier ſe chargea de donner un gentilhomme qui étoit à lui, très-brave & très-adroit, nommé d'Eſtainville, pour tirer un coup de piſtolet au ſieur Joli, lorſqu'il paſſeroit dans ſon carroſſe, ſuivant les meſures qui ſeroient priſes entr'eux; & le marquis de Foſſeuſe promit de fournir à d'Eſtainville un bon cheval pour ſe ſauver

Pour concerter les moyens de l'exécution, Argenteuil & Joli furent le vendredi au ſoir chez le marquis de Noirmoutier qui demeuroit dans la rue S. Merri, dans la maiſon où l'amiral de Chatillon étoit logé quand il fut

tué à la journée de S. Barthelemi. Ils y trouverent d'Estainville qui les attendoit dans une chambre fort écartée, où on ajusta le pourpoint & le manteau de Joli sur un morceau de bois, dans une certaine attitude, une des manches du pourpoint étant pleine de foin, sur laquelle d'Estainville tira un coup de pistolet, avec tant de justesse, qu'il la perça précisément où elle devoit être percée, après quoi il fut arrêté entr'eux que le véritable coup seroit tiré le lendemain sur les sept heures & demie du matin, dans la rue des Bernardins, vis-à-vis la porte où logeoit Argenteuil, qui n'étoit pas bien éloignée de celle du président Charton, où Joli alloit presque tous les jours.

La chose fut faite comme on l'avoit projettée. D'Estainville s'approcha du carrosse; Joli se baissa, & le coup passa par-dessus sa tête & fut si bien ajusté qu'il se rapportoit parfaitement à la situation où Joli devoit être dans le carrosse, derriere lequel il n'y avoit pas de laquais, qui avoient été envoyés exprès en différents endroits, de peur qu'ils n'empêchassent le dessein. Après le coup, d'Estainville se sauva le plus vîte qu'il put; mais ce ne fut pas sans danger, son cheval s'étant malheureu-

ſement abattu ſur le pavé. Il vint à bout cependant de trouver l'hôtel de Noirmoutier par des chemins détournés, & la nuit il renvoya le cheval du marquis de Foſſeuſe, qui le fit mener à la campagne & empoiſonner, pour en ôter tout à-fait la connoiſſance.

Il arriva encore une autre choſe qui étoit capable de tout gâter. D'Eſtainville avoit mis dans ſon piſtolet, pour ſervir de bourre, un deſſus de lettre qui lui avoit été adreſſée; mais par bonheur ſon nom ſe trouva brûlé: le reſte du papier fut ramaſſé avec les balles encore toutes chaudes par le ſieur Brignon, avocat général, qui demeuroit dans le cloître des Bernardins: ce qui contribua beaucoup à perſuader le public.

Auſſi-tôt après l'action, Joli fut conduit chez un chirurgien au bout de la rue des Bernardins, vis-à-vis S. Nicolas du Chardonnet, où ayant été déshabillé, on lui trouva au bras gauche, à l'endroit où les balles devoient avoir paſſé, une eſpece de plaie qu'il s'étoit faite lui-même la nuit avec des pierres à fuſil, de ſorte que le chirurgien ne douta pas que ce ne fût l'effet du coup, & il y mit un appareil dans les formes.

Pendant ce temps d'Argenteuil fit & dit tout ce qu'il put pour inſinuer que

cette entreprise ne pouvoit venir que de la part de la cour, qui vouloit se défaire de celui des syndics qui paroissoit le plus affectionné. Il alla ensuite chez le président Charton, qui s'imagina que c'étoit à lui qu'on en vouloit; & comme il étoit colonel du quartier, il fit battre du tambour. Cependant Joli se retira chez lui pour se mettre au lit.

Le bruit de cette action ayant été porté bientôt au palais, les rentiers suivis de plusieurs autres frondeurs, coururent en foule à la tournelle où l'on tenoit l'audience, & demanderent justice de l'assassinat de Joli, qu'ils disoient être mort: ce qui fit cesser l'audience & obligea MM. des enquêtes d'aller aussi-tôt bien échauffés prendre leurs places à la grand'chambre, où le président Charton se rendit aussi en équipage de guerre, l'épée au côté, disant que c'étoit à lui qu'on en vouloit; que l'entreprise s'étoit faite à sa porte, & cela avec un emportement si grand & si naturel, qu'il répéta plus de cinquante fois *je dis ça*, au lieu qu'il ne le disoit que sept ou huit fois aux requêtes du palais par une mauvaise habitude, étant d'ailleurs un fort honnête homme, plein d'affection & de fidélité

pour ſes amis. Ce bon préſident pouſſa même la choſe ſi loin, qu'il alla juſqu'à demander des gardes à la compagnie; mais perſonne n'étant perſuadé comme lui, on éluda ſa demande, & il eut le déplaiſir d'entendre dire au ſieur Viole Douzenceau, conſeiller-clerc de la grand'chambre, qu'il étoit d'avis qu'on donnât des gardes au préſident Charton, mais qu'il falloit un charpentier qui les fît. On ne fit pas grand'choſe ce jour-là au parlement, ayant été ſeulement arrtêté qu'il feroit informé de l'aſſaſſinat commis en la perſonne du ſieur Joli, par les ſieurs Champion & Doujat, qui furent auſſi chargés de s'informer de l'état où il étoit. Cependant le marquis de la Boulaye ayant vu l'émotion du parlement, crut que l'on pouvoit pouſſer la choſe plus loin, & ſe jetta dans les rues avec environ deux cents hommes qui crioient aux armes, diſant que la cour avoit fait aſſaſſiner un conſeiller, ſyndic des rentiers, & qu'on en vouloit faire autant à M. de Beaufort. Ce marquis alla ainſi de côté & d'autre, particuliérement chez le coadjuteur & chez le ſieur de Brouſſel, mais il ne fut pas trop écouté: il y eut ſeulement quelques boutiques fermées en différents endroits

de la ville; & le principal effet de cette levée de bouclier fut qu'en un instant le pain fut enlevé dans tous les marchés au double du prix ordinaire.

Il est à remarquer que le marquis de la Boulaye ne sçavoit rien de l'affaire de Joli, & qu'il n'avoit pris aucunes mesures avec ceux du parti, à la réserve du duc de Beaufort, lequel ayant sçu la blessure de Joli, jugea que la chose pourroit avoir des suites, & se tint tout le matin prêt à monter à cheval avec ses amis, pour appuyer le marquis, si le peuple s'étoit remué: mais les bourgeois étant demeurés tranquilles, chacun demeura chez soi.

Les conseillers-commissaires, qui étoient venus dès le matin chez Joli, y retournerent l'après-dînée, & trouverent fort mauvais qu'on eût levé l'appareil de son bras sans les attendre: mais enfin on leur donna contentement en le faisant relever en leur présence par les médecins & chirurgiens du parlement, dont l'un, sçavoir, le sieur Guenaud * eut ordre de la reine d'al-

* C'est à Guenaud qu'en veut Gui-Patin dans ses lettres. Guenaud étoit médecin de la reine & grand partisan de l'antimoine. Il marchoit toujours à cheval. C'est pour cela qu'on

ler le soir au palais royal, pour rendre compte à S. M. de ce qu'il avoit vu: ce qu'il fit en assurant qu'on ne pouvoit pas douter de la vérité de la chose; qu'il avoit trouvé beaucoup de fiévre à M. Joli, & que le plus grand comédien du monde ne pouvoit porter la dissimulation si loin dans une affaire de cette nature.

Le soir du même jour le marquis de la Boulaye qui voyoit bien que son entreprise du matin l'exposoit à d'étranges suites, voulut la couvrir par une autre encore plus téméraire, en attaquant M. le prince sur le pont-neuf à son retour du Louvre à l'hôtel de Condé. Pour cet effet il assembla deux ou trois cents personnes dans l'isle du palais & aux environs: mais le cardinal en ayant été averti, il le fit dire à M. le prince. Ainsi on résolut de faire mettre dans le carrosse de S. A. & dans celui de M. de Duras qui le suivoit ordinairement, quelques laquais dont il y en eut un fort blessé d'un coup de pistolet; & si M. le prince y eut été, il est certain qu'il auroit couru très-grand risque.

disoit en parlant de lui, *Guenaud & son cheval*. Il mourut en 1667.

Cependant il y en a beaucoup qui ont cru que le cardinal étoit l'auteur de cette entreprise, & que la Boulaye n'avoit rien fait que par son ordre, mais il n'y a guerre d'apparence ; quoique depuis, la Boulaye ait avoué à quelques-uns de ses amis pendant sa retraite à l'hôtel de Vendôme, qu'il avoit imaginé cet attentat sur M. le prince, pour réparer la faute qu'il avoit faite le matin, sçachant bien que la perte de S. A. n'auroit pas déplu au cardinal, qui lui avoit fait proposer par madame de Montbazon dès le mois d'octobre, de le faire arrêter en plein jour sur le pont-neuf.

Quoi qu'il en soit, il est certain que les autres chefs des frondeurs n'y avoient aucune part, que l'affaire de Joli ne venoit pas du même conseil, & n'avoit aucun rapport l'une à l'autre. Cependant M. le prince ne laissa pas de s'imaginer le contraire, & le cardinal n'eut pas de peine à lui persuader tout ce qu'il voulut sur ce sujet, & que c'étoit une belle occasion de perdre tous les chefs de cette cabale, que le peuple avoit abandonnée dans cette rencontre ; & que le parlement ne pouvoit se dispenser de condamner sur les preuves d'une conjuration aussi évidente.

Effectivement pendant les premiers jours l'affaire parut tourner d'une maniere assez favorable pour la cour, & le roi ayant envoyé le lundi 13 décembre une lettre de cachet au parlement pour ordonner à cette compagnie d'informer de ce qui s'étoit passé le samedi, comme d'une conspiration dangereuse contre l'état ; on fit pendant toute la semaine différentes informations qui furent tenues fort secrétes, dont les principaux témoins étoient les espions à brevet, dont il a été fait mention. Mais comme on n'avoit pas encore découvert cette belle intrigue, & que les conseillers bien intentionnés pour le parti, n'avoient osé rien dire contre la lettre de cachet, tout le monde étoit si consterné, que si la cour eût poussé la chose avec vigueur, elle auroit fait tout ce qu'elle auroit voulu, & dissipé tous les chefs. Il est même constant que le coadjuteur, le duc de Beaufort & les plus considérables de la faction étoient presque résolus de sortir de Paris, & de se retirer à Peronne, où ils espéroient d'être reçus par le maréchal d'Hoquincourt, ami intime des duchesses de Chevreuse & de Montbazon ; mais le comte de Montresor leur fit connoître que ce seroit

tout perdre; qu'il falloit aller tête levée au parlement, où il y avoit encore quantité de gens bien intentionnés pour eux, & qu'en faisant bonne mine, le peuple ne les abandonneroit pas dans le besoin.

Ayant donc été informés que le contenu aux informations ne contenoit que des bagatelles, & n'intéressoit proprement que la Boulaye qui s'étoit retiré à l'hôtel de Vendôme, ils résolurent d'aller tous ensemble au parlement à la suite du coadjuteur & des ducs de Beaufort & de Brissac, afin de contrecarrer M. le duc d'Orleans, M. le prince & plusieurs autres seigneurs qui se présenterent du côté de la cour. On ne fit pourtant rien d'important ce jour-là, toute la séance s'étant passée à parler d'une requête présentée par Joli au sujet de son assassinat prétendu, sur laquelle le premier président ayant voulu empêcher qu'on ne délibérât, il s'éleva un grand bruit qui fit connoître qu'il y avoit encore dans les esprits plus de chaleur qu'on ne pensoit.

Elle éclata tout d'un coup le mercredi suivant, lorsque le premier président, après la lecture des informations & des conclusions des gens du roi, qui portoient que le coadjuteur, le duc de

Beaufort & le sieur de Broussel seroient assignés pour être ouis, voulut faire retirer ces trois Mrs. comme étant accusés : car le coadjuteur & le duc de Beaufort s'étant levés pour se retirer, le sieur Coulon, conseiller, s'y opposa; & le sieur Broussel dit tout haut qu'il ne sortiroit pas que le premier président ne sortît aussi, attendu qu'il étoit partie au procès, puisqu'il prétendoit qu'on avoit voulu l'assassiner, ajoutant qu'il étoit son ennemi particulier; qu'il l'avoit voulu perdre en plusieurs occasions & qu'il en donneroit de bonnes preuves à la compagnie.

La déclaration résolue de ce bon vieillard changea en un moment la face des affaires, & il s'éleva un bruit si grand & si continuel contre le premier président, qu'il ne fut pas possible de délibérer pendant tout le jour, quoique l'assemblée eut commencé à sept heures du matin & ne finit qu'à quatre heures du soir; & comme on sçut peu après dans toutes les salles du palais, où il y avoit plus de dix milles hommes, ce qui se passoit dans l'assemblée, on donna par-tout de grands signes de joie ; & lorsque le duc de Beaufort sortit, ceux qui étoient au passage s'étant mis à crier, *chapeaux bas, c'est*

M. le duc de Beaufort, tout le monde mit auſſi-tôt le chapeau à la main, & ſe mit à crier, *vive Beaufort*, *vive Brouſſel*, & ces acclamations continuerent toujours quand on s'aſſembloit, au lieu que la plûpart murmuroient dès qu'ils voyoient paroître M. le duc d'Orleans ou M. le prince.

Depuis ce jour-là les frondeurs ayant reconnu leur avantage, n'oublierent rien de ce qui pouvoit augmenter la chaleur du peuple, & les diſpoſitions favorables du parlement. Pour cet effet ils s'aſſemblerent tous les ſoirs chez le ſieur de Longueil pour concerter les délibérations du lendemain, & ils réſolurent qu'on donneroit des requêtes de récuſations contre le premier préſident au nom du coadjuteur & du duc de Beaufort & des ſieurs Brouſſel & Joli, fondées ſur l'intérêt perſonnel que ce magiſtrat avoit dans l'affaire, pluſieurs témoins dépoſant qu'on avoit voulu l'aſſaſſiner. Ces requêtes eurent tout l'effet qu'on s'en étoit promis. Cependant comme le premier préſident avoit pluſieurs partiſans dans la compagnie, outre ceux de la cour, on délibéra pendant quelques jours pour ſçavoir ſi les requêtes ſeroient reçues ou non. Il y eut auſſi des récuſations pré-

ſentées contre M. le prince, qui offrit de ſe retirer : mais la compagnie ne le voulut pas ſouffrir, & on n'inſiſta pas à ſon égard comme à celui du premier préſident.

Enfin cette affaire faiſant toujours un grand bruit, & les frondeurs ayant fait imprimer des moyens de récuſations, qui ſouleverent par-tout les eſprits du peuple; quelques amis communs propoſerent de paſſer outre au jugement du fond du procès, ſans délibérer ſur les récuſations, promettant au coadjuteur, au duc de Beaufort & au ſieur de Brouſſel, de les tirer d'affaire ſur le champ, n'y ayant aucune preuve conſidérable contr'eux, ce qui engagea ces Mrs. à retirer leurs requêtes, ſe laiſſant endormir par de fauſſes apparences. Mais comme ce déſiſtement ne pouvoit ſe conſommer ſans le conſentement de Joli, qui avoit auſſi récuſé le premier préſident; le coadjuteur qui avoit grande envie de ſortir de cet embarras, alla chercher Joli dans la grande ſalle du palais pour l'obliger à retirer auſſi ſa requête. Mais il lui répondit qu'il n'en feroit rien, ajoutant que cette propoſition d'accommodement étoit un piege pour les perdre tous. Ainſi Joli n'ayant pas voulu y

donner les mains, & ayant au contraire prié le sieur Lainé, qu'il avoit chargé de sa requête, de la rapporter sur le champ, elle fut lue, & on la trouva si forte & si précise contre le premier président, qu'il s'éleva tout d'un coup un murmure général, ensuite de quoi le coadjuteur & le duc de Beaufort ayant remis aussi-tôt leurs requêtes entre les mains des conseillers qui devoient les rapporter, il fut ordonné que le premier président passeroit le barreau, & qu'il répondroit au contenu des requêtes : ce qu'il fit assez bien, mais pourtant avec des marques de douleur trop sensibles, ayant la larme à l'œil.

Celui des conseillers qui se distingua le plus en cette occasion, & qui marqua le plus de fermeté pour soutenir la récusation, fut le sieur Daurat, conseiller en la troisieme des enquêtes, qui parloit toujours avec tant de justesse, d'éloquence & de bon sens, que dès qu'il ouvroit la bouche il se faisoit un silence général, qui ne finissoit pas qu'il n'eût cessé de parler.

Enfin après plusieurs contestations, les voix étant presque partagées, il passa de fort peu en faveur du premier président, qu'il demeureroit juge : ce

qui arriva par le caprice & la légereté de quelques-uns de ceux qui passoient pour être des plus zélés, entre autres les sieurs Labbé, Amelot & Bachaumont.

Mais les frondeurs eurent bientôt lieu de se consoler de ce petit désavantage, par les mesures qu'ils prirent avec le cardinal pour la prison de M. le prince, dont ils n'étoient pas plus contents que de lui. Jusque-là le cardinal n'avoit rien osé entreprendre contre S. A. dans la crainte que se réunissant avec les frondeurs, ils ne le perdissent entierement. Il avoit cru aussi qu'après avoir subjugué le parti avec Mr. le prince il seroit aisé de le réduire lui-même avec l'autorité du roi ; & c'est ce qui lui avoit fait prendre la résolution de commencer par eux. Mais il vit bien par les suites du procès criminel, qu'ils étoient encore trop puissants, & qu'il étoit dangereux de les pousser à bout, ayant sçu qu'ils avoient fait venir un grand nombre de leurs amis dans la ville, qui tenoient leurs armes toutes prêtes pour éclater à la premiere occasion.

C'est ce que madame de Chevreuse prit soin de faire sentir au cardinal, de concert avec eux, & de lui offrir en

même temps leur amitié contre Mr. le prince, qu'il accepta enfin après bien des difficultés, pour se délivrer tout d'un coup de l'embarras présent où ils l'avoient réduit, & des inquiétudes continuelles que lui donnoit la trop grande autorité de S. A.

Le mariage du duc de Richelieu, que Mr. le prince venoit de faire avec la fille du marquis de Vigean sans la participation de la cour, contribua beaucoup à déterminer le cardinal : ce prince ayant mené lui-même les nouveaux mariés à Trie, chez madame de Longueville, & fait partir dès la même nuit le duc de Richelieu pour se jetter dans le Havre. Ce qui fit appréhender de plus grands desseins.

Le cardinal s'expliqua donc enfin ouvertement avec madame de Chevreuse, qui en fit aussi-tôt confidence au marquis de Laigues son bon ami; & celui-ci au marquis de Noirmoutier. Ainsi ces deux Mrs. qui avoient été offensés par Mr. le prince, eurent la joie de se voir en quelque façon les arbitres de sa fortune, ayant été les premiers auteurs de sa prison.

Dans la suite le coadjuteur y eut la plus grande part, & ce fut lui proprement qui termina cette grande affaire

aprés plusieurs conférences secrétes qu'il eut avec le cardinal au palais royal, où il se rendoit la nuit en habit de cavalier, pour concerter ensemble les mesures nécessaires pour l'exécution de ce dessein. Madame de Chevreuse qui voyoit plus librement le cardinal, fut chargée du soin de négocier avec lui les conditions particulieres des chefs du parti, qui répondoient des autres. On promit au coadjuteur un chapeau de cardinal, l'amirauté à Mr. de Beaufort, quoiqu'il ne sçût rien de cette intrigue qui fut tenue fort secréte, le gouvernement de Charleville & du Mont-Olympe à Noirmoutier, & la charge de capitaine des gardes au marquis de Laigues.

Après cela il ne restoit plus que le consentement de M. le duc d'Orléans, sans lequel on ne pouvoit entreprendre cette affaire; mais il ne fut pas difficile à obtenir, & il se rendit aisément aux raisons de la reine & de madame de Chevreuse, qui lui firent sentir, sans beaucoup de peine, qu'il étoit de son intérêt de diminuer le trop grand crédit de Mr. le prince, dont il étoit naturellement assez jaloux. La seule inquiétude qui resta sur son chapitre fut la crainte que S. A. R. ne découvrît le

fecret à l'abbé de la Riviere, fon favori, qu'on fçavoit être dans les intérêts de Mr. le prince; mais on tira des paroles fi pofitives de Mr. le duc d'Orléans, qu'il ne lui en dit rien, ce prince étant déja un peu dégoûté de cet abbé.

Cependant les frondeurs ne laiffoient pas dans le même temps d'entretenir une négociation fecréte avec Mr. le prince, par le moyen du duc de Retz & du marquis de Noirmoutier, qui traitoient avec le fieur de Chavigni, & le prince de Marfillac. Mais Son Alteffe n'y voulut jamais entendre, quoique plufieurs de fes amis lui confeillaffent; & ce fut même une des chofes qui lui fit négliger les avis qu'on lui donna plus d'une fois de l'accommodement des frondeurs avec le cardinal, ne pouvant croire qu'ils l'euffent fait preffer comme ils faifoient, s'ils avoient été affurés de la cour; ni que la reine & ce miniftre puffent jamais fe réfoudre à rien entreprendre contre lui, non-feulement à caufe de fes fervices paffés, mais auffi par rapport au befoin préfent dans la fituation où étoient les affaires du dedans & du dehors. D'ailleurs ils avoient grand foin de l'endormir l'un & l'autre par de bonnes paroles pour lui & pour les fiens. Enfin il jugea

fort bien que la cour ne pouvoit rien entreprendre contre lui, sans parler à Mr. le duc d'Orléans; mais il ne supposa pas que S. A. R. pût s'empêcher d'en parler à l'abbé de la Riviere, & ce fut ce qui contribua le plus à le tromper.

Ainsi quoique M. le prince eût reçu plusieurs avis des conférences nocturnes du cardinal avec le coadjuteur en habit de cavalier, il n'en voulut rien croire, & il se contenta d'en rire avec le cardinal, qui lui répondit sur le même ton sans s'embarrasser, que sans doute ce seroit une chose fort plaisante de voir le coadjuteur avec de grands canons, un bouquet de plumes, un manteau rouge & l'épée au côté, & qu'il promettoit à S. A. de la réjouir de cette vue s'il prenoit envie à ce prélat de le visiter dans cet équipage. Il lui donna tout cela d'un air si libre & si dégagé, que M. le prince y fut trompé; mais il pensa découvrir toute l'affaire quelques jours après, ayant surpris brusquement le cardinal dans son cabinet, qui faisoit écrire par le sieur de Lionne les ordres pour l'arrêter avec le prince de Conti & le duc de Longueville. La résolution en étant donc prise, il ne restoit plus que l'exécution: mais comme le car-

dinal étoit naturellement incertain & timide, & qu'il différoit toujours, peut-être dans l'espérance que le temps feroit naître des incidents qui le dispenseroient d'en venir à cette fâcheuse extrêmité; les frondeurs furent obligés d'en venir aux menaces pour le déterminer : ils prirent même des mesures secrétes contre lui du côté du parlement, bien résolus de s'en servir, si l'affaire eût traîné davantage. Ils eurent aussi le soin de lui représenter les sujets qu'ils avoient de craindre que Mr. le duc d'Orléans, naturellement peu discret, ne se lassât de garder le secret; que depuis quelques jours il n'alloit plus aux assemblées du parlement, sous prétexte d'une indisposition feinte; qu'il disoit hautement que le procès criminel n'étoit qu'une bagatelle, comme pour faire entendre à Mr. le prince qu'il ne devoit pas le poursuivre; qu'il pourroit en dire davantage par la suite, & donner lieu à S. A. de juger que la cour auroit changé de sentiment. Enfin ils en dirent tant, que le cardinal se résolut. Pour cet effet il fit entendre à Mr. le prince, qu'il avoit reçu avis que des Coutures, un des principaux sujets du procès criminel, étoit caché dans une maison dans la rue Montmartre, d'où il devoit

le faire enlever l'après-dînée, & que pour le faire plus sûrement il falloit donner ordre aux gendarmes & chevaux-légers de monter à cheval & de se tenir prêts à tout événement derriere le palais royal : ce que S. A. approuva. Le ministre lui dit aussi qu'il avoit reçu des dépêches d'Allemagne sur lesquelles il falloit assembler le conseil, & qu'il seroit bon que S. A. fît avertir Mr. le prince de Conti & Mr. le duc de Longueville de s'y trouver : ce qu'il fit aussi-tôt. Ainsi ces trois princes s'étant rendus à l'heure ordinaire du conseil au palais royal, furent arrêtés par le sieur Guitaut, capitaine des gardes de la reine, & par le sieur de Comminges ‡ son neveu, le 18 Janvier 1650. Et bientôt après être descendus par l'escalier qui conduit au jardin, on le leur fit traverser pour monter ensuite dans le même carrosse, où le sieur de Comminges monta seul avec eux. Ils furent menés au château de Vincennes avec une escorte de cinquante chevaux, tant gendarmes que gardes de la reine, commandés par les sieurs de Miossens, depuis maréchal d'Albret, & de Comminges. Ils arriverent fort tard à Vin-

‡ Reçu en survivance de cette charge.

cennes, le carrosse s'étant rompu en chemin : ce qui donna occasion à Mr. le prince de proposer à Miossens de le sauver. Mais il répondit à S. A. que la fidélité qu'il devoit au roi ne le lui permettoit pas ; & le sieur de Comminges ayant entendu la proposition, & remarqué que S. A. jettoit les yeux de toutes parts pour voir s'il ne lui venoit pas de secours, lui dit qu'il étoit son très-humble serviteur, mais que quand il étoit question du service du roi, il n'écoutoit que son devoir, & que s'il venoit du monde pour les sauver, il les poignarderoit plutôt que de les laisser sortir d'entre ses mains, & de ne pas rendre bon compte de leurs personnes à S. M. qui lui en avoit confié la garde. Ce discours, quoique dur, n'empêcha pas que Mr. le prince n'eût une entiere confiance au sieur de Comminges pendant les premiers jours de sa prison. Elle fut même si grande, que S. A. ne voulut pas permettre que les officiers du sieur Guitaut qui les servoient, fissent l'essai des viandes devant eux. Mais cela ne dura pas, le sieur de Bar ayant été nommé pour les garder ; & on leur donna en même-temps des officiers du roi pour les servir.

Quand on annonça cette nouvelle

à M. le duc d'Orléans, S. A. R. dit : *Voilà un beau coup de filet ; on vient de prendre un lion, un singe & un renard.* On arrêta aussi dans le même temps le président Perraut, intendant de M. le prince, & on alla chez d'autres personnes qui ne se trouverent pas. Il n'y eut que madame la princesse douairiere qui fut épargnée ; mais bientôt après elle fut reléguée dans une de ses maisons de campagne.

Pendant tout ce temps-là, le coadjuteur étoit à l'hôtel de Chevreuse avec le duc de Beaufort, qui y avoit dîné, la porte de la maison étant fermée, avec défense de laisser entrer qui que ce fût ; parce qu'alors ils écrivoient des billets à tous les curés de Paris, pour les avertir de la détention des princes. Ce qu'ils faisoient avec si peu de précaution, qu'il auroit été aisé à plusieurs de ceux qui étoient présents, s'ils avoient été plus curieux, de jetter les yeux sur ces billets, & d'en avertir S. A. encore à temps. Mais la destinée des princes ne le permit pas, & la nouvelle de leur prison fut apportée chez le coadjuteur par Brillet, écuyer du duc de Beaufort, qu'on avoit envoyé exprès au palais royal, pour venir donner avis de ce qui se

passeroit, dès qu'il en auroit l'ordre du marquis de Noirmoutier ou de Laigues, qui commencerent à paroître ce jour-là chez la reine un peu avant que les princes fussent arrêtés.

Ces MM. auroient peut être mieux fait de ne se point trouver à cette action, attendu que leurs personnes seules étoient capables de faire soupçonner & découvrir le dessein; mais la reine avoit souhaité que cela fût. Ils avoient eu même tant d'envie de se venger de M. le prince, & de paroître les auteurs de sa prison, qu'ils ne purent s'empêcher de se donner ce plaisir: outre que ceux du parti doutoient toujours de la fermeté du cardinal, & jugerent qu'il ne falloit pas l'abandonner à son incertitude dans le temps de l'éxécution.

Le bruit s'étant répandu dans Paris qu'on avoit arrêté quelqu'un au palais royal, sans dire qui, le peuple s'imagina que c'étoit M. de Beaufort, ce qui obligea plusieurs bourgeois à prendre les armes, particuliérement dans le quartier des Halles & vers la porte Dauphine. Tout le reste auroit bientôt suivi, si la reine n'eût envoyé en diligence chercher ce duc au palais d'Orléans, où lui & le coadjuteur étoient

allés dès que Brillet leur eut porté la nouvelle. Il fallut même que le duc de Beaufort montât à cheval avec quantité de flambeaux, pour se montrer au peuple, étant suivi de trois ou quatre cents chevaux, depuis neuf heures du soir jusqu'à deux heures après minuit, dont quelques-uns crierent qu'il falloit aller assommer la grande barbe, c'est-à-dire, le premier président, jusqu'à prendre la bride de son cheval pour le faire tourner de ce côté-là.

Pendant que tout cela se passoit, des amis de M. le prince, qui s'étoient assemblés à l'hôtel de Condé, proposerent de monter à cheval, & d'aller attaquer le duc de Beaufort, pour mettre la confusion dans le peuple qui auroit pu s'imaginer que c'étoit une entreprise du cardinal : & dans la vérité, si la chose avoit été bien conduite, elle auroit pu réussir. Mais l'avis ne fut pas suivi, & tous ses partisans ne penserent qu'à se retirer. Madame de Longueville étoit partie dès le commencement de la nuit, pour aller en Normandie, escortée de soixante chevaux conduits par le duc de la Rochefaucault. Le duc de Bouillon prit le chemin de Bourdeaux, le vicomte de Turenne, celui de Stenai, le sieur de Bou-

teville (depuis duc de Luxembourg & maréchal de France) & quelques autres, celui de Bourgogne : de sorte que dès le lendemain on convint que le parti des princes seroit assez considérable : ce qui n'empêcha pas que le peuple ne fît des feux de joie en plusieurs endroits de la ville, la plûpart des bourgeois disant que le cardinal n'étoit plus Mazarin après un coup de cette nature.

Ainsi le procès criminel fut bien aisé à juger, & tous les accusés furent déchargés des plaintes contr'eux, & renvoyés hors de cour & de procès, avec des termes plus ou moins avantageux. L'arrêt de Joli fut le plus favorable de tous, ayant été non-seulement déchargé de l'accusation, mais ayant obtenu aussi permission de continuer ses informations. Il est vrai que le sieur de Champlatreux y contribua un peu, dans l'appréhension qu'étant privé de la protection de M. le prince, on ne se servît de l'affaire de Joli pour le pousser : ce qui auroit été aisé, sur la déposition de deux témoins, dont il auroit pu se trouver assez embarrassé : c'est pourquoi il alla trouver le duc de Noirmoutier, pour accommoder l'affaire, offrant pour cela deux mille écus à

Joli, ce qui donna lieu à rire à ceux qui étoient du secret, & leur fit cependant juger qu'il y avoit eu quelque dessein formé. Joli répondit que volontiers il prendroit de l'argent; mais qu'il vouloit qu'il y en eût un acte devant notaire. Ce qui n'étoit pas le compte de Champlatreux, auquel, par ce moyen, il n'en coûta rien, que la parole qu'il donna, que lui & tous ses parents sortiroient, lorsqu'on parleroit de l'affaire de Joli, & qu'aucun d'eux ne seroit de ses juges; & Joli promit de son côté qu'il ne poursuivroit pas son information. Il n'auroit pu le faire quand il auroit voulu, parce que la cour envoya peu de temps après une amnistie en faveur du marquis de la Boulaye, & pour abolir ce qui s'étoit passé le 11 décembre 1649.

Cette amnistie confirma le soupçon de ceux qui croyoient que le marquis de la Boulaye n'avoit rien fait que de concert avec le cardinal : ce qu'on a cru encore plus fortement après la mort de ce ministre, parce que la Boulaye a laissé entendre que cela étoit vrai, quoiqu'auparavant il ne parlât pas si ouvertement. Mais il y a bien de l'apparence qu'il a plutôt dit cela pour se disculper, & pour diminuer le blâme

d'une action si étrange, que pour confesser la vérité.

Le commencement de la prison des princes fut fort rude, le cardinal les ayant mis à la garde de M. de Bar, homme farouche, qui s'imagina que le mauvais traitement qu'il leur feroit, avanceroit sa fortune, & lui feroit d'un grand mérite à la cour. Ainsi la seule consolation des prisonniers fut le commerce qu'ils eurent dès le trois ou le quatriéme jour de leur prison avec leurs amis.

Le sieur de Montreuil, secrétaire de M. le prince de Conti, étoit celui qui conduisoit le commerce si adroitement & par des inventions si subtiles, que le sieur de Bar étoit souvent lui-même l'instrument dont il se servoit pour faire tenir les lettres aux princes. Pour cela on avoit fait faire des écus creux, qui se fermoient à vis, qu'on méloit avec ceux qu'on envoyoit de temps en temps aux prisonniers pour jouer, & que l'on confioit au sieur de Bar, pour les leur remettre lui-même entre les mains. On se servoit aussi quelquefois du ministere des officiers de la chambre, & même d'un valet du sieur de Bar, sans plusieurs autres finesses dont les prisonniers ne manquent jamais.

Mais toutes ces petites rufes ne pouvoient pas leur donner de grandes confolations, puifqu'on ne leur apprenoit que d'affez mauvaifes nouvelles ; car quoique leurs amis fe donnaffent de grands mouvements au-dedans & au-dehors du royaume, le cardinal fut fi heureux qu'il découvrit toutes leurs pratiques, fouvent par le moyen des frondeurs. C'eft pourquoi dans les commencements il les ménageoit avec de grandes attentions, difant par-tout qu'il étoit fort aife d'être devenu frondeur. Mais fes profpérités lui ayant enflé le cœur, il les négligea dans la fuite, & les força de prendre les mefures qui furent fuivies de la liberté des princes, & d'une ligue prefque générale contre lui.

La premiere démarche que le miniftre fit contre les princes, fut d'envoyer au parlement une déclaration affez mal digérée, concernant les raifons de leur emprifonnement, qui n'auroit pas produit un effet conforme à fes defirs, fi les réponfes qui furent faites par les partifans des princes, n'avoient été encore plus mauvaifes.

Enfuite il mena le roi & la reine à Rouen pour en chaffer madame de Longueville qui fut obligée de fe reti-

rer à Dieppe & delà en Flandre, d'où elle alla trouver le vicomte de Turenne à Stenai. Le duc de Richelieu abandonna auſſi le Havre, & le roi demeura maître de toute la province, & des places que le duc de Longueville y avoit. La même choſe arriva en Bourgogne, où tout ce qui tenoit pour les princes fut bientôt ſoumis après la réduction de Bellegarde.

Cependant madame la princeſſe douairiere ayant préſenté une requête au parlement, pour avoir la liberté de demeurer à Paris, afin de ſolliciter l'élargiſſement de MM. ſes enfants, on n'y eut aucun égard, quoiqu'il y eût une forte cabale pour elle, le premier préſident qui étoit des amis de M. le prince ayant fait ſous main, & ſans trop ſe déclarer, tout ſon poſſible pour en favoriſer le ſuccès. Mais M. le duc d'Orléans avec le coadjuteur & le duc de Beaufort, étant allés au parlement firent rejetter la requête; & toutes les ſollicitations de cette princeſſe demeurerent inutiles, auſſi bien que les ſoumiſſions indignes d'elle & de ſes enfants, qu'elle fit au coadjuteur à l'entrée du palais, en s'abaiſſant juſqu'à embraſſer ſes genoux. Baſſeſſe qu'il eſt bien difficile de pardonner à une mere

de ce rang, quelque désolée qu'elle puisse être.

Quelque temps après, le cardinal étant revenu à Paris, résolut tout d'un coup d'aller à Bourdeaux, où madame la princesse & M. le duc d'Enguien avoient été reçus avec le duc de Bouillon & de la Rochefoucault, & avoient engagé le parlement à donner un arrêt portant qu'il seroit fait remontrance au roi pour la liberté des princes. La plûpart des amis du cardinal ne lui conseilloient pas ce voyage, parce qu'il y falloit mener beaucoup de troupes & laisser les frontieres de Flandres ouvertes aux ennemis. Ils disoient encore que pendant l'absence de la cour, les amis des princes pourroient faire des pratiques dangereuses dans le parlement & dans la ville de Paris; qu'on pouvoit remédier aux désordres de Bourdeaux en y envoyant un habile général avec des troupes; qu'enfin Paris étoit la tête de toutes les affaires & le cœur de l'état, où il falloit nécessairement s'arrêter. Mais ce ministre passa pardessus toutes ces considérations; & comme les Espagnols venoient de lever le siege de Guise avec quelque perte, il crut qu'ils ne feroient pas si-tôt en état de rien entreprendre, &

qu'il auroit le temps de s'assurer de Bourdeaux, où il ne s'attendoit pas de trouver plus de résistance qu'en Bourgogne & en Normandie. Il partit donc avec le roi & la reine, laissant à Paris M. le duc d'Orléans en qualité de lieutenant général de la couronne, avec le sieur le Tellier, secrétaire d'état, qui avoit le secret & la confidence du cardinal.

Les frondeurs lui promirent aussi de demeurer fidellement dans l'union qu'ils avoient faite avec lui, & de s'opposer aux cabales que les partisans des princes pourroient faire dans le parlement & dans la ville, & même auprès de M. le duc d'Orléans, dont le coadjuteur étoit devenu le confident, depuis la disgrace de l'abbé de la Riviere, qui fut chassé un peu après la prison des princes.

Le cardinal se reposa sur madame de Chevreuse du soin de ménager les frondeurs, & sur le garde des sceaux de Châteauneuf, par le moyen de madame de Rhodes son amie, qui alloit tous les soirs à l'hôtel de Chevreuse où ces MM. ne manquoient pas de se rencontrer. Mais comme le garde des sceaux étoit vieux, & que madame de Rhodes n'avoit plus pour lui qu'une complaisance intéressée, elle étoit bien

plus disposée à servir les frondeurs, & elle découvroit beaucoup plus de choses en leur faveur par le moyen du garde des sceaux, qu'il n'en découvroit par elle en faveur du cardinal, auquel il n'étoit pas lui-même fort attaché.

Ces précautions n'empêcherent donc pas les inconvénients qui avoient été prédits au cardinal. Le siege de Bourdeaux, qui dura plus qu'il n'avoit cru, donna lieu aux Espagnols d'entrer en campagne, où ils se rendirent maîtres de la Capelle, de Rhetel & de Château-Porcien ; & les amis des princes trouverent le moyen de faire délibérer plusieurs fois le parlement sur ce qui se passoit à Bourdeaux, d'où il étoit venu deux députés avec des lettres.

Ces deux incidents commencerent à faire changer la face des affaires. Le voisinage des Espagnols, qui pouvoient aisément venir de Rhetel à Vincennes, obligea la cour à penser à en tirer les princes pour les transférer ailleurs : mais la difficulté fut de convenir du lieu. Le cardinal fit proposer le Havre ; mais les agents des princes s'y opposerent de toutes leurs forces, & les frondeurs ne trouvoient pas bon qu'on les mît dans un lieu qui dépendît si abso-

lument du cardinal. Ils auroient mieux aimé la Bastille, dont ils étoient à peu près les maîtres : & ce fut le sentiment du coadjuteur & du duc de Beaufort. Mais le sieur le Tellier s'y opposa fortement, faisant agir tous les partisans de la cour auprès de S. A. R. pour l'en détourner, & l'engager à consentir au Havre. Le marquis de Laigues consulté par le duc d'Orléans ne lui conseilla pas de les mettre à la Bastille; mais il n'approuva pas aussi la citadelle du Havre, où S. A. R. n'avoit aucun pouvoir. Aussi M. le duc d'Orléans après plusieurs délibérations, se résolut de lui-même de les faire transférer à Marcoussi, dont personne n'avoit parlé.

Cette translation déplut fort à la cour, & le cardinal en ayant été informé commença de se plaindre du coadjuteur, comme s'il eut voulu se rendre maître des princes, sous le nom de S. A. R. Il trouva aussi fort mauvais que M. le duc d'Orléans eut envoyé le marquis de Verderonne, & le comte d'Avaux à l'archiduc sur de nouvelles propositions de paix faites par ce prince, disant que cela ne venoit que du coadjuteur qui avoit voulu faire la paix sans lui. Il est vrai que

cette négociation fut pouſſée un peu trop avant, l'archiduc ayant envoyé don Gabriel de Tolede à Paris: mais on découvrit bientôt que la conduite des Eſpagnols n'étoit qu'un pur artifice pour brouiller, par le refus que l'archiduc fit d'envoyer des paſſeports au nonce du pape & à l'ambaſſadeur de Veniſe, qui avoient été nommés pour médiateurs, & qui s'étoient avancés en cette qualité juſqu'à Nanteuil.

Le cardinal Mazarin ſe tint auſſi-tôt offenſé d'une députation du parlement à la cour, ménagée par S. A. R. ſous prétexte d'informer le roi des propoſitions des députés de Bourdeaux; mais en effet, pour tâcher de terminer la choſe par un accommodement, s'imaginant que le coadjuteur lui avoit ſuſcité cette affaire pour lui ôter l'honneur de réduire Bourdeaux par la force.

Toutes ces plaintes que le cardinal faiſoit publiquement refroidirent les eſprits, & le coadjuteur irrité commença dès-lors d'écouter le ſieur Arnaud, général des carabins, ami des princes & le ſien, qui venoit le voir la nuit dans un grand ſecret. Il cacha cependant ſon reſſentiment, quoiqu'il vît bien que ce miniſtre cherchoit à lui faire une querelle d'Allemand, & qu'il ſeroit

bientôt obligé de se détacher de ses intérêts, les amis des princes ayant mis leurs affaires sur un pied qui mettoit les frondeurs hors d'état de leur résister, sans perdre leur crédit dans le parlement & parmi le peuple.

En effet les délibérations du parlement alloient si avant sur les affaires de Bourdeaux, qu'on ne parloit pas seulement de faire des remontrances pour la liberté des princes, mais aussi de l'éloignement du cardinal : sur quoi le coadjuteur & les frondeurs, en parlant d'une maniere ambiguë, se faisoient un grand préjudice dans le monde, où le nom de Mazarin étoit toujours odieux.

Les amis des princes eurent aussi le soin de distribuer de l'argent à plusieurs aventuriers, qui, se mêlant dans la salle du palais & déclamant hautement contre le cardinal, engageoient une infinité de gens de crier à tous moments, *vive le roi*, *vivent les princes*, *point de Mazarin :* ce qui causoit un tel bruit, & une si grande confusion, que S. A. R. délibéra plus d'une fois de rentrer dans la grande salle, ses gardes ne pouvant lui ménager le passage, quoiqu'assisté du duc de Beaufort qui se mit à leur tête, & qui fut

repoussé aussi-bien qu'eux. Le coadjuteur, s'il l'en faut croire, fut aussi attaqué un jour par un gentilhomme le poignard à la main, qu'il se vantoit de lui avoir arraché des mains : cependant il n'a jamais voulu le nommer à personne, quoiqu'il assurât l'avoir fort bien reconnu. Mais il n'y a guère d'apparence qu'une action de cette nature se fût passée dans la grande salle du palais, sans que personne le vît. D'ailleurs ceux qui l'ont connu le plus familiérement sçavent bien qu'il étoit incapable de garder un secret de cette espece, aussi-bien que de ses bonnes fortunes avec les dames.

Malgré tout cela les frondeurs demeurerent fermes, & empêcherent qu'il ne fût rien ordonné contre le cardinal, ou pour la liberté des princes; & toutes les délibérations du parlement sur les affaires de Bourdeaux se terminerent à un second envoi de députés, par l'entremise desquels, le traité fut enfin signé, portant la révocation du duc d'Epernon, gouverneur de la province, une amnistie générale pour la ville, & pour tous ceux qui avoient pris les armes, particulierement pour les ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, & permission à madame la princesse

de se retirer avec Mr. son fils à Montrond, ou en quelqu'une de ses maisons d'Anjou.

La paix de Bourdeaux étant faite, les délibérations du parlement cesserent aussi : mais les partisans des princes ne discontinuoient pas pour cela leurs intrigues pour se rendre les peuples favorables. Ils s'aviserent entr'autres choses, d'exposer un matin le portrait du cardinal à mi-corps en habit rouge attaché à un poteau, la corde qui passoit à l'endroit du col, comme s'il eut été pendu, avec un écriteau portant différents crimes pour lesquels il étoit déclaré digne de mort. Ce portrait fut exposé à la Croix-du-trahoir & au bout du Pontneuf, vis-à-vis la rue Dauphine, & cette bagatelle ne laissa pas de plaire au peuple, & d'y causer de l'émotion, jusques-là qu'un exempt qui alla ôter un de ces tableaux, pensa être assommé.

Il y eut aussi du bruit au sujet du meurtre d'un des gentilshommes de M. de Beaufort, nommé Saint-Eglan, lequel allant quérir ce prince à l'hôtel de Montbazon, fut tué dans son carrosse dans la rue S. Honoré sur les onze heures de nuit. Cet assassinat fit faire bien des raisonnements : quelques-uns voulurent le faire passer pour un

ſimple vol, pluſieurs l'imputerent aux amis de Mr. le prince; mais l'opinion la plus générale, appuyée par les émiſſaires des princes, fut que le cardinal avoit fait faire le coup, mais que ſes gens s'étoient mépris, ayant cru que c'étoit le duc de Beaufort. Quoi qu'il en ſoit, on n'en a jamais bien pu découvrir la vérité; ceux des aſſaſſins qui furent exécutés ayant dit ſimplement qu'ils étoient conduits par un homme qui s'étoit ſauvé, & qui avoit ſervi dans un des régiments de Mr. le prince.

Le corps d'un de ces miſérables ayant été abandonné aux chirurgiens, on lui trouva toutes les parties tranſpoſées; le cœur & la rate au côté droit, & le foie au côté gauche. Cela fut remarqué comme une choſe fort extraordinaire, quoiqu'elle ne ſoit pas ſans exemple; puiſque dans le même temps, ou à peu près, on trouva la même conformation dans le corps d'un chanoine de Nantes.

Pendant que toutes ces choſes ſe paſſoient, les confidents des princes ſollicitoient puiſſamment le coadjuteur, ſans lequel ils voyoient bien qu'ils ne pouvoient rien faire auprès du duc d'Orléans. Ils ſçavoient d'ailleurs qu'il étoit

étoit piqué des plaintes du cardinal, & il s'en étoit ouvert à madame de Chevreuse, en lui faisant connoître en même temps les offres qui lui étoient faites de la part du prince. Cette dame lui représenta qu'il ne devoit pas se séparer si légérement de la cour, ni rentrer avec tant de précipitation dans les intérêts de M. le prince, dont la fidélité devoit lui être suspecte, après les expériences du passé; qu'il ne devoit pas tant s'arrêter à des bruits qui pouvoient être répandus par les émissaires des princes; & qui, quand ils seroient vrais, n'étoient pas assez importants pour le porter aux extrêmités, & qu'enfin, avant de se déterminer, il falloit voir si la cour lui refusoit la nomination au cardinalat, qu'elle lui avoit fait espérer, & que c'étoit uniquement par cette pierre de touche qu'il devoit juger de ses bonnes ou mauvaises volontés à son égard.

Le coadjuteur se fit prier, disant qu'il ne vouloit rien demander au cardinal; mais madame de Chevreuse, qui sçavoit combien il desiroit la chose, ne laissa pas d'en parler au sieur le Tellier, le priant d'en écrire incessamment au cardinal, & de lui faire bien sentir qu'il lui étoit de la derniere conséquence

de retenir le coadjuteur dans ses intérêts, à quelque prix que ce fût. Le sieur le Tellier ayant refusé de se charger de cette proposition qu'il sçavoit bien ne devoir pas être agréable, elle en écrivit elle-même au cardinal, qui lui répondit en termes généraux, qui ne signifioient rien dans son langage; mais il ne laissoit pas de lui donner quelque lueur d'espérance.

Cette réponse retint le coadjuteur quelque temps jusqu'à ce qu'il eût avis de certaines paroles qui étoient échappées au cardinal contre lui & contre ses amis, dont madame de Chevreuse ayant été informée, elle commença aussi d'entrer en quelque défiance, d'autant plus que le sieur de Laigues son ami étoit mêlé dans ce discours, le cardinal ayant dit que ce marquis avoit encore trop de teinture du coadjuteur pour se pouvoir fier en lui. C'est pourquoi dès que la cour fut arrivée à Fontainebleau, cette dame s'y rendit exprès, afin de faire expliquer plus nettement ce ministre sur l'affaire du chapeau: ce que n'ayant pu obtenir, elle lui dit, en prenant congé de lui, qu'elle ne pourroit pas s'empêcher de témoigner au coadjuteur quelque chose de sa froideur à son égard. Sur quoi le

cardinal ayant fait réflexion, il envoya chez elle le lendemain matin, & ayant ſçu qu'elle étoit déja partie, il fit chercher avec empreſſement le marquis de Laigues, auquel il donna des paroles preſque poſitives, dans la crainte qu'il avoit que le coadjuteur ne le traversât dans le deſſein qu'il avoit de retourner à Paris, & de transférer les princes au Havre-de-Grace.

Ce fut la premiere choſe dont la reine entretint M. le duc d'Orléans à Fontainebleau, en le priant de vouloir bien ſe charger de la priſon des princes, ou de ſouffrir qu'on les menât au Havre: à quoi S. A. R. s'oppoſa pendant quelque temps avec aſſez de fermeté; mais enfin il ſe rendit aux inſtances de la reine: & le cardinal craignant qu'il ne rétractât ſon conſentement, fit expédier les ordres ſur le champ par le ſieur le Tellier, auquel il dit en même temps de s'abſenter ou de ſe cacher ſi bien qu'on ne le pût trouver au cas que S. A. R. l'envoyât chercher pour lui défendre de paſſer outre à l'exécution des ordres. Cela ne manqua pas d'arriver; mais il n'étoit plus temps.

Cette tranſlation fut fort ſenſible aux amis des princes, qui étoient ſur le

point d'exécuter un dessein concerté depuis long-temps pour les sauver. Dans cette vue ils avoient gagné quatre gardes des sept qui étoient dans l'appartement des princes, qui devoient se rendre maîtres des autres trois, ou les poignarder en cas de résistance. Ils s'étoient aussi assurés de quelques-uns des officiers & soldats qui veilloient à la garde des dehors sur la terrasse du château de Marcoussi, au pied de laquelle un homme s'étoit chargé de faire trouver un bateau, dans lequel les princes devoient passer le fossé, pour aller joindre à vingt pas delà le duc de Nemours, qui les auroit conduits avec une bonne escorte en lieu de sûreté.

Ainsi le comte d'Harcourt, qui vouloit bien se charger de la conduite des princes, s'acquitta de cette commission sans beaucoup de peine ; mais il s'attira le blâme de tous les honnêtes gens qui trouverent cette action indigne de lui & de la belle réputation qu'il s'étoit faite dans le monde. Cela donna lieu à cette chanson : *

Cet homme gros & court,
Si connu dans l'histoire,

* M le prince fit cette chanson dans son carrosse pendant qu'on le transferoit.

Ce grand comte d'Harcourt,
Tout couronné de gloire,
Qui secourut Cazal & qui reprit Turin,
Est maintenant, est maintenant
Recors de Jules Mazarin.

Peu de temps après, la cour étant revenue à Paris, madame de Chevreuse ne manqua pas de presser le cardinal sur le chapeau promis au coadjuteur. Mais ce ministre se voyant maître des princes, & dans Paris, où il croyoit n'avoir plus rien à craindre, changea de langage, & refusa nettement de tenir les paroles qu'il avoit données au marquis de Laigues à Fontainebleau. Le coadjuteur avoit toujours bien prévu qu'il en useroit de la sorte, & madame de Chevreuse commençoit à s'en douter; mais comme elle avoit beaucoup de peine à quitter le parti de la cour, on auroit eu beaucoup de peine à l'en détacher, & on n'en seroit pas venu à bout, si l'on ne s'étoit pas avisé de lui proposer le mariage de mademoiselle de Chevreuse avec M. le prince de Conti.

Cette affaire avoit déja été ménagée par madame de Rhodes avec la princesse Palatine, qui avoit toute la confiance des princes. Le coadjuteur & mademoiselle de Chevreuse la desiroient

ſur toutes choſes. Il n'en étoit pas de même de madame de Chevreuſe, qui en reçut d'abord la propoſition avec aſſez d'indifférence, parce que le marquis de Laigues s'y oppoſoit directement, ne pouvant ſe réſoudre, non plus que le marquis de Noirmoutier, à trahir le cardinal dont ils avoient ſujet d'être contents, & qui leur avoit tenu parole ſur tout ce qu'il leur avoit promis. D'ailleurs ces deux MM. avoient des raiſons perſonnelles pour ne ſe pas raccommoder avec M. le prince, dont ils appréhendoient la vengeance & la légéreté. Ils diſoient que tout étoit à craindre du côté de S. A. & preſque rien du côté du cardinal, qui ne s'empreſſeroit peut-être pas de leur accorder toutes les graces qu'ils pourroient deſirer de lui, mais qui ſeroit toujours obligé de garder de certaines meſures avec eux, & qu'enfin le mariage de mademoiſelle de Chevreuſe n'étoit pas une aſſurance ſuffiſante pour eux, quand M. le prince leur tiendroit parole ſur ce chef : ce qu'il pourroit bien ne pas faire, s'il ſe voyoit une fois en liberté.

A la vérité ces raiſons étoient plauſibles & bien capables de faire impreſſion ſur l'eſprit des frondeurs. Mais la négociation du mariage fut ſi ſecréte,

qu'il n'y eut que le ſieur Caumartin qui en ſçut quelque choſe en qualité d'ami de madame de Rhodes, & de confident du coadjuteur, & de madame de Chevreuſe, dont il étoit fort conſidéré, parce que tout jeune qu'il étoit, il avoit un eſprit prévenant, ſouple, & délicat, avec une grande connoiſſance des affaires du parlement : ce qui faiſoit que lorſque le coadjuteur avoit à parler dans la compagnie, c'étoit Caumartin ou Joli, qui dreſſoient le projet de ſon diſcours, & ſouvent l'un & l'autre enſemble.

Enfin malgré les contradictions, mademoiſelle de Chevreuſe, madame de Rhodes, le coadjuteur & Caumartin firent ſi bien auprès de madame de Chevreuſe & du marquis de Laigues, qu'ils obtinrent leur conſentement pour le mariage & pour le traité avec les princes, dont le coadjuteur fut chargé pendant que madame de Chevreuſe tâcheroit de perſuader Mr. le duc d'Orléans : cela ne fut pas aiſé. Ce n'eſt pas que S. A. R. ne convînt aiſément qu'il étoit bon de diminuer un peu la grande autorité du cardinal ; qu'il ne ſeroit plus temps d'y penſer ſi l'on attendoit tranquillement la majorité du roi qui approchoit fort, & qu'enfin l'unique

moyen de le réduire étoit de se réunir avec les princes. Le comte de Bethune, en qui le duc d'Orléans avoit une grande confiance, aida bien à lui faire sentir cette néceffité ; mais il appréhendoit toujours les suites de cette réunion, & que M. le prince n'en tirât un trop grand avantage. Il y donna pourtant enfin les mains sur la propofition qui fut faite de mademoifelle d'Orléans avec Mr. le duc d'Enguien.

Il ne reftoit donc plus qu'à écrire ; mais comme il y avoit eu des avis différents parmi les frondeurs, il y en eut auffi parmi les amis des princes, dont quelques-uns étant entrés en négociation avec le cardinal, qui leur faifoit efpérer dans peu la liberté des princes, foutenoient qu'il falloit tout attendre de ce côté-là. Les autres difoient que toutes les paroles qu'il donnoit n'étoient que pour amufer leurs amis, & qu'il ne falloit rien fe promettre de lui que par force, & en fe rendant fupérieurs : ce qui ne fe pouvoit que par l'union avec les frondeurs. Mais ce qui les divifoit davantage étoit un article que ces Mrs. vouloient inférer dans le traité pour engager les princes à travailler de concert avec eux à l'éloignement du cardinal : à quoi plufieurs d'entr'eux ne

pouvoient consentir, parce qu'ils étoient anciens Mazarins & ennemis jurés des frondeurs.

Cependant comme M. le prince remit cette négociation entre les mains de madame la princesse Palatine, du président Viole, & de Croissi, qui n'avoient aucune raison de ménager le cardinal, ils ne s'arrêterent point à ces considérations, & ils entrerent en conférence avec le coadjuteur, qui alloit toutes les nuits *incognito* chez la Palatine, souvent avec Caumartin.

Tout cela ne pouvoit pas être si secret qu'il n'en revint quelque chose à la connoissance du cardinal; mais comme les avis qu'on lui donnoit n'étoient pas bien circonstanciés, & qu'il négocioit lui-même avec les principaux amis des princes, il ne s'en mit pas beaucoup en peine, s'imaginant être au-dessus de toutes choses, parce qu'il étoit venu à bout de la Normandie, de la Bourgogne & de Bourdeaux.

Comme il ne lui restoit rien à soumettre que la frontiere de Champagne, où les ennemis s'étoient établis, il résolut d'aller lui-même en ces quartiers-là, & il y fut si heureux, que non-seulement il reprit Rhetel, mais il eut la fortune que l'armée du roi, comman-

dée par le maréchal du Plessis, défit celle du vicomte de Turenne près de Saumepui : après quoi il revint à Paris triomphant, ne croyant pas que rien pût, ni osât lui résister après cela.

Mais il y trouva plus d'affaires qu'il ne pensoit : car le traité des princes ayant été signé peu de jours après, madame la princesse présenta une requête au parlement avec une lettre des princes, qui engagerent la compagnie dans des délibérations que le cardinal ne put éviter avec tous ses artifices, & il fut arrêté que très-humbles remontrances seroient faites au roi & à la reine, & que Mr. le duc d'Orléans seroit prié d'employer son autorité pour la liberté des princes.

S. A. R. n'étoit pas entré dans ces délibérations, quoique dès-lors il témoignât publiquement desirer la liberté des prisonniers, & qu'il eût déclaré hautement que leur translation au Havre s'étoit faite sans son agrément : mais comme son traité avec eux n'étoit pas encore conclu, il n'avoit pas jugé à propos de s'engager avant d'avoir pris ses sûretés.

Enfin le coadjuteur acheva le tout par deux traités qu'il fit avec madame la princesse Palatine, qui avoit reçu

pour cela un pouvoir de M. le prince sur un morceau d'ardoise, & une promesse de madame de Longueville d'agréer pour les princes, tout ce dont on seroit convenu avec leurs agents. Dans le premier traité, qui regardoit S. A. R. en particulier, on stipuloit le mariage d'une de mesdemoiselles ses filles avec Mr. le prince, & plusieurs autres conditions d'un attachement & d'une union très-étroite de part & d'autre. Par le second, qui regardoit le coadjuteur, le duc de Beaufort, & le reste du parti, dont la plûpart ne sçavoient pourtant rien, on convenoit du mariage de mademoiselle de Chevreuse avec le prince de Conti, en s'engageant à une intelligence réciproque contre le cardinal Mazarin dans les termes les plus forts & les plus pressants. Il y avoit aussi un article pour assurer l'amirauté au duc de Beaufort, Mr. le prince renonçant pour cet effet à toutes les prétentions qu'il pourroit avoir sur cette charge. Ce dernier traité fut signé par le coadjuteur & le duc de Beaufort, qui n'étoit point entré dans le détail de la négociation, & auquel on prit soin de cacher l'article du mariage de mademoiselle de Chevreuse, dans l'appréhension que madame de Montbazon

ne rompît l'affaire à cause de la jalousie qu'elle portoit à madame & à mademoiselle de Chevreuse : le coadjuteur qui se chargea de la lecture de ce traité, ayant passé adroitement cette clause, sans que le duc s'en apperçut. On a prétendu aussi, que pour faciliter la signature, on avoit promis au nom des princes une somme considérable à madame de Montbazon. Tout le monde étant d'accord, il ne fut plus question que de la maniere dont on s'y prendroit pour faire élargir les princes. Quelques-uns proposerent de se rendre maîtres de la personne du cardinal, & de le faire mettre à la Bastille, le coadjuteur ayant offert le ministere du marquis de Chandenier, premier capitaine des gardes-du-corps, dont il répondoit; & la chose fut poussée si loin, que ce prélat avertit quelques-uns de ses amis de se tenir prêts, & que l'affaire seroit exécutée à un souper que le sieur Tubeuf, surintendant de la reine, devoit donner au cardinal.

Mais S. A. R. n'ayant pu s'y résoudre, on prit le parti de presser la réponse de la cour aux remontrances du parlement, qui avoit toujours été différée sous différents prétextes, & par les maneges du premier président, qui

ne pouvoit souffrir, quoiqu'ami des princes, que les frondeurs eussent la gloire de leur rendre la liberté. Mais enfin il ne fût plus possible ni à la cour, ni à lui de résister aux empressements & aux instances de la compagnie : il fallut céder & répondre, d'autant plus que plusieurs conseillers du parlement commençoient à mêler le cardinal dans les avis, & à prendre des conclusions contre lui. La reine déclara donc enfin, pour réponse aux remontrances, que S. M. consentoit à la liberté des princes, mais qu'il étoit juste auparavant que madame de Longueville & le Vicomte de Turenne, qui étoient en possession de la ville de Stenai, remissent cette place entre les mains du roi, & rentrassent dans l'obéissance : après quoi S. M. donneroit les ordres nécessaires pour l'élargissement des princes. Cette réponse fut regardée comme un artifice du cardinal, qui vouloit gagner du temps & éluder les fins de la requête par une proposition captieuse, dont l'éxécution auroit fait certainement languir l'affaire des princes, & l'eût peut-être entierement ruinée.

Aussi la lecture fut suivie aussi-tôt d'un cri des enquêtes, disant qu'il falloit délibérer : à quoi le premier pré-

ſident ne put s'oppoſer après que le coadjuteur eut déclaré que S. A. R. jugeoit la liberté des princes néceſſaire au bien du royaume.

La délibération fut longue & les avis fort partagés, les frondeurs concluant toujours à l'éloignement du cardinal, & les amis des princes ne pouvant y conſentir. Sur quoi, quelques-uns ayant propoſé d'inviter M. le duc d'Orleans à venir prendre ſa place au parlement, tout le monde ſe rangea de cet avis, & on envoya prier S. A. R. de donner cette ſatisfaction à la compagnie. Ce prince s'en excuſa pendant quelques jours, mais enfin il y donna les mains, piqué de certains propos que le cardinal avoit tenus ſur ce ſujet dans le conſeil, où il avoit oſé dire que le parlement vouloit faire comme celui d'Angleterre, & comparer le coadjuteur & le duc de Beaufort, à Fairfax & à Cromwel. Ce que ce miniſtre dit pour rendre le parti odieux, produiſit un effet tout contraire, juſques-là que S. A. R. déclara hautement à la reine, qu'il n'entreroit plus dans le conſeil tant que le cardinal y ſeroit.

Dans ces ſentiments il réſolut d'aller au parlement, quoique la reine fit

tous ſes efforts pour l'en détourner, & pour l'obliger de retourner au conſeil, offrant même de mener le roi au Luxembourg avec un ſeul écuyer & ſans gardes, pour lui marquer la confiance qu'elle avoit en lui, & pour lui ôter les ombrages qu'il avoit pris de l'ordre qui avoit été donné aux gens-d'armes & aux chevaux-légers de monter à cheval. Mais tout cela ne produiſit rien. C'eſt pourquoi le cardinal, voyant qu'il n'y avoit rien à eſpérer du côté de S. A. R. dépêcha en diligence le maréchal de Grammont, ami de M. le prince, au Havre pour traiter avec lui des conditions de ſa liberté, quoiqu'il n'eut pas les pouvoirs néceſſaires pour conclure. Cependant M. le duc d'Orleans étant allé au parlement, & la cour voulant empêcher la délibération, envoya le marquis de Rhodes, grand-maître des cérémonies, avec une lettre de cachet, portant ordre à toute la compagnie de ſe trouver à neuf heures au palais royal pour y apprendre la volonté de S. M. à quoi le premier préſident répondit qu'il falloit obéir. Mais pluſieurs conſeillers des enquêtes s'y oppoſerent, diſant qu'on avoit déja arrêté de n'avoir aucun égard à ces lettres de cachet qu'on

envoyoit à tous moments : & que puisque S. A. R. étoit présente il falloit délibérer. Cela alloit passer malgré le premier président, si M. le duc d'Orleans n'avoit proposé sur l'heure de députer au palais royal pour sçavoir la volonté de la reine, & que cependant la compagnie demeureroit assemblée pour délibérer incessamment après le retour des députés. Ce qui fut exécuté sur le champ par le premier président, qui fut nommé avec quelques autres, & qui ne revinrent qu'au bout de trois heures, pendant lesquelles S. A. R. demeura dans la grand'chambre. Au retour, le premier président avec une affectation assez grossiere, pour mieux faire sentir la majesté de la cour, dit que le grand nombre des carrosses, & la foule des courtisans leur avoit rendu l'accès du palais fort difficile, mais qu'enfin ayant été introduits en la présence du roi & de la reine, du duc d'Anjou, du cardinal & de plusieurs officiers de la couronne, le garde des sceaux leur avoit fait ce discours :

„ Messieurs, la reine vous a mandés „ pour vous dire que depuis deux jours „ M. le coadjuteur, pour émouvoir „ les esprits, va publiant par-tout que „ le cardinal Mazarin a tenu des dif-

„ cours desavantageux de votre corps.
„ Elle a voulu vous assurer que cela
„ est faux, & vous informer en même
„ temps de ce qui se passa mercredi
„ dans le conseil, où sur le sujet des
„ affaires, M. le cardinal dit qu'il
„ voyoit bien qu'on n'en vouloit pas
„ seulement à lui, mais à l'autorité
„ royale, & qu'après s'être défait de
„ lui on en viendroit à la personne de
„ Monsieur & ensuite à celle de la
„ reine, & que M. le coadjuteur étoit
„ auteur de tous ces désordres; à quoi
„ S. A. R. avoit répondu qu'on n'en
„ vouloit qu'au ministre & à sa mau-
„ vaise conduite : qu'après le conseil
„ il se plaignit à la reine du discours
„ du cardinal, & que le lendemain il
„ lui manda par le maréchal de Vil-
„ leroi & le sieur le Tellier, qu'il n'as-
„ sisteroit plus au conseil tant que le
„ cardinal s'y trouveroit : ce qui est
„ d'autant plus fâcheux à la reine,
„ qu'elle a toujours traité avec S. A. R.
„ en pleine confiance, sans lui rien cé-
„ ler des délibérations les plus secrétes,
„ & qu'elle ne peut attribuer son éloi-
„ gnement qu'aux mauvais conseils de
„ M. le coadjuteur; que quant à la
„ liberté des princes, elle la desire plus
„ que lui, qui doit l'appréhender, &

„ qu'enfin elle conjure S. A. R. de „ vouloir bien rentrer dans le conseil, „ l'assurant que toutes choses se rac- „ commoderont par sa présence."

Après cela, le premier président dit que la reine avoit pris la parole, & les avoit chargés de dire à S. A. R. qu'elle ne pouvoit assez exprimer le déplaisir qu'elle ressentoit de son éloignement, & qu'elle le conjuroit de retourner au palais royal pour y ordonner de toutes choses comme S. M. même; qu'elle les avoit ensuite assurés que le roi ne sortiroit pas de Paris; que s'il en étoit dehors il reviendroit, & qu'enfin pour la liberté des princes elle la promettoit pure & simple sans aucune condition, & qu'au retour du maréchal de Grammont on verroit qui l'avoit plus desirée d'elle ou du coadjuteur, aux conseils duquel elle prioit S. A. R. de ne se pas laisser surprendre. Ensuite le comte de Brienne, secrétaire d'état, laissa au parlement un écrit conforme au récit du premier président, & dit à M. le duc d'Orléans de la part de la reine, qu'elle le prioit d'aller au palais royal, où elle souhaitoit de conférer avec lui sur l'état présent des affaires. S. A. R. répondit que le rapport de M. le premier président étant de la derniere conséquence, il

falloit auparavant voir ce qu'il y auroit à faire. Le premier président reprit aussi-tôt la parole pour dire à M. le duc d'Orléans, qu'il ne devoit pas refuser cette satisfaction à la reine; que son refus mettroit la confusion & le désordre dans l'état; qu'on pourroit tout raccommoder dans une conférence; sinon que le parlement feroit tout ce que S. A. R. pourroit desirer; qu'il l'en conjuroit pour le bien & pour le repos de la France. En cet endroit le premier président, qui avoit prononcé son discours avec force & véhémence, parut comme un homme saisi de douleur, les larmes aux yeux, & comme ayant peine à trouver ce qu'il vouloit dire, & finit par ces mots : *Monsieur, ne perdez pas le royaume, vous avez toujours aimé le roi.*

Ce discours émut tellement toute la compagnie, qu'il y eut un silence général, qui n'y avoit jamais été, personne n'osant prendre la parole dans une conjoncture si délicate. M. le duc d'Orléans répondit seulement en peu de mots, qu'il ne refusoit pas de rendre visite à la reine si la compagnie le lui conseilloit, malgré les sujets de crainte qu'il avoit. Mais il dit cela d'un air & d'un ton si peu assuré, qu'il ne fit

qu'augmenter l'embarras de toute l'assemblée. Ainsi le premier président reprenant la parole pour presser S. A. R. d'aller chez la reine, peut-être en seroit-il venu à bout, si le duc de Beaufort ne l'eût interrompu pour demander où étoit la sûreté de Monsieur. Encore cela ne fit pas un grand effet, le premier président ayant répondu, *Ah! Monsieur, elle est toute entiere; le parlement s'y obligera.* Enfin le coadjuteur, qui jusques-là n'avoit rien dit, prit la parole d'un air décisif, & dit : M. S. A. R. vous a déja déclaré qu'elle s'en rapportoit à l'avis de la compagnie: l'avis de la compagnie n'est pas celui de deux ou trois, c'est pourquoi il faut délibérer.

A ces mots tout le monde reprit courage, & il s'éleva un si grand bruit & si continuel de voix qui disoient qu'il falloit délibérer, qu'à la fin le premier président fut obligé de céder. M. le duc d'Orléans reprit aussi ses esprits, & après avoir chargé le comte de Brienne de faire ses excuses à la reine, il fit le discours suivant :

„ Messieurs, par ce que vous venez „ d'entendre, il semble que la reine „ me veut charger d'un changement „ notable en ma conduite, qui me

„ pourroit être reproché, si je négli-
„ geois de la justifier à la compagnie.
„ Pour le faire, je suis obligé de re-
„ prendre la chose de plus haut & de
„ remonter au conseil qui se tint il y
„ a dix-huit mois à Compiegne sur les
„ troubles de Guyenne, où je dis que
„ pour les appaiser je ne voyois pas de
„ meilleure voie que de rappeller le
„ duc d'Epernon. Le cardinal Maza-
„ rin me témoigna n'être pas content
„ que j'eusse ouvert cet avis ; il m'en
„ fit parler par la reine ; & dans un au-
„ tre conseil qui se tint à Paris pour
„ la même affaire, ayant vu que je
„ persistois dans mon sentiment, il le
„ combattit & le fit passer pour fort
„ extraordinaire. Je me tus par respect
„ pour S. M. Depuis il fut question
„ de la prison des princes, qu'on me
„ représenta comme absolument nécef-
„ saire, & sur laquelle on ne me donna
„ pas le peu de temps que j'avois de-
„ mandé pour me résoudre. Au retour
„ des voyages de Normandie & de
„ Bourgogne, on proposa celui de
„ Bourdeaux. Je m'y opposai autant que
„ je pus, remontrant le péril où l'on
„ s'exposoit en abandonnant les fron-
„ tieres aux entreprises des ennemis.
„ Mes raisons ne firent qu'aigrir le

„ cardinal : ſans s'y arrêter, il fit ré-
„ ſoudre le voyage qu'on pouvoit évi-
„ ter en retirant le duc d'Epernon de
„ cette province, & en y envoyant un
„ nouveau gouverneur. Quelque temps
„ après, j'appris la réſiſtance de Bour-
„ deaux, l'irruption des Eſpagnols en
„ Champagne, & la priſe du Catelet.
„ Pour remédier à tant de déſordres,
„ je jugeai qu'il étoit à propos de dépu-
„ ter quelques-uns de votre corps pour
„ aller aider à pacifier les troubles de
„ Guienne : vous ſçavez, MM. la ma-
„ niere dont ils furent reçus. La guerre
„ continua ; il fut réſolu d'envoyer de
„ nouveaux députés. Le cardinal m'en
„ ſçut mauvais gré ; il ſe plaignit que
„ j'avois empêché le ſuccès des armes,
„ & m'en fit écrire en ces termes par
„ la Reine.

„ Quand madame la princeſſe ſortit
„ de Bourdeaux, il eut avec elle une
„ longue conférence ſans m'en donner
„ avis ; enſuite les ennemis pénétrant
„ plus avant dans le royaume, il vous
„ vint des nouvelles de pluſieurs en-
„ droits, que dans vingt-quatre heu-
„ res ils ſe pouvoient rendre au bois
„ de Vincennes. Pour la sûreté de
„ MM. les princes, je les fis transférer
„ à Marcouſſi ; on s'en plaignit à la cour.

„ Les Espagnols s'étant retirés, j'écrivis
„ trois fois à la reine pour sçavoir si elle
„ souhaitoit qu'on les ramenât au bois
„ de Vincennes; elle ne me fit point de
„ réponse. Le roi étant de retour à Fon-
„ tainebleau, je m'y rendis aussi-tôt. On
„ me proposa de souffrir qu'ils fussent
„ conduits au Havre : la reine m'en fit
„ les dernieres instances, & pour ne pas
„ l'irriter, je fus obligé d'y consentir.
„ Peu après je mandai Mr. le garde
„ des sceaux & le sieur le Tellier, pour
„ leur déclarer que je n'approuvois
„ point cette translation, & que dans
„ une affaire de cette importance, il
„ falloit me vaincre par des raisons,
„ & non par des prieres. M. le cardi-
„ nal m'en fit faire des reproches par
„ la reine, & m'en témoigna même
„ quelque chose. Depuis il a conservé
„ tant d'aigreur contre moi, que la
„ plus grande partie des conseils s'est
„ passée en dispute. Il m'a dérobé la
„ connoissance de plusieurs affaires; il
„ a proposé ses desseins violents contre
„ cette compagnie. Il m'a pressé d'aban-
„ donner mon neveu de Beaufort &
„ Mr. le coadjuteur. Il a inspiré au roi
„ des sentiments de défiance à l'égard
„ de ses sujets, & des maximes de dan-
„ gereuse conséquence. Enfin mercredi

„ dernier en parlant de vos aſſemblées, „ il oſa dire qu'il voyoit bien qu'on en „ vouloit au roi ; qu'on prétendoit „ commencer par lui comme on avoit „ fait en Angleterre par le vice-roi d'Irlande, & qu'après on n'épargneroit „ ni moi, ni la reine, ni le roi lui-même ; mais que ſi je voulois le laiſſer „ faire, il viendroit bien à bout des „ factieux. Je lui répondis que le parlement de Paris n'étoit pas comme „ celui de Londres ; que vous étiez „ tous gens de bien, bons ſujets du „ roi, & que vous n'en vouliez qu'à „ la perſonne du miniſtre, que vous „ regardiez comme l'unique cauſe des „ déſordres. Enfin voyant qu'il continuoit les mêmes diſcours, je dis à „ la reine que je ne les pouvois plus „ ſouffrir, ni me trouver avec un homme qui donnoit de ſi mauvaiſes impreſſions au roi. Le lendemain je „ mandai Mr. le garde des ſceaux, le „ maréchal de Villeroi, & le ſieur le „ Tellier, pour leur déclarer que je „ n'irois plus au conſeil ni au palais „ royal, tant que le cardinal y ſeroit. „ Voilà, Mrs. un compte exact de ma „ conduite, dans laquelle je ne crois „ pas qu'on puiſſe remarquer aucun intérêt particulier. Tout le monde ſçait

„ comme

„ comme j'en ai usé jusqu'ici, quel
„ respect j'ai toujours eu pour la reine:
„ je ne m'en éloignerai jamais, encore
„ moins du service du roi, qui tou-
„ jours m'a été plus cher que toute
„ chose * ".

Ce discours, quoique sans préparation, fut prononcé par S. A. R. avec tant de facilité, de majesté, & d'un air si digne de sa naissance, qu'il fut suivi d'un applaudissement général, & d'une répétition continuelle qu'il falloit délibérer. Cependant le premier président, & le président le Coigneux ne laisserent pas d'insister encore sur une conférence de S. A. R. avec la Reine; mais leurs remontrances n'eurent point d'effet, non plus que les conclusions de l'avocat général, qui commença à dire fort gravement que les éclipses des corps célestes n'arrivoient que par l'interposition des corps étrangers : ce

* La fermeté de ce prince ne répondoit pas à son éloquence, qui manquoit à M. de Beaufort. Sur quoi l'on fit ce quatrain :

Beaufort brille par les combats :
Gaston par la harangue.
Ah ! que Beaufort n'a-t-il sa langue !
Ah ! que Gaston n'a-t-il son bras !

ce qui fit juger qu'il alloit conclure rigoureusement contre le cardinal, mais il tomba tout d'un coup en priant S. A. R. de conférer avec la reine. Il voulut aussi faire la grimace de pleurer, comme le premier président : mais ce jeu fut traité comme il le méritoit, de badin & de ridicule. Le premier président n'en demeura pas-là : il revint encore à la charge avec ses mêmes artifices, & dit à Mr. le duc d'Orléans : „ Ah ! Monsieur, toute la compagnie „ voit manifestement que votre cœur „ est ému : au nom de Dieu, Monsieur, „ au nom du roi & de l'état, ne préférez „ point les voies extrêmes, vous ferez „ plus par vos raisons sur la reine, que „ toutes ces assemblées ". Mais ayant malheureusement avancé qu'il osoit répondre de la liberté des princes ; qu'ils étoient peut-être déja libres ; que le maréchal de Grammont étoit parti exprès pour cela, & que la reine lui avoit commandé d'en assurer la compagnie : S. A. R. lui répondit : Mr. le premier président, vous en sçavez donc plus que moi ; car tout ce que je sçais là-dessus, c'est que le maréchal de Grammont est allé seulement pour négocier sans aucun pouvoir, pour la liberté des princes. Ainsi le premier président ayant

perdu toute espérance, commença à prendre les avis, qui furent suivant l'usage des grandes assemblées, entremêlés de bonnes choses, & de quantité de bagatelles. Tout le monde s'attendoit que le coadjuteur alloit faire une apologie dans les formes pour justifier sa conduite, mais il fut plus sage qu'on ne pensoit. Il se contenta de dire: Mrs. pour me défendre des calomnies qu'on m'impose, * *In difficillimis Reip. temporibus urbem non deserui, in prosperis nihil de publico delibavi, in desperatis nihil timui.* Ce n'est pas que je ne ressente un déplaisir extrême des mauvaises impressions qu'on a données au roi & à la reine contre moi: mais ce qui me console, est d'être calomnié par un homme dont les gens de bien méprisent jusqu'aux louanges. Après les témoignages dont Mr. le duc d'Orléans a bien voulu m'honorer, je ne dois point chercher de justification: c'est pourquoi mon sentiment est que la reine doit être suppliée d'envoyer une déclaration d'in-

* Le coadjuteur composa sur le champ ce latin, que la plûpart des assistants prirent pour un passage de Cicéron, ou de quelque fameux auteur de l'antiquité.

nocence pour Mrs. les princes; d'éloigner Mr. le cardinal Mazarin d'auprès la perſonne du roi, & de ſes conſeils, & que non-ſeulement on doit ſe plaindre des paroles injurieuſes qu'il a dites contre le parlement, mais en demander une réparation publique.

Enfin Mr. le duc d'Orléans opina en rejettant quelques avis qui avoient été propoſés, d'informer, de décréter, & de faire le procès au cardinal: ce qu'il dit n'être pas à propos pour le préſent; & il conclut que le roi & la reine ſeroient très-humblement ſuppliés d'envoyer inceſſamment les ordres néceſſaires pour mettre les princes en liberté, & enſuite une déclaration de leur innocence, comme auſſi d'éloigner le cardinal de la cour & du conſeil, & de s'aſſembler le lundi ſuivant ſur la réponſe. Cet avis fut ſuivi, l'aſſemblée ayant duré juſqu'à quatre heures du ſoir en préſence d'un peuple extraordinaire, qui témoigna beaucoup de joie par les cris redoublés qu'il fit en voyant paſſer S. A. R. de *vive le roi, point de Mazarin.*

Cet arrêt ſurprit la cour qui ne s'y attendoit pas; mais elle ne déſeſpéra pas d'y remédier en changeant de batteries. Voyant donc que les paroles

dont elle avoit chargé le premier président pour la liberté des princes, n'avoient pas produit l'effet qu'on s'en étoit promis, elle résolut de les désavouer, dans l'espérance que les amis des princes, qui avoient opiné pour l'éloignement du cardinal, pourroient revenir à changer d'avis en leur faisant sentir qu'ils n'obtiendroient rien pour les princes tant qu'ils toucheroient cette corde. C'est pourquoi la reine envoya le garde des sceaux, le maréchal de Villeroi, le sieur le Tellier au Luxembourg, pour déclarer qu'elle désavouoit ce que le premier président avoit avancé touchant la liberté des princes : sur quoi le conseil n'avoit rien arrêté depuis la résolution qui avoit été prise en présence de S. A. R. le pressant toujours de retourner au palais royal. A quoi M. le duc d'Orléans répondit seulement qu'il falloit auparavant finir ce qui regardoit la liberté des princes.

Le lundi matin S. A. R. fit rapport à la compagnie du sujet de ce message : ce qui excita un étrange murmure contre le premier président, & même des termes injurieux, de sorte qu'il demeura dans une confusion extrême, qui augmenta encore par les questions qui lui furent faites sur les remontrances que la com-

pagnie avoit ordonnées par le dernier arrêt. Et comme on vit qu'il avoit reculé cette affaire, il s'éleva de nouveaux bruits contre lui, & tout le monde entra dans de grandes défiances du côté de la cour, d'autant plus que S. A. R. se plaignit en même temps des défenses que la reine avoit envoyé faire au prévôt des marchands & à tous les officiers, de lui obéir, quoiqu'il fût lieutenant général de la couronne. Ainsi le parlement ordonna derechef que très-humbles remontrances seroient faites à la reine, & que M. le duc d'Orléans seroit remercié de la protection qu'il donnoit à la compagnie.

Les choses étant dans cet état, le cardinal jugea bien qu'il falloit se résoudre à faire de lui-même ce que dans la suite il auroit été obligé de faire par force, en se retirant sagement pour éviter les insultes fâcheuses qui lui auroient pu arriver dans un tumulte. Ayant donc communiqué ce dessein à quelqu'un de ses confidents, il y en eut qui lui conseilloient d'emmener le roi & la reine, & de se moquer ensuite de toutes les délibérations du parlement, en se mettant à la tête d'une armée qui réduiroit les partisans des princes à la nécessité de venir à lui pour solliciter leur liberté,

dont il demeureroit toujours le maître. On lui avoit donné le même conseil après la bataille de Rhetel; & s'il l'eut suivi dans ce temps-là, il auroit certainement bien embarrassé ses ennemis, qui étoient désunis & mécontents les uns des autres. Mais ce ministre étant enyvré de la victoire & des avantages qu'il avoit remportés en Normandie, en Bourgogne & Guienne, il crut qu'il lui seroit aisé de réduire l'un des partis en s'attachant à l'autre, après quoi rien ne lui résisteroit : ce qui n'arriva pas comme il se l'étoit imaginé. Quoi qu'il en soit, les affaires ayant changé de face, il ne lui étoit plus ni sûr ni possible de prendre ce parti, ses ennemis ayant pris des mesures pour l'en empêcher, & ayant fait venir de tous côtés des gens de guerre qui montoient à cheval toutes les nuits, & faisoient des rondes continuelles autour du palais royal.

M. le duc d'Orléans autorisoit toutes ces précautions, & se tenoit lui-même prêt à monter à cheval, & à se mettre en campagne au premier avis, aussi-bien que les ducs de Beaufort, de Nemours, &c. avec un fort grand nombre de noblesse, qui avoient obtenu la permission de S. A. R. de s'assembler.

Le cardinal bien informé de toutes ces choses, résolut donc de se retirer seul, dans l'espérance que son éloignement appaiseroit les esprits, & donneroit lieu aux négociations. Ainsi ce ministre sortit de Paris à pied le 6 février, 1651, sur les onze heures de nuit, en habit gris, accompagné seulement de son écuyer, & de trois autres personnes qui le menerent par la porte de Richelieu jusqu'au rendez-vous, où ils trouverent des chevaux tout prêts, lesquels ayant montés, ils allerent joindre un gros de cinq cents chevaux, qui le conduisirent à S. Germain. Cette retraite fut bientôt sçue dans la ville: & la reine en ayant fait informer M. le duc d'Orléans par le comte de Brienne, ce prince en apporta aussi-tôt la nouvelle au parlement, où il déclara que cette démarche ne suffisoit pas pour qu'il entrât en conférence avec la reine, ce qu'il ne feroit point pendant que le cardinal demeureroit aux environs de Paris, & jusqu'à ce que la cour eût mis les princes en liberté (a).

(a) *Dans une note de l'édition de Paris, on lit ce qui suit:* Avant que le duc d'Orléans eût signé le traité pour faire sortir les princes de prison, M. de C. l'avoit porté trois jours

Cette résolution de S. A. R. fut approuvée de tout le monde : & pour la confirmer, le parlement ordonna que la reine seroit très-humblement suppliée dès le même jour, de faire expédier incessamment les ordres nécessaires pour la liberté des princes ; que leurs majestés seroient remerciées de l'éloignement du cardinal, & priées de lui commander de sortir du royaume, & d'envoyer au parlement une déclaration pour exclure à l'avenir des conseils du roi, tous étrangers, même les naturalisés, & en général tous ceux qui auroient prêté serment à d'autres princes que le roi. Suivant cet arrêt, le premier président suivi des autres députés, étant allé au palais royal, la reine leur dit seulement qu'elle ne pouvoit leur donner de réponse sans l'avis de son conseil, dont M. le duc d'Orléans étoit chef, & que s'il n'y vouloit pas aller, elle seroit obligée d'assembler les grands du royaume, pour les consulter sur l'état présent des affaires. Conformément à cette réponse, la reine envoya les

dans sa poche, sans pouvoir l'y résoudre. Enfin entre deux portes au Luxembourg il le fit signer, son chapeau servant de table à Monsieur.

ducs de Vendôme, d'Elbeuf, d'Epernon, les maréchaux d'Etrées, Schomberg, de l'Hôpital, de Villeroi, Duplessis, d'Hocquincourt, de Grancey avec l'archevêque d'Embrun (a) au Luxembourg, qui dirent à S. A. R. que la reine leur ayant témoigné qu'elle desiroit qu'ils s'assemblassent au palais royal, ils venoient prier S. A. R. de s'y trouver, l'assurant que cette conférence accommoderoit toutes choses, & qu'ils étoient prêts de se mettre tous entre les mains de ses gardes pour la sûreté de sa personne. A cela M. le duc d'Elbeuf ajouta assez indiscretement qu'il seroit sa caution : sur quoi M. le duc d'Orléans, qui depuis long-temps étoit piqué contre ce duc, à cause de son attachement au cardinal, contre les obligations qu'il avoit à S. A. R. & ce qu'il devoit à l'honneur de son alliance, lui répondit avec aigreur : c'est bien à vous, Mazarin fieffé, à vous faire ici de fête. Vous êtes un bel homme pour me servir de caution, vous qui devriez être tous les jours à mon lever. On sçait assez que ce qui vous a

(a) Cet archevêque d'Embrun s'appelloit George d'Aubusson.

fait changer de ſentiment ſont les domaines & l'argent que l'on vous a donnés. Sans la conſidération de ces MM. avec qui vous êtes, je vous apprendrois le reſpect que vous me devez. Je vous défends ma maiſon & de vous préſenter devant moi. Enſuite S. A. R. répondit à ces Mrs. qu'elle les remercioit de leur honnêteté; qu'elle ne pouvoit aller au palais royal, juſqu'à ce que les princes fuſſent en liberté, & que ſes amis ne lui pourroient conſeiller autre choſe pendant que le cardinal Mazarin demeureroit aux portes de Paris, d'où il gouvernoit toujours comme s'il étoit au Louvre. Cette fermeté de M. le duc d'Orléans étonna fort la reine, qui avoit eſpéré, comme bien d'autres, que la retraite du cardinal lui ôteroit les préjugés & les prétextes dont il s'étoit ſervi pour ſe diſpenſer d'aſſiſter au conſeil. Il eſt même certain que ce fut le premier ſentiment de S. A. R. qui fit aſſurer par deux fois la reine qu'il iroit au palais royal; mais les amis des princes lui firent bientôt changer d'avis, ſous prétexte de ſa ſûreté particuliere, & pour ne pas ſe commettre, diſoient-ils, dans une occaſion où il ne pourroit pas conſerver toute la fermeté qu'il devoit à ceux avec leſ-

quels il avoit traité, sans refuser la reine en face, ce qui seroit bien plus désobligeant qu'en faisant des excuses de loin.

La reine n'insista donc plus sur l'assemblée des grands; & se voyant pressée de donner une réponse positive aux derniers arrêts, elle fit déclarer au parlement par les gens du roi, que si S. A. R. persistoit à refuser d'aller au palais royal, elle vouloit bien, pour marquer la sincérité de ses intentions, envoyer chez lui le maréchal de Villeroi, le garde des sceaux, & le sieur le Tellier, afin de concerter avec lui la maniere dont on s'y prendroit pour l'élargissement des princes, ajoutant que l'éloignement du cardinal Mazarin étoit sans retour. Ce rapport ayant été fait au parlement, n'appaisa pas la chaleur des esprits: & quoique M. le duc d'Orleans témoignât être satisfait de ce tempérament, on ne laissa pas de s'emporter autant que jamais contre le cardinal, & de donner un arrêt par lequel il fut ordonné qu'en conséquence de la déclaration de leurs majestés, le cardinal Mazarin, ses parents, & ses domestiques étrangers sortiroient dans quinze jours du royaume, sinon qu'il seroit procédé contre eux extraordinai-

rement, permis à tous les sujets du roi de leur courir-sus, sans qu'ils pussent revenir sous prétexte quelconque, faisant défenses à tous gouverneurs, maires & échevins de les souffrir dans aucune des villes du royaume, avec ordre de publier les arrêts à son de trompe.

Cependant la conférence ne laissa pas de se tenir chez M. le duc d'Orleans, où les ducs de Beaufort, de la Rochefoucault, le coadjuteur, le président Viole & le sieur Arnauld se trouverent avec les commissaires de la reine. Après quelques contestations, ils convinrent que le duc de la Rochefoucault, le sieur de la Vrilliere, le président Viole & le sieur Arnauld se transporteroient incessamment au Havre avec une lettre de cachet, signée de la reine & de S. A. R. portant ordre exprès au sieur de Bar de mettre les princes en liberté. Il sembloit ainsi que tout le monde devoit être content, lorsqu'il s'éleva un bruit que la reine vouloit emmener le roi hors de Paris : ce qui donna de nouvelles inquiétudes. On n'a jamais bien sçu d'où venoit ce bruit, ni quel en étoit le fondement ; mais M. le duc d'Orleans en parut fort persuadé, disant tout haut qu'il en avoit des avis

très-certains : ce qui fit juger que la reine ne s'étoit relâchée à consentir à la conférence, que pour ôter tout sujet de défiance, & prendre plus aisément ses mesures pour exécuter son dessein. Quoi qu'il en soit, S. A. R. donna de si bons ordres pour l'en empêcher, qu'il lui auroit été impossible d'en venir à bout quand elle l'auroit entrepris, d'autant plus que cinq à six compagnies de bourgeois du quartier S. Honoré se mirent sous les armes deux heures après minuit par les intrigues du coadjuteur. Ils se saisirent des portes de la ville les plus proches du palais royal. Cependant ce procédé ne fut pas approuvé d'une bonne partie du parlement, le premier président & plusieurs autres, après lui, ayant commencé à parler fortement au contraire. Mais tout le monde se tut, lorsque M. le duc d'Orleans eut déclaré que le tout s'étoit fait par son ordre & sur les avis qu'il avoit eus de nouveau de l'enlevement du roi : & il fut résolu de supplier la reine d'ôter au public toute sorte d'ombrages là-dessus, ce que S. M. fut obligée de faire en consentant que les bourgeois gardassent les portes de la ville : ce qui se fit si exactement, qu'ils visitoient tous les carrosses qui sortoient par la

porte Dauphine pour aller à la foire S. Germain, pour voir si le roi n'y étoit point caché. Les choses étant en cet état, les députés qui étoient chargés de la lettre pour le Havre partirent aussi-tôt. Mais le cardinal Mazarin qui étoit toujours aux environs de Paris ayant été informé de cette résolution, prit le devant en poste, voulant se faire honneur de la liberté des princes : ainsi il arriva au Havre le lundi matin 13 février, après avoir marché toute la nuit, & il alla aussitôt à la citadelle saluer MM. les princes, & les assurer de leur liberté. Il fit plus, car il s'humilia jusqu'à embrasser les genoux de M. le prince les larmes aux yeux, en lui demandant sa protection; mais il ne put tirer de S. A. que des paroles assez froides & générales, pendant une heure de conférence qu'il eut avec lui. Dès qu'ils eurent dîné, les princes sortirent du Havre pour venir à Paris, où ils arriverent le jeudi 16 du mois, ayant été rencontrés sur le chemin par une infinité de personnes de qualité. M. le duc d'Orleans fut même au-devant d'eux sur le chemin de S. Denis, & les princes ayant mis pied à terre, S. A. R. descendit aussi de son carrosse,

& après les avoir embraſſés il leur préſenta le duc de Beaufort & le coadjuteur, auxquels ils firent beaucoup de careſſes. Enſuite ils monterent tous dans le carroſſe de S. A. R. qui les mena chez la reine, où ils furent très-bien reçus de leurs majeſtés : ils trouverent ſur toute leur route un fort grand nombre de carroſſes, & une foule extraordinaire de peuple qui crioit, *vive le roi*, *vivent les princes* : il y eut la même nuit des feux de joie en pluſieurs endroits de la ville.

Les jours ſuivants, les princes allerent au parlement pour remercier la compagnie de ſes bons offices : ce qui ſe paſſa de part & d'autre avec beaucoup de ſatisfaction. Quelques jours après, la déclaration de leur innocence fut envoyée au parlement & fut enregiſtrée le 23 février. Enſuite, pour mettre fin à toutes les délibérations du parlement, le roi donna une nouvelle déclaration par laquelle S. M. excluoit de ſes conſeils tous étrangers, quoique naturaliſés, & tous cardinaux, même ceux de la nation *. Cette derniere

* *Ce fut alors que M. Talon dit au Roi :* Quoique les cardinaux ayent toute l'obligation de leur promotion à V. M. & non au pape

clause avoit long temps occupé le parlement, & donna lieu à des discours assez étudiés. Ce fut proprement l'ouvrage des Mazarins, lesquels, enragés de l'éloignement de leur patron, la firent passer pour se venger du coadjuteur, qui soupiroit avec ardeur après cette dignité.

C'est ainsi que finit la prison de M. le prince, pendant laquelle il éprouva un nombre infini d'amis qui le servirent avec la derniere chaleur au dedans & au-dehors du royaume. Après tout il faut convenir que ce fut les frondeurs qui eurent le plus de part à sa liberté, quoique bien des gens crussent qu'ils ne le devoient pas faire. Mais outre les considérations qui les y engagerent, il est certain qu'à la réserve des marquis de Noirmoutier & de Laigues, tous les autres chefs du parti n'avoient contribué à la prison des princes que par force, contre leur inclination, &

---

qui les nomme; néanmoins aussi tôt qu'ils sont revêtus de ce titre, non-seulement ils croient être conseillers, sénateurs, assesseurs, coadjuteurs de la puissance pontificale; mais qui plus est, ils s'imaginent être une portion de sa substance, & posséder une partie de son autorité, &c.

pour éviter leur derniere ruine, ayant fait auparavant tous leurs efforts pour engager M. le prince à se raccommoder avec eux. La reine n'ayant consenti que par force à l'éloignement du cardinal, & à la liberté des princes, ce qui se passa dans la suite ne fut qu'une continuation des premieres intrigues. Ce n'est pas que l'éloignement & la liberté des princes fît tant de peine à S. M. elle n'étoit blessée que de l'absence du cardinal : & comme l'union des princes avec les frondeurs en étoit la cause, & un obstacle invincible à son retour, elle mit toute son application à la rompre, suivant les mémoires qu'elle recevoit tous les jours du cardinal. Les voyages fréquents des couriers qui alloient & revenoient de ce côté-là étant venus à la connoissance du public, exciterent de grands murmures parmi le peuple, & donnerent beaucoup d'ombrage aux princes & au parlement.

M. le prince paroissoit toujours dans le même sentiment, & fort animé contre le cardinal. La vérité est pourtant qu'il avoit déja quelque pensée de se raccommoder avec lui, & que toutes ses démarches ne tendoient qu'à lui faire peur & à le réduire à la nécess-

sité de se soumettre entiérement à lui, pour se rendre, par ce moyen, suivant ses anciens projets, le maître absolu du cabinet & des affaires. Mais comme ses sentiments n'étoient connus que de peu de personnes, & qu'il ne faisoit rien qui pût les faire soupçonner, tout le monde travailloit de bonne foi à fermer au cardinal toutes les avenues pour le retour. C'est pourquoi le parlement reprit avec chaleur les délibérations précédentes qui furent suivies de nouveaux arrêts contre lui, & on envoya des députés sur la frontiere pour informer du trop long séjour qu'il avoit fait dans quelques lieux de son passage, afin de l'obliger à sortir du royaume, & d'empêcher les gouverneurs des places frontieres à lui donner retraite.

Cependant madame de Longueville, & le duc de Beaufort qui avoient eu peu de part à l'élargissement des princes, & qui craignoient d'en avoir encore moins dans les affaires, s'ils souffroient la consommation du mariage de M. le prince de Conti avec mademoiselle de Chevreuse, faisoient tous leurs efforts pour empêcher cette alliance; & comme ils pénétroient mieux que personne dans les sentiments de M. le prince, ils crurent que ce n'étoit pas beaucoup hasarder

que de laiſſer entrevoir à la reine, que S. A. n'étoit pas tellement unie avec les frondeurs, qu'il n'en pût être ſéparé, en lui accordant certaines graces pour lui & pour ſes amis. Cette ouverture fut reçue fort agréablement de la reine, & M. le cardinal en ayant été informé, lui écrivit auſſi-tôt d'offrir carte blanche à M. le prince. Néanmoins comme ſon deſſein n'étoit que d'entrer en négociation, pour tâcher de tourner à ſon avantage le bénéfice du temps, S. M. ſous prétexte de vouloir éprouver ſi elle pouvoit prendre confiance en ce qu'on lui diſoit, fit propoſer à S. A. de faire ceſſer l'aſſemblée de la nobleſſe, qui s'étoit augmentée ſi conſidérablement depuis ſa liberté, qu'il ſe trouvoit aux Cordeliers deux ou trois fois la ſemaine ſept à huit cents gentilshommes des meilleures maiſons de France, dont quelques-uns étoient porteurs de procurations. De ſorte que cette aſſemblée repréſentoit en quelque façon toute la nobleſſe du royaume.

Cette nouvelle confédération donnoit avec juſtice de grandes inquiétudes au cardinal, parce que ces MM. ne s'étant aſſemblés que pour demander ſon éloignement & la liberté des princes, il étoit naturel qu'ils priſſent

des résolutions contraires aux mesures qu'il préparoit pour son retour. D'ailleurs tout ce qu'ils avoient fait depuis le premier jour avoit été conduit avec tant d'ordre & de jugement que l'autorité qu'ils avoient par eux-mêmes s'étoit fort augmentée par l'approbation de tous les honnêtes gens.

Ces MM. choisissoient tous les quinze jours deux nouveaux présidents, pour prendre les avis sur toutes les affaires, ce qui se passoit avec beaucoup moins de bruit & de tumulte qu'au parlement. Personne n'interrompoit jamais celui qui parloit. Ils avoient aussi élu deux secretaires, qui ne changeoient pas comme les présidents. L'un étoit le marquis d'Auvery, de la maison d'Ailly, ami du coadjuteur, & l'autre le marquis de Chanlost, serviteur de M. le prince, qui rédigeoient par écrit toutes les délibérations de la compagnie. Au reste, ces MM. avoient poussé les choses si avant, sous prétexte de la conservation de leurs priviléges & du bien public, qu'ils demanderent à la fin la convocation des états généraux : ce qui fut si agréable à tout le monde, que les prélats, qui étoient alors à Paris, députerent M. de Comminges pour les assurer de la concurrence du cler-

gé. De forte qu'il ne manquoit plus que le consentement du tiers-état, qu'ils étoient sur le point d'aller demander à l'hôtel-de-ville, & d'écrire pour le même sujet dans les provinces : après quoi il ne faut pas douter que les états ne se fussent assemblés, ce qui auroit rompu pour jamais le mesures du cardinal Mazarin. Aussi étoit-ce la chose du monde qu'il appréhendoit le plus, & contre laquelle tous ses partisans se déchaînoient dans le parlement, tâchant d'inspirer de la jalousie aux mieux intentionnés, qui se persuaderent trop légerement, que les états généraux ruineroient entiérement leur pouvoir & leur autorité.

Cependant comme l'affaire étoit déja fort avancée, & que tout le monde appuyoit les démarches de la noblesse, il falloit avoir recours à M. le duc d'Orléans & à M. le prince qui se laisserent aisément persuader par différentes raisons; particuliérement le dernier, auquel madame de Longueville & le duc de la Rochefoucault n'eurent pas beaucoup de peine à faire comprendre qu'une assemblée d'états auroit nécessairement plus de déférence pour M. le duc d'Orléans que pour lui; qu'elle mettroit les affaires dans une confu-

sion générale, où les princes du sang pourroient bien ne pas trouver leur compte, & que sans courir aucun risque il pourroit dans un quart-d'heure se procurer à lui & à ses amis plus d'avantages réels & de grandeur par le cardinal, qu'il n'en pouvoit espérer ni des frondeurs ni des états généraux.

Ces deux princes gagnés allerent donc eux-mêmes à l'assemblée de la noblesse, après s'être assurés de leurs amis, pour les exhorter à se séparer, & à se contenter de la promesse que la reine leur faisoit, & dont ils se rendoient cautions & garants; d'assembler les états généraux, aussi-tôt après la majorité du roi, & d'envoyer cependant par provision des lettres de cachet dans les provinces, pour élire des députés. Malgré tout cela, il ne laissa pas d'y avoir plusieurs avis contraires; & bien des gens de grande qualité représenterent fortement à leurs altesses, que rien ne leur pouvoit être plus désavantageux que ce qu'ils demandoient, les priant bien de considérer le péril qu'il y avoit dans le retardement, & le peu de cas qu'on feroit, après la majorité du roi, des promesses dont on les flattoit: ce qui fut exprimé en termes si forts & si dignes du rang de ceux qui parloient,

qu'on peut dire qu'il ne s'étoit point fait de discours qui approchassent de ceux-là dans toutes les assemblées du parlement.

Il fallut cependant céder à la pluralité des voix. L'assemblée fut rompue, & pour la forme on envoya quelques lettres dans le bailliage du ressort de Paris, en conséquence de quoi il se fit une assemblée dans l'archevêché, pour nommer des députés aux prétendus états généraux. Mais il arriva bientôt des affaires qui rompirent ces mesures apparentes; qu'on auroit bien trouvé le moyen d'éluder sans cela de quelque maniere que c'eût été. Cette premiere démarche faite, la cour n'en demeura pas là, & le cardinal ayant pénétré l'éloignement extrême de madame de Longueville pour le mariage de mademoiselle de Chevreuse, il entreprit de le faire rompre & d'engager M. le prince à faire cette seconde faute, qui dans la suite lui fut bien plus préjudiciable que la premiere, en lui faisant entendre que pour établir entr'eux une parfaite confiance, il falloit commencer par la rupture de ce mariage. Mademoiselle de Chevreuse étoit une jeune princesse, belle, bien faite, d'une humeur engageante, & capable de gagner le cœur de

de M. le prince de Conti, & de mériter l'estime de M. le prince. Madame de Longueville (a) avoit bien une partie de ces qualités ; mais elle ne s'y fioit plus tant n'étant pas si jeune. C'est pourquoi elle appuyoit de toutes ses forces les instances du cardinal, en décriant de tous côtés mademoiselle de Chevreuse, sans aucun ménagement, jusqu'à la traiter de maîtresse & de demoiselle du coadjuteur, en quoi elle étoit merveilleusement secondée, & par madame de Montbazon, & par le duc de Beaufort, qui étoient piqués du mystere qu'on leur en avoit fait, & de la supercherie du coadjuteur lors de la signature du traité. Le duc de la Rochefoucault, de concert avec toutes ces personnes, représentoit incessamment à M. le prince, qu'il n'obtiendroit jamais rien de la cour sans

(a) La duchesse de Longueville, dit M. de la Rochefoucault, avoit les avantages de l'esprit & de la beauté en si haut point..... qu'il sembloit que la nature avoit pris plaisir de former en sa personne un ouvrage parfait & achevé. Mais ces belles qualités étoient moins brillantes, à cause d'une tache...... qui est que bien loin de donner la loi à ceux qui avoient une particuliere adoration pour elle, elle se transformoit si fort dans leurs sentiments, qu'elle ne reconnoissoit plus les siens propres.

quelque complaisance pour la reine; que la continuation de son engagement avec le coadjuteur, & la consommation de ce mariage l'éloigneroit peut-être sans retour de toutes sortes de graces, à moins de perdre absolument la reine : ce qui étoit une entreprise très-difficile, & à laquelle M. le duc d'Orléans ne consentiroit jamais; que quand on en viendroit à bout, toute l'autorité retomberoit entre les mains de S. A. R.; qu'il étoit vrai que la reine avoit un grand attachement pour le cardinal; mais, qu'après tout, il n'étoit pas indissoluble; qu'il arrivoit tous les jours du dégoût entre les personnes les mieux engagées, & qu'au pis aller, en flattant & s'accommodant à la passion de la reine, S. A. pourroit introduire ses amis & ses créatures dans les conseils, après quoi il falloit tout espérer des conjonctures & du temps.

Plusieurs amis de M. le prince soutenoient au contraire qu'il n'y avoit rien à espérer de ce côté-là; que la reine ne changeroit jamais sur le chapitre du cardinal; que ce ministre n'avoit rien plus à cœur que d'éloigner ce prince des affaires; que les espérances vaines qu'il donnoit ne tendoient qu'à les séparer d'avec les frondeurs,

après quoi le cardinal ne manqueroit pas de se raccommoder avec eux pour le perdre ; ainsi, que le plus sûr étoit de le pousser sans quartier, & même la reine, s'il étoit besoin ; que la chose n'étoit pas si difficile qu'on se l'imaginoit, en s'unissant tous ensemble pour y faire consentir M. le duc d'Orléans ; qu'il ne falloit pas craindre pour cela que S. A. R. devînt si fort le maître des affaires, puisque le mariage en question attacheroit bien plus étroitement les frondeurs à M. le prince qu'à tout autre ; qu'enfin il seroit peu honnête de manquer si fort aux engagements d'un traité qui venoit de lui rendre la liberté ; que cette mauvaise foi dégoûteroit ses amis, & empêcheroit les honnêtes gens de s'attacher à lui. Toutes ces considérations différentes embarrasserent quelque temps M. le prince, & le firent balancer : mais enfin il ne lui fut pas possible de résister aux sollicitations de madame de Longueville, & aux cabales domestiques, qui presque toujours l'emportent dans ces occasions. D'ailleurs la reine ayant été avertie de ce qui se passoit, intervint fort à propos dans le temps de ses irrésolutions, par la proposition qu'elle lui fit faire de rap-

peller dans le conseil le sieur de Chavigni qui étoit de ses amis, d'en éloigner le garde des sceaux de Châteauneuf, qui étoit dans les intérêts des frondeurs, & de donner les sceaux au premier président, toujours prêt à servir S. A. quand elle seroit bien avec la cour. De plus S. M. promettoit de lui donner le gouvernement de la Guienne au lieu de celui de Bourgogne, & la lieutenance générale au duc de la Rochefoucault avec le gouvernement de Blaye; celui de Provence à M. le prince de Conti, & plusieurs graces & dignités à un nombre considérable de leurs créatures. Toutes ces propositions ne manquerent pas de produire leur effet d'autant plus que la reine commença par exécuter les plus considérables & les plus essentielles: M. le prince ayant bien voulu consentir à donner du temps pour les autres, parce qu'il en falloit pour retirer, par exemple, le gouvernement de Provence d'entre les mains de M. d'Angoulême, & que d'ailleurs il ne vouloit point que son traité vînt si-tôt à la connoissance du public, ni qu'on pût juger qu'il avoit donné les mains au retour du cardinal: ce qui n'auroit pas manqué d'arriver si l'on avoit vu tout

d'un coup le conſeil rempli de ſes créatures, & les graces de la cour pleuvoir ſur lui & ſur ſes amis.

Cependant M. le duc d'Orléans fut fort ſurpris du changement du conſeil, dont on ne lui avoit rien dit, & il jugea bien que cela n'avoit pu ſe faire qu'en conſéquence d'une liaiſon étroite avec M. le prince, qui n'en demeuroit pourtant pas d'accord, mais qui cependant la fit connoître avec trop d'affectation, étant allé le même jour en triomphe au Luxembourg, ſuivi du duc de la Rochefoucault & de la plûpart de ſes partiſans qui firent une eſpece d'inſulte au coadjuteur & aux autres frondeurs qui s'y trouverent. M. le duc d'Orléans fut fort embárraſſé de cette affaire; mais il diſſimula ſon reſſentiment, n'ayant pu ſe déterminer ſur aucun des partis qui lui furent propoſés par ſes amis, qui lui conſeillerent de ne pas ſouffrir un mépris ſi marqué, & de ne pas accoutumer la reine à faire des changements de conſéquence ſans ſa participation. Le coadjuteur & le marquis de Noirmoutier étoient même d'avis d'aller enlever par force les ſceaux d'entre les mains du premier préſident, & de les apporter au Luxembourg, ſoutenant que S. A. R. étoit en droit

d'en uſer ainſi en qualité de lieutenant-général de la couronne. Mais M. le duc d'Orléans n'ayant pu ſe réſoudre à cet éclat, ils jugerent bien dès lors qu'il n'y avoit pas grand'choſe à eſpérer de lui, & qu'il ne falloit plus s'attendre au mariage de mademoiſelle de Chevreuſe, ni à rien de ce qu'ils s'étoient promis de la part de M. le prince.

En effet, S. A. commença dès lors à ne plus garder de meſures ni de bienſéances ſur l'effet du mariage; & quoiqu'il eût chargé au commencement le préſident Viole d'aller retirer ſa parole & celle de M. le prince de Conti avec quelques compliments pour madame & mademoiſelle de Chevreuſe, la choſe ne ſe fit point, & il aima mieux rompre cette affaire avec éclat: ce qu'il fit un ſoir chez M. le prince de Conti, auquel il dit en préſence de tout le monde cent choſes injurieuſes contre l'honneur de mademoiſelle de Chevreuſe; après quoi ce prince qui en étoit amoureux, déclara qu'il ne penſeroit plus à elle.

Cette conduite de M. le prince fut généralement déſapprouvée de tous les honnêtes gens: mais ce qui offenſa davantage le public, ce fut ſon raccom-

modement avec la cour, dont il ne se cachoit presque plus, & dont ses partisans tâchoient inutilement de le justifier. Il n'y eut que le coadjuteur qui dans la suite dit une chose qui pouvoit disculper S. A.; sçavoir, qu'un jour il avoit, en sa présence, dit à M. le duc d'Orleans, qu'il seroit à propos d'ôter la régence à la reine; que S. A. R. ne l'avoit pas écouté, & que lui coadjuteur n'avoit pu y consentir, à cause des obligations qu'il avoit à S. M. Cela étant vrai, M. le prince n'auroit pas eu grand tort, parce qu'à la vérité c'étoit le seul moyen de perdre le cardinal Mazarin. Mais outre que S. A. ni ses amis n'ont point parlé de cela, le coadjuteur n'en a rien dit lui-même que très-long temps après; & ceux à qui il en parla ne le crurent point, parce qu'ils le connoissoient, & qu'il ne cherchoit qu'à se faire une espece de mérite auprès de la reine, à laquelle il étoit vraiment redevable de sa coadjutorerie; & cela aux dépens de M. le prince. Quoi qu'il en soit, on ne parla plus du mariage de mademoiselle de Chevreuse. Il avoit même déja couru un bruit, quand les sceaux furent ôtés à M. de Châteauneuf, que la mere & la fille devoient être exilées,

& qu'elles l'avoient cru ſi bien qu'elles paſſerent une nuit ſans ſe deshabiller, ayant leurs bijoux dans une caſſette que mademoiſelle de Chevreuſe tenoit ſous ſon bras. Le coadjuteur, & quelques-uns des frondeurs demeurerent auſſi toute la nuit à l'hôtel de Chevreuſe, prenant des meſures pour ſe venger dans les occaſions : mais la lettre de cachet n'étant point venue, chacun ſe retira chez ſoi avec un peu moins de crainte.

Cependant comme on n'étoit pas content de la molleſſe de S. A. R. on crut qu'il ſeroit bon de lui en faire ſentir quelque choſe, & que cela pourroit le faire revenir. C'eſt pourquoi quelques jours après, le coadjuteur étant allé au Luxembourg, lui dit qu'ayant cru juſqu'alors n'être pas entiérement inutile dans les affaires générales, il s'y étoit employé de ſon mieux ; mais voyant qu'il n'étoit plus néceſſaire, & que les affaires prenoient un autre train, il vouloit ſe mettre en repos, & ne plus s'expoſer comme il avoit fait pour le public & pour des intérêts particuliers, dont on ne lui tenoit pas grand compte. Ce diſcours fit ſon effet ſur M. le duc d'Orléans, qui en parut ſurpris, comme on l'avoit bien prévu : ce qu'il marqua par ſa réponſe, en di-

ſant qu'on lui faiſoit grand tort, ſi l'on craignoit qu'il pût ſe livrer à l'autre parti, & qu'il ſouhaitoit d'entretenir toujours une intelligence ſincere avec lui & avec ſes amis. Mais enfin le coadjuteur feignit de perſiſter dans ſa réſolution, malgré les prieres & les inſtances aſſez vives de S. A. R.

Cette retraite ſimulée fut ſoutenue par tant de démonſtrations extraordinaires du côté du coadjuteur, que pluſieurs de ſes amis la crurent ſérieuſe & ſincere. Il s'aviſa même, pour mieux couvrir ſon jeu, d'aller adminiſtrer la confirmation avec grand appareil dans pluſieurs paroiſſes de la ville : ce qui n'empêchoit pas qu'il ne vaquât toujours aux affaires, & qu'il n'allât toujours les ſoirs ſecrétement à l'hôtel de Chevreuſe, où les principaux de la cabale ne manquoient pas de ſe rendre.

Ainſi les choſes demeurerent quelque temps dans une eſpece de calme, M. le prince s'imaginant être le maître de tout. On ne faiſoit même plus rien au parlement que criailler contre le cardinal & contre ceux qui prenoient ſoin de lui porter les nouvelles à Bouillon où il s'étoit retiré : & comme M. le prince n'appuyoit plus ces murmures, ils ceſſerent peu-à-peu avec les aſ-

ſemblées du parlement. Cela ne fut pourtant pas de longue durée : le ménagement que la cour avoit eu pour madame de Chevreuſe ayant fait juger aux frondeurs, que leurs affaires n'étoient point déſeſpérées, ils firent agir ſous main auprès de la reine & du cardinal Mazarin, qui ne ſe trouverent pas difficiles à perſuader, parce qu'ils avoient obtenu de M. le prince tout ce qu'ils deſiroient par la rupture du mariage de mademoiſelle de Chevreuſe.

Après avoir fait outrager ſi ſenſiblement les frondeurs par M. le prince, la cour chercha les moyens de faire rendre la pareille à M. le prince par les frondeurs, afin de les animer les uns contre les autres, de maniere qu'ils ne puſſent plus ſe raccommoder. Sans cela le cardinal voyoit une eſpece d'impoſſibilité à ſon retour : ni l'un ni l'autre des partis n'étant pas aſſez fort pour l'aſſurer, il jugea qu'il falloit les brouiller enſemble pour les détruire l'un par l'autre : après quoi, il lui ſeroit aiſé de rentrer dans les affaires & de gouverner comme auparavant. D'ailleurs il aimoit mieux avoir affaire aux frondeurs, parce que leur cabale étoit toujours la plus puiſſante & la plus à craindre pour lui, outre que M. le prince

l'embarrassoit fort par des demandes continuelles qui lui faisoient craindre qu'à la fin il ne se rendît le maître de toutes choses, au lieu qu'il n'avoit rien de semblable à redouter du côté des frondeurs, qui ne cherchoient qu'à se venger de S. A. sans aucune autre condition.

Ce fut dans cette vue que le cardinal consentit en apparence aux propositions que madame de Chevreuse lui fit faire d'arrêter M. le prince une seconde fois. Il communiqua ce dessein à la princesse Palatine qui ne l'en détourna pas, étant alors mécontente de M. le prince, qui donnoit toute sa confiance à madame de Longueville & au duc de la Rochefoucault, & qui avoit mal répondu aux soins qu'elles avoient pris de ses affaires pendant sa prison. Le cardinal qui le sçavoit bien, & qui connoissoit son esprit, se servit d'elle pendant son exil pour faire la plûpart des siennes, l'employant dans les intrigues les plus secrétes & les plus délicates. Ce fut donc elle qui fit donner au coadjuteur par madame de Rhodes la premiere nouvelle du consentement du cardinal à un second emprisonnement de S. A. Mais comme elle vouloit encore garder quelques mesu-

res avec M. le prince, elle ne voulut point être nommée, jugeant peut-être bien aussi, que le cardinal n'auroit pas le dessein d'en venir à l'exécution, mais de feindre à son ordinaire pour commettre les deux partis. Le sieur de Lyonne, secrétaire des commandements de la reine, fut chargé d'entrer dans le détail de cette négociation avec le coadjuteur. Il se rendit pour cet effet secrétement chez le comte de Montresor où le coadjuteur alla dans le carrosse de Joli qui l'y accompagna. Ces MM. après une conférence de trois heures, ajusterent facilement toutes choses, & convinrent d'une union parfaite & de bonne foi, moyennant la prison de M. le prince. Après quoi le coadjuteur promit au nom du parti de travailler au retour du cardinal, se réservant de prendre dans les assemblées du parlement tels avis qu'il lui plairoit, même contraires en apparence, afin de conserver son crédit pour être toujours en état de servir utilement dans les occasions; & le sieur de Lyonne s'engagea au nom du cardinal de procurer toutes sortes de graces au coadjuteur & à ses amis.

En sortant de la conférence, le coadjuteur dit à Joli, qui l'avoit attendu

dans une salle, qu'assurément l'affaire qu'il sçavoit alloit être mise en exécution, & qu'il n'y avoit plus que quelques mesures à prendre pour ne pas manquer M. le prince, qui étoient d'autant plus nécessaires, qu'on avoit résolu, pour ne pas manquer le coup, de n'en pas parler à M. le duc d'Orléans. Mais les choses n'allerent pas si vîte qu'on l'avoit cru : M. de Lyonne qu'on pressoit assez, rejettant le retardement d'avoir des nouvelles du cardinal sur la difficulté qu'il y avoit, afin de recevoir les derniers ordres qu'il falloit donner. Ce qui paroissoit si vraisemblable, que ces longueurs ne donnerent aucun soupçon au coadjuteur ni à madame de Chevreuse, ni à ceux qui étoient du secret.

Cependant il est certain, comme on l'a sçu depuis, que le sieur de Lyonne, qui affectoit toujours le secret en parlant aux autres, l'avoit révélé lui même au maréchal de Grammont, lequel en ayant fait confidence au sieur de Chavigni, celui ci en avertit aussi-tôt Mr. le prince, & comme S. A. reçut un billet en même-temps pour l'avertir que trois compagnies du régiment des gardes avoient ordre de marcher vers le fauxbourg S. Germain, il monta prom-

ptement à cheval ſur les deux heures du matin du 6 juillet 1651, avec quelques-uns de ſes amis, pour ſe retirer à S. Maur où il fut ſuivi peu de temps après par M. le prince de Conti, madame de Longueville, les ducs de Nemours & de la Rochefoucault, & par pluſieurs autres perſonnes de qualité. Cette retraire ſurprit extrêmement tout le monde, qui n'en pouvoit ſçavoir la raiſon : ſes partiſans faiſoient ce qu'ils pouvoient pour perſuader le peuple qu'on avoit voulu l'arrêter, parce qu'il s'oppoſoit au retour du cardinal ; mais le coadjuteur & ſes amis publioient partout que cette nouvelle eſcapade n'étoit fondée que ſur le refus qui lui avoit été fait de pluſieurs graces qu'il demandoit encore pour lui & pour ſes créatures ; que ce qu'on alléguoit du cardinal n'étoit qu'un prétexte pour animer le peuple ; qu'il n'étoit pas vrai qu'on eût voulu l'arrêter, & que l'ombrage qu'il avoit pris étoit ſans fondement, & ne pouvoit manquer que de mauvaiſes intentions.

Ces jugements dans la bouche de perſonnes non ſuſpectes firent juger qu'il y avoit de la terreur panique avec un nouveau deſſein de brouiller. Bien des gens le crurent d'autant plus que dès

le lendemain on vit paroître M. le prince de Conti au parlement, où il dit seulement, pour justifier la retraite de Mr. son frere, qu'il avoit eu des avis très-certains qu'on le vouloit arrêter, sans ajouter aucune particularité, si ce n'est qu'on dépêchoit tous les jours des couriers au cardinal; qu'il étoit plus puissant que jamais dans le conseil par le moyen des sieurs Servien, le Tellier & de Lyonne, ses créatures; qu'ils ne faisoient rien que par ses ordres; que S. A. ne pouvoit prendre aucune confiance, ni être en sûreté à la cour, si ces trois Mrs. n'en étoient éloignés; ce qu'il demandoit instamment à la compagnie; après quoi il reviendroit aussi-tôt à Paris, & iroit rendre ses respects au roi.

Ce discours ne fit pas une grande impression, non plus qu'une lettre de M. le prince, qui fut présentée au parlement par un de ses gentilshommes, & qui ne disoit que les mêmes choses, hormis que Mr. le duc de Mercœur y étoit nommé entre ceux qui avoient été trouver le cardinal à Cologne, & cela dans le dessein d'épouser une de ses nieces *. Ainsi le premier président,

* Le duc de Mercœur ayant épousé made-

qui préféroit les intérêts de la cour à ceux de M. le prince, se contenta de répondre à M. le prince de Conti, que S. A. auroit mieux fait de venir lui-même faire ses plaintes à la compagnie, au lieu de se retirer pour jetter la frayeur dans les esprits de tout le monde, & qu'après tout M. le prince n'avoit pas plus à craindre, & ne devoit pas faire plus de difficulté de venir au parlement que lui. M. le duc d'Orléans prit aussi la parole, & dit qu'il se croyoit obligé de justifier la reine dans cette rencontre, qui n'en vouloit pas à la personne du prince, & il le disoit comme il le pensoit, parce qu'on avoit pris un grand soin de lui cacher ce secret : & comme il parla en homme bien persuadé, son discours fit beaucoup d'effet dans l'assemblée, qui se contenta d'ordonner que la lettre du prince seroit portée à la reine pour sçavoir sa volonté, & que M. le duc d'Orléans seroit prié de s'entremettre & de rassurer M. le prince. C'est pourquoi la reine envoya, con-

---

moiselle de Mancini, niece du cardinal, fut cité au parlement, comme ayant fait ce mariage hors du royaume, & sans la permission du roi. Madame de Mercœur mourut en 1657, fort regrettée de toute la cour à cause de son rare mérite.

jointement avec S. A. R., le maréchal de Grammont, à S. Maur, pour dire à M. le prince qu'on n'avoit eu aucun mauvais dessein contre lui, & qu'il pouvoit revenir en toute sûreté sur sa parole. A quoi il répondit qu'il n'entreroit jamais pendant que la reine auroit auprès d'elle le valet du cardinal Mazarin. Ces paroles furent trouvées un peu fortes, & on n'approuva pas qu'il eût écrit dès le même jour à tous les parlements du royaume : ce qui sembloit marquer un dessein prémédité de porter les peuples à un soulevement général, d'autant plus qu'il parut ce jour-là dans la grande salle du palais un grand nombre d'officiers & de gens de guerre, comme pour donner plus de chaleur aux délibérations de la compagnie. Il y eut aussi des gens apostés qui crierent en sortant, *point de Mazarin*. Mais ces cris n'approchoient point de ceux du temps passé ; il n'étoit pas nécessaire d'avoir alors des crieurs à gages : tout le monde d'un même esprit se servoit de sa voix pour exprimer les sentiments de son cœur. Ce n'étoit plus la même chose, les affections étant partagées entre les différentes cabales, sans aucune considération pour les intérêts publics.

L'aversion qui regnoit toujours con-

tre le cardinal donnoit pourtant encore les suffrages à M. le prince par bien des gens qui croyoient qu'il agissoit tout de bon contre lui; mais les personnes éclairées alloient bride en main, sçachant qu'il venoit de manquer à un traité dont le principal article étoit la perte de ce ministre. Le duc de Beaufort fut un de ceux qui se déclarerent pour S. A. s'imaginant porter dans son parti toutes les affections du peuple : mais les choses étoient bien changées. Tout le monde étoit las des désordres de la guerre, & n'y vouloit plus retomber; le cardinal étoit hors du royaume; d'ailleurs on avoit de la peine à se persuader que le duc de Beaufort entrât sincerement dans le parti de M. le prince, qui venoit d'accuser en plein parlement le duc de Mercœur son frere, d'avoir fait un voyage auprès du cardinal, à dessein d'épouser sa niece. Enfin on voyoit bien qu'il ne s'étoit précipité dans ce nouvel engagement que par des vues particulieres qui n'intéressoient personne, & qu'il n'y tenoit la place que d'un médiocre suivant, sans considération, sans mérite : au lieu qu'en prenant d'autres mesures, il auroit toujours paru le chef d'un parti très-considérable.

Cependant la lettre de M. le prince ayant été portée à la reine, S. M. y fit reponse par écrit, que les gens du roi apporterent au parlement, portant en substance, que M. le prince ne devoit pas conserver les soupçons qu'il avoit pris pour prétexte de sa retraite, après les assurances que S. M. & S. A. R. lui avoient fait donner du contraire par le maréchal de Grammont ; que S. M. avoit donné pouvoir à M. le duc d'Orleans d'accommoder cette affaire conformément au desir du parlement ; qu'à l'égard du cardinal Mazarin, S. M. déclaroit qu'elle n'avoit eu aucune pensée de le faire revenir, & qu'elle vouloit observer religieusement la parole qu'elle avoit donnée au parlement ; qu'elle ne sçavoit rien du voyage du duc de Mercœur ; qu'il s'étoit fait sans sa participation ; que les sieurs Servien & le Tellier avoient toujours bien servi le roi défunt ; que le sieur de Lyonne étoit un de ses domestiques, qu'il lui étoit permis de choisir à sa discrétion ; qu'elle l'assuroit qu'aucun d'eux n'étoit entré en négociation pour le retour du cardinal ; que si, après ces assurances, M. le prince demeuroit éloigné de la cour, on auroit lieu de croire que d'autres desseins l'em-

pêchoient de ſe rendre à ſon devoir; & qu'enfin ſi cela continuoit, S. M. en auroit un extrême déplaiſir, puiſqu'elle ne deſiroit rien tant que de voir une parfaite union dans la maiſon royale, ſi néceſſaire pour le bien & pour le repos de l'état.

Cette réponſe, quoique peu ſincere, ne laiſſa pas d'être aſſez bien reçue du parlement, qui cependant trouva à redire qu'elle ne fût pas ſignée d'un ſecrétaire d'état: mais on ne s'arrêta pas beaucoup à cette formalité. De ſorte qu'on pria encore M. le duc d'Orleans de s'entremettre pour ramener l'eſprit de Mr. le prince: ce que S. A. R. accepta.

Il y eut ce jour-là des paroles fâcheuſes entre M. le prince de Conti & le premier préſident, lequel exagérant l'importance de l'affaire, dit que M. le prince ne devoit pas ſe retirer ſur de ſimples ſoupçons, & que ſa ſortie précipitée pourroit cauſer une guerre civile. A ce mot M. le prince de Conti l'interrompant, repartit qu'il ne devoit pas parler de la ſorte d'un prince du ſang. Mais le premier préſident reprenant la parole, dit qu'il ne devoit pas être *briſé* dans ſon diſcours, & qu'en la place où il étoit, il n'y avoit que

le roi qui lui pût imposer silence : & se mettant à parler de la guerre civile, il s'échauffa jusqu'à dire qu'on avoit des exemples assez récents des ancêtres de M. le prince, qui avoient brouillé l'état. Cette répétition affectée mettant à bout la patience de M. le prince de Conti, il ne fut plus maître de lui, & repliqua tout en colere au premier président, que par-tout ailleurs il lui feroit connoître ce que c'étoit qu'un prince du sang. M. le duc d'Orleans ne dit rien durant cette contestation : mais quand ce fut à lui à parler, il marqua être fâché qu'on se fut servi du terme odieux de guerre civile ; qu'il espéroit qu'il n'y en auroit point, & qu'on y mettroit bon ordre, promettant de ne rien négliger pour pacifier toutes choses. En effet dans une conférence qu'il eut à Rambouillet avec M. le prince, il fit ce qu'il put pour dissiper ses soupçons, & pour l'obliger à se désister de ses demandes touchant l'éloignement des sieurs Servien, le Tellier & de Lyonne. Mais S. A. demeura ferme, & ne voulut consentir à rien sans cette condition, ni la reine s'y soumettre, S. M. persistant avec autant de fermeté dans ses sentiments, que S. A. dans les siens. S. A. R. ayant fait

rapport au parlement de ce qui s'étoit passé, sans découvrir ses sentiments, on fut obligé d'en venir à une délibération qui fut assez confuse, les esprits étant partagés par la chaleur des partis, & par l'attachement aux différentes cabales. Celui de tous les opinants qui fut écouté avec le plus d'attention, fut le coadjuteur, dont on ne sçavoit point les véritables sentiments, & qui paroissoit dans un pas assez délicat entre la cour & M. le prince. Mais comme il avoit pris des mesures avec le sieur de Lyonne, il ne lui fut pas mal aisé de former son avis de maniere que personne n'eût lieu de s'en offenser; l'ayant composé auparavant avec le sieur de Caumartin & Joli, qui connoissoient parfaitement les dispositions du parlement, & les biais qu'il falloit prendre pour plaire à la plus grande partie de la compagnie. Voici les termes dont il se servit.

„ Messieurs, j'ai toujours été persuadé qu'il eût été à souhaiter qu'il n'eût paru dans les esprits aucune inquiétude sur le retour du cardinal Mazarin, & que même on ne l'eût pas cru possible. Son éloignement ayant été jugé nécessaire par la voix commune de toute la France; il sem-

„ ble qu'on ne peut croire ſon retour,
„ ſans douter en même temps du ſalut
„ de l'état, dans lequel il jetteroit
„ aſſurément la confuſion & le déſor-
„ dre. Si les ſcrupules qui paroiſſent
„ ſur ce ſujet, ſont ſolides, il eſt à
„ craindre qu'ils ne produiſent des
„ effets fâcheux; & s'ils n'ont point
„ de fondement, ils ne laiſſent pas de
„ donner de juſtes ſujets de craindre
„ par les prétextes qu'ils fourniſſent à
„ toutes les nouveautés. Pour les étouf-
„ fer tout d'un coup, & pour ôter aux
„ uns l'eſpérance & aux autres le pré-
„ texte, j'eſtime qu'on ne ſçauroit pren-
„ dre d'avis trop déciſif; & comme on
„ parle de commerces fréquents, qui
„ donnent de l'inquiétude, il paroît à
„ propos de déclarer criminels & per-
„ turbateurs du repos public ceux qui
„ négocieront avec M. le Cardinal Ma-
„ zarin, ou pour ſon retour, de quel-
„ que maniere que ce puiſſe être. Si les
„ ſentiments de S. A. R. euſſent été
„ ſuivis il y a quelques mois, les af-
„ faires auroient maintenant une autre
„ face; on ne ſeroit pas tombé dans
„ ces défiances; le repos de l'état ſe-
„ roit aſſuré, & nous ne ſerions pas
„ obligés de ſupplier M. le duc d'Or-
„ léans, comme c'eſt mon avis, de

„ s'employer auprès de la reine, pour
„ éloigner de la cour les créatures de
„ M. le cardinal, qui ont été nommées.
„ Il est vrai que la forme avec laquelle
„ on demande cet éloignement est ex-
„ traordinaire, & que si l'aversion
„ d'un des MM. les princes du sang
„ étoit la regle de la fortune des par-
„ ticuliers, cette dépendance diminue-
„ roit beaucoup l'autorité du roi. La
„ liberté de ses sujets, & la condition
„ des courtisans deviendroit fort désa-
„ gréable, en les assujettissant au ca-
„ price de tant de maîtres. Il y a une
„ exception à faire dans cette rencon-
„ tre : il s'agit de l'éloignement de
„ quelques sujets, qui ne peut être
„ que très-utile, en levant les ombra-
„ ges qu'on pourroit prendre pour le
„ retour de M. le cardinal, qui même
„ a été proposé à cette compagnie par
„ S. A. R. dont les intentions toutes
„ pures pour le bien de l'état & pour
„ le service du roi, sont connues de
„ toute l'Europe. Il faut espérer de la
„ prudence de L. M. & de la sage con-
„ duite de M. le duc d'Orléans, que
„ les soupçons seront dissipés, & que
„ nous verrons bientôt l'union rétablie
„ dans la maison royale, suivant les
„ vœux de tous les gens de bien, qui
n'ont

„ n'ont travaillé à la liberté des princes
„ que dans cette vue : trop heureux
„ d'y avoir pu contribuer en quelque
„ façon par leurs suffrages. Pour for-
„ mer donc mon opinion, je suis d'avis
„ de déclarer criminels & perturbateurs
„ du repos public ceux qui négocieront
„ avec M. le cardinal Mazarin & pour
„ son retour, de quelque maniere que
„ ce puisse être ; de supplier S. A. R. de
„ s'employer auprès de la reine pour
„ éloigner de la cour les créatures de
„ son éminence, qui ont été nommées,
„ & de remercier S. A. R. des soins qu'il
„ continue de prendre pour la réunion
„ de la maison royale ; si nécessaire pour
„ le bien de l'état & le repos public ".

Ce discours du coadjuteur fut approuvé de tout le monde, les amis de M. le prince n'y pouvant trouver à redire, puisqu'il tendoit à lui donner la satisfaction qu'il desiroit, & la Cour ayant fort applaudi à la hauteur avec laquelle il avoit redressé la conduite de S. A. Mr. le duc d'Orléans eut aussi lieu d'être content de la maniere avec laquelle il avoit parlé de lui. Aussi ce discours fit-il un très-grand effet sur les esprits, & il détruisit dans un moment toutes les mesures que Mr. le prince avoit prises dans le parlement, dont

plusieurs conseillers ne purent s'empêcher de blâmer hautement la conduite de S. A., entr'autres le sieur Laîné, conseiller de la grand'chambre, qui se déclaroit en toutes occasions contre la cour, & qui cependant dit assez librement, qu'avant de rien décider sur les demandes de Mr. le prince, il falloit le prier de venir lui-même faire ses plaintes, sur lesquelles on feroit droit, & l'obliger à ne plus rien demander après cela; parce qu'autrement il pourroit faire d'autres demandes nouvelles pour remplir le conseil & les premieres charges du royaume de gens à sa dévotion, & se rendre ainsi le maître. M. le duc d'Orléans parla d'une maniere peu décisive, en homme qui ne vouloit point se déclarer ni prendre de parti entre la cour & M. le prince; quoique le coadjuteur n'eût rien négligé pour réveiller sa jalousie naturelle & ses inquiétudes sur la trop grande élévation de M. le prince. De sorte que par son incertitude qui avoit paru pendant toute la délibération, l'arrêt qui intervint fut aussi ambigu que la plûpart des avis: ayant été seulement ordonné que la reine seroit remerciée de la parole qu'elle avoit donnée de ne point rappeller le cardinal, & très-humblement suppliée d'en envoyer une déclaration

au parlement, pour y être inſérée dans les regiſtres, comme auſſi de donner à M. le prince toutes les ſûretés néceſſaires pour ſon retour, & qu'il ſeroit informé contre ceux qui avoient eu commerce avec le cardinal depuis la déſenſe.

La reine auroit donc pu, ſi elle avoit voulu, ſe diſpenſer de faire retirer les ſieurs Servien, le Tellier & de Lyonne; puiſque l'arrêt n'en diſoit rien préciſément. Mais comme on avoit réſolu d'ôter à S. A. juſqu'aux moindres prétextes, S. M. leur ordonna de s'éloigner : & lorſque les gens du roi allerent au palais royal, en conſéquence de l'arrêt, elle leur déclara qu'elle feroit dreſſer une déclaration conforme aux ſouhaits de la compagnie ſur le chapitre du cardinal, & qu'elle feroit retirer les trois perſonnes ſuſpectes à M. le prince. En effet ils ne ſe trouverent plus au conſeil : ils ceſſerent même de paroître dans le monde avec leurs livrées. En quoi leur conduite fut prudente & peut-être néceſſaire, à cauſe des placards que les partiſans de Mr. le prince avoient fait afficher contr'eux, & pour éviter l'animoſité du peuple contre ceux qui étoient accuſés de correſpondance avec le cardinal Mazarin. On voyoit

bien que cette démarche n'étoit qu'un pur artifice ; mais comme elle ôtoit toute forte de prétexte à M. le prince, il fut obligé aussi d'user de finesse, se faisant voir le jour à Paris, & retournant le soir à S. Maur ; & quand il alloit par la ville, il se faisoit suivre par un nombre extraordinaire de pages & de valets de pied, avec des livrées fort riches, quoiqu'il fût en deuil de madame sa mere. Il se faisoit aussi accompagner de plusieurs personnes de qualité, & d'officiers qui le suivoient en carrosse : & par-dessus tout cela, il avoit soin de faire distribuer de l'argent à de la canaille de la lie du peuple, qui le précédoit avec des acclamations continuelles de *vive le roi*, *vivent les princes*. Ce fut dans cet équipage, & avec une fierté trop dédaigneuse, qu'il alla prendre sa place au parlement, où, après avoir entendu le récit que fit le premier président des promesses de la reine pour l'éloignement des personnes qui lui étoient suspectes, il ajouta qu'il falloit qu'elles fussent éloignées sans espérance de retour : ce qui déplut beaucoup à toute l'assemblée, comme une marque trop sensible d'un dessein prémédité de former toujours des difficultés. On trouva aussi

fort mauvais que M. le prince fut reçu au parlement sans avoir vu le roi : le premier président l'exhorta fort de le faire, & sur cela ils eurent quelques paroles, S. A. soutenant qu'il n'y avoit point de sûreté pour lui, & qu'avant sa prison on lui avoit donné beaucoup d'assurances semblables, qui n'avoient pas empêché qu'on ne l'arrêtât ; de sorte qu'il retourna coucher à S. Maur, sans avoir vu L. M. Quoique dans la suite la reine rendît le parlement dépositaire de la parole qu'elle donnoit pour la sûreté de sa personne, il ne voulut point s'y fier, ni aller rendre ses respects au roi, bien qu'il rencontrât un jour S. M. au cours, où quelques-uns dirent qu'il étoit allé exprès. Il est vrai que M. le prince s'en est toujours fort défendu : cela ne laissa pas d'être bien relevé par M. le premier président, & la chose alla si avant un jour, sur la rencontre au cours, que ce magistrat lui dit qu'il sembloit qu'il vouloit élever autel contre autel. M. le prince répondit, en l'interrompant, qu'il ne pouvoit laisser passer cette parole ; qu'il sçavoit le respect qu'il devoit au roi ; qu'il n'y manqueroit jamais, quand il pourroit s'y rendre sans risque, & que ce n'étoit point élever autel contre au-

tel, que de demander des sûretés dans l'état où étoient les choses, les créatures du cardinal Mazarin ayant tous les jours des commerces publics avec lui, & les nommés Berthet, Brachet, Silhon * & Ondedei, faisant des voyages continuels à Cologne, où le cardinal s'étoit retiré. Outre qu'il étoit bien averti qu'on avoit fait depuis peu des assemblées où on avoit résolu de l'arrêter une seconde fois, dont il feroit sa plainte en temps & lieu à la compagnie, & nommeroit les personnes, qu'il désigna si bien, que tout le monde connut que cela tomboit sur le coadjuteur.

Ces contestations furent suivies d'une délibération où il fut arrêté que les paroles de la reine seroient enregistrées;

* Silhon Jean, dévoué au cardinal Mazarin, qu'il a défendu par quelques écrits, dont un des plus considérables est intitulé : *Eclaircissement sur quelques difficultés touchant l'administration du cardinal Mazarin*, imprimé in-folio & in-12, en 1650 & 1651. Voyez *Bibliotheque du pere le Long*, & *l'Histoire de l'Académie Françoise de Dellisson*. On y indique quelques autres ouvrages de Silhon, mort en 1666.

Ondedei fut d'abord espion du cardinal Mazarin, & de quiconque le payoit bien, & ensuite évêque.

que M. le prince feroit prié d'aller voir L. M.; que commiffion feroit délivrée au procureur général pour informer contre ceux qui avoient tenu des conférences fecretes pour arrêter Mr. le prince; que le duc de Mercœur feroit mandé pour rendre compte de fon voyage vers le cardinal Mazarin, & de fon mariage avec fa niece; que le nommé Ondedei & les nommés Berthet, Brachet & Silhon feroient affignés pour répondre aux faits que le procureur général pourroit propofer contr'eux, & le premier des quatre feroit pris au corps.

Peu de jours après, M. le prince alla enfin rendre fes refpects à L. M. où il fut conduit par M. le duc d'Orléans, & affez bien reçu du roi & de la reine: cependant il étoit bien aifé de voir que les efprits n'étoient pas bien remis, & qu'il reftoit encore beaucoup de méfiance; & cette vifite n'empêcha pas que M. le prince ne continuât de marcher avec une grande fuite pendant le jour, & la nuit avec une efcorte de quatre-vingts chevaux. M. le prince de Conti en ufoit de même, & le coadjuteur à leur exemple n'alloit jamais à l'hôtel de Chevreufe fans fe faire bien accompagner.

Cependant M. le prince preffoit vi-

vement l'interrogatoire ſur le mariage de M. le duc de Mercœur, en conſéquence de l'arrêt qui lui ordonnoit de venir répondre ſur ce ſujet : ce qu'il fut enfin obligé de faire en avouant qu'il étoit marié ; que le voyage qu'il avoit fait n'étoit que pour avoir ſa femme ; qu'après tout ce mariage s'étoit fait du conſentement de S. M., de S. A. R. & même de M. le prince. A cela M. le duc d'Orléans répondit qu'il étoit vrai que trois ans auparavant il y avoit conſenti auſſi bien que la reine, à la ſollicitation de l'Abbé de la Riviere & du maréchal d'Eſtrées ; mais que depuis ayant reconnu la pernicieuſe conduite du cardinal, il avoit fait ſon poſſible pour diſſuader S. M. de ce mariage, & pour en détourner le duc de Mercœur, auquel il avoit déclaré qu'il n'y conſentiroit jamais.

Quoique la déclaration de S. A. R. fût aſſez contre le duc de Mercœur, l'affaire ne fut pas pouſſée plus loin, parce qu'il auroit été bien difficile de rompre un mariage fait & conſommé dans toutes les formes : d'ailleurs on étoit occupé d'un deſſein plus important. La reine & ſon conſeil mettoient tout en œuvre pour éloigner M. le prince, & faiſoient preſſer ſans relâche

le coadjuteur de continuer ses intrigues secrétes, & son manege dans le parlement, pour s'oppoſer à tous les desseins de S. A. Le coadjuteur & ses amis souhaitoient son éloignement avec autant & plus de passion que la reine : car quoiqu'ils connussent bien ce qu'ils hasardoient en se fiant aux promesses du cardinal, ils étoient si outrés des manquements de M. le prince à tant de promesses si solemnelles, qu'il ne leur étoit pas possible de résister au desir de vengeance qui les aveugloit. Ils espéroient d'ailleurs que le cardinal auroit long-temps besoin de leur assistance; que l'éloignement de M. le prince ne finiroit pas si-tôt les affaires, & qu'il naîtroit dans la suite des occasions de se rendre nécessaires : ce qui obligeroit le cardinal à leur accorder certaines graces, & peut-être la nomination du cardinalat au coadjuteur.

M. le prince au contraire tâchoit de se maintenir dans Paris dont il ne vouloit pas sortir; mais comme il voyoit approcher la majorité du roi, & que son crédit diminuoit beaucoup dans la ville, par sa mésintelligence avec les frondeurs, il commençoit à prendre des mesures au-dedans & au-dehors du royaume, pour former un parti qui pût

retenir le cardinal dans le respect, & l'obliger à lui accorder les graces qui lui avoient été refusées. Malheureusement pour lui ses négociations ne purent être si secrétes, que la cour n'en fût avertie : ainsi la reine qui se voyoit pressée de répondre à l'arrêt du parlement qui lui demandoit une déclaration plus formelle contre le cardinal Mazarin, jugea qu'il étoit temps d'éclater : & comme M. le prince n'étoit pas retourné au Louvre, depuis que S. A. R. l'y avoit mené, S. M. résolut de faire des plaintes publiques de sa conduite dangereuse & peu respectueuse, afin de l'obliger à se retirer, & d'éluder en même-temps les instances du parlement contre la personne du cardinal.

Pour cet effet la reine ayant fait mander toutes les cours souveraines & le corps de ville le 17 août 1651, le parlement envoya des députés au Louvre, où, en présence de M. le duc d'Orléans & d'un grand nombre de seigneurs & d'officiers de la couronne, lecture leur fut faite d'un écrit sur la conduite de M. le prince, qui fut ensuite remis entre les mains du premier président pour en faire part à toute la compagnie. Cet écrit contenoit une nouvelle déclaration de L. M. pour

l'exclusion perpétuelle du cardinal, & un examen général de la conduite de S. A. auquel on reprochoit d'abord toutes les graces qu'il avoit obtenues de la cour, les complaisances que L. M. avoient eues pour lui, & la maniere dont il avoit répondu à toutes leurs bontés. Ensuite le roi & la reine déclaroient les avis qu'ils avoient reçus de bonne part, des intelligences que ce prince entretenoit avec les ennemis de l'état, avec l'archiduc & le comte de Fuensaldagne; que pour cette raison il n'avoit pas voulu faire sortir de Stenai les Espagnols qu'on y avoit introduits pendant sa prison, quoique ce fût la seule chose que le roi eût exigée de lui; qu'il avoit écrit à tous les parlements & aux principales villes du royaume, pour leur inspirer des pensées de révolte; qu'il faisoit fortifier toutes les places dont il étoit le maître, particuliérement Montrond où madame la princesse & madame de Longueville s'étoient déja retirées; qu'il avoit toujours refusé de joindre ses troupes à celles du roi, & qu'au lieu de les employer contre les ennemis, elles ne faisoient que désoler la Picardie & la Champagne; qu'enfin L. M. avoient trouvé à propos d'informer

le parlement de toutes ces chofes; s'affurant qu'ils employeroient leurs foins pour appuyer les bonnes intentions du roi, & pour faire rentrer S. A. dans fon devoir.

La lecture de cet écrit furprit extrêmement toute la compagnie; & ce fut fans doute la fource de tous les défordres qui fuivirent peu de temps après. M. le prince tâcha d'y répondre en rejettant les accufations dont il étoit chargé fur la malice de fes ennemis, particuliérement du coadjuteur, qu'il traita de calomniateur, comme auteur de l'écrit, & qu'il accufoit d'avoir tenu plufieurs confeils contre lui chez le comte de Montrefor, pour le faire arrêter une feconde fois. M. le prince n'avoit pas encore parlé fi pofitivement de ces conférences, pour ménager le fieur de Lyonne qui lui en avoit donné les premiers avis : ce que S. A. tâchoit encore de faire dans fa réponfe, où il ne nommoit que le coadjuteur & le comte de Montrefor. Mais ces ménagements n'eurent pas l'effet qu'il s'en étoit promis. Au contraire le coadjuteur & fes amis en eurent des foupçons plus violents contre le fieur de Lyonne; mais plufieurs doutoient qu'il eût ofé révéler ce fecret de fon

chef, & sans ordre du cardinal Mazarin.

Quoi qu'il en soit, le coadjuteur se défendit en niant tout, & qu'il fût auteur de l'écrit, quoiqu'il l'eut conseillé & approuvé, & desavoüant les conférences chez le comte de Montresor, dont il parla d'un si grand sang froid, qu'on ne sçavoit ce qu'on en devoit croire. Après cela M. le prince présenta deux écrits au parlement pour sa justification, dont l'un étoit de lui, contenant des réponses particulieres aux faits articulés dans celui du roi, & l'autre étoit une déclaration de M. le duc d'Orléans sur le même sujet. M. le prince auroit bien souhaité que S. A. R. eût été en personne au parlement, pour appuyer sa déclaration par sa présence; mais il ne put obtenir cela de lui, S. A. R. s'étant dès auparavant retiré des assemblées à cause du tumulte qui se faisoit toujours dans la Salle du palais, & parce qu'il ne vouloit pas s'engager dans un parti contre la cour, ni désobliger le coadjuteur qui avoit toujours beaucoup de part à ses résolutions. Il est même certain qu'il fit tout ce qu'il falloit pour ne pas donner cette déclaration à M. le prince; mais il fut si pressé qu'il ne put s'en défendre.

Cette déclaration portoit que S. A. R. n'avoit sçu que bien tard la résolution prise par S. M. de mander les compagnies souveraines; que l'écrit en question ne lui avoit été communiqué qu'un quart d'heure avant l'arrivée des députés du parlement; qu'il y avoit trouvé plusieurs choses à redire, & qu'il avoit conseillé de les supprimer; qu'en sa présence M. le prince avoit proposé à la reine, & depuis au conseil, deux moyens pour faire sortir les Espagnols de Stenai: l'un par négociation, moyennant une suspension d'armes entre cette ville & les places du Luxembourg, & l'autre par la force en lui donnant deux mille hommes pour en faire le siege, ne le pouvant sans cela, parce qu'il n'y avoit que deux cents hommes pour lui dans la citadelle, & que les Espagnols en avoient cinq cents dans la ville; que S. A. n'avoit pas envoyé ses troupes à l'armée du roi, parce qu'elle étoit commandée par le maréchal de la Ferté, créature du cardinal, qui l'avoit escorté dans tous ses voyages, & l'avoit reçu dans ses places, malgré les arrêts du parlement; que M. le prince ayant prié S. A. R. d'envoyer un homme pour commander ses troupes, elle avoit nommé le sieur de Val-

lon, que la reine avoit empêché de partir; que les défiances de M. le prince n'étoient pas sans fondement; qu'il n'avoit pas été bien reçu au palais royal; que Son Altesse Royale ne lui avoit pas conseillé d'y retourner, & qu'il étoit bien informé des conférences qu'on avoit tenues à son préjudice; qu'enfin il ne croyoit pas que M. le prince fût capable de former de mauvais desseins contre l'état. L'écrit de M. le prince étoit assez conforme à cette déclaration. Sur le chapitre du cardinal, il protestoit qu'il n'avoit eu aucune part à tout ce qui s'étoit fait contre lui, avant & pendant sa prison; que depuis à la vérité il s'étoit uni à tout le parlement & aux vœux des peuples, pour conserver la tranquillité publique qui auroit pu être altérée par le retour du cardinal; que si le conseil de S. M. avoit pris le soin qu'il devoit de lever les ombrages du public à l'occasion des voyages fréquents qui se faisoient à Cologne, le parlement n'auroit pas été obligé de demander une déclaration confirmative de ses arrêts, dont il sembloit qu'on vouloit éluder l'effet par l'écrit qu'on venoit de produire. Qu'à l'égard des graces qu'on

lui reprochoit, il prétendoit les avoir bien méritées par ses services; qu'après tout ni lui ni ses amis n'avoient pas tant de places à leur discrétion, que le cardinal & ses créatures, qui commandoient dans Pignerol, Perpignan, Roses, Brest, Dunkerque, Mardik, Bergues, Dourlans, la Bassée, Bapaume, Ypres, Courtrai, &c. qu'il falloit autre chose que des paroles pour éloigner un homme sans retour, qui avoit les clefs de tant de portes pour rentrer dans le royaume quand il voudroit. Que si l'on vouloit considérer la maniere dont il vivoit avec le premier président, on ne lui imputeroit pas le dernier changement arrivé dans le conseil, où il assuroit n'avoir eu aucune part, si ce n'étoit peut-être en s'opposant, comme il avoit fait avec S. A. R. aux avis violents du coadjuteur & du comte de Montresor, d'ôter les sceaux au premier président, de force, de faire prendre les armes aux bourgeois, & d'aller droit au palais royal; que l'éloignement des sieurs Servien, le Tellier & Lyonne, étoit nécessaire pour sa sûreté, & avoit été approuvé du parlement & du public, & que s'il s'étoit exécuté, il se seroit soumis aussi-tôt à toutes les volontés de la reine; mais qu'ayant vu

que dans le même temps on continuoit un commerce réglé avec le cardinal, il avoit cru devoir penser à sa sûreté. Que cette seule raison l'avoit empêché de retourner à la cour & au conseil, où rien ne se décidoit que par les ordres du cardinal, & où il sçavoit qu'on vouloit faire entrer de nouveaux sujets qui lui étoient entiérement dévoués.

Les personnes dont M. le prince entendoit parler, étoient M. de Châteauneuf *, ami intime de madame de Chevreuse, & de madame de Rhodes, auquel il avoit fait ôter les sceaux, & qui fut rappellé & fait chef du conseil, & le marquis de la Vieuville, auquel on donna la surintendance des finances.

Ensuite S. A. avouoit qu'il avoit écrit au parlement & aux bonnes villes du royaume, mais simplement pour se justifier & dissiper les bruits qu'on faisoit courir que son dessein étoit d'exciter une guerre civile : que si madame la princesse & madame de Longueville s'étoient retirées à Montrond, elles ne l'avoient fait que par une juste pré-

* M. le prince ne le pouvoit souffrir parce qu'il avoit présidé au jugement, & prononcé l'arrêt de M. de Montmorenci.

caution, afin de mettre leurs perſonnes à couvert des entrepriſes de ſes ennemis; qu'il n'étoit pas vrai qu'il fît fortifier ſes places, quoiqu'il eût permiſſion & pouvoir de S. M. pour cela; qu'enfin il étoit faux qu'il eût eu jamais aucune intelligence avec les Eſpagnols; que c'étoit une pure calomnie dont il demandoit réparation, comme du plus grand outrage qui pût être fait à un prince du ſang; qu'il ſupplioit la compagnie de la lui faire obtenir, & de prier L. M. d'en nommer les auteurs, ſe ſoumettant volontiers aux jugements de la compagnie, s'il ſe trouvoit qu'il eut rien fait contre le devoir de ſa naiſſance.

Après la lecture de cette réponſe de M. le prince, auſſi-bien que de la déclaration de M. le duc d'Orléans, & l'écrit de S. M. on en vint à une délibération, dans laquelle il y eut deux avis principaux, dont le premier étoit de ſupplier S. A. R. de s'entremettre de cet accommodement, & l'autre de ſupprimer tous les écrits de part & d'autre, afin qu'il n'en fût plus parlé. Mais la délibération n'ayant pu finir ce jour-là, elle fut remiſe au 21 août 1651. A la ſortie, pluſieurs perſonnes ſe mirent à crier dans la ſalle, *point de Ma-*

zarin, *point de coadjuteur*, sans doute par ordre de M. le prince, qui étoit venu au palais, si bien accompagné d'officiers & de gens de guerre, qu'il y a lieu de s'étonner que le coadjuteur en fut quitte à si bon marché, n'ayant avec lui qu'un fort petit nombre de ses amis. C'est pourquoi étant obligé de se justifier le lundi suivant, il crut ne devoir plus tant se commettre, & fit si bien que dans ce peu de temps, il s'assura d'un bon nombre de gens de main pour l'accompagner, tous les frondeurs s'étant ralliés dans cette occasion, à la réserve du duc de Beaufort, qui s'étoit déclaré en faveur de M. le prince.

La reine, qui regardoit le coadjuteur comme le seul qui pût soutenir l'autorité du roi dans le parlement, donna ordre aux officiers des gardes-du-corps, des gendarmes & des chevaux-legers, & à quelques capitaines du régiment des gardes, d'envoyer secrétement le lundi matin dans la salle du palais un certain nombre de leurs gens, qui recevroient les ordres de ce qu'ils auroient à faire, du marquis de Laigues, auquel on donna pour les reconnoître le mot de *Notre-Dame*. De son côté M. le prince rassembla le plus de

monde qu'il put avec beaucoup plus de bruit que les jours précédents, auxquels il donna le mot de *S. Louis*.

Le coadjuteur arriva le premier au palais, bien accompagné de personnes de qualité qui se rangerent vers le parquet, les gens du roi occupant jusqu'à la porte de la grand'chambre, où se tiennent les huissiers ; pendant que les gens de la maison du roi, sans faire paroître leur dessein, étoient dispersés par pelotons, & dispersés de maniere qu'ils auroient pu attaquer par devant & par derriere les gens de M. le prince. En un mot on s'attendoit si bien d'en venir aux mains, que plusieurs conseillers, & autres gens de robe des deux partis, avoient des épées, des poignards, & autres armes cachées sous leurs habits.

Le comte de Montresor, que M. le prince avoit accusé de paroles & par écrit, se crut obligé d'aller aussi au parlement pour se justifier. Mais comme il n'y avoit pas d'entrée, il demeura dans le parquet des huissiers avec le sieur d'Argenteuil, & quelques autres du parti, où il se trouva aussi un nombre considérable de partisans de M. le prince, qui s'en rendirent les maîtres ; ce qui dans la suite pensa être la perte du coadjuteur.

S. A. R. ne se trouva pas à cette assemblée, non plus qu'aux autres précédentes : de sorte que les deux partis n'étant retenus par aucune considération, ni par aucun respect, M. le prince commença à dire qu'on avoit de mauvais desseins sur sa personne ; qu'en entrant dans la salle, il avoit vu plusieurs amis du coadjuteur ; qu'il sçavoit qu'on avoit détaché dix hommes de chaque compagnie des gardes, auxquels on avoit donné le mot de *Notre-Dame*. Le coadjuteur avoua cela, disant qu'il étoit vrai qu'il avoit prié ses amis de l'accompagner, pour n'être pas exposé au risque de la derniere assemblée ; mais que si S. A. vouloit ordonner à ses gens de se retirer, il prieroit les siens d'en faire de même : sur quoi le parlement ayant ordonné que tous ceux qui étoient dans la salle en sortiroient, le sieur de Champlatreux fut commis avec quelques autres conseillers pour cela : & M. le prince ayant envoyé M. de la Rochefoucault avec eux pour faire retirer ses gens, le coadjuteur alla lui-même pour congédier les siens, sans penser qu'il alloit se commettre.

A peine eut-il passé la porte des huissiers avec le sieur d'Argenteuil, que cinq ou six valets de pied de Mr. le

prince mirent l'épée à la main, & coururent à lui, criant *au Mazarin* : ce qui fut cause que les deux partis tirerent aussi l'épée, se jettant en foule pour le couvrir, en criant *vive le roi*, & les autres, *vive le roi & les princes*, de sorte qu'il parut dans un moment trois ou quatre mille épées nues dans le palais. Il y a bien de l'apparence qu'il y auroit eu bien du sang répandu, si quelqu'un eût commencé, & que le parti de S. A. n'auroit pas été le plus fort, puisqu'ils furent d'abord obligés de reculer jusqu'à la porte qui mene aux enquêtes, & que les gens de la maison du roi, leurs officiers à leur tête, commençoient à s'avancer pour envelopper ceux de M. le prince. Mais il arriva heureusement que le marquis de Crenan, capitaine des gardes du prince de Conti, s'étant trouvé en présence du marquis de Fosseuse, aîné de la maison de Montmorenci, l'un des principaux amis du coadjuteur, lui dit qu'il étoit bien fâcheux que les plus braves gens & les plus grands seigneurs s'égorgeassent pour un coquin comme le cardinal Mazarin. A cela le marquis de Fosseuse ayant répondu qu'il n'étoit point question du cardinal, mais qu'il falloit crier *vive le roi* tout seul ; le

marquis de Crenan repliqua, *Nous ſommes tous bons ſerviteurs du roi*, remettant en même temps ſon épée dans le fourreau: ce que tout le monde fit à ſon exemple, criant unanimement *vive le roi*, ſans rien ajouter. Il arriva cependant que le coadjuteur ayant voulu rentrer dans la grand'chambre par le parquet des huiſſiers, d'où il ne faiſoit que de ſortir, il trouva en tête le duc de la Rochefoucault qui étoit demeuré au-dedans du parquet, & avoit fait mettre la barre de fer, de maniere qu'elle leur tenoit la porte entr'ouverte, ſans pourtant laiſſer aſſez d'eſpace pour paſſer un homme. Ce duc voyant le coadjuteur, dit au ſieur de Chavagnac, ami de M. le prince, qu'il falloit tuer ce B..... là, & qu'il le poignardât. Ce gentilhomme dit qu'il n'en feroit rien, & qu'il étoit là pour le ſervice de Son Alteſſe ; mais non pour aſſaſſiner perſonne, & qu'il le poignardât lui-même s'il le vouloit.

Le coadjuteur échappa encore un autre danger plus preſſant, pendant qu'il étoit arrêté au paſſage, par le ſecours du ſieur d'Argenteuil qui lui ſauva certainement la vie. Car un homme de la lie du peuple, nommé Pech, le plus grand clabaudeur de M.

le prince, s'étant avancé vers lui avec sa femme, le poignard à la main, disant & criant *Où est ce B... de coadjuteur, que je le tue?* Le sieur d'Argenteuil prit habilement le manteau d'un prêtre qui se trouva là, dont il couvrit le coadjuteur, afin qu'il ne fût pas reconnu à son rochet & à son camail : & se mettant entredeux il demanda froidement à ce malheureux s'il auroit bien le cœur de tuer son archevêque. Cela le retint dans le respect; & dans ce temps-là MM. de la grand'chambre ayant été informés de l'embarras où se trouvoit le coadjuteur, le sieur de Champlatreux qui ne l'aimoit pas, & qui étoit serviteur de M. le prince, ne laissa pas d'aller brusquement à la porte du parquet pour la faire ouvrir : ce qu'il ne fit qu'avec beaucoup de peine, assisté du sieur Noblet d'Auvilliers, qui, sans connoître le coadjuteur que de vue, ne laissa pas de lui rendre un service signalé dans cette rencontre, en lui facilitant le passage, & en arrêtant, à ce qu'il dit, le bras d'un homme qui lui vouloit enfoncer un poignard dans le corps. En reconnoissance de cela le prélat reçut le sieur Noblet dans sa maison, où il est resté jusqu'à sa mort.

Ainsi

Ainsi le coadjuteur rentra dans la grand'chambre, au moment que chacun remettoit l'épée dans le fourreau, & le sieur de Champlatreux ayant paru dans la grand'salle & parlé aux chefs des deux partis, tout le monde défila par différentes portes dans la cour du palais, ainsi qu'il fut réglé sur le champ par les commissaires, pour éviter les désordres & les contestations, les partisans de M. le prince prétendant que ceux du coadjuteur devoient sortir les premiers.

Tout ce grabuge empêcha qu'il ne se fît rien au parlement ce jour-là, les esprits étant trop échauffés. Au sortir de l'assemblée, S. A. & le coadjuteur furent reçus par leurs amis dans la cour du palais, & conduits chez eux. Il ne faut pas oublier qu'il y eut des paroles assez vives entre le coadjuteur & le duc de la Rochefoucault, quand ils furent rentrés dans la grand'chambre: mais cette contestation se termina cavalierement par le coadjuteur, qui, si on le veut croire, apostropha le duc, en lui disant en pleine assemblée, *ami la Franchise* (c'étoit le nom ordinaire du duc,) *je suis prêtre, & tu n'es qu'un poltron: c'est pourquoi nous ne nous battrons point pour cette affaire.* Cepen-

dant le duc de Briſſac, parent du coadjuteur, & qui alloit toujours au parlement avec lui, à ſon retour de l'aſſemblée, envoya le marquis de Saint-Auban, gentilhomme du Dauphiné, faire un appel au duc de la Rochefoucault ; mais la choſe ayant été découverte, on y mit ordre, & le tout n'alla pas plus loin.

L'après-dînée, M. le duc d'Orléans fit prier le coadjuteur de n'aller pas au parlement le lendemain ; ce qu'il eut bien de la peine à obtenir de lui, quoique ce prélat eût déja ſçu que la reine étoit parfaitement contente de lui, & qu'elle n'attendoit rien davantage de ſa part. Mais comme il lui ſembloit que c'étoit en quelque façon quitter la partie, il n'y auroit pas conſenti aiſément, ſi dans le moment le ſieur Joli ne lui eût propoſé un prétexte honnête pour s'en diſpenſer, en aſſiſtant à la proceſſion ſolemnelle de la grande confrairie qui devoit ſe faire ce jour-là & où l'archevêque a coutume de ſe trouver avec tous les curés de la ville. Cette proceſſion part de la Magdeleine pour aller aux Cordeliers, où ſe dit la meſſe : & comme M. l'archevêque n'étoit pas en état d'aſſiſter à cette cérémonie, la bienſéance vouloit que le coadjuteur

remplît sa place ; & il ne fut peut-être pas fâché de cette ouverture, qui mettoit à couvert son honneur & sa personne.

Cependant peu s'en fallut qu'il n'y courût autant de danger que le jour précédent, quoiqu'à la fin le tout se tournât d'une maniere avantageuse pour lui. Le hasard voulut donc que S. A. sortît ce jour-là du palais, pour retourner à l'hôtel de Condé, dans le même temps que la procession sortit des Cordeliers pour retourner à la Magdeleine, & que les uns & les autres s'étant rencontrés dans la rue du Paon, la canaille qui marchoit devant le carrosse de S. A. cria sur le coadjuteur, *au Mazarin*, sans respect pour la cérémonie. Mais Mr. le prince les fit taire : & comme son carrosse fut vis-à-vis le coadjuteur, il le fit arrêter & baisser la portiere ; & ceux qui étoient avec lui en sortirent tous pour se mettre à genoux, sans exception du sieur Gaucourt qui fit comme les autres, quoiqu'il fût de la R. P. R. Son Altesse s'agenouilla dans la portiere, & reçut en passant la bénédiction du coadjuteur, qui fit ensuite une profonde révérence à M. le prince, à laquelle il répondit aussi gracieusement que s'ils eussent été les

meilleurs amis du monde. Enſuite chacun pourſuivit ſon chemin.

Après cela le coadjuteur ne retourna plus au parlement, n'en étant plus ſollicité par la reine, qui paroiſſoit toujours fort contente. On demanda une déclaration d'innocence: c'eſt pourquoi il fut ordonné que tous les écrits ſeroient portés à L. M. & que très-humbles remontrances ſeroient faites à la reine, pour la porter à vouloir bien étouffer cette affaire, & à S. A. R. de s'entremettre pour l'accommoder.

Les partiſans de M. le prince avoient tâché de porter les choſes plus loin, & de faire ajouter que la reine ſeroit suppliée de nommer les auteurs de l'écrit contre S. A. & de fournir les preuves des faits. Mais les amis du coadjuteur s'étant joints au parti de la cour, ils empêcherent ce deſſein de réuſſir.

Enfin la reine ayant mandé le parlement, elle lui fit dire par le chancelier, que les avis qui lui avoient été donnés de l'intelligence de M. le prince avec les Eſpagnols n'ayant pas été confirmés, S. M. vouloit bien croire qu'ils n'étoient pas vrais; que cependant elle entendoit que S. A. fît ſortir la garniſon de Stenai; que ces troupes allaſſent in-

cessamment joindre celles du roi; qu'il fît cesser les fortifications de Montrond, & sortir de ces places les soldats qui excéderoient le nombre des états expédiés; pour cet effet qu'il vînt rendre ses respects au roi, & prendre sa place au conseil.

Cette réponse avoit été dictée par M. de Châteauneuf qui étoit rentré en grace, & avoit été fait chef du conseil, sans lui rendre pourtant les sceaux, qui demeurerent entre les mains du premier président.

Il est bon de dire ici les prétextes dont on se servit pour ôter les sceaux à M. de Chateauneuf: ce qui a été omis dans son lieu.

Le parlement demandoit avec empressement la déclaration pour exclure les étrangers & tous cardinaux du conseil. Le garde des sceaux la refusa, & soutenoit que la reine, tutrice de son fils, ne pouvoit faire de pareilles loix. Le motif étoit beau; mais la raison secréte étoit l'espérance qu'il avoit d'être cardinal, si le mariage de M. le prince de Conti, qui avoit la nomination, se concluoit.

Le coadjuteur fut averti que la reine, qui avoit toujours ordonné au garde des sceaux de résister, avoit résolu d'ac-

corder la déclaration après que le garde des ſceaux auroit refuſé, pour jetter ſur lui la haine de la compagnie.

L'on envoya mon pere au garde des ſceaux pour l'exhorter à ſe rendre; mais il fut inébranlable, & dit pour toute raiſon : ſi la reine eſt ferme dans ſon refus, je n'ai rien à craindre : ſi elle me veut perdre, je ne ferai que me déshonorer en conſentant à une choſe ſi raiſonnablement refuſée, & ſous un autre prétexte on m'éloignera huit jours après.

Le garde des ſceaux vint, il s'approcha de la reine pour recevoir ſes ordres. Elle perſiſta à refuſer : le premier préſident harangua. Le garde des ſceaux répondit avec force. La reine ſe leva de ſon fauteuil, diſant : M. le garde des ſceaux, ſcellez ce que le parlement demande, & elle s'alla enfermer dans ſon cabinet. Le garde des ſceaux revint chez lui, & y trouva Mr. de Guenegaud, qui reprit les ſceaux, & les porta au premier préſident.

Un conſeiller dit à Monſieur qu'il venoit de voir les ſceaux ſur la table du premier préſident. Mon pere propoſa à Monſieur de mener avec lui M. le prince pour les reprendre. Monſieur approuva la propoſition, & la fit à M.

le prince, qui, connoissant la foiblesse de Monsieur, dit qu'il étoit prêt à le suivre ; qu'il entendoit la guerre de campagne, mais qu'il ignoroit celle des tisons & des papiers. Ce fut assez pour faire changer d'avis à Monsieur.

Le garde des sceaux en allant à Mont-rouge passa au Luxembourg, fit descendre mon pere, & envoya dire à Monsieur qu'il ne reprendroit pas les sceaux ; mais qu'il viendroit tous les jours le conseiller quand il tiendroit le sceau.

Les sceaux ayant donc été donnés au premier président, ils lui resterent entre les mains, & il demeura toujours cependant à la tête du parlement, où il réussissoit fort bien, au lieu qu'il étoit tout-à-fait neuf aux affaires du cabinet.

On avoit cru que la réponse de la reine mettroit S. A. dans la nécessité de se soumettre, ou tout-à-fait dans son tort. S. M. ne lui demanda que des choses justes, & le justifia en quelque façon de son intelligence avec les ennemis de l'état, quoiqu'on sçut fort bien ce qui en étoit, & qu'il continuoit avec eux de prendre des mesures pour faire la guerre. Mais on dissimula sur ce point, afin de lui ôter toute sorte de prétexte : & comme M. le prince

continuoit d'infifter fur fa juftification, & que M. le duc d'Orléans fut pour le même fujet au parlement, S. M. fe réfolut d'envoyer enfin en même-temps une déclaration d'innocence pour S. A. & celle qu'on demandoit depuis fi long temps contre le cardinal Mazarin: après quoi tout le monde crut les affaires finies, & que M. le prince ne feroit plus aucune difficulté de retourner au palais royal.

Mais ceux qui voyoient les chofes de plus près, & qui fçavoient les intrigues du prince pour gagner le parlement & le peuple, jugerent bien qu'il ne feroit pas cette démarche. En effet, quand il vit qu'il n'avoit plus de bonnes raifons à dire, & que le terme de la majorité du roi approchoit, il prit le parti de fe retirer à Bourdeaux, après avoir écrit une lettre au roi pour s'excufer.

Il eft certain que le prince eut affez de peine à prendre cette réfolution, dont il voyoit bien que les fuites pourroient être fâcheufes pour lui. D'ailleurs il avoit de la répugnance à quitter fa belle maifon de Chantilly, & à s'éloigner de madame de Châtillon dont il étoit fort amoureux. Mais madame de Longueville, M. le duc de

la Rochefoucault, & une infinité d'officiers & de gens de guerre, dont il étoit continuellement obſédé, qui ne demandoient que les occaſions d'une meilleure fortune, le déterminerent enfin à prendre le métier de la guerre. Madame de Longueville & le duc de la Rochefoucault qui avoient commencé les négociations de M. le prince avec le cardinal, & qui voyoient que le dernier s'étoit moqué d'eux, cherchoient les moyens de ſe venger.

Ils s'étoient figuré que la ſeule apparence de guerre étourdiroit le cardinal, & ils diſoient ſans ceſſe à S. A. qu'il n'iroit pas juſqu'à Bourges, ſans qu'on lui envoyât offrir la carte blanche. Madame de Longueville avoit de plus un intérêt particulier & ſecret de ſouhaiter une rupture, parce qu'alors il lui importoit beaucoup d'être éloignée de M. ſon mari, qui la preſſoit fort de retourner avec lui. Pour s'en diſpenſer avec quelque bienſéance, elle avoit beſoin d'une raiſon auſſi ſpécieuſe que celle de ſuivre M. ſon frere dans une querelle où tout le monde ſçavoit qu'elle avoit autant & plus de part que perſonne.

Ainſi M. le prince ſe laiſſa emporter preſque malgré lui aux ſollicitations

& aux paſſions de ceux qui l'environnoient, dont les vues intéreſſées ne lui étoient pas inconnues, & l'obligerent de leur déclarer que ſi une fois ils lui faiſoient mettre l'épée hors du fourreau, il ne la remettroit pas peut-être ſi-tôt qu'ils voudroient, ni ſelon leurs caprices.

Le duc de Nemours eut beaucoup de part à la réſolution de M. le prince, & demeura juſqu'à la fin attaché à ſes intérêts. Il n'en fut pas de même du duc de Longueville, qui ſe tint en repos dans ſon gouvernement de Normandie, fort mécontent de ſa femme & peu ſatisfait de S. A. Le duc de Bouillon & le vicomte de Turenne ne voulurent pas non plus entrer dans le parti, quelques offres qu'on leur pût faire, quoique le duc dans le commencement l'eût fait eſpérer à M. le prince, ayant eu pour cet effet pluſieurs conférences avec M. le duc de la Rochefoucault. Enfin S. A. prit avant ſon départ quelques meſures avec M. le duc d'Orléans, qui demeura cependant à Paris pour être ſpectateur de la tragédie qui alloit commencer.

Le roi étant entré dans ſa quatorzieme année, le 7 ſeptembre 1651, S. M. fut au parlement le même jour pour s'y faire déclarer majeur ſelon les

loix du royaume. Pour cet effet, ce jeune prince partit du palais royal monté ſur un fort beau cheval, accompagné des officiers de la couronne & d'un grand nombre de ſeigneurs avec des habits magnifiques & des chevaux richement harnachés.

Cependant au travers de cette pompe ſuperbe, & malgré la foule extraordinaire de monde dont les rues étoient remplies; on ne laiſſoit pas d'entrevoir des ſignes de la malheureuſe diſpoſition des eſprits, par un ſilence triſte qui regnoit preſque par-tout, au lieu des cris ordinaires de *vive le roi*, qui auroient dû être redoublés à tous moments dans cette occaſion, & qui ne ſe faiſoient entendre qu'aſſez rarement & foiblement. La marche de cette cavalcade fut par les rues S. Honoré, des Lombards, des Arcis, & enſuite par le Pont Notre-Dame, où le roi étant proche de S. Denis de la Chartre, & quelques-uns lui ayant fait remarquer le coadjuteur à une fenêtre, S. M. lui fit l'honneur de le ſaluer. Le reſte de la marche continua juſqu'au palais avec beaucoup d'ordre, où la déclaration de majorité ſe fit dans les formes : & le roi étant aſſis ſur ſon lit de Juſtice, remercia la reine des ſoins qu'elle avoit

pris de sa personne & de son éducation, compliment que la reine ne méritoit point. Elle & le cardinal s'étoient mis peu en peine d'instruire le roi, & de cultiver les heureuses dispositions qui se trouvoient dès-lors dans S. M., afin de le retenir plus long-temps dans leur dépendance, & de demeurer maîtres des affaires. Ensuite on publia un édit contre les duels, & un contre les blasphémateurs du saint nom de Dieu, avec une déclaration d'innocence en faveur de M. le prince. Cela se faisoit pour lui ôter toutes sortes de prétextes, & pour mieux colorer ce qu'on avoit dessein d'exécuter contre lui.

Cette déclaration n'empêcha pourtant pas M. le prince de continuer son voyage; à quoi ne contribuoit pas peu l'équivoque d'un courier que lui envoya le maréchal de Grammont, pour l'avertir de ne se pas éloigner davantage, & il lui expliquoit par une lettre, qu'il y avoit encore espérance d'accommodement. M. le prince étoit allé à Augerville, maison de plaisance du président Perrault. Le courier confondant Augerville avec Angerville, prit le chemin de ce dernier lieu. Ce détour fut cause que S. A. M. le prince ne reçut la depêche qu'au moment qu'il

alloit partir d'Augerville. M. le prince, après l'avoir lue, dit à ceux qui étoient auprès de lui, que si elle étoit arrivée un peu plutôt, elle l'auroit arrêté, mais que puisqu'il avoit le cul sur la selle, il n'en descendroit pas pour des espérances incertaines. De sorte que sans autre délibération il marcha vers Bourdeaux, avec le peu de personnes dont il étoit accompagné; mais il fut bientôt suivi de M. le prince de Conti, qui avoit voulu assister à la cérémonie de la majorité, des ducs de Nemours & de la Rochefoucault, & de la plûpart des gens de qualité qui s'étoient déclarés pour lui pendant sa prison, à la réserve du duc de Bouillon & du vicomte de Turenne. Le comte d'Ognon, gouverneur de Brouage, augmenta le nombre de ses partisans, après avoir été conférer avec lui à Bourdeaux, où ce prince avoit été reçu avec de grandes acclamations du peuple, & du consentement du parlement, qui donna aussi-tôt plusieurs arrêts pour saisir les deniers du roi, & pour faire tout ce que S. A. voudroit & pourroit desirer.

Après cela M. le prince donna ses ordres pour lever des gens de guerre de tous côtés, & délivra des commissions aux officiers qui l'avoient suivi;

de ſorte qu'il ſe vit bientôt avec un corps de dix à douze mille hommes de troupes réglées, & en état d'entrer en action. Mais comme il étoit important de faire connoître au public, qu'il n'en venoit à cette extrêmité que pour ſa défenſe, & par pure néceſſité ; un des premiers ſoins de S. A. fut d'écrire à M. le duc d'Orléans une lettre en forme de manifeſte, qui contenoit le récit de tout ce qui s'étoit paſſé à la cour depuis ſa liberté, & ſur toutes choſes l'établiſſement dans le conſeil des ſieurs de Châteauneuf & de la Vieuville, créatures du cardinal Mazarin, & beaucoup plus attachés à lui que les ſieurs Servien, le Tellier & de Lyonne, qui n'avoient été congédiés que pour le ſurprendre, & pour mettre en leurs places ſes ennemis déclarés. Il tâchoit auſſi d'inſinuer qu'il n'avoit rien fait que de concert avec S. A. R. qui n'avoit pas approuvé ce changement plus que lui, finiſſant par des proteſtations générales de contribuer, autant qu'il pourroit, à tout ce que S. A. R. & le parlement jugeroient le plus à propos pour remédier aux déſordres de l'état.

La cour informée de ce qui ſe paſſoit à Bourdeaux, réſolut de partir pour Fontainebleau le 26 Septembre, & delà

pour Poitiers, afin d'être à portée de s'oppoſer aux deſſeins & aux progrès de M. le prince, laiſſant à Paris le ſieur de Châteauneuf, le marquis de la Vieuville, & ſur-tout le coadjuteur, qui devoient avec M. le premier préſident prendre ſoin des affaires : & le dernier devoit s'attacher & agir auprès de M. le duc d'Orléans dans le parlement & dans la ville, pour ménager les eſprits & traverſer les cabales des amis de M. le prince. Ce n'eſt pas que la reine & le cardinal ſe confiaſſent entiérement au coadjuteur ; mais ils avoient ſi bien reconnu ſon crédit dans tout ce qui s'étoit paſſé, qu'ils comprirent que c'étoit pour eux une eſpece de néceſſité de ſe ſervir de lui pour empêcher une révolution générale, qui ſeroit infailliblement arrivée, ſi ce prélat avoit changé de parti. Ses confidents ſçurent ſi bien faire valoir cela à la cour, qu'ils obtinrent enfin pour lui la nomination au cardinalat, qui lui avoit été promiſe depuis long-temps. Madame de Chevreuſe aida beaucoup à y déterminer la reine & le cardinal, en leur repréſentant que la méſintelligence paſſée ne venoit que de ce qu'on ne lui avoit pas tenu parole, & que dans cette conjoncture, ſi on négligeoit de récom-

penser ses services, dont la cour avoit marqué tant de contentement, il y avoit lieu de craindre qu'il ne changeât encore une fois de sentiment & de conduite.

Ces mêmes considérations étoient aussi fortement représentées par la princesse Palatine, dont le crédit étoit plus grand que celui de madame de Chevreuse. Il est certain que ce fut elle qui porta le dernier coup dans l'affaire du chapeau, & qui en eut tout l'honneur, le cardinal Mazarin ayant trouvé par plusieurs expériences que cette princesse avoit beaucoup plus de pouvoir sur l'esprit du coadjuteur, qu'elle sçavoit mieux ménager que madame de Chevreuse.

Quoi qu'il en soit, il est certain que madame & mademoiselle de Chevreuse, & le marquis de Laigues, étoient dans ce temps là les dupes du coadjuteur ; qu'il alloit presque toutes les nuits chez la princesse Palatine avec madame de Rhodes dans le carrosse de Joli, qui delà le menoit à l'hôtel de Chevreuse, où il entroit comme s'il fût venu de chez lui, sans rien dire de son commerce : & pour le mieux entretenir pendant l'absence de la cour, il donna un chiffre à cette princesse qui

en fit usage très-reguliérement & de fort bonne foi, donnant au coadjuteur les avis les plus sinceres, jusqu'à lui mander souvent des choses qui sembloient être assez contre les intérêts de la cour. De son côté le coadjuteur n'oublioit rien dans le détail de ses lettres de tout ce qui pouvoit augmenter la considération où elle étoit auprès de la reine, & faire connoître à S. M. que la plûpart des services essentiels qu'il rendoit alors dans toutes les occasions, étoient une suite des conseils de la princesse Palatine : car on ne peut pas nier que ce prélat ne s'employât alors de bonne foi, & très-utilement pour la cour, pour appuyer ses desseins & ses intérêts, soit dans le parlement, soit auprès de M. le duc d'Orléans, dont souvent il étoit fort mal aisé de venir à bout, à cause des grands égards qu'il affectoit d'avoir pour les amis de M. le prince, dont il étoit continuellement obsédé. Cette conduite de S. A. R. qui éloignoit toujours avec soin ce qu'on pouvoit faire contre M. le prince, sous prétexte d'un accommodement auquel il disoit qu'il vouloit travailler, n'empêcha pas que le 7 octobre 1651, le parlement ne donnât un arrêt sur la requête du procureur général, portant

défenses à toutes personnes de faire aucune levée de gens de guerre dans le royaume, sinon en vertu de lettres-patentes du roi, signées d'un secrétaire d'état, & scellées du grand sceau, à peine d'être déclarés criminels de leze-majesté, avec ordre aux gouverneurs des provinces & des places, de se saisir des contrevenants. Cet arrêt étoit assurément contre M. le prince, quoiqu'il n'y fût pas nommé; & il ne fut rendu que sur les avis qu'on reçut des levées qui se faisoient en son nom de tous côtés : la cour n'ayant sollicité cet arrêt que pour retenir les peuples & les officiers dans leur devoir & dans le respect, & les empêcher de prendre les armes en faveur de S. A. Ce fut encore dans la même vue, & pour mettre M. le prince tout-à-fait dans son tort, que le roi écrivit à Bourges une lettre en forme de réponse à celle de S. A R. pour déclarer que S. M. étoit prête d'écouter toutes les propositions qui lui pourroient être faites pour rétablir la tranquillité publique, donnant pour cet effet tous les pouvoirs nécessaires à M. le duc d'Orléans, assisté du maréchal de l'Hôpital, des sieurs d'Aligre & de la Marguerie, conseillers d'état, & des sieurs de Mesme, Me-

nardeau, Champosé, & de Cumont, conseillers au parlement, pour traiter avec M. le prince, en tel lieu qu'ils jugeroient à propos. Mais cette proposition ayant été refusée par S. A. sous des prétextes assez frivoles, S. M. envoya une déclaration au parlement, qui déclaroit criminels de leze-majesté, MM. les princes de Condé & de Conti, madame la princesse & madame la duchesse de Longueville, les ducs de Nemours, de la Rochefoucault, & tous ceux qui les assisteroient, si dans un mois ils ne reconnoissoient leurs fautes, & ne rentroient dans leur devoir. M. le duc d'Orléans empêcha pendant quinze jours que cette déclaration ne fût vérifiée, sous différents prétextes, où il fut secondé vivement par les amis de M. le prince, qui formoient tous les jours de nouveaux incidents. Mais à la fin le parti de la cour & les amis du coadjuteur s'étant joints, il en fallut venir à la délibération, où S. A. R. ne voulut pas se trouver; & suivant laquelle il fut ordonné le 4 décembre 1651, que la déclaration seroit lue, publiée, & enregistrée pour être exécutée selon sa forme & teneur; que cependant M. le duc d'Orléans seroit prié de continuer ses soins pour

l'accommodement, & qu'après le mois expiré, on ne pourroit faire aucune procédure contre MM. les princes & autres privilégiés, qu'au parlement, & toutes les chambres assemblées, suivant les loix de l'état. Cet arrêt donna autant de joie à la cour, que de déplaisir aux partisans des princes, qui n'avoient pas cru que la chose dût aller si vîte, & qui soupçonnerent M. le duc d'Orléans de n'avoir pas fait tout ce qu'il auroit pu faire pour l'empêcher. La vérité est que le coadjuteur avoit refroidi S. A. R. qui commença peu après à ne plus agir que par bienséance pour les intérêts de M. le prince. Après tout, quand il se seroit donné plus de mouvement, & qu'il auroit assisté à la délibération, il n'auroit pas empêché la vérification, M. le prince ayant commencé une guerre ouverte, ayant fait entrer la flotte Espagnole dans la Garonne, & assiégé des places, entr'autres Coignac, dont il fut obligé de lever le siége, un de ses quartiers ayant été forcé par le comte d'Harcourt.

Cependant on ne laissoit pas de négocier en faveur de S. A. à Poitiers, & auprès du cardinal Mazarin, à qui le sieur de Gourville fut envoyé plusieurs fois. Ces différents voyages ser-

virent à M. le prince, pour donner de ses nouvelles à ses correspondants & pour en recevoir, outre qu'ils donnerent lieu à Gourville de former une entreprise sur la personne du coadjuteur, dont il n'étoit pas assurément le premier auteur.

Quoi qu'il en soit, Gourville étant venu à Paris vers la fin du mois d'octobre, il y assembla 40 ou 50 personnes de la dépendance de M. le prince, avec quelques officiers & cavaliers de la garnison de Damvilliers, que le major, nommé Rochecorbon, avoit amenés avec lui. Une partie de ces gens furent postés un soir dans la petite rue où est S. Thomas du Louvre, & l'autre sous l'arcade d'un petit pont qui est sur le bord de la riviere au bout de la rue des Poulies, proche le petit Bourbon, à dessein d'attaquer le coadjuteur dans son carrosse au retour de l'hôtel de Chevreuse, d'où il revenoit ordinairement tous les soirs par le quai des galeries du Louvre. L'entreprise étoit fort bien imaginée, & il étoit difficile qu'elle manquât, le carrosse devant être attaqué par devant & par derrière, sur le bord de l'eau, & dans un lieu éloigné de secours. Mais il arriva que ce soir il survint une grosse pluie, qui

ayant empêché les gens de madame de Rhodes, de la venir prendre avec fon carroffe qui étoit drapé, elle pria le coadjuteur de la ramener chez elle: ce qu'il fit, prenant ainfi contre fon ordinaire, le chemin de la rue. S. Honoré, pour remettre cette dame à l'hôtel de Briffac où elle demeuroit, au coin de la rue d'Orléans. Ce fut certainement un coup de grand bonheur pour le coadjuteur; mais le lendemain il en arriva encore un autre plus furprenant. Un des cavaliers ayant oui dire à quelques-uns de la troupe qu'on en vouloit au coadjuteur, & s'étant imaginé que ce prélat pouvoit être des amis de M. Talon, intendant des places frontieres, avec lequel il avoit quelque habitude; il alla le trouver pour lui déclarer tout le deffein avec les noms de ceux qui conduifoient l'entreprife, qu'il dit s'être retirés le foir précédent avec bien du chagrin d'avoir manqué leur coup. Le fieur Talon, qui croyoit le coadjuteur fort bien à la cour, à caufe de fa nomination toute récente au cardinalat, alla auffitôt lui donner cet avis, marquant le lieu où la Rochecorbon étoit logé, & celui où fe retiroient les cavaliers, avec offre de lui repréfenter fon auteur: de

ſorte que le coadjuteur, qui par un autre haſard avoit pris médecine ce jour-là, & ne ſortit point du logis, eut le temps de s'informer ſous main des circonſtances qui lui avoient été rapportées par le ſieur Talon. Cependant cela ne l'empêcha pas le lendemain d'aller chez madame la préſidente Pommereuil, ſon ancienne amie, & pour laquelle il avoit une plus forte inclination que pour aucune autre, pour lui rendre viſite. Il eſt vrai qu'avant de ſortir, il promit à Joli qu'il avoit employé pour approfondir cette intrigue, de revenir avant la nuit : mais ſon plaiſir l'ayant fait reſter plus qu'il ne penſoit, peu s'en fallut qu'il ne lui coutât cher, & qu'il ne fût rencontré ce ſoir-là par les gens de Gourville & de la Rochecorbon. Le cavalier qui avoit donné le premier avis, dit qu'on les avoit fait monter encore à cheval ce même jour, pour aller dans la vieille rue du Temple, où ils n'avoient manqué leur coup que d'un petit quart-d'heure.

Cette nouvelle circonſtance frappa un peu plus le coadjuteur, & le ſoin qu'il vit qu'on avoit d'obſerver toutes ſes démarches, l'obligea de penſer un peu plus à ſa conſervation : c'eſt pourquoi il ſe fit bien accompagner toutes

l'attrappa à Chartres où il avoit couché, d'où il fut ramené à la Bastille avec deux de ses gens. Il fut aussi-tôt interrogé par le lieutenant criminel; auquel il nia d'abord toutes choses; mais un de ses valets ayant parlé autrement, & lui ayant été confronté, il avoua le tout, & que Gourville l'avoit engagé dans le dessein d'enlever le coadjuteur, pour tenir lieu de représailles, & assurer la personne de l'abbé de Sillery, que la cour avoit fait arrêter à Lyon. Peu de jours après, Gourville fut aussi arrêté à Poitiers par les soins de M. de Châteauneuf, qui en avertit aussi tôt le coadjuteur; mais il lui fit sçavoir en même-temps que la reine l'avoit fait élargir sur le champ. Il arriva encore dans la suite que le même Gourville fut découvert à Paris au retour d'un autre voyage qu'il avoit fait auprès du cardinal Mazarin; & comme il étoit sur le point d'être arrêté par la Forêt & par l'écuyer du coadjuteur, qui le suivoient de près à la campagne, ils en furent empêchés par un ordre de M. le premier président.

Cette conduite de la cour donna bien à penser au coadjuteur & à ses amis; & quoiqu'ils ne crussent pas

tout-à-fait que le cardinal eût part à l'entreprise, ils ne purent s'empêcher de concevoir des soupçons violents contre la cour, voyant la protection qu'elle donnoit à Gourville, & de présumer une intelligence sécréte entre M. le prince & le cardinal. Cependant ils jugerent à propos de dissimuler, & de traiter la chose de bagatelle : ainsi les poursuites furent insensiblement négligées & entierement abandonnées. A l'égard de la Rochecorbon, quoiqu'il y eût des preuves suffisantes contre lui, il en fut quitte pour 5 ou 6 mois de prison, d'où il trouva le moyen de se sauver par la muraille, où il fit un trou, en quoi il fut apparemment autorisé par la connivence du sieur de Louviers, fils du sieur de Broussel, gouverneur de la Bastille, qui étoit dans ce temps là plus attaché aux intérêts de M. le prince, qu'à ceux du coadjuteur. Gourville continua donc ses voyages & ses négociations, sans qu'on se mît en peine de le traverser, & il alloit librement à Paris & au lieu de la résidence du cardinal, sans que cependant il parut être envoyé par M. le prince, dont il n'avoit point en effet de pouvoir ; mais il en avoit un précis de madame de Longueville & de M.

le duc de la Rochefoucault, qui faisoient à peu près la même chose; détour que M. le prince avoit imaginé pour ne paroître pas ouvertement dans les négociations, & pour se réserver le droit de désavouer les propositions que faisoit Gourville par son consentement, au retour du cardinal Mazarin. Ce n'est pas que dans le fond il n'y donnât volontiers les mains, & qu'il ne souhaitât fort d'engager le cardinal dans cette démarche, dans l'espérance qu'il se tireroit d'affaire par un accommodement avantageux, & que du moins son parti prendroit de nouvelles forces par le retour de ce ministre, dont la seule présence rendroit sa cause plus favorable, & feroit que sa querelle deviendroit celle du public. Dans la vérité les affaires de S. A. commençoient à devenir si mauvaises de tous côtés, qu'il auroit été bientôt contraint de se soumettre, si le retour trop précipité du cardinal n'avoit changé la face de toutes choses. Les troupes du roi avoient presque battu par-tout les siennes en Guienne, & ce prince, quoique très-brave & très-grand capitaine, avoit été obligé & forcé de céder en plusieurs rencontres à l'étoile du comte d'Harcourt, qui n'en sçavoit pas assurément

tant que lui. Outre la levée du siege de Coignac, il avoit été obligé encore d'abandonner celui de Miradoux, mauvaise bicoque où étoit enfermé le régiment de Champagne, lequel, quoique manquant de toutes choses, ne voulut jamais lui rendre ce poste, & donna le temps au comte d'Harcourt de venir à leur secours. Après cela M. le prince fut encore contraint de sortir honteusement d'Agen, où il s'étoit retiré, les bourgeois de cette ville s'étant soulevés & barricadés contre lui, à l'approche des troupes du roi. Ainsi M. le prince étoit comme renfermé dans les murailrailles de Bourdeaux, sans argent & sans secours. A Paris ses affaires n'étoient pas en meilleur état : tous les bons bourgeois étoient las de la guerre, & le prétexte du cardinal Mazarin ne faisoit plus d'impression que sur le menu peuple. Les émissaires de S. A. avoient beau jetter des billets dans les maisons, afficher des placards, faire crier la canaille dans les rues ; tout cela ne produisoit rien. Le parlement donnoit des arrêts contre lui qui étoient exécutés, non-seulement par les officiers de justice, mais encore par les bourgeois, qui souvent même les prévenoient. Il est donc certain que le parti de M. le

prince étoit dans le dernier abattement, & qu'il auroit été bientôt ruiné sans ressource, si le cardinal ne se fût entêté de revenir par un contre temps qui rendit ses affaires bien plus mauvaises. Aussi la plûpart de ses amis ne le lui conseilloient pas, & le coadjuteur écrivoit souvent ce qu'il en pensoit à la princesse Palatine, quoiqu'il fût bien assuré que ses conseils seroient mal reçus & mal interprétés par le cardinal Mazarin, & qu'ils pourroient même nuire à la poursuite qu'il faisoit à Rome du chapeau qu'il lui avoit accordé. Mais ces considérations ne l'empêcherent point de déclarer librement sa pensée, ni le cardinal d'exécuter sa résolution, fortement persuadé que les conseils qu'on lui donnoit pour l'en détourner, étoient tous intéressés : en quoi pour dire les choses comme elles sont, il pouvoit bien ne se pas tromper : car la vérité est qu'il se formoit à la cour une intelligence depuis quelque temps plus étroite entre ceux du conseil pour se passer du cardinal, que la reine ne paroissoit plus si touchée de son absence, & qu'elle commençoit à s'accoutumer à ceux qui étoient auprès d'elle, jusques-là que la nouvelle étant venue de la maladie du pape, S. M. fit écrire

au cardinal par M. le comte de Brienne, ſecrétaire d'état, qu'il ne pouvoit mieux employer le temps de ſon abſence, qu'en allant à Rome ſervir le roi dans un conclave, ſi le pape venoit à mourir, & que cela pourroit ſervir à faciliter ſon retour. Mais il étoit trop rusé pour donner dans ce panneau, & pour ne pas voir les conſéquences de ce voyage. Ce fut même ce qui lui fit précipiter ſon retour, dans l'appréhenſion que la reine, ſous ce prétexte, ne conſentît à des choſes auxquelles il n'y auroit plus de remède, & que, par un changement aſſez naturel aux perſonnes de ſon ſexe, elle ne s'attachât à quelqu'un des objets préſents, en oubliant les abſents.

C'eſt pourquoi il ſe réſolut tout d'un coup de revenir à la tête d'un corps de ſept à huit mille hommes, qu'il avoit levés à ſes dépens, s'imaginant qu'il lui ſeroit aiſé d'accabler le parti de M. le prince en les joignant aux troupes du roi. Ayant diſpoſé toutes choſes pour cela, il donna le commandement de ſes troupes au maréchal d'Hoquincourt, qui en avoit levé la plus grande partie, & leur avoit donné des écharpes vertes.

Ce retour imprévu cauſa un bruit,

lequel ne fut pas plutôt répandu dans le monde, qu'il produisit tous les effets qu'on avoit appréhendés, & beaucoup d'autres auxquels on ne s'étoit pas attendu, qui rejetterent toutes choses dans la confusion & dans le désordre. Le premier & le principal de ces effets fut le changement de M. le duc d'Orléans, qui avoit commencé à se dégager des intérêts de M. le prince, & n'assistoit plus aux assemblées du parlement, comme il faisoit auparavant, pour adoucir les choses. Ce prince ne pouvant souffrir qu'on eût consenti & osé penser au retour du cardinal Mazarin, sans lui en parler, après tant de déclarations solemnelles du contraire, crut ne pouvoir honnêtement se dispenser de se joindre à ceux qui vouloient s'y opposer, & il agit dans la suite avec une fermeté dont on ne l'avoit pas cru capable, faisant même quelquefois des choses à l'avantage de M. le prince, que ses partisans les plus échauffés n'avoient pas osé se promettre de lui. Cela parut principalement lors de l'entrée des troupes Espagnoles que le duc de Nemours amena en France, S. A. R. ayant empêché que le parlement ne s'y opposât, & n'obéît aux ordres réitérés de S. M. sur ce sujet, soutenant toujours

qu'elles n'étoient pas Espagnoles, quoiqu'elles vinssent des Pays-Bas, par les ordres de l'archiduc, & que ce n'étoient que des Allemands, des Liégeois & autres étrangers, dont M. le prince avoit plus de droit de se servir pour sa défense, que le cardinal de celles qu'il avoit amenées au préjudice de tant de déclarations du roi & des arrêts du parlement. Ainsi quoi que la cour pût faire, il lui fut impossible de rien obtenir de ce qu'elle souhaitoit.

M. le duc d'Orléans n'en demeura pas-là; il assembla un autre corps de troupes sous son nom, & sous celui de M. de Valois son fils, dont il donna le commandement au duc de Beaufort, à l'occasion d'un arrêt du parlement, par lequel il étoit prié de s'opposer au retour du cardinal, auquel arrêt le coadjuteur & ses amis auroient inutilement entrepris de s'opposer, vu le déchaînement & l'animosité des esprits, qui étoient plus échauffés que jamais contre le cardinal Mazarin. Le parlement recommença donc de donner des arrêts pour empêcher son retour; un du 13 & l'autre du 21 décembre 1651, portant que le roi seroit averti par un président & quelques conseillers, qui seroient députés à cet effet, de ce qui

se passoit sur la frontiere, & qu'il seroit très-humblement supplié de vouloir donner sa parole royale pour l'exécution de sa déclaration vérifiée le 6 septembre dernier, avec défenses à toutes sortes de personnes de donner passage au cardinal, ou de faire aucune levée pour faciliter son retour, sur les peines portées par les arrêts, & d'être déchus de toutes sortes de dignités. Ces arrêts n'empêcherent pas le cardinal d'entrer dans le royaume. Il étoit accompagné de MM. les maréchaux de la Ferté, d'Hoquincourt & de plusieurs personnes de qualité, qui le suivirent jusqu'à Poitiers, sçachant bien que c'étoit la meilleure maniere de faire leur cour à la reine, qui n'osa ou ne voulut plus écouter d'autres conseils que les siens, depuis qu'il fut auprès d'elle. Cela obligea M. de Châteauneuf de se retirer, jugeant bien que sa présence ne plairoit pas au cardinal, & qu'il ne pourroit plus faire qu'une mauvaise figure à la cour.

Cependant le parlement ayant été informé de sa marche, donna un autre arrêt pour faire partir incessamment le président de Believre & les autres députés, déclarant le cardinal Mazarin & tous ceux qui avoient favorisé

son passage, criminels de lèze-majesté, perturbateurs du repos public, & déchus de toutes leurs charges & des priviléges de noblesse, avec ordre aux communes de courir sus au cardinal & à ses adhérants; que ses meubles & sa bibliotheque seroient vendus, & ses bénéfices saisis, sur quoi il seroit pris une somme de quinze mille livres pour ceux qui le représenteroient en justice mort ou vif, & que M. le duc d'Orléans seroit prié d'employer toute son autorité pour l'exécution de l'arrêt.

Cet arrêt fit un grand bruit dans le monde & sur-tout parmi le clergé, qui se scandalisa fort de voir mettre à prix d'argent la tête d'un cardinal. Le cardinal de Châtillon, frere de l'amiral de Coligny, qui avoit apostasié, donna aussi beaucoup d'inquiétude au cardinal Mazarin, qui sçavoit que dans son pays un arrêt de cette nature n'auroit pas été long-temps sans être exécuté. Mais ce qui lui en donna davantage, fut un petit ouvrage de Marigny, qui contenoit un tarif ou répartition de cette somme de quinze mille livres, en faveur de ceux qui trouveroient le moyen de se défaire de lui ou de le mutiler; l'auteur ayant plaisamment imaginé plus de cent manieres différentes

d'attenter sur la personne du cardinal, qui pouvoient tenter ses domestiques & ceux qui approchoient de lui, sans qu'il lui fût possible de se précautionner contre ceux qui auroient voulu l'entreprendre, & cela étoit assaisonné d'une espece de plaisanterie, qui fait souvent plus d'impression que les choses les plus sérieuses. Ce Marigny étoit d'un talent merveilleux pour ces sortes d'ouvrages, & il avoit déja régalé le public de plusieurs chansons, vaudevilles, ballades & autres gentillesses de cette nature, pendant la prison de M. le prince, qui n'avoient pas peu contribué à se rendre le parti des frondeurs favorable. En conséquence du dernier arrêt, le parlement envoya les sieurs Bitaud & du Coudray-de-Giviers pour faire rompre les ponts sur la route du cardinal : & ces deux conseillers étant arrivés à Pont-sur-Yonne, à peu près dans le même temps que le maréchal d'Hoquincourt, le sieur Bitaud fut fait prisonnier, & le sieur de Giviers se sauva après avoir été poursuivi long-temps par les coureurs du maréchal. Cette nouvelle donna lieu à une longue délibération du parlement, auquel on rapporta que le dernier avoit été tué; mais ce bruit s'étant trouvé

faux, les conclusions furent modérées, & on se contenta de donner des arrêts pour la liberté du sieur Bitaud, à laquelle on prioit même les autres parlements de s'intéresser, comme si c'eût été une affaire importante. On n'en jugea pas de même à la cour, qui donna ordre que le sieur Bitaud fût élargi presque aussi-tôt après sa détention.

Enfin le cardinal Mazarin ayant surmonté tous les obstacles arriva à Poitiers, & la reine bien informée de sa marche, engagea le roi d'aller au-devant de lui jusqu'à une grande lieue, où l'ayant rencontré, S. M. le conduisit à cheval chez la reine, que l'impatience retint plus d'une heure à une fenêtre pour voir arriver son cher favori. Les députés du parlement, qui arriverent presqu'en même temps, ne furent pas reçus si favorablement. On ne laissa pas pourtant de répondre à leurs remontrances d'une maniere assez honnête, disant qu'on étoit persuadé des bonnes intentions de la compagnie, & qu'elle n'auroit pas fait cette démarche, si elle avoit sçu que le cardinal n'étoit entré en France que par ordre de S. M. qui lui avoit commandé de lever des troupes, & de les lui amener, afin de soumettre plus prompte-

ment les rebelles; que l'arrêt qu'ils avoient donné contre lui étoit extraordinaire & sans exemple; que le cardinal vouloit se justifier, & que Sa Majesté ne pouvoit le lui refuser. Cependant M. le prince dépêcha le sieur de la Sale au parlement avec une lettre, & fit présenter une requête par laquelle il demandoit une surséance de la déclaration qui avoit été donnée contre lui jusqu'à l'entiere exécution des arrêts contre le cardinal: ce qui lui fut accordé par un arrêt du 12 janvier 1652. Mais on n'en demeura pas là; car en délibérant sur la réponse faite aux députés, il fut arrêté le 25 du même mois, que très-humbles remontrances seroient faites au roi pour l'éloignement du cardinal, & cependant que les arrêts donnés contre lui seroient exécutés, & les autres parlements priés d'en donner de semblables: ce que quelques-uns firent dans la suite.

Pendant que tout cela se passoit à Paris, les troupes Espagnoles s'avancerent sous le commandement du duc de Nemours jusques sur la Loire, sans aucun obstacle, & le duc de Rohan-Chabot se saisit de la ville d'Angers, ce qui obligea le roi d'aller à Saumur pour assiéger cette place, que ce duc

ne défendit pas long-temps, s'étant rendu à la veille du ſecours qui lui avoit été envoyé ſous les ordres du duc de Beaufort. Cela n'empêcha pas que S. A. R. ne le prît ſous ſa protection, ſans laquelle il n'auroit pas certainement obtenu la vérification de ſes lettres de duc & pair; tout le monde étant perſuadé que ce ſeigneur, qui de tout temps avoit été attaché aux intérêts du cardinal, n'avoit excité ce déſordre que pour ſe rendre le parlement favorable. Quoi qu'il en ſoit, il fut blâmé des deux partis, celui de la cour l'accuſant d'ingratitude & d'infidélité, & M. le prince de lâcheté, pour avoir rendu une place dont le ſecours étoit aſſuré.

Il arriva dans le même temps une affaire qui auroit pu avoir de grandes ſuites, ſi elle eût été bien ménagée. Ce fut la diverſion des rentes de l'hôtel-de-ville, que S. M. fit arrêter dans toutes les recettes, pour s'en ſervir aux néceſſités de la guerre. Le parlement prit feu d'abord là-deſſus, & la choſe fut pouſſée juſqu'à une aſſemblée de toutes les compagnies ſouveraines dans la chambre de S. Louis, où il y eut pluſieurs conférences, dans leſquelles les partiſans de M. le prince firent

plusieurs tentatives pour engager, sous prétexte de l'intérêt public, les compagnies souveraines & le corps de ville dans une union semblable à celle de 1648. Mais ils n'y purent réussir, la plûpart des députés ayant déclaré qu'ils n'avoient ordre de conférer que sur l'affaire des rentes, & qu'on leur parloit d'autres choses. Ainsi l'affaire tirant en longueur, fut dissipée peu à peu par quelques arrêts du conseil, qui sembloient mettre à couvert les intérêts des particuliers *.

Le parlement ayant beaucoup ralenti de sa premiere chaleur sur cette affaire, se radoucit aussi peu-à-peu sur les autres, de maniere qu'il ne fut pas possible de parvenir à l'union tant desirée, quoique le maréchal d'Estampes eût proposé pour cela un nouvel expédient, qui d'abord fut approuvé par plusieurs

* On fit en cette occasion bien des chansons & de petits vers. Nous nous contenterons de rapporter le Vaudeville suivant :

Si des rentes pour nos péchés
Les quartiers nous sont retranchés,
Pourquoi nous échauffer la bile?
Nous ne changerons que de lieu.
Nous allions à l'hôtel-de-ville,
Et nous irons à l'hotel-Dieu.

perſonnes, mais combattu enſuite par le plus grand nombre. Les amis de M. le prince ne ſe rebuterent point, & les troupes du roi s'étant approchées de Paris après la réduction d'Angers, il ſe ſervit de ce prétexte pour animer le parlement, ſous ombre qu'il avoit autrefois donné des arrêts qui défendoient les approches de Paris aux troupes, dix lieues à la ronde. Mais le maréchal de l'Hôpital, gouverneur de Paris, éluda cet artifice par l'offre qu'il fit au nom de S. M. de les faire éloigner, pourvu que celles de S. A. R. & du duc de Nemours fiſſent la même choſe. Ainſi cette propoſition, quoique ſpécieuſe, n'eut point de ſuite. Le maréchal de l'Hôpital étoit un homme ferme, qui avoit été choiſi comme tel pour gouverner cette grande ville dans ces temps difficiles, & auſſi en conſidération de la princeſſe Palatine, qui lui avoit ménagé ce poſte, à la priere de madame de Rhodes, ſa bonne amie, belle-fille du maréchal. Ce furent auſſi ces deux dames qui formerent une étroite liaiſon entre le coadjuteur & ce maréchal, leſquels agiſſant de concert contre les deſſeins de Mr. le prince, trouvoient aiſément les moyens de rompre ſes meſures dans la ville & dans le parlement.

Car quoique le coadjuteur eût reçu dans ce temps-là le chapeau de cardinal, & que par cette raison il fut exclus du parlement, ses amis ne laissoient pas de s'y employer mieux que jamais, encouragés par sa nouvelle dignité, sur laquelle ils fondoient des espérances chimériques pour lui d'une fortune & d'une autorité plus considérables qu'il n'en avoit eu jusques-là. Ces pensées entrerent si bien dans la tête de quelques-uns de ces Mrs. que, quoiqu'il n'eût aucun bien, ils ne laisserent pas d'aller lui offrir leurs bourses, entr'autres les sieurs Dorat, le Fevre, de la Barre, & Pinon du Martrai ; de sorte que le coadjuteur se trouva pendant un peu de temps avec cinquante mille écus d'argent comptant & autant de billets sur sa seule réputation. Cependant il n'eut pas besoin d'envoyer beaucoup d'argent à Rome, si ce n'est pour quelques voyages de l'abbé Charier, qu'il avoit envoyé pour solliciter le chapeau, & pour quelques présents de bijoux à la princesse de Rossane, qui avoit épousé le neveu du pape Innocent X. Car le pontife se trouva dans des dispositions si favorables pour lui, tellement prévenu de ses grandes qualités, & si peu persuadé de celles du cardinal

Mazarin, que la négociation du chapeau ne reçut presqu'aucune difficulté auprès de S. S. qui s'imagina que le coadjuteur alloit aussi-tôt remplir la place du cardinal ; qu'il auroit peut-être plus d'égards pour lui & pour le S. Siége, que son prédécesseur. La seule chose qui retarda un peu sa promotion fut qu'elle ne devoit pas être seule, & qu'il en falloit faire pour les autres couronnes ; & de plus les oppositions secrétes du bailli de Valencey, ambassadeur à Rome, qui fut depuis grand prieur de France, qui le traversoit sourdement par les ordres du cardinal Mazarin, n'osant le faire ouvertement, parce que ses instructions n'étoient pas précises, mais ambiguës, à cause des mesures que ce ministre étoit alors obligé de garder avec le coadjuteur, dont les services lui étoient utiles & nécessaires. Ainsi on se contenta d'insinuer adroitement à la cour de Rome que ce prélat étoit janséniste : & il s'en fallut peu que cet artifice ne leur réussît, attendu que dans ce temps-là le seul nom de janséniste étoit du moins aussi odieux à Rome que celui de Mazarin en France ; & monsignor Chigi, secrétaire des brefs, prit une si forte alarme sur ce soupçon, qu'il obligea le pape à de-

mander au coadjuteur un écrit, par lequel il renonçoit au janſéniſme. En ſon particulier le pape ne s'en mettoit pas fort en peine; mais monſignor Chigi, qui ſe gouvernoit par les Jéſuites, n'entendoit point raiſon là-deſſus, de ſorte que l'abbé Charier fut obligé de dépêcher un courier exprès au coadjuteur pour lui demander une abjuration formelle du janſéniſme; mais il n'en voulut rien faire, quoique dans le fond il ne fût ni janſéniſte, ni moliniſte, & qu'il s'embarraſſât fort peu des diſputes du temps. Peu s'en fallut même qu'il ne fît le contraire, ayant commencé une lettre latine qu'il n'a jamais achevée, pour s'excuſer & prouver par pluſieurs raiſons, qu'on ne devoit pas exiger cela de lui, & qu'il n'étoit point obligé de donner l'écrit qu'on lui demandoit. Il fit voir ce commencement de lettre à tous ſes amis un peu familiers, mais la choſe en demeura-là, & il arriva heureuſement pour lui que les affaires ayant changé de face, par les bruits qui ſe répandirent du retour du cardinal Mazarin, l'abbé Charier ſçut bien profiter de cette conjoncture, & repréſenter au pape que ſes bonnes intentions pour le coadjuteur alloient devenir inutiles, ſi le cardinal rentroit

une fois à la cour, où il feroit le maître plus que jamais, & en état de le perdre, à moins que S. S. ne prévînt fon retour, & ne le mît en état de fe foutenir par lui-même, ajoutant qu'il avoit avis certain que la révocation de fa nomination étoit en chemin, ce qui étoit vrai. De forte que le pape fe réfolut tout d'un coup d'avancer la promotion, après avoir tiré un écrit de l'abbé Charier, par lequel il s'engageoit d'en tirer un du coadjuteur, tel qu'il le defiroit. Cette réfolution, quoique fort fecréte, ne laiffa pas de pénétrer aux oreilles du bailli de Valencey, qui ayant ordre de révoquer la nomination en cas de befoin, envoya auffi-tôt demander audience le dimanche au foir pour le lundi matin. L'audience lui ayant été accordée fans aucune difficulté, il crut qu'il n'y avoit encore rien à craindre. Cependant le pape qui fe doutoit bien de fon deffein, envoya intimer le confiftoire à petit bruit le lundi matin 18 février 1652, de fort bonne heure, & l'ayant commencé par la promotion, il attendit tranquillement la vifite de l'ambaffadeur, qui envoya s'excufer voyant que le coup étoit manqué. Cela dut le toucher d'autant plus fenfiblement, que le diman-

che au ſoir il avoit reçu par un courier exprès, non-ſeulement la révocation en forme, mais auſſi une nomination en ſa faveur. Du moins le bruit en courut à Rome. Quoi qu'il en ſoit, la nouvelle de cette promotion étant arrivée à Paris par le courier du grand duc qui devança celui de l'abbé Charier, le coadjuteur, qui prit auſſi-tôt le titre de cardinal de Retz, l'envoya annoncer à tous ſes amis, qui en témoignerent une joie extrême, à la réſerve de madame & de mademoiſelle de Chevreuſe, qui en parurent peu touchées, attendu qu'elles avoient découvert les intrigues de ce prélat avec la princeſſe Palatine. Ce n'eſt pas qu'il n'eût toujours continué de vivre bien avec elles, & d'y être fort aſſidu. Auſſi s'acquitterent-elles fort exactement à ſon égard de toutes les démonſtrations extérieures uſitées dans des occaſions de cette nature. Mais on voyoit bien que leur joie n'étoit pas naturelle ni ſincere, ſur-tout celle de mademoiſelle de Chevreuſe, qui ne jouoit pas ſi bien ſon jeu que madame ſa mere, & qui pouvoit avoir d'autres ſujets de mécontentement que celui de la jalouſie des affaires, & le commerce avec la princeſſe Palatine. Le cardinal de Retz

de ſon côté avoit trouvé mauvais que madame de Chevreuſe eût fait l'abbé Fouquet ſon principal agent à la cour, de ſorte que de part & d'autre il y avoit des ſujets de refroidiſſement, qui cependant ne furent connus que de peu de perſonnes : les marques extérieures de bonne intelligence ayant duré juſqu'à la mort de mademoiſelle de Chevreuſe, qui arriva peu de mois après.

Cette mort ſurprit tout le monde, mademoiſelle de Chevreuſe n'ayant été malade que trois ou quatre jours ſans aucun mauvais accident que celui qui l'étouffa tout d'un coup. On remarqua que ſon viſage & ſon corps devinrent tout noirs, auſſi-bien que l'argenterie qui étoit dans ſa chambre ; de ſorte que le bruit courut que c'étoit un effet du poiſon qu'elle avoit pris elle-même, ou que madame ſa mere lui avoit donné pour des raiſons ſecrétes. Quoi qu'il en ſoit, le cardinal de Retz reçut cette nouvelle avec tant d'indifférence, que cela fit de la peine à ceux qui ſçavoient la maniere dont il avoit vécu avec elle.

Si la promotion du cardinal de Retz fit plaiſir à ſes partiſans, elle déplut beaucoup à ceux de M. le prince, & même aux perſonnes neutres, qui de-

meurerent convaincues que dans les affaires passées, il n'avoit eu en vue que ses intérêts particuliers, & que dans la suite il suivroit aveuglément le parti de la cour, ce qui étoit de dangereuse conséquence pour lui, d'autant plus qu'on tâcha d'inspirer ce sentiment à S. A. R. mais ce fut inutilement, & ce prince fut un de ceux qui lui marquerent la plus véritable joie de sa nouvelle dignité. Il lui fit même l'honneur de l'aller voir chez lui; & quoiqu'il favorisât le parti de M. le prince, il ne laissa pas d'écouter toujours & de suivre souvent les avis du nouveau cardinal.

Aussi se donnoit-il de garde d'épouser en sa présence les intérêts du cardinal Mazarin; mais en récompense il ne manquoit pas de lui représenter dans les occasions, qu'il n'étoit pas de son intérêt de contribuer à l'augmentation du crédit de M. le prince. C'étoit-là l'endroit sensible de M. le duc d'Orléans & par où il étoit susceptible de toutes sortes d'impressions. Ce que le cardinal de Retz sçavoit mieux que personne, & il sçut bien se prévaloir en plusieurs rencontres de cette jalousie, pour l'empêcher de faire bien des choses pour S. A. R. Ce fut par-là qu'il

le détourna du voyage d'Orléans, où les amis de M. le prince firent tout ce qu'ils purent pour le faire aller, afin de prévenir l'armée du roi qui s'avançoit de ce côté-là, ce qui lui auroit été aisé, cette ville étant la capitale de son domaine. Mais ce qu'ils ne purent obtenir de lui, ils l'obtinrent de mademoiselle sa fille, qui se laissa persuader de s'aller jetter dans cette place, où elle fut introduite par une brêche qui fut faite par des bateliers: après quoi la cour ne pensa plus à la vérité au dessein qu'elle avoit formé de s'établir à Orléans. Mais si S. A. R. y eut été elle-même, sa présence auroit produit tout un autre effet, & auroit sans doute donné plus de vigueur aux affaires de Paris.

Ainsi, quoique les amis de M. le prince eussent fait ce qu'ils desiroient de ce côté-là, ils jugerent que ce n'étoit pas assez, & qu'il falloit trouver les moyens de s'assurer de l'esprit de S. A. R. qui leur échappoit en bien des occasions. C'est pourquoi ils écrivirent à M. le prince, qui étoit encore à Bourdeaux, qu'il falloit absolument venir à Paris, attendu que le cardinal de Retz devenoit de jour en jour plus puissant auprès de M. le duc d'Orléans, & que son

ſon parti appuyé de celui de la cour ſe fortifioit dans la ville, de maniere qu'ils n'y pourroient pas réſiſter, ſi l'armée du roi s'en approchoit. Sur ces avis M. le prince ſe réſolut de venir à Paris, d'autant plus que ſes affaires n'alloient pas bien en Guyenne, & que les troupes Eſpagnoles avoient beſoin d'un autre chef, que M. le duc de Nemours. Il eſpéroit auſſi que les négociations du duc de la Rochefoucault & de Gourville avec le cardinal Mazarin, deviendroient plus vives par ſa préſence, & qu'il lui feroit plus aiſé de prendre ſon parti ſuivant les conjonctures.

Cependant dès que le bruit de ſon retour fut répandu dans la ville, le maréchal de l'Hôpital, le prévôt des marchands & les échevins aſſiſtés de pluſieurs bons bourgeois, allerent chez S. A. R. pour lui repréſenter qu'on ne devoit pas le recevoir, qu'il ne ſe fût auparavant juſtifié des faits contenus en la déclaration donnée contre lui: à quoi M. le duc d'Orléans ſe contenta de répondre, que le prince ne venoit point pour cauſer aucun trouble, mais ſeulement pour conférer avec lui, & qu'il ne ſéjourneroit à Paris que vingt-quatre heures. Cela n'empêcha pas que ſes partiſans n'affichaſſent des placards

pour faire soulever le peuple, & n'envoyassent leurs émissaires pour crier dans les rues, *vive le roi*, *vivent les princes*, *point de Mazarin:* en quoi ils réussissoient si bien, que S. A. R. fut obligée d'envoyer ses gardes, & de faire armer les bourgeois pour dissiper une troupe de canaille qui vouloit piller l'hôtel de Nevers, appartenant au sieur Guénégaud, secrétaire d'état, & dont on fut obligé de faire pendre quelques-uns au bout du pont-neuf. Dans cette disposition Mr. le prince auroit peut-être eu de la peine à entrer dans Paris, s'il n'avoit eu le bonheur d'enlever quelques quartiers de l'armée du roi, sous la conduite du maréchal d'Hoquincourt, sur la Loire : mais cette nouvelle étant venue, retint tout le monde dans le respect, & personne n'osa branler.

Mr. le prince arriva à Paris le 11 avril 1652, suivi du duc de la Rochefoucault & de quelques autres seigneurs en petit nombre, ayant été obligé de se servir du passeport du marquis de Levy, pour faire son voyage avec moins de risque, & de se mettre à sa suite en qualité de cornette, sous la conduite d'un gentilhomme nommé Saint-Hypolite, qui connoissoit parfaitement les

chemins. Un ſoir qu'ils étoient à ſouper chez un vieux gentilhomme, il arriva qu'en buvant, le maître qui ne connoiſſoit pas les principaux de ſes hôtes, ſe mit à dire pluſieurs vérités aſſez drôles de la maiſon de S. A., qui les ignoroit ſans doute, & qui l'embarraſſerent aſſez, auſſi-bien que le duc de la Rochefoucault qui y avoit bonne part. Le marquis de Levy eut beau faire pour empêcher ce gentilhomme de continuer, il ne lui fut pas poſſible de retenir ſa langue, ni de l'empêcher de dire tout ce qu'il ſçavoit. Cependant ces hiſtoires, quoique vraies & très-offenſantes, ne troublerent point la fête. Mr. le prince fit bonne contenance, & fit ſemblant d'en rire comme les autres: & le lendemain, comme ſi de rien n'eut été, ils continuerent leur voyage, S. A. raillant les uns & les autres ſur leurs aventures. On remarqua entr'autres choſes, qu'étant près de joindre ſon armée, il dit à Chavagnac, qu'il avoit déja changé de maître, & qu'il pourroit bien encore en changer: à quoi ce gentilhomme repartit bruſquement, qu'il étoit vrai, & qu'il en changeroit juſqu'à ce qu'il en eût trouvé un bon: ce qui arriva effectivement peu de temps après. Mr. le

duc d'Orléans fut au-devant de Mr. le prince une lieue hors de la ville, & le mena le lendemain au parlement, où ils protesterent tous deux que ce qu'ils avoient fait étoit pour le service du roi, le bien public, & le repos du royaume : après quoi M. le prince prenant la parole dit qu'il venoit remercier le parlement, de la surséance qu'il avoit accordée de la déclaration publiée au nom du roi contre lui ; qu'il prioit la compagnie d'être persuadée que son intention n'étoit point de troubler l'état ; qu'il n'en auroit jamais d'autre que d'employer sa vie au service du roi, comme il avoit déja fait, & qu'il étoit prêt de mettre les armes bas, dès que le cardinal Mazarin seroit hors du royaume, & que les arrêts donnés contre lui auroient été exécutés; priant que sa déclaration fût enregistrée & qu'on lui en donnât acte. Ce discours spécieux fut fort applaudi & fit des impressions avantageuses dans la plûpart des esprits pour lui, d'autant plus que dans le même-temps, la cour soutenoit ouvertement le cardinal Mazarin, & que S. M. n'avoit jamais voulu souffrir la lecture des remontrances du parlement, malgré les instances des députés, s'étant contenté d'y répondre par une lettre

de cachet, avec une déclaration qui portoit que toutes les procédures, informations & arrêts contre le cardinal Mazarin seroient envoyés au garde des sceaux, pour y être pourvu ainsi que le roi aviseroit bon, & que cependant l'exécution des arrêts & de la déclaration donnée contre lui le 6 septembre seroit sursise. Le parlement s'étant assemblé pour délibérer, les avis se trouverent partagés pendant plusieurs jours : mais enfin il fut arrêté que les mêmes députés retourneroient à la cour & feroient toutes les instances possibles pour obtenir la lecture des remontrances en présence de S. M. & que pour en avoir réponse, la déclaration de Mr. le duc d'Orléans & de Mr. le prince seroit aussi portée à S. M. & envoyée aux autres parlements & compagnies souveraines, qui seroient priés d'envoyer aussi leurs députés à la cour; qu'enfin il seroit fait une assemblée générale en la maison de ville, où S. A. R. & Mr. le prince seroient priés de faire une déclaration semblable à celle qu'ils avoient faite au parlement, & l'assemblée de ville conviée d'envoyer aussi des députés, pour demander tous ensemble l'éloignement du cardinal Mazarin. Tout cela fut exécuté. Mr. le duc d'Orléans

& Mr. le prince ayant été réitérer leur déclaration à la chambre des comptes, à la cour des aides & à la maison de ville ; on y prit des résolutions conformes à l'arrêt du parlement, mais d'une maniere qui fit juger qu'ils ne prenoient ce parti qu'avec peine, & par pure complaisance pour les princes. Le sieur de Nicolaï, premier président de la chambre des comptes, dit même que leurs remontrances seroient inutiles, & qu'ils feroient mieux de s'entremettre pour un bon accommodement : à quoi quelques maîtres des comptes ajouterent que le mieux seroit de défendre toute levée de gens de guerre sans permission du roi. Le sieur Amelot, premier président de la cour des aides, prit même la liberté de dire en face à M. le prince, qu'il s'étonnoit fort qu'après avoir triomphé si glorieusement des ennemis de l'état, il eût voulu se liguer avec eux contre S. M. & que non content de cela il vînt encore en triompher devant la compagnie.

La députation générale qui se différoit de jour en jour, découvroit encore mieux la véritable disposition des esprits, chaque corps cherchant des prétextes pour reculer, particulierement celui de la ville, qui porta ses plaintes au

parlement, de ce que les ponts de Charenton, de S. Cloud & de Neuilly avoient été rompus par ordre des princes : ce qui empêchoit de faire venir des vivres à Paris. Cette plainte fit du bruit, qui cependant fut appaisé, quand on sçut que les troupes du roi étoient à Melun & à Corbeil.

Cependant Mrs. les princes voyant que les députés ne partoient pas, envoyerent à la cour Mrs. de Rohan, de Chavigny & de Goulas, pour y faire les mêmes déclarations & pour conférer des moyens de parvenir à la paix, mais avec ordre de ne point voir le cardinal Mazarin. La reine d'Angleterre contribua beaucoup à leur faire prendre cette résolution dans une visite qu'elle rendit à S. A. à qui elle dit, que le roi de la Grande Bretagne, son fils *, étant allé saluer le roi à Corbeil, avoit de lui-même proposé une conférence que S. M. accepta, pourvu que les princes en fussent d'accord, ce qui les obligea de faire cette démarche, pour faire connoître qu'il ne tenoit pas à eux que la paix ne se fît, quoiqu'ils

* Charles II, refugié en France, rétabli dans ses états après la mort de l'usurpateur Cromwel.

jugeassent bien que cette proposition étoit un artifice de la cour, afin d'arrêter le cours des affaires présentes. En effet ces Mrs. s'étant rendus à S. Germain, où la cour étoit arrivée, y firent leurs déclarations : mais on n'y eut aucun égard, & ils revinrent sans rien faire, quoiqu'ils eussent vu le cardinal: ce qui devoit rendre les affaires plus faciles. Mais ce ministre ne cherchoit qu'à engager des négociations inutiles & sans fin, pendant lesquelles il espéroit de fatiguer ses ennemis & de venir à bout de ses desseins. Ainsi les princes ne penserent plus qu'à presser l'exécution du dernier arrêt. Le procureur général fut envoyé à S. Germain demander un jour pour l'audience des députés, ce qui lui fut enfin accordé après plusieurs remises. Toutes les compagnies allerent donc à S. Germain l'une après l'autre. La chambre des comptes ni la cour des aides n'y furent pas bien reçues, malgré ce que leurs premiers présidents avoient dit aux princes. Le corps-de-ville fut le mieux traité, la cour sçachant que la plûpart de ceux qui le composoient étoient entiérement dans ses intérêts. A l'égard du parlement, S. M. consentit après quelques difficultés à entendre la lecture

de leurs remontrances contre le cardinal Mazarin, feignant d'accorder cette grace aux prieres de la reine : après quoi on dit aux députés, que le roi y feroit réponse dans quelques jours, quand il en auroit communiqué avec son conseil ; & à l'égard de l'éloignement des troupes, on dit que le roi avoit mandé le maréchal de l'Hôpital, & envoyé un passeport à S. A. R. pour telle personne qu'il lui plairoit d'envoyer, afin de conférer des moyens les plus propres pour cela.

Ce procédé n'étoit qu'une véritable fuite, & une affectation assez marquée de tirer les choses en longueur, afin de profiter du bénéfice du temps, sur le quel le cardinal faisoit toujours un grand fond (*a*). Mais ce temps ne fut pas si long qu'il l'auroit souhaité, à cause des instances des princes qui ne

(*a*) Le cardinal Mazarin se moquoit quelquefois avec ses confidents de la crédulité de ceux qui attribuoient à son esprit & à son adresse quantité d'événements favorables, qu'il ne devoit qu'au temps & au hasard. Il disoit qu'il lui étoit souvent arrivé qu'après avoir tourné son esprit en tout sens pour trouver quelque expédient décisif, sans pouvoir en venir à bout, il avoit tout abandonné au caprice de la fortune, qui disposoit admirablement toutes choses à une fin heureuse.

lui donnoient point de relâche. Car dès que les députés furent de retour, on délibéra aussi-tôt sur ce qui s'étoit passé à S. Germain, & il fut arrêté que les mêmes députés retourneroient pour presser une réponse plus positive, qui fut que S. M. nommeroit des commissaires pour conférer avec eux, ou avec ceux que le parlement voudroit nommer, des moyens de rétablir la tranquillité publique, & l'autorité du roi. C'étoit sur l'avis qu'on eut de l'entrée du duc de Lorraine en France avec sept ou huit mille hommes, sans quoi la cour ne se seroit peut être pas relâchée jusques-là. Ce n'est pas qu'il ne se fût passé bien des choses pendant le séjour de S. Germain, qui pouvoient donner de l'inquiétude au cardinal; mais il en étoit arrivé aussi beaucoup qui entretenoient ses espérances. Il ne se passoit guère de jours que le même peuple ne donnât des marques de son zéle pour les princes, & de sa fureur contre le cardinal Mazarin. Le prévôt des marchands & tout le corps-de-ville en fut attaqué en plusieurs rencontres, particuliérement une fois en sortant du Luxembourg, avec tant de violence, qu'ils furent obligés de se refugier dans quelques maisons au bout de la rue de

Tournon, & d'abandonner leurs carrosses qui furent mis en piéces par cette canaille. Cela seroit aussi arrivé à leurs personnes, s'ils ne s'étoient heureusement mis à couvert de leurs insultes. Le cardinal de Retz n'étoit pas plus épargné que les autres, quand il étoit obligé d'aller dans ce quartier; & comme les partisans de M. le prince l'avoient principalement en butte, il auroit couru plus de risque que personne, & il n'en auroit pas été quitte pour des injures qu'il essuyoit souvent, s'il n'avoit eu à sa suite des gens en état de le défendre. Cependant la plûpart des bourgeois sçavoient fort bien qu'il n'avoit pas dans le cœur pour le cardinal Mazarin tous les sentiments dont il étoit accusé. Ces emportements du peuple donnoient au cardinal Mazarin de violentes inquiétudes & des appréhensions, dont il étoit naturellement assez susceptible. De plus on affichoit tous les jours de nouveaux placards, & on imprimoit de nouveaux libelles contre lui & contre la cour. Et bien que le cardinal de Retz y fît répondre, & y répondit souvent lui-même d'une maniere beaucoup meilleure que celle des attaquants, il restoit toujours tant de chaleur & d'animosité dans le même

peuple, qu'il y avoit lieu de craindre qu'on n'en vînt enfin aux dernieres extrêmités.

Il eſt vrai que les partiſans de la cour appuyés des bons bourgeois & de la plus grande partie des honnêtes gens, faiſoient ce qu'ils pouvoient pour rabattre les coups, & pour diſpoſer les eſprits à un accommodement: ce qui parut aſſez ſenſiblement, lorſque M. le duc d'Orléans propoſa de faire garder les portes de la ville par les bourgeois, ſous prétexte d'empêcher les déſordres. Car le gouverneur, le prévôt des marchands & les échevins s'y oppoſerent d'abord très-fortement: mais enfin ils y conſentirent ſur un ordre du roi qui fut donné de concert avec les principaux chefs de la ville, qui promirent de ſi bien prendre leurs meſures, que la cour, bien loin d'en ſouffrir, en pourroit tirer de grands avantages. M. le duc d'Orléans fit une autre tentative pour ſe rendre maître de la ville, qui ne fût pas mieux reçue, ſous prétexte de veiller à la sûreté du parlement, qui ſe trouvoit expoſé comme les autres, aux inſultes de la canaille, en propoſant de ſe repoſer de ce ſoin ſur S. A. R. Mais on jugea que ce nouveau pouvoir étoit d'une trop

grande conséquence, & qu'il alloit à déposséder les magistrats & à changer le cours ordinaire du gouvernement. M. le prince tâcha aussi, mais inutilement, de faire prendre les armes aux bourgeois, à l'occasion de l'attaque de S. Cloud par M. de Turenne. Il monta aussi-tôt à cheval & courut par les rues, pour exciter le peuple à le suivre, pour aller au secours de cette place; mais il ne put débaucher que quelques volontaires de la ville, avec lesquels, au lieu de tourner du côté de S. Cloud, il tourna du côté de S. Denis dont il se rendit maître sans beaucoup de peine. Entreprise qui fut aussi-tôt désavouée par la ville, laquelle écrivit au roi, que cette sortie s'étoit faite sans ordre. D'ailleurs cette ville fut reprise dès le lendemain par les troupes de S. M. qui l'abandonnerent ensuite, témoignant se mettre peu en peine de ce poste.

Après ce désaveu de la ville, qui faisoit assez connoître la disposition des esprits, le parlement fit une autre démarche qui n'étoit pas moins considérable, en s'opposant avec beaucoup de fermeté au dessein que S. A. R. avoit formé de conduire solemnellement M. le duc de Lorraine au palais & de le faire entrer au parlement, ce que la

compagnie ne voulut jamais souffrir : de sorte qu'il fut obligé de s'en désister. Ces divers incidents tenoient les esprits en suspens de part & d'autre ; & pendant que MM. les princes faisoient tous leurs efforts pour se rendre maîtres du parlement, & de la ville, les partisans de la cour tâchoient de disposer les choses à la paix, & au retour du roi. Ce fut dans cette vue que le prévôt des marchands & les échevins proposerent au parlement de faire une procession générale pour la paix avec la chasse de sainte Genevieve, patrone de Paris ; attendu que ces actions extérieures de religion font souvent de grands effets sur les esprits des peuples dans des conjonctures douteuses & embarrassantes. Cette cérémonie se fit avec toute la pompe & toutes les cérémonies imaginables, le parlement, toutes les cours souveraines, le corps-de-ville, & généralement tous les corps ecclésiastiques & séculiers y ayant assisté : ce qui ne servit pas peu à inspirer des desirs de paix à tout le monde. Le parlement commença à tourner ses délibérations de ce côté-là, & de disposer les esprits à la conférence que la cour desiroit, & que les princes éloignoient toujours autant qu'il leur étoit

possible, dans l'espérance que l'armée du duc de Lorraine qui étoit vers Brie-Comte-Robert, les mettroit bientôt en état de donner la loi. Mais ils furent bien surpris, lorsqu'ils apprirent que ce duc s'étoit retiré à la premiere nouvelle de l'approche du vicomte de Turenne, qui ayant fait passer en diligence l'armée du roi sur le pont de Corbeil, après avoir levé le siege d'Etampes, s'étoit mis en état de l'attaquer, avant que l'armée des princes pût le joindre. De maniere que le duc de Lorraine se trouvant pressé donna les mains à un accommodement avec la cour, dont le roi d'Angleterre fut médiateur, sans autres conditions que de le laisser retourner d'où il étoit venu, sans le poursuivre, quoique le bruit courût qu'il s'étoit laissé gagner par une somme d'argent assez médiocre. Mais la vérité est que la nécessité le réduisit à prendre ce parti, se sentant beaucoup plus foible que M. de Turenne, & sçachant bien que le dessein des espagnols n'étoit pas de donner des batailles en faveur de M. le prince. Ainsi S. A. qui s'étoit avancé à son secours fut obligé de retourner sur ses pas promptement, & de mener ses troupes à S. Cloud. Cependant les députés

du parlement ayant suivi la cour à Melun, en rapporterent une nouvelle réponse du roi, par laquelle S. M. commença de déclarer que son intention étoit de consentir à l'éloignement du cardinal, quoiqu'elle fût persuadée que les princes ne se servoient de son nom que pour colorer leurs mauvais desseins. C'est pourquoi S. M. demandoit, si en congédiant le cardinal, les princes renonceroient à toutes sortes d'intrigues, sçachant bien que le traité avec les Espagnols étoit général, & ne les assujettissoit point à mettre les armes bas. En cas de l'éloignement du cardinal, le roi demandoit aussi si les princes n'exigeroient point autre chose de lui, s'ils rentreroient dans leur devoir aussi-tôt après, eux & leurs partisans, & s'ils s'engageroient de congédier incessamment toutes leurs troupes soit Françoises soit étrangeres, & de soumettre à son obéissance toutes les places dont ils étoient les maîtres, & les villes rebelles ; comme Bourdeaux, &c. Les princes firent ce qu'ils purent pour se dispenser de répondre précisément à toutes ces questions, insinuant que c'étoient des artifices du cardinal Mazarin. Mais enfin après plusieurs déliberations ils furent obligés de se confor-

ner aux desirs du peuple, & de promettre qu'ils exécuteroient de bonne foi ces articles, dès que S. M. auroit éloigné le cardinal, sçachant bien que s'ils ne l'avoient pas fait, on auroit passé outre, & que la maison de ville auroit pris des mesures avec le gouverneur pour arrêter la populace insolente, & pourvoir à la sûreté du parlement & de la ville.

M. le prince remarquoit aussi que S. A. R. commençoit à se rebuter de ces désordres continuels, & jugeoit que si la cour prenoit la résolution de lui accorder quelque satisfaction apparente sur le fait du cardinal Mazarin, il ne lui seroit pas possible de le tenir davantage, non plus que la plûpart de ses partisans, qui ne cherchoient que des prétextes pour se tirer d'intrigue, sans se mettre en peine d'être trompés. Aussi la déclaration des princes ayant été dressée, le parlement ordonna qu'elle seroit incessamment portée au roi par des députés qui feroient entendre à S. M. que la compagnie étoit entiérement disposée à faire de leur part tout ce qui seroit nécessaire pour acheminer les choses à un bon accommodement. Cet arrêt contribua beaucoup à ruiner les affaires de M. le prince, & fit extraordinairement crier ses émissaires, qui firent ce

jour-là, & les suivants, beaucoup plus de bruit à la sortie du palais, qu'ils n'avoient encore fait. Cependant il n'arriva point de désordre, parce que le prévôt des marchands & les échevins faisoient tous les jours monter des compagnies bourgeoises à la garde de toutes les avenues du palais pour la sûreté du parlement. Précaution à laquelle on eut assez de peine, dans les commencements, à s'accoutumer, & qui coûta la vie à près de quarante personnes sur le quai des orfévres, par l'insolence de quelques bourgeois du quartier, qui se mirent à crier *au Mazarin* sur une compagnie de la colonelle du sieur Menardeau-Champré, conseiller de la grand' chambre, qui marchoit du côté de la petite porte du palais, vis-à-vis le logis du premier président. Il est vrai que tout le monde connoissoit ce colonel pour être fort attaché aux intérêts du cardinal & dans des sentiments tout-à-fait opposés à ceux du peuple. Cependant les cris redoublés de Mazarin ayant été suivis d'une décharge que fit sur eux la compagnie qui gardoit la chaîne devant le cheval de bronze, ils y répondirent de maniere que les auteurs de l'insulte eurent lieu de s'en repentir. Cette garde bourgeoise ayant été bien

rétablie rassura les partisans de la cour & ceux qui desiroient la paix, qui commencerent à se déclarer si ouvertement & en si grand nombre, que ceux de M. le prince avec tous leurs mouvements ne purent parvenir à lui faire ouvrir aucune des portes de Paris, lorsque M. de Turenne l'obligea de chercher une retraite sous les murs de cette grande ville, quoiqu'il se présentât successivement à celle de la Conférence, de S. Honoré, de S. Denis, de S. Martin, jusqu'à celle de S. Antoine. Celle ci lui fut enfin ouverte par les sollicitations de mademoiselle, & de son autorité; après qu'elle eut obligé les troupes du roi à se retirer, en faisant tirer le canon de la Bastille sur elles : ce qui fut le salut de M. le prince, & de toute son armée. Sans cela elle auroit été entiérement défaite sous les yeux de la plûpart des bourgeois de Paris, qui ne faisoient que s'en rire, plusieurs ayant même tiré sur ses troupes, & quelques-uns ayant été assez hardis pour se vanter d'avoir tiré sur sa personne. M. le duc d'Orleans ne s'en émut pas beaucoup davantage, & ceux qui l'environnoient ne purent jamais obtenir de lui de sortir dans les rues pendant la bataille, pour marquer

qu'il y prenoit intérêt. Après cette action, le prévôt des marchands & les échevins encouragés par le succès des armes du roi, prirent cette occasion pour convoquer l'assemblée générale qui avoit été ordonnée par le parlement, où ils inviterent ceux de tous les corps qu'ils sçavoient les mieux intentionnés pour la paix, dans la résolution de leur proposer le retour du roi pur & simple, sans aucune condition: ce qui auroit été certainement arrêté, si MM. les princes, avertis de leur dessein, ne s'étoient rendus à cette assemblée pour s'y opposer. L'entreprise étoit difficile: c'est pourquoi M. le prince qui connoissoit la disposition des esprits, ayant jugé qu'il tenteroit inutilement de les faire entrer dans ses sentimens par les voies ordinaires, résolut d'emporter leurs suffrages par force, en les intimidant.

Dans cette vue il fit entrer dans la ville un grand nombre d'officiers & de soldats, lesquels s'étant répandus aux environs de l'hôtel de-ville, se mêlerent avec le même peuple & les émissaires ordinaires de S. A. mettant ensuite de la paille à leurs chapeaux, comme ils avoient fait le jour de la bataille de S. Antoine. Ils forcerent peu

peu tous ceux qui passoient, de prendre la même marque, ce qui devint si ommun & si nécessaire, que personne ı'osoit paroître sans en avoir, sans en xcepter les femmes ni les religieux. Ce ›rélude assez manifeste de sédition n'em›êcha pas que le maréchal de l'Hôpi:al, le prévôt des marchands, les échevins & la plûpart de ceux qui avoient été invités, ne se trouvassent à l'hôtel-de-ville à deux heures après-midi: mais ce ne fut que pour remettre la partie, en vertu d'une lettre de cachet de S. M. dont le maréchal étoit porteur: ce qui ayant été approuvé de la plus grande partie des députés, MM. les princes furent obligés de se retirer, après avoir remercié la ville du passage qu'on avoit accordé à leurs troupes, & leur avoir fait des offres de service. M. le prince ayant dit tout haut en sortant qu'il n'y avoit dans l'assemblée que des Mazarins qui ne cherchoient qu'à prolonger les affaires, ses partisans qui n'attendoient que le moindre signal de sa part, se mirent à crier qu'il falloit les assommer tous, & en même temps ils coururent en foule à la porte de l'hôtel-de-ville pour y entrer de force, mais ils en furent heureusement empêchés par les archers qui trouverent le moyen de la fermer.

Cet obstacle, bien loin d'arrêter la fureur des séditieux, ne fit que les animer davantage, & pendant qu'une partie d'entr'eux tiroient dans les fenêtres de la maison de ville, les autres apporterent du bois pour brûler la porte, de sorte que les archers & les gardes du maréchal ayant été obligés de se retirer, ceux de l'assemblée se cacherent ou tâcherent de se sauver comme ils purent au travers de la foule, déguisés en différentes manieres : ce qui n'empêcha pas qu'il n'y en eût plusieurs de massacrés, entr'autres les sieurs le Gras, maître des requêtes, Ferrand, de Savari & le Févre, conseillers au parlement, & Miron, maître des comptes, tous ennemis déclarés du cardinal Mazarin. Enfin l'animosité du peuple étoit devenue si grande, que le curé de S. Jean s'étant avisé de porter le S. Sacrement dans la Greve, pour tâcher de les retenir dans le respect, ils le menacerent de le tuer lui-même, s'il ne se retiroit promptement.

Après tout, cette rage ne fut pas si universelle, que plusieurs des mutins qui paroissoient les plus échauffés ne s'employassent eux-mêmes à sauver ceux des députés qui étoient de leur connois-

nce. Le prévôt des marchands & le
ɔur de la Barre son fils furent sauvés
ɔ cette sorte par des bateliers qui
ndirent service à plusieurs autres pour
: l'argent. Le maréchal de l'Hôpital,
ıe le danger menaçoit plus que per-
nne, fut obligé de se déguiser pour
dérober à la fureur du peuple. Mais
ne put faire si bien qu'il ne fût re-
ınnu par le sieur Dauvilliers, le mê-
e qui avoit garanti le coadjuteur à
journée du palais contre une main
mée d'un poignard, & ce Dauvilliers
t peut-être la cause de son salut. Car
gentilhomme avec l'aide d'un valet
chambre d'un de ses amis, qu'il re-
arqua entre les séditieux l'épée à la
ain, l'ayant tiré heureusement de
ôtel-de-ville, le mena chez un bour-
ois de sa connoissance, d'où ils le
nduisirent chez lui pendant la nuit,
ec un nouveau risque, auquel ils ne
toient pas attendus : le maréchal,
oique déguisé, ayant été reconnu
: un cabaretier de la cabale de M.
prince proche la croix du Trahoir,
i se mit aussi-tôt à crier pour donner
arme au quartier. Dauvilliers qui le
nnoissoit s'étant approché de lui,
fit croire qu'il se méprenoit, & paf-
t vîte leur chemin, ils arriverent

heureusement à l'hôtel de l'Hôpital §.

Pendant tout ce tumulte, le duc de Beaufort & le marquis de la Boulaye étoient dans une maison à la Greve, d'où ils regardoient froidement ce qui se passoit, sans secourir personne, jusqu'à dix heures du soir, que S. A. R. envoya mademoiselle pour sauver quelques-uns de ses amis. Ils suivirent cette princesse à la maison de ville & firent retirer les séditieux assez à propos pour eux, attendu que plusieurs compagnies bourgeoises qui avoient eu le temps de se reconnoître, commençoient à marcher de ce côté-là pour délivrer ceux qui étoient enfermés, dans le dessein de faire main-basse sur les rebelles: en quoi ils auroient apparemment été secondés de la plus grande partie des habitants, à qui cette action avoit donné de l'horreur.

Quelques jours après, S. A. R. fut au parlement pour tâcher d'excuser cette

§ Bien des politiques crurent que parmi les mutins il y avoit des gens dévoués à la cour, qui les animoient exprès, pour dégoûter les bourgeois du parti des princes, qui passoient pour être les auteurs de cette violence; parce que l'on avoit entendu des gens crier, *à moi, Bourgogne, à moi, Condé.*

cette violence, mais inutilement. La plûpart des conseillers demeurerent clos & couverts dans leurs maisons, aussibien que les gens du roi, qui déserterent le parquet. Le maréchal de l'Hôpital & le prévôt de leur côté firent déclarer à la ville qu'ils n'y retourneroient plus, tant que les choses demeureroient dans l'état où elles étoient. De sorte que ce tumulte suscité par M. le prince nuisit beaucoup à ses affaires, & aliéna généralement tous les cœurs des habitants. Cependant dès ce temps-là bien des gens crurent que le cardinal Mazarin avoit eu beaucoup de part à ce désordre, & que par une personne gagnée il l'avoit proposé à S. A. comme une action capable d'intimider la cour, & de lui faire connoître ce qu'il pouvoit dans Paris, ayant envoyé en même temps des ordres secrets à ses amis, pour augmenter le désordre & porter la confusion jusqu'au dernier point, afin d'en faire tomber toute la haine sur M. le prince & de le ruiner entiérement dans l'esprit des Parisiens: en quoi il réussit parfaitement bien. On a sçu depuis, que ces ordres avoient été expédiés par le sieur Ariste, commis du comte de Brienne, secrétaire d'état.

D'un autre côté, le cardinal de Retz & ses amis, sans rien sçavoir de ces ordres secrets, ne négligerent rien pour exciter la haine publique contre M. le prince, par les bruits qu'ils faisoient courir de ses négociations avec la cour, avec plusieurs particularités qui furent toutes rassemblées dans un écrit intitulé : *les Intrigues de la paix*, dont il fut débité plus de cinq mille exemplaires en fort peu de jours.

M. le prince en auroit bien pu dire autant du cardinal de Retz & de ses amis, qui avoient tout leur commerce à la cour. Madame de Chevreuse avoit des relations avec l'abbé Fouquet, l'abbé Charier avec le grand prévôt & l'abbé de Sourches son frere. Madame de Rhodes qui mourut dans ce temps-là, faisoit elle-même ses voyages à la cour en habits déguisés *, aussi-bien que Berthet & le baron de Pennecors, parent du cardinal de Retz, qui tâchoient tous les deux de se rendre nécessaires & de

* On trouva dans sa garderobe cinq ou six frocs de différents moines. On prétend qu'elle mourut de chagrin de ce qu'étant allée, déguisée en cordelier, pour donner quelques avis au cardinal Mazarin, ce dernier les reçut froidement & avec mépris.

s'intriguer dans les négociations. Mais comme M. le prince n'étoit pas si bien informé des menées du cardinal de Retz qu'il l'étoit des siennes, il ne lui étoit pas si aisé de lui dire ses vérités, ni d'en tirer les avantages qu'on prenoit plus facilement contre S. A. R.

La seule ressource de M. le prince étoit donc dans la violence dont il auroit encore bien voulu se servir contre le cardinal de Retz : ce que la plûpart de ses amis appréhendant, ils convinrent qu'il devoit prendre le parti de la retraite, aussi-bien que le maréchal de l'Hôpital, & le prévot des marchands, & qu'il allât à Mezieres ou à Charleville, dont le marquis de Noirmoutiers & le vicomte de Bussi-Lamet, parents du cardinal, étoient gouverneurs. C'étoit le sentiment de l'évêque de Châlons, du duc de Brissac, du comte de Montresor, du marquis de Laigues, de l'abbé Charier & du sieur d'Argenteuil. Mais aussi-tôt que Joli, qui n'approuvoit pas cette conclusion, eut vu le sieur de Caumartin, ils résolurent d'exhorter le cardinal à tenir ferme, persuadés qu'il perdroit toute sa considération & son crédit auprès de la cour & du peuple, dès qu'il seroit hors de Paris, & qu'il suffisoit de le mettre en état

de résister à une insulte, en cas qu'on le voulût attaquer. C'est pourquoi le sieur de Caumartin lui offrit aussi-tôt une somme de dix mille livres pour s'assurer d'une bonne garde, qu'il composa de cent ou cent vingt Anglois de la suite du roi d'Angleterre, que ce prince voulut bien lui prêter: sans parler de plus de cent gentilshommes, dont une partie couchoit dans le petit archevêché, & les autres dans le cloître.

On s'assura aussi de la plûpart des bourgeois des environs, dont les capitaines promirent de se mettre sous les armes au premier bruit. Il y en eut même des quartiers éloignés, qui donnerent leur parole, entr'autres le sieur Houx, capitaine des bouchers, au bout du pont Notre-Dame. On donna ordre aussi aux curés de faire sonner le tocsin en cas d'alarme, & d'exciter le peuple au secours de leur archevêque. Outre ces précautions, on prit aussi celle d'ouvrir secrétement des vitres de l'église Notre-Dame, qui répondoient au petit archevêché; afin qu'en cas de besoin le cardinal de Retz pût se sauver dans les tours de l'église, où l'on fit provision de mousquets, de bombes, de grenades, avec des vivres pour quelques jours: tout cela dans un grand

secret & par le soin d'un bon prêtre qui avoit soin des cloches, nommé Carré: mais le reste étoit public. Les soldats faisoient la garde réguliérement dans l'archevêché sous les ordres du vicomte Lamet & du marquis de Châteaurenault.

Tous ces préparatifs retinrent les factieux dans le respect, & les empêcherent de s'approcher, comme ils faisoient auparavant, du quartier Notre-Dame, & d'y continuer leurs insolences. Il y a bien de l'apparence qu'ils produisirent le même effet à l'égard de Mr. le prince, & que quelqu'envie qu'il eût de le chasser de la ville, il rompoit toutes ses mesures, voyant qu'il ne pouvoit entreprendre de le forcer sans s'exposer à de grands risques. Il jugea plus à propos de n'en rien faire, d'autant plus qu'il appréhendoit d'offenser S. A. R. qui continuoit de l'aimer & de le protéger.

Cependant on amusoit à la cour les députés du parlement, sans leur rendre réponse, dans l'espérance que les bourgeois irrités des violences de Mr. le prince se déclareroient contre lui. Mais voyant qu'au contraire il s'étoit rendu maître de l'hôtel-de-ville par l'absence du maréchal de l'Hôpital & du prévôt

des marchands, auxquels ils avoient ſubſtitué le duc de Beaufort, & le ſieur de Brouſſel, il fallut enfin leur répondre : ce que S. M. fit en leur déclarant qu'elle vouloit bien conſentir à l'éloignement du cardinal Mazarin, quoiqu'elle vît bien que ce n'étoit qu'un prétexte, à condition que les princes enverroient des députés pour traiter d'une bonne paix. Mais Mr. le duc d'Orléans ayant repréſenté que cette réponſe étoit captieuſe, & que c'étoit un artifice du cardinal, pour les engager à une conférence qui n'étoit point néceſſaire, puiſqu'ils perſiſtoient dans la réſolution de mettre les armes bas ſans aucune condition, dès qu'il ſeroit retiré, le parlement ordonna que S. M. ſeroit remerciée très-humblement; que les députés inſiſteroient toujours à l'exécution de cette promeſſe, & que Mrs. les princes ſeroient priés de leur écrire pour les aſſurer qu'ils s'en tenoient à leur derniere déclaration, & pour les prier de recevoir pour eux les ordres du roi, de ce qu'ils avoient à faire, après que le cardinal Mazarin ſe ſeroit retiré.

Les termes de ces arrêts ne ſatisfirent aucun des deux partis. Ainſi de part & d'autre on continua les voies de fait,

& la cour ayant fait caſſer par un arrêt du conſeil, la nomination du ſieur de Brouſſel à la charge de prévôt des marchands, les princes n'oublierent rien pour ſoutenir ce qu'ils avoient fait, & pour porter les choſes encore plus avant: ce qui ne leur fut pas difficile, la plûpart des conſeillers du parlement ſe tenant enfermés dans leurs maiſons, & ne voulant plus ſe trouver aux aſſemblées. De ſorte que les députés étant revenus de S. Denis, malgré les ordres de la cour de la ſuivre à Pontoiſe, & ayant fait leur rapport, le parlement après pluſieurs délibérations, donna un arrêt par lequel il fut déclaré que S. M. n'étant pas en liberté, S. A. R. emploieroit toute ſon autorité pour le tirer d'entre les mains du cardinal Mazarin, & permiſſion pour cela de prendre la qualité de lieutenant général du royaume, avec ordre à tous les ſujets de S. M. de le reconnoître pour tel, tant que le cardinal demeureroit en France; que M. le prince ſeroit auſſi prié d'accepter le commandement des armées ſous l'autorité de S. A. R. que tous les officiers du roi, capitaines de ſes gardes, &c. en demeureroient reſponſables avec leur poſtérité; qu'il ſeroit écrit au roi pour excuſer le retour

des députés, & pour le ſupplier de vouloir bien éloigner le cardinal Mazarin, ajoutant que l'arrêt ſeroit envoyé aux autres parlements, qui ſeroient invités d'en donner de ſemblables.

La cour caſſa cet arrêt; mais cela n'empêcha pas le parlement d'en donner deux autres, dont le premier ordonnoit l'exécution de celui qui mettoit la tête du cardinal à prix; que ſa bibliotheque ſeroit vendue, & ſes meubles; que les fermiers de ſes bénéfices ſeroient contraints de payer entre les mains de certains banquiers, pour aſſurer le payement de ceux qui trouveroient moyen de ſe défaire du cardinal: & le ſecond impoſoit une nouvelle taxe ſur les bourgeois pour le payement des troupes, qui fut fixé à la ſomme de huit cents mille livres par la maiſon de ville, & repartie ſur toutes les maiſons, à raiſon de ſoixante-quinze livres par porte cochere, & les autres à proportion. Mais cette taxe ne fut payée que par quelques-uns des partiſans des princes, & ne ſervit qu'à indiſpoſer davantage contr'eux l'eſprit des bourgeois, qui ſe diſpenſerent de payer, en diſant que l'arrêt avoit été caſſé par le conſeil.

Cependant S. A. R. & M. le prince accepterent les qualités qui leur avoient

été données par le parlement ; ils dépêcherent des lettres circulaires à tous les gouverneurs de provinces ; & Mr. le duc d'Orléans établit un conseil au Luxembourg, où il appella deux officiers du parlement, le président de Nesmond & le sieur de Longueil *, & même M. le chancelier, qui auroit bien pu & dû se dispenser d'y assister. La cour voyant que le parlement n'osoit plus s'opposer aux volontés des princes, prit le parti de le transférer à Pontoise où elle s'étoit rendue, & ayant ramassé vingt ou trente maîtres des requêtes, présidents & conseillers, elle en composa une espece de parlement, pour opposer à celui de Paris. Ces officiers, quoiqu'en petit nombre, ne laisserent pas de faire leurs fonctions avec assez de vigueur, & pour s'attirer plus de considération, ils firent, de concert avec la cour, des remontrances pour l'éloignement du cardinal, qui leur fut aussi-tôt accordé & exécuté, après quoi le roi fut à Compiegne, laissant le maréchal de la Ferté à Pontoise avec une partie de ses troupes, pendant que le

* Longueil, frere du président de Maisons, & conseiller de grand'chambre, aimoit l'état ; mais il aimoit encore plus l'argent. Cinquante mille écus Mazarins le détacherent de la fronde.

vicomte de Turenne étoit allé se poster à Villeneuve-Saint-George, pour tenir tête au duc de Lorraine qui étoit rentré en France, & s'étoit avancé vers Brie-Comte-Robert.

Ce mouvement ayant obligé M. le prince à décamper de la plaine d'Ivri pour passer à Charenton sur un pont de bateaux qu'il fit dresser sur la Seine au Port-à-l'Anglois, M. de Turenne se trouva comme enfermé entre l'armée du duc de Lorraine, & celle de M. le prince (embarras qui dura pendant quelques jours, mais dont il se tira heureusement pendant une nuit que ces deux princes étoient à Paris, & que M. le prince étoit indisposé, pour s'être trop approché d'une comédienne) ayant pris si bien son temps, que ses ennemis ne s'apperçurent de son éloignement, que quand il fut en état de ne les plus appréhender. Cette retraite imprévue les déconcerta d'autant plus, qu'ils remarquerent dans le parlement un fort grand changement à leur égard, depuis le départ du cardinal Mazarin : ce qui obligea les princes à penser sérieusement à la paix, & à déclarer qu'ils étoient prêts de se soumettre sans autre condition que celle d'une amnistie générale pour eux & pour tous leurs partisans. En conséquence de cela, le parlement

donna un arrêt par lequel il fut ordonné que S. M. seroit très-humblement remerciée de l'éloignement du cardinal, & suppliée de vouloir bien revenir à Paris pour recevoir toutes les marques qu'il pouvoit desirer de leur obéissance & de leur respect; que MM. les princes seroient aussi remerciés, & priés de continuer leurs bons offices pour la paix, & que cependant leur déclaration seroit enregistrée. Cet arrêt ne satisfit pas la cour, qui prétendoit que les princes, conformément à leur déclaration, devoient mettre bas les armes, sans aucune capitulation : de sorte que S. A. R. ayant écrit au duc d'Anville, qui étoit à la cour, d'obtenir des passeports pour quelques personnes qu'il vouloit envoyer, le duc lui fit réponse qu'il n'avoit pu obtenir les passeports, parce que S. M. vouloit qu'avant toutes choses M. le prince mît bas les armes, suivant ses promesses. Pour satisfaire en quelque façon à la demande des princes, la cour envoya une amnistie au parlement de Pontoise, dont la publication ne servit de rien, à cause de la maniere dont elle étoit dressée, qui condamnoit trop ouvertement la conduite des princes, & parce que le canal du parlement de

Pontoise ne plaisoit pas à celui de Paris : ce qui donna lieu à de nouvelles délibérations dont le résultat fut, que le roi seroit très-humblement remercié & supplié de revenir à Paris, d'accorder des passeports aux envoyés des princes, & une amnistie générale en bonne forme, pour être publiée dans tous les parlements du royaume, & que toutes les compagnies souveraines seroient invitées de députer vers S. M. pour le même sujet. Cet arrêt faisoit voir la disposition où l'on étoit de se rendre à la premiere démarche que la cour voudroit faire, sans se mettre fort en peine des intérêts particuliers des princes ; & comme tous les corps étoient invités de députer au roi pour le prier de revenir à Paris, tout le monde s'empressa d'exécuter cet article de l'arrêt, sans s'embarrasser du reste. Les ecclésiastiques, comme de raison, commencerent à donner l'exemple : & le doyen de Notre-Dame ayant proposé au chapitre d'envoyer des députés sans en parler au cardinal de Retz, Joli, après en avoir été informé, lui fit entendre qu'il lui étoit avantageux de se mettre à la tête de cette députation, & que ce seroit une occasion fort naturelle de recevoir de la main de

S. M. le bonnet que le pape lui avoit envoyé par un courier : ce que le cardinal souhaitoit avec le dernier empressement, ayant employé toutes sortes de moyens pour que le roi donnât cette commission à S. A. R. ou à quelqu'autre. C'est pour cela qu'après s'être assuré de l'agrément de la cour, par le moyen de la princesse Palatine; il prit ses mesures avec le chapitre & avec le reste du clergé, dont les différents corps joignirent leurs députés à ceux du chapitre, & il partit à leur tête dans un appareil assez solemnel & tranquille pour le temps, n'y ayant eu que quelques menues canailles qui crierent à l'ordinaire après eux, *aux Mazarins*, sans trouver aucun embarras ni obstacle sur toute la route (quoique les troupes de M. le prince fussent répandues dans toutes les compagnes) à cause de la protection de S. A. R. qui avoit donné un détachement de ses gardes au cardinal de Retz, pour l'assister jusqu'à Compiegne. Leur voyage fut de huit jours, dont le cardinal en passa trois à la cour, où il fut fort bien reçu. Sa harangue fut approuvée de tout le monde, étant conçue en des termes parfaitement accommodés à la disposition des esprits. Il y eut plusieurs

conférences pour concerter les moyens du retour du roi, & d'une réunion fincere entre les deux cardinaux, qui ne put être terminée, parce qu'il fut obligé de retourner à Paris : mais on convint de fe donner des nouvelles de part & d'autre.

Cependant les partifans de M. le prince ayant fait imprimer une fauffe harangue du cardinal de Retz au roi, pour le décrier parmi le peuple, on fut obligé de publier la véritable, qui fut tellement goûtée du public, que quand il rentra dans Paris, tout le monde fortoit des maifons pour le voir, avec des acclamations redoublées de *vive le roi & la paix.*

Cet exemple du clergé fut bientôt fuivi par toutes les compagnies fouveraines, par le corps-de-ville, par le corps des marchands, par les colonels, & les capitaines de la bourgeoifie, dont les derniers furent ménagés, principalement par le cardinal de Retz, qui avoit toutes les nuits des conférences avec quelques-uns d'entr'eux, & particuliérement avec le fieur de Seve, maître des requêtes & colonel du fauxbourg S. Germain. L'abbé Fouquet qui s'étoit érigé en agent du cardinal Mazarin, voulut auffi fe faire de la fête,

& se donner le mérite du retour du roi. Pour cet effet sur des ordres qu'il s'étoit fait adresser de la cour, il assembla dans le palais royal un grand nombre de bourgeois bien intentionnés, sous la direction du sieur le Prévôt, conseiller de la grand'chambre. Celui-ci, après un discours étudié pour leur faire sentir les douceurs de la paix, & les avantages qu'ils devoient se promettre du retour du roi, qui étoit desiré de tous les gens de bien, & traversé par un petit nombre de factieux, conclut en les exhortant à se saisir des principaux quartiers de la ville, à mettre tous du papier à leurs chapeaux, suivant l'usage des armées du roi, & à crier en sortant, *vive le roi*, avec assurance qu'ils seroient suivis de tous les bons bourgeois. Mais peu s'en fallut que cette belle équipée n'eût un effet tout contraire. Ceux qui voulurent se signaler en sortant de cette assemblée furent aussi-tôt chargés & dissipés par les bourgeois; de sorte que cette tentative mal concertée pensa tout gâter, & ne fit que retarder les desseins qui avoient été le mieux digérés par le cardinal de Retz.

Cependant comme dans le fond les esprits étoient favorablement disposés,

ce prélat, pour satisfaire à sa promesse, envoya secrétement à la cour le sieur Joli, afin de prendre des mesures pour le retour du roi avec la princesse Palatine. Mais il arriva qu'en revenant, il fut arrêté par quelques cavaliers de l'armée de M. le prince, qui le menerent à Charenton, où ils le garderent bien caché pendant deux jours, en attendant quatre cents écus qu'il leur avoit promis pour sa rançon, & qu'il envoya chercher à Paris : après quoi ces cavaliers le mirent en liberté de si bonne foi, qu'ils ne voulurent pas fouiller dans ses poches, où ils auroient trouvé les dépêches de la princesse Palatine. Ce fut un grand bonheur que M. le prince n'eut aucune connoissance de sa capture : S. A. sçachant quelle part il avoit dans les secrets du cardinal de Retz, Joli auroit sans doute couru risque, s'il eût été à la discrétion de ce prince. Mais où son bonheur parut davantage, ce fut sur le chemin de Charenton à Paris, un moment après avoir été relâché. Car il rencontra M. le prince presque tête-à-tête, de maniere que pour l'éviter, il fut obligé de pousser son cheval à travers des champs, ce qui auroit dû naturellement le rendre suspect, & le faire

arrêter. Cependant il sortit heureusement de tous ces dangers, & il alla rendre compte de ses aventures & de ses négociations au cardinal de Retz, qu'il trouva fort inquiet de sa détention & qui fut ravi de le voir & d'apprendre de lui, que dès que L. M. eurent appris de ses nouvelles, elles résolurent aussi-tôt de se rendre à S. Germain, où les députés furent entendus. Il y eut quelques difficultés sur ceux de la ville, parce que le duc de Beaufort & le sieur de Broussel s'étoient trouvés à leur nomination : mais elle fut levée quand on sçut qu'ils s'étoient démis l'un & l'autre de leurs emplois, & le roi leur accorda une audience très-favorable, aussi-bien qu'aux autres. Mais ceux qui furent reçus le plus agréablement, furent les officiers de la bourgeoisie, dont la cour avoit plus de besoin pour assurer le retour du roi, & une réception honorable dans Paris. M. le prince voyant que tout se disposoit de ce côté-là, se retira vers la Flandre avec ses troupes, à l'exemple du duc de Lorraine, après avoir tenté inutilement plusieurs moyens de s'accommoder avec la cour, par le ministere de Gourville, du duc de Bouillon, de l'abbé Fouquet, de madame de Châtillon, & en

dernier lieu du duc de la Rochefoucault : soit que le cardinal n'eût pas envie de traiter avec lui, ou que les prétentions de S. A. fussent excessives & exorbitantes. 1. Il demandoit que le cardinal Mazarin sortît du royaume, & que le roi donnât à S. A. R. & à lui le pouvoir de faire la paix générale. 2. Qu'on fît un conseil composé de personnes non-suspectes, & qu'on ôtat le surintendant. 3. Que tous ceux qui avoient suivi les princes fussent rétablis dans leurs biens, charges & gouvernements. 4. Que M. le duc d'Orléans auroit une pleine satisfaction pour lui & pour ses amis. 5. Que l'on accorderoit à la ville de Bourdeaux les immunités & privileges qu'elle demandoit. 6. Que M. le prince de Conti auroit permission de traiter du gouvernement de Provence avec le duc d'Angoulême ; que le duc de Nemours auroit celui d'Auvergne, & le duc de la Rochefoucault celui d'Angoumois & de Saintonges, ou une somme de trois cents cinquante mille livres pour traiter de tel autre qu'il voudroit : que le prince de Turenne seroit dédommagé du rasement de Taillebourg ; que les comtes du Dognon & de Marsin seroient faits maréchaux de France, &

le sieur Viole, secrétaire d'état ou président à mortier : qu'on donneroit des lettres de duc au marquis de Montespan ; qu'on rendroit le gouvernement d'Anjou au duc de Rohan, avec celui du Pont de-Sez & de Saumur ; que le marquis de la Force auroit le gouvernement de Bergerac & de Sainte-Foi, & qu'on donneroit cent cinquante mille livres à M. de Silleri pour acheter un gouvernement, avec promesse de le faire chevalier de l'ordre à la premiere promotion. A ces conditions M. le prince promettoit de mettre bas les armes, & de consentir au retour du cardinal dans trois mois, ou après la conclusion de la paix générale. Ces prétentions outrées rendirent toutes les négociations inutiles, quoiqu'elles fussent devenues moins difficiles par la mort du duc de Nemours, qui fut tué en duel par le duc de Beaufort son beau-frere, d'un coup de pistolet derriere les Jacobins de la rue S. Honoré, pour des démêlés secrets qui duroient depuis long-temps entr'eux, & qui se réveillerent au sujet du gouvernement de Paris, qui avoit été donné au duc de Beaufort. Cet accident n'ayant pas levé toutes les difficultés, on ne conclut rien. Il n'y eut que madame

de Châtillon, qui profita de ces négociations par le don que lui fit M. le prince de la terre de Merlou, où il pouvoit cependant entrer d'autres considérations : ainsi toutes les conférences ne produisirent rien, & il s'engagea tout-à-fait avec les Espagnols, résolu à la continuation de la guerre, entraîné par madame de Longueville, qui étoit jalouse de madame de Châtillon, & qui craignoit toujours d'être obligée de retourner vers son mari. D'ailleurs il faisoit un fort grand fond sur la haine publique contre le cardinal Mazarin, d'où il espéroit tirer de grands avantages : mais faute d'un chef de confidence, cette haine s'étouffa peu à peu, & chacun ne songea qu'à se soumettre, dans la crainte de se perdre.

La cour ne laissa pas de profiter de cette consternation, & d'en tirer avantage. Le roi revint à Paris sans amnistie générale, & sans avoir rien accordé à M. le duc d'Orléans. Au contraire S. M. lui ayant dépêché un exprès du bois de Boulogne, avec ordre de l'aller trouver ou de se retirer, il eut peur d'être arrêté, & il partit le lendemain matin pour aller à Blois.

Le roi continuant d'agir avec autorité, envoya une lettre de cachet au

parlement, pour lui ordonner de se rendre au Louvre : ce qui étonna un peu la compagnie. Mais comme il n'étoit plus temps de faire des difficultés, elle obéit sans raisonner & alla au Louvre, où le roi tint son lit de justice, & après une amnistie qui paroissoit générale, S. M. fit publier une déclaration pour en excepter les ducs de Beaufort & de la Rochefoucault, les sieurs de Broussel, Viole, de Thou, Portail, Betaul, de Croissy, Coulon, Machault, Fleury, Martineau, Genoux, le marquis de la Boulaye, Fontrailles, & Denis, trésorier de France, avec défense au parlement, de prendre à l'avenir connoissance des affaires d'état & de la direction des finances.

Cette hauteur surprit tout le monde, sans en excepter ceux qui s'étoient employés avec le plus de chaleur pour le retour de S. M. Cependant les disgraciés furent obligés de disparoître, & de se cacher en différents endroits, où quelques-uns sont morts exilés, entr'autres le sieur de Broussel.

Cette subite révolution donna une grande réputation au cardinal Mazarin dans les pays étrangers, où d'ordinaire on ne juge des choses que par l'événement. La vérité est qu'il n'y avoit pas

toute la part qu'on pourroit s'imaginer, la plûpart de ces changements s'étant faits par hasard & sans son consentement. Mais quand même tous ces heureux succès auroient été un effet de son génie, il n'en mériteroit pas plus de gloire; puisqu'il est toujours aisé à celui qui a l'autorité du prince de s'en prévaloir & même d'en abuser en donnant de belles espérances & manquant impunément à sa parole. Certainement cela ne justifie pas S. A. R. ni M. le prince, ni le coadjuteur qui devoient le mieux connoître. Une meilleure intelligence auroit pu prévenir ce malheur, & tous les autres qui leur sont arrivés dans la suite, qu'ils ne devoient attribuer qu'à leurs passions, & au desir qu'ils avoient chacun en particulier de se venger de leurs ennemis, c'est-à-dire de ceux dont ils croyoient avoir été offensés.

La maniere dont le roi rentra dans Paris devoit surprendre le cardinal de Retz plus que personne, parce qu'ayant contribué autant qu'il avoit fait au retour du roi, il semble qu'on ne devoit pas oublier de si bonne heure les paroles qu'on lui avoit données, de ne rien faire que de concert avec lui. Cependant il ne fit presqu'aucune réflexion

fur cette conduite, non plus que fur le fecret du meffage à M. le duc d'Orléans, qu'il n'apprit qu'au Louvre, où il fe rendit d'affez bonne heure pour attendre L. M. & cela par un hafard ; le prévôt de l'Ifle l'ayant dit à Joli comme une nouvelle publique.

Il lui arriva dans le même lieu une autre chofe qui devoit encore l'étonner davantage : c'eft qu'il reçut un moment après un billet de la princeffe Palatine, pour l'avertir de ne la point aller voir dans l'appartement qu'on lui avoit préparé au Louvre, & de lui envoyer feulement Joli, qu'elle inftruiroit de toutes chofes. Cela fut exécuté comme elle le defiroit, & cette princeffe en abordant Joli, commença par lui demander fi le cardinal de Retz avoit perdu l'efprit, pourquoi il avoit fait revenir le roi fi-tôt à Paris, ajoutant qu'elle ne croyoit pas que cela fût de fon intérêt, ni qu'il en dût efpérer une grande fatisfaction. Ce difcours rapporté au cardinal ne fit pas grande impreffion fur fon efprit fi entoufiafmé des careffes de la reine, qu'il n'écoutoit prefque rien de tout ce qu'on lui repréfentoit. S. M. lui dit entr'autres chofes que le retour du roi étoit fon ouvrage, & qu'il venoit de lui rendre un fervice, dont

elle vouloit le faire ſouvenir toute ſa vie.

Cependant quoiqu'il fût pénétré des flatteries de la reine, il ne laiſſa pas au ſortir du Louvre de faire encore une démarche qui ſentoit bien l'eſprit de la fronde. Il alla chez Mr. le duc d'Orléans pour lui conſeiller de demeurer à Paris, & de ne point obéir à l'ordre qui lui avoit été envoyé. Mais à dire le vrai, ce conſeil n'étoit plus qu'une eſpece de bienſéance dont S. A. R. ne fit pas grand cas : ce prince étant parti le lendemain matin peu ſatisfait du cardinal de Retz qui ne lui offrit point de le ſuivre. Il découvrit même qu'il avoit négocié beaucoup de choſes avec la cour ſans ſa participation, quoiqu'il lui eût proteſté cent & cent fois qu'il ne vouloit dépendre que de lui. La reine fut auſſi peu contente du conſeil qu'il avoit donné à S. A. R. mais elle ne lui en témoigna rien, & ne laiſſa pas de le careſſer à ſon ordinaire, quand il alloit au Louvre, ce qu'il continua de faire pendant quelque temps, ſi prévenu de l'importance de ſes ſervices, qu'on ne lui pouvoit faire écouter les avis qui lui venoient tous les jours du péril dont il étoit menacé. Il s'imaginoit vainement que la pourpre Romaine le

le mettoit à couvert de toute entreprise, & que le peuple ne manqueroit pas dans le besoin d'accourir à son secours, en quoi il se trompoit fort. La plûpart du monde, & particulierement les personnes de qualité qui avoient le plus de part aux intrigues, avoient changé en haine l'affection qu'ils avoient eue pour lui, parce qu'on voyoit manifestement qu'il étoit l'unique auteur de la révolution derniere, à quoi il n'y avoit plus de reméde.

Cependant la princesse Palatine ne cessoit de faire avertir le cardinal de Retz, de prendre garde à lui *. Et comme il voulut enfin s'éclaircir par lui-même, & sçavoir d'elle ce qu'il avoit à craindre, ce qu'il jugeoit plus facile, parce qu'elle avoit quitté son appartement du Louvre, & qu'elle étoit logée chez elle à l'hôtel de Luynes; il chargea Joli, son entremetteur ordinaire, de lui

* Le cardinal Mazarin écrivoit sans cesse à la reine, qu'il falloit arrêter le cardinal de Retz, sans quoi il ne retourneroit jamais à Paris, où il ne se croyoit pas en sûreté pendant qu'il y resteroit un homme capable de lui tenir tête. D'ailleurs il ne vouloit retourner qu'après la prison du cardinal de Retz, afin de mander à Rome qu'on l'avoit résolue sans sa participation.

demander une heure de la nuit pour s'entretenir avec elle sûrement & ſecrétement. Mais cette princeſſe répondit qu'elle ne vouloit en façon du monde que le cardinal mît les pieds chez elle dans ſon logis, parce que ce ſeroit trop l'expoſer, & que tout ce qu'elle pouvoit faire pour lui étoit de ſe rendre le lendemain à neuf heures du ſoir chez Joli, où ce prélat n'ayant pas manqué de ſe trouver, elle lui répéta fort au long tous les avis qu'elle lui avoit fait donner : & le cardinal lui ayant enfin demandé où pouvoit donc aller ce qu'il avoit à craindre; elle lui répondit bruſquement en ſe levant, *à tout*, *juſqu'à la mort*.

Cette déclaration l'étourdit tellement, que paſſant d'une extrêmité à l'autre, il ceſſa tout d'un coup d'aller au Louvre, & il affecta de ſe faire ſuivre partout où il alloit de huit ou dix perſonnes armées : rodomontades fort inutiles qui l'expoſoient plutôt que de l'aſſurer. S'il eut été capable d'écouter de bons conſeils, le ſeul parti qu'il avoit à prendre étoit de ſe retirer dans un lieu sûr, d'où il pût entretenir les inquiétudes du cardinal Mazarin. Mais il ſe piqua de ſuivre une conduite toute contraire, en déclarant fiérement, qu'il ne quit-

feroit pas le pavé de Paris. Sotte vanité, qui pouvoit toute feule être la caufe de fa perte, puifque c'étoit donner à entendre à la cour qu'il lui reftoit encore des moyens de renouveller les défordres paffés. La vérité eft pourtant, qu'il ne cherchoit qu'à s'accommoder avec le cardinal Mazarin, & qu'il s'imaginoit que le meilleur moyen étoit de lui faire peur, en affectant une fierté qui certainement n'étoit plus de faifon, & qui n'étoit plus foutenue des moyens réels ni d'aucune reffource effentielle. C'eft ce que le cardinal Mazarin fçavoit fort bien, quoiqu'il feignît de l'ignorer, traitant toujours avec le cardinal de Retz, comme s'il eût été en état de lui nuire, & lui faifant témoigner beaucoup de difpofition à le fatisfaire. Mais il fçavoit bien faire naître des difficultés pour fe difpenfer de conclure, fe plaignant entr'autres chofes, de ce que le cardinal de Retz fe fervoit de trop de gens pour négocier avec lui. Cette diverfité de perfonnes, & même fouvent de propofitions, ne lui permettoit pas de fe déterminer à rien. Et en cela il faut convenir que le cardinal Mazarin avoit raifon. Car la facilité du cardinal de Retz étoit fi grande, qu'il ne refufoit aucun de ceux qui lui offroient leur médiation, quoi-

que ses meilleurs amis lui représentassent souvent les dangereuses conséquences de cette conduite. Mais il étoit environné de gens qui trouvoient leur compte à cette confusion, & qui plus occupés de leurs intérêts que des siens, tâchoient de s'intriguer dans ses négociations pour faire leurs affaires à ses dépens.

La princesse Palatine avoit toujours eu plus de part que personne à sa confiance, & malgré les traverses des autres, elle avoit eu l'adresse de réduire la négociation en des propositions moins vagues & plus précises de part & d'autre, le cardinal Mazarin s'étant engagé de faire donner la direction des affaires au cardinal de Retz, s'il vouloit aller à Rome, & de lui procurer des abbayes, des pensions, & tout ce qui seroit nécessaire pour soutenir la dignité de son caractere dans cette cour. Mais il ne se contentoit pas de cela, & comme il avoit plusieurs personnes considérables qui s'étoient attachées à lui, il demandoit trois gouvernements de places importantes, pour le duc de Brissac, pour le marquis de Fosseuse, & pour le sieur d'Argenteuil, une abbaye de vingt mille livres de rente pour l'abbé Charrier, une charge de

fecrétaire d'état pour le fieur de Caumartin, & une fomme d'argent pour le fieur Joli, ou l'emploi de fecrétaire des commandements de Mr. le duc d'Anjou. Dans le commencement la princeffe Palatine s'étoit chargée de faire accepter toutes ces conditions: mais quand elle vit le roi de retour à Paris, & que les craintes du cardinal Mazarin n'étoient plus fi preffantes, elle changea bientôt de fentiment, & dit nettement au cardinal de Retz, que puifqu'il avoit fait la faute de laiffer revenir le roi, il n'étoit plus queftion de marchander, & qu'il falloit abfolument fe contenter de ce qu'on lui offroit, fans penfer à fes amis, dont on fe fouviendroit en temps & lieu.

De tous les amis du cardinal de Retz, il n'y eut que Joli qui appuyât ce fentiment. Il lui repréfentoit fans ceffe le péril où il s'expofoit, s'il en ufoit autrement, & que ne pouvant efpérer d'obtenir les graces qu'il fouhaitoit pour un petit nombre de fes partifans, il ne devoit pas trop s'y opiniâtrer, quand ce ne feroit que pour ne pas décourager les autres, qui auroient lieu de fe plaindre de cette préférence. Le cardinal de Retz étoit af-

ſez diſpoſé à ſuivre ce conſeil, & ſi le ſieur de Caumartin eût été à Paris, il y a bien de l'apparence que lui & Joli l'auroient déterminé, ſe mettant peu en peine l'un & l'autre de leurs intérêts particuliers. Mais Caumartin ayant été obligé d'aller à Poitiers pour ſe marier, Joli ne ſe trouva pas aſſez fort pour tenir tête au duc de Briſſac, à l'abbé Charrier, & à d'autres gens intéreſſés, dont il étoit continuellement obſédé. Au commencement le duc de Briſſac n'avoit eu que très-peu de part aux affaires du cardinal de Retz : mais il s'étoit depuis quelque temps ſi bien mis avec lui par des voies ſi agréables, en lui ménageant des parties de plaiſir, qu'il étoit fort difficile de faire prendre d'autres réſolutions au cardinal, que celles qui lui étoient inſpirées par le duc. La principale de ces parties de divertiſſement vint du commerce que le duc de Briſſac avoit avec mademoiſelle de la Vergne, belle-fille du chancelier de Chiverni, parent du cardinal. Cette demoiſelle qui étoit fort bien faite, avoit pour voiſines meſdemoiſelles de la Loupe, dont l'aînée étoit une des plus belles perſonnes de France : & comme il y avoit une porte de communication d'une maiſon à l'autre, mademoiſelle de la

Loupe étoit à tous moments chez mademoiselle de la Vergne, où le cardinal & ce duc alloient souvent la nuit entretenir ces deux demoiselles. Le cardinal de Retz s'étoit fait faire, pour ces visites nocturnes, des habits fort riches & fort galants, suivant son humeur vaine, qui le portoit à se tenir ordinairement le jour aussi-bien que la nuit paré d'habits extraordinairement magnifiques, dont on se moquoit dans le monde. Outre ces rendez-vous de galanterie, le duc engageoit souvent le cardinal dans des parties de promenade, ou de chasse, dans lesquelles ce prélat s'ouvroit à lui de ses affaires les plus secrétes, jusqu'à lui découvrir son commerce avec la princesse Palatine, que le duc trouva bientôt le moyen de lui rendre suspecte, en lui représentant que ses frayeurs étoient purement politiques & affectées, pour le faire venir au but du cardinal Mazarin, & lui faire sa cour à ses dépens. Le duc ajoutoit que cette princesse n'avoit plus de crédit, & qu'il feroit bien mieux de traiter directement avec la reine, qui ne se rendroit pas si difficile sur les conditions, ou avec Servien qui avoit été rappellé depuis peu, & qui avoit alors toute la confiance de

S. M. Cette penſée de traiter avec Servien venoit de madame la ducheſſe de Leſdiguieres, amie du duc de Briſſac, qui cherchoit depuis long temps un prétexte pour entrer dans les affaires du cardinal de Retz ſon couſin, & qui crut en avoir trouvé un admirable. Servien alla remercier le cardinal de la maniere obligeante dont il avoit été reçu dans ſa maiſon de Beaupreau pendant ſon exil : mais en effet pour inſinuer par ce moyen à ce cardinal l'envie de retourner au Louvre, en lui faiſant entendre qu'un léger compliment à la reine mettroit les choſes en état d'être terminées dans un moment. La ducheſſe de Leſdiguieres donna dans ce panneau, & y fit tomber aiſément le duc de Briſſac, parce que les diſcours de Servien s'accommodoient à leurs deſſeins & à leurs intérêts. Ils ne ſçavoient pas l'un & l'autre que Servien & l'abbé Fouquet ne s'étoient raccommodés, que dans le deſſein de perdre le cardinal de Retz, & d'empêcher ſa réconciliation avec le cardinal Mazarin, prévoyant bien que ſi elle ſe faiſoit une fois, ils ne ſeroient plus que des ſerviteurs inutiles, & ſans conſidération. Dans ce deſſein ces deux MM. avoient prévenu

l'esprit de la reine, en lui faisant entendre qu'elle ne parviendroit jamais à faire revenir le cardinal Mazarin, si elle ne s'assuroit auparavant du cardinal de Retz, dont ils empoisonnoient la conduite, en faisant remarquer à S. M. qu'il n'alloit plus au Louvre, & qu'il affectoit de se promener tous les jours dans les rues de Paris, & de se vanter publiquement qu'il n'en quitteroit pas le pavé. Ces discours ne manquerent pas de produire leur effet dans l'esprit de la reine, qui dans le fond haïssoit toujours le cardinal de Retz, quoiqu'elle n'ignoroit pas les services qu'il lui avoit rendus, & les choses furent poussées si avant, qu'elle donna son consentement pour l'arrêter, au sieur de Pradelle, capitaine aux gardes, soit mort ou vif, & de l'attaquer dans les rues, s'il refusoit d'aller rendre ses respects à L. M. L'abbé Fouquet se chargea du soin de disposer toutes choses pour cette exécution violente, pendant que Servien tâcheroit d'engager le cardinal d'aller au Louvre par le moyen de madame de Lesdiguieres, & du duc de Brissac, qui lui donnerent tant d'ombrage contre la princesse Palatine, qu'elle lui devint suspecte, & qu'il entra lui-même en commerce avec

Servien. Cependant Joli qui voyoit toutes choses, ne cessoit de représenter au cardinal les inconvénients qui pouvoient en arriver, suivant les avis de la princesse Palatine : mais comme le comte de Montresor & Argenteuil appuyoient les visions du duc de Brissac, le premier dit hautement qu'il tenoit en toutes rencontres pour des *Schelmes*, ceux qui conseilloient au cardinal de négliger les intérêts de ses amis. Joli ne fut point écouté, la princesse Palatine devint suspecte, & le cardinal de Retz n'eut pas la force de résister au comte de Montresor, ni à ses autres amis de la même cabale, dans la crainte de les perdre.

L'abbé Charrier n'étoit pas moins vif que le duc de Brissac, étant fortifié dans les mêmes sentiments par les raisonnements du maréchal de Villeroi, du grand prévôt de l'hôtel, & de l'abbé de Sourches son frere, avec lesquels il avoit toujours entretenu un commerce particulier, de maniere qu'il concouroit presque avec eux sans sçavoir ce qu'il faisoit : l'envie qu'il avoit de sortir promptement d'affaire à son avantage, lui faisant écouter trop aisément ce qui pouvoit flatter ses desirs. Ainsi le duc de Brissac & lui s'étant trouvés

de même humeur & de même opinion, ils gouvernoient entiérement le cardinal de Retz avec d'autant plus d'empire, qu'ils entroient l'un & l'autre dans ses plaintes secrétes, où l'abbé s'étoit intrigué de tout temps, ne le perdant presque point de vue, & l'engageant presque tous les jours dans de nouvelles parties aux environs de Paris, où il n'étoit ordinairement suivi que de deux domestiques.

L'abbé Fouquet s'étant chargé de faire prendre le cardinal de Retz mort ou vif, & ayant été informé de ses parties de promenade, commença de concerter des mesures pour l'exécution de son dessein, qui auroit assurément été fort aisée, en l'attaquant dans une de ces occasions. Ce dessein alloit à le faire périr en secret par assassinat & en trahison; mais il en fut détourné par deux raisons. La premiere fut un reste de répugnance & de honte dans l'esprit de la reine pour une action si étrange. S. M. questionnant cet abbé pour sçavoir comment il s'y prendroit pour en dérober la connoissance au public, il lui répondit qu'elle s'en reposât sur lui, & qu'il le feroit expédier en lieu & de sorte que rien ne feroit découvert : après quoi il le feroit saler.

Ces paroles, comme l'on voit, dénotent une méchanceté si noire, qu'on aura sans doute peine à les croire ; mais elles sont pourtant très-vraies. L'autre raison qui empêcha la reine de presser l'exécution de cette entreprise vint des négociations de Servien, qui donnerent lieu d'espérer que le cardinal se laisseroit persuader d'aller au Louvre où il seroit plus aisé de s'assurer de sa personne, sans en venir à ces fâcheuses extrêmités. D'ailleurs le cardinal Mazarin ayant été consulté sur ce projet, ne l'avoit pas approuvé, dans la crainte sans doute de s'attirer de nouveaux embarras, & des obstacles insurmontables à son retour, par le moyen des parents & des amis du cardinal de Retz, qui n'auroient apparemment pas manqué de se joindre au parti de M. le prince pour le traverser.

La cour de Rome donnoit aussi de l'inquiétude au cardinal Mazarin qui sçavoit bien que le pape n'étoit pas de ses amis, & que le sacré college n'approuveroit pas une action de cette nature sur un de leurs confreres. Ces considérations garantirent pour un temps le cardinal de Retz de l'abbé Fouquet, qui ne laissa pourtant pas d'entretenir ses pratiques pour observer ses démar-

ches, faisant suivre son carrosse tout le long du jour, & tâchant de corrompre ses domestiques, pour découvrir l'heure où il sortoit, & les lieux où il alloit pendant la nuit. Mais il arriva heureusement qu'un de ceux auxquels il s'adressa étoit fils d'un bourgeois de Paris, qui ayant obligation au cardinal de Retz, découvrit ses menées, ajoutant qu'un nommé du Fai, homme d'affaires, demeurant près de S. Paul, tâchoit de corrompre l'argentier de ce cardinal, nommé Pean. Sur cet avis, Joli ayant été chez Pean pour l'interroger, il répondit sans se troubler, qu'il étoit vrai qu'il avoit vu plusieurs fois ce Fai chez son frere l'orfévre, & qu'il lui avoit demandé des nouvelles de son éminence, à quoi il n'avoit pas fait d'attention, mais qu'il ne lui avoit jamais rien donné ni offert pour le séduire. Sur cela Joli l'ayant assuré qu'on ne doutoit point de sa fidélité, lui ordonna de feindre d'écouter cet homme, pour tâcher de tirer de lui le secret de ce complot. Cela fut commencé, mais mal suivi de la part du cardinal de Retz qui se contenta d'informer le duc de Brissac, le comte de Montresor & l'abbé Charrier, des avis qu'il avoit reçus, comme aussi d'une

lettre du P. Thomas, que celui-ci avoit écrite au P. de Gondy, pour l'avertir du danger dont son fils étoit menacé. Mais il plut à ces MM. de traiter tous ces avis de terreur panique, & de dire que c'étoient des artifices de la princesse Palatine, pour empêcher le cardinal d'aller au Louvre, dans la crainte qu'il ne s'accommodât avec la reine sans sa participation, & afin de prolonger les négociations, qui lui attireroient de la considération & du mérite. Dans le fond le cardinal de Retz n'étoit pas du même avis, mais il n'osoit pas les contredire. Joli remarqua cela & lui proposa d'aller à Mezieres ou à Charleville chez le duc de Noirmoutier, ou chez le vicomte de Bussy-Lamet, d'où il pourroit lui-même traiter avec le cardinal Mazazin sans la médiation de la princesse Palatine, ni de personne. Il lui représenta que c'étoit le moyen le plus sûr pour sortir promptement d'affaire, & pour obtenir plus facilement les conditions qu'il demandoit, par la crainte que le cardinal Mazarin auroit de le voir dans un lieu qu'il pourroit livrer à M. le prince en s'accommodant avec lui. Cette ouverture plut fort au cardinal de Retz, qui l'auroit sans doute

suivie, s'il avoit été encore le maître de lui-même. Mais les nouveaux confidents n'avoient garde d'y consentir. Ils vouloient absolument demeurer les maîtres de son accommodement, dont ils espéroient tirer de grands avantages. C'est pourquoi ils faisoient parler Servien en des termes qui représentoient les choses si prêtes à exécuter, qu'il sembloit que tout devoit être conclu dans un quart-d'heure d'entretien avec la reine.

La proposition de Joli ayant donc été éludée par leurs artifices, le cardinal de Retz résolut enfin d'aller au Louvre. Cependant il écouta encore un nouvel expédient imaginé par le même Joli, pour rompre, ou du moins différer cette visite. Ce fut d'écrire à M. l'évêque de Châlons son ami, pour le prier de faire sçavoir au cardinal Mazarin les dispositions où il étoit de l'aller trouver en tel lieu qu'il voudroit pour traiter lui même avec lui & convenir ensemble de leurs faits.

Cette lettre fut écrite du consentement de tout le monde, & M. de Châlons l'ayant reçue s'acquitta aussi-tôt de sa commission auprès du cardinal Mazarin. Mais le duc de Brissac & ses associés n'eurent pas le temps d'en at-

tendre la réponſe ; & comme Servien les preſſoit extraordinairement, ils firent tant par leurs importunités, qu'ils l'engagerent enfin à leur donner ſa parole pour le jeudi 18 décembre 1652. Dans l'incertitude de ce qui pouvoit arriver, le cardinal eut la précaution de brûler lui-même tous ſes papiers & de remettre ſa caſſette entre les mains de Joli, où il ne reſtoit que ſes chiffres. Il ne garda dans ſes poches qu'une lettre du roi d'Angleterre & la moitié d'un ſermon qu'il devoit prêcher à Notre-Dame le dernier dimanche de l'avent, comme il avoit déja fait le premier. Il arriva cependant un petit incident qui penſa rompre encore une fois cette réſolution. Ce fut le retour du ſieur de Caumartin, qui revint enfin ſur les inſtances réitérées de Joli, la veille de cette fatale viſite. Il deſcendit chez Joli. Après une conférence ſommaire ſur l'état des choſes, ils allerent enſemble chez le cardinal, auquel Caumartin ayant dit d'abord qu'il le croyoit perdu ſur ce qu'il venoit d'entendre, le prélat n'en voulut pas demeurer d'accord ; & après avoir expoſé ſes raiſons, il conclut que la cour pouvoit bien prendre la réſolution de le faire aſſaſſiner, dont il ne la croyoit

pas capable, mais qu'elle n'oseroit le faire arrêter, la chose étant sans exemple, & d'une périlleuse conséquence dans la conjoncture des affaires présentes. Dans toute cette conversation il prit un grand soin de cacher à Caumartin sa grande liaison avec le duc de Brissac & ses nouveaux confidents, qui avoient tous une grande jalousie contre lui. Tout ce que put dire Caumartin pour détruire ses raisons ne servit de rien, & dans la vérité il ne s'y opposa pas avec la vigueur & la fermeté que Joli s'en étoit promise : soit qu'il ne fut pas suffisamment instruit de l'air du bureau, & peut-être par déférence aux volontés du cardinal qui avoit pris sa résolution, & qu'il n'osa pas combattre ouvertement. Il demeura donc ferme, quoique la princesse Palatine, trois heures avant qu'il sortît, lui envoyât dire encore une fois par le baron de Pennacors, qu'elle le conjuroit de ne rien précipiter, & de demeurer chez lui pendant quelques jours en attendant la réponse du cardinal Mazarin, qui leveroit toutes les difficultés. Joli eut beau insister là-dessus, & y joindre les remontrances, cela fut inutile & ne servit qu'à augmenter les emportements de l'abbé Charrier, qui

s'étoit rendu au petit archevêché dès sept heures du matin, & qui persécutoit à tout moment le cardinal de monter en carrosse. C'est ce qu'il fit enfin sur les neuf heures, avec quelques autres personnes qui l'accompagnerent jusqu'au Louvre. Etant arrivés ils monterent d'abord à l'appartement du maréchal de Villeroi, d'où l'on envoya sçavoir ce que le roi faisoit : & comme on rapporta que S. M. sortoit de sa chambre pour aller chez la reine, le cardinal partit, & au bas de l'escalier il rencontra le roi, qui lui dit en partant : *Ah ! vous voilà donc, Mr. le cardinal, je vous souhaite le bon jour.* Le roi entra ensuite dans la chambre de la reine, qui voyant paroître le cardinal de Retz, lui dit assez brusquement : *M. le cardinal, on m'a dit que vous avez été malade ; on le voit bien à votre visage. Mais il paroît pourtant assez bon pour juger que le mal n'a pas été grand.* La conversation finit-là, sans que S. M. lui dit un seul mot pendant le reste du temps qu'il fut en sa présence. Cette espece d'indifférence l'obligea de sortir un peu plutôt qu'il n'avoit dessein de faire. Mais à peine fut-il hors de la porte, qu'il fut joint par M. de Villequier, qui l'ayant tiré

vers une fenêtre de l'autre chambre, lui dit qu'il l'arrêtoit de la part du roi; & marchant à son côté, il lui fit prendre le chemin de sa chambre. Etant près d'y entrer le cardinal se tourna vers ceux qui l'avoient suivi, & leur dit qu'ils n'avoient qu'à se retirer, & qu'il étoit arrêté. Cela se passa sur les onze heures du matin, après quoi il fut conduit au bois de Vincennes sur les trois heures après midi. Cette nouvelle s'étant répandue aussi-tôt dans le Louvre, la reine dit qu'elle louoit Dieu de ce qu'il n'y avoit point eu de sang répandu : ce qui fait bien voir que les ordres étoient donnés de la maniere qu'il a été dit. S. M. demanda aussi au sieur le Tellier si Joli étoit arrêté : à quoi il répondit que non, parce qu'il n'étoit pas venu au Louvre. La reine repliqua qu'il falloit donc aller chez lui pour le prendre : mais le sieur le Tellier lui représenta que cela pourroit être dangereux, attendu qu'il demeuroit dans le cloître, proche l'archevêché, où il pourroit arriver du désordre *.

* Le cardinal de Retz se précipita par la même présomption qui perdit le duc de Guise à Blois. Ils s'imaginoient l'un & l'autre qu'on n'oseroit attenter à leur personne, sans réfléchir

Joli eut donc le temps de se mettre en lieu de sûreté, après avoir hasardé d'aller chez le sieur Caumartin. Tous deux allerent, par différents chemins, chez le comte de Montresor, qui leur conseilla de se retirer, disant que sa maison seroit plus observée qu'aucune autre. Après cela Joli retourna au cloître, où il demeura deux ou trois heures, tâchant d'exciter le chapitre à entreprendre quelque chose de vigoureux en faveur du cardinal. Cela étoit fort imprudent, puisque s'il eût été pris, & qu'on lui eût fait son procès, comme on n'y auroit pas manqué, le cardinal de Retz étoit perdu sans ressource; Joli étant dépositaire des secrets les plus délicats & les plus importants. Enfin s'étant laissé persuader par les remontrances du marquis de Château-renaud, de l'abbé d'Hacqueville, & du sieur Daurat, conseiller au parlement, il monta dans le carrosse du dernier, qui le mena dans une maison particuliere, où il passa la nuit à écrire aux amis du cardinal de Retz.

La providence toute seule conserva Joli dans cette occasion, le cardinal

---

que le plus dangereux état pour un sujet, c'est de se rendre redoutable à son souverain.

de Retz l'ayant preſſé autant qu'il le put d'aller avec lui au Louvre, juſqu'à lui reprocher qu'il avoit peur, pour le piquer d'honneur. Cela penſa déterminer Joli à le ſuivre : mais enfin ayant fait réflexion au riſque qu'il y avoit pour le cardinal lui-même, il prit congé de lui, & lui dit en le quittant, que puiſqu'il vouloit ſe perdre, il falloit qu'il ſe perdît tout ſeul, & que peut-être il ſeroit aſſez heureux pour aider à le tirer un jour de l'abyme où il alloit ſe précipiter : ce qui eſt effectivement arrivé, comme on le verra dans la ſuite de ces Mémoires.

Il eſt étonnant combien peu de gens s'intéreſſerent à la priſon du cardinal de Retz, & combien il y en eut qui s'en réjouirent, même entre les frondeurs. On diſoit hautement, il n'a que ce qu'il mérite pour avoir abandonné M. le prince, & s'être employé comme il a fait au retour du roi : il n'y eut que le chapitre de Notre-Dame & les curés de Paris, qui en témoignerent du reſſentiment. Aux premieres nouvelles que les chanoines en eurent, ils s'aſſemblerent extraordinairement, & réſolurent de prier M. l'archevêque de Paris de ſe joindre à eux, pour aller demander ſa liberté. Pluſieurs curés qui

se trouverent dans le même temps à l'archevêché firent les mêmes instances, & le nonce du pape qui s'y rencontra pour le même sujet, les exhorta tous à faire leur devoir, les assurant qu'ils seroient soutenus avec vigueur du côté de Rome, & par lui-même en tout ce qui dépendroit de son pouvoir. Mais M. l'archevêque s'excusa, sous prétexte d'indisposition, & remit la partie au lendemain, quoiqu'il fût fortement sollicité d'y aller sur le champ, par le P. Gondy son frere & pere du cardinal de Retz, & par la duchesse de Lesdiguieres sa niece, qui s'avisoit un peu trop tard de chercher du reméde au mal dont elle étoit la cause.

Cette nonchalance de l'archevêque rallentit un peu les bonnes intentions du clergé : mais le chapitre alla son chemin, & ordonna des prieres de quarante heures pour la liberté du cardinal, avec l'exposition du S. Sacrement, qui dura trois jours entiers, quoique le sieur le Tellier leur eût porté un ordre du roi pour faire cesser cette dévotion où il se trouvoit beaucoup de monde. Les chanoines refuserent d'obéir, & quelques-uns même parlerent en des termes si forts, que la cour vit bien qu'il ne falloit pas presser cette

affaire ; de ſorte que ſi l'archevêque avoit marqué un peu plus de réſolution, & menacé des cenſures écclesiaſtiques, il y a bien de l'apparence que la cour auroit été obligée de le relâcher. Car le chapitre & les curés étoient réſolus de fermer Notre-Dame & toutes les égliſes, ſi l'archevêque les eut voulu appuyer, ce qui auroit cauſé un étrange déſordre, d'autant plus que le parti de M. le prince étoit devenu beaucoup plus conſidérable.

Mais l'archevêque étoit bien éloigné de prendre parti dans cette affaire, tant par ſa foibleſſe naturelle qui étoit connue de tout le monde, que par une jalouſie ridicule qu'il avoit conçue de ſon neveu, depuis ſa promotion au cardinalat. Ainſi quoiqu'à la fin il fût obligé d'aller faire au roi les remontrances dont il avoit été chargé par tout le clergé, il s'en acquitta ſi mal, que la reine lui ayant reproché les prieres de quarante heures, il répondit qu'elles ne s'étoient pas faites par ſon ordre, mais par celui du chapitre. Après cela S. M. l'ayant tiré à part, & lui ayant dit quelques petits mots de douceur avec des aſſurances que ſon neveu n'auroit aucun mal, il s'en contenta, & crut avoir beaucoup fait

pour lui, laiſſant tous les eccléſiaſtiques peu ſatisfaits de ſa conduite, qui leur lioit en quelque façon les mains, & ne leur permettoit pas de rien entreprendre davantage. Cependant le chapitre ne laiſſa pas de nommer des députés pour examiner les moyens de ſecourir le cardinal de Retz, & ordonna que l'on diroit tous les jours à la fin de l'office un pſeaume en chant lugubre avec une oraiſon pour ſa liberté. Mais on en demeura là par la lâcheté de l'archevêque & de la plûpart des parents ou amis du priſonnier qui le négligerent tellement, qu'on n'auroit pas ſeulement eu de ſes nouvelles, ſans la préſidente de Pommereuil qui pratiqua dès les premiers jours deux commerces différents, par le moyen deſquels le cardinal écrivoit & recevoit des lettres aſſez ſouvent.

Cette dame étoit depuis long temps amie du cardinal de Retz, & il eſt certain qu'il avoit plus d'inclination & d'eſtime pour elle que pour toutes celles auprès deſquelles il s'étoit attaché. Auſſi peut-on dire qu'elle méritoit cette diſtinction, l'ayant toujours obligé ſans intérêt, & ſans avoir voulu prendre la moindre part dans les affaires, pour en profiter comme les autres. Elle

en

en usa même si généreusement dans cette rencontre, qu'elle engagea ses bijoux & ses pierreries pour le service du cardinal, pendant que ses parents refusoient de faire la moindre dépense ou démarche pour le soulager.

La duchesse de Lesdiguieres fit aussi une chose à bonne intention, & qui pouvoit lui être utile, mais qui pensa le perdre : car s'étant imaginée qu'il pourroit avoir besoin de contre-poison, elle en donna deux petites boîtes au marquis de Villequier qui l'avoit arrêté, pour les lui faire tenir. Mais le marquis les ayant aussi tôt remises entre les mains de la reine, S. M. proposa la chose au conseil, où Servien fut d'avis d'en ôter le contre-poison, & d'y mettre du poison véritable pour être ensuite rendu au prisonnier. Lâche conseil ! mais le sieur le Tellier opina au contraire, & dit qu'il n'y avoit qu'à jetter les boîtes & n'en plus parler. La reine suivit cet avis, fort irritée contre la duchesse, de ce qu'elle l'avoit prise pour une empoisonneuse. Dans la suite cependant sa colere s'appaisa, madame de Lesdiguieres s'étant chargée de porter le cardinal de Retz à faire tout ce que la cour souhaiteroit de lui.

Le sieur de Caumartin servit aussi le cardinal en véritable ami : & comme la cour l'avoit laissé libre, pendant que Joli étoit obligé de se tenir caché, ils se virent plusieurs fois la nuit, pour concerter ensemble la maniere dont il falloit conduire ses affaires. Mais comme ils ne pouvoient rien faire seuls, & qu'il falloit engager le plus de monde qu'il se pourroit, ils jugerent à propos de faire bonne mine au duc de Brissac & à la duchesse de Lesdiguieres, au comte de Montresor, à l'abbé Charrier & au sieur d'Argenteuil, laissant là les éclaircissements pour une autre saison. Ainsi ayant proposé à la duchesse de Lesdiguieres, chez qui le duc de Brissac se tenoit caché, de recevoir chez elle les amis du cardinal, pour prendre des mesures ensemble, ils se trouverent deux ou trois fois avec Argenteuil, qui faisoit aussi pour le comte de Montresor. Ce dernier ne put paroître, ni se commettre, à cause de quelques mauvaises affaires.

Ces conférences auroient pu produire quelque chose de bon, si l'on avoit exécuté ce qui y fut résolu : sçavoir que l'abbé Charrier iroit incessamment à Rome, pour agir auprès du pape, (à quoi il ne se résolut qu'avec bien

de la peine, après qu'on lui eut assuré un fonds pour sa subsistance;) que Joli iroit en Bretagne trouver le duc de Retz, pour l'exhorter de se joindre au prince de Conti & au comte du Doignon, qui tenoient encore dans Bourdeaux & dans Brouage pour M. le prince. Le duc de Brissac promit de se rendre dans ces quartiers-là, pour appuyer les propositions de Joli. On résolut aussi que l'abbé de Lamet seroit prié d'aller à Meziere & à Charleville, pour engager le vicomte de Bussi & le marquis de Noirmoutier, gouverneurs de ces deux places, à se déclarer en faveur du cardinal de Retz en traitant avec M. le prince, & dans un besoin, avec les Espagnols. Si tous ces projets avoient réussi, le cardinal Mazarin se seroit trouvé embarrassé plus que jamais. Cependant il arriva de tous côtés le contraire de ce qu'on avoit espéré. Il n'y eut que le duc de Noirmoutier qui fit bonne contenance, & qui parut être dans la résolution de se déclarer: ce qu'il auroit fait apparemment, s'il avoit été mieux ménagé, & si Joli avoit pu aller de ce côté-là, comme il en avoit grande envie, pour le faire souvenir de la parole qu'il lui avoit plusieurs fois donnée, de tirer le canon en faveur

du cardinal de Retz, s'il lui arrivoit jamais de tomber dans la disgrace de la cour, quoiqu'il n'eût pas grand sujet d'être content de lui. Cela est d'autant plus vraisemblable, que madame de Noirmoutier, deux heures après que le cardinal fut arrêté, avoit envoyé chez Joli, pour le prier de se retirer chez elle, & pour lui offrir de le faire passer à Charleville, où étoit alors M. de Noirmoutier, qui lui avoit donné un ordre exprès de faire ce qu'elle faisoit. Joli représenta tout cela au duc de Brissac & à la duchesse de Lesdiguieres; mais le duc ne voulut jamais consentir au voyage, disant qu'il étoit bien plus important d'agir auprès du duc de Retz, qui devoit commencer, & qui étoit bien plus en état de former un parti que personne, étant maître de Belle-Isle, & à portée de se joindre à M. le prince de Conti, & au comte du Doignon, après quoi le duc de Noirmoutier ne manqueroit pas de faire ce qu'on souhaiteroit de lui. Cette raison étoit plausible, & Caumartin s'y rendit: mais dans le fond le duc de Brissac avoit ses vues particulieres, & craignoit que le duc de Noirmoutier venant à se déclarer chef du parti, il ne lui fît perdre toute la considéra-

tion qu'il pouvoit y prétendre. Ainsi Joli fut obligé de partir pour le pays de Retz, où le duc de Briſſac avoit promis de le ſuivre inceſſamment. Cependant il ne lui tint pas parole. Il laiſſa paſſer ſix ſemaines entieres ſous différents prétextes, mais dans la vérité pour conſoler un peu plus long-temps la ducheſſe de Leſdiguieres ; & peut-être auſſi madame de la Vergne. Enfin pourtant ce duc étant arrivé à Machecoul, où étoient le duc & la ducheſſe de Retz avec le vieux duc ſon pere, il commença dans ſon ſtyle ordinaire, à parler en homme qui ſouhaitoit de faire quelque choſe, & qui avoit les meilleures intentions du monde. Mais Joli s'apperçut bien qu'il n'y avoit pas grand fond à faire ſur lui, ayant découvert que lorſqu'il étoit ſeul avec le duc & la ducheſſe de Retz, il leur parloit d'une maniere toute différente. La différence qu'il y avoit entre ces MM., étoit que le vieux duc diſoit franchement qu'il n'y avoit rien à faire, & qu'il falloit ſe tenir en repos : au lieu que les ducs de Briſſac & de Retz avec la ducheſſe affectoient de dire à tous propos, qu'ils étoient dans la réſolution de ſe réunir & d'agir tout de bon. Mais tous leurs beaux diſcours ſe termine-

rent dans une partie de chasse, où il se trouva près de cent gentilshommes du Poitou qui buvoient fort bien, & qui le verre à la main disoient devoir faire des régiments, dont on ne parla plus le lendemain qu'ils retournerent chez eux.

Les ducs de Retz & de Brissac crurent aussi faire beaucoup, en écrivant une lettre au roi sur la détention du cardinal de Retz, s'imaginant que cette épître produiroit un grand effet. Cependant ils avoient si grande peur qu'elle ne leur fît des affaires à la cour, qu'ils passerent trois ou quatre jours à en examiner les syllabes, les points & les virgules. Joli eut bien de la peine à trouver des termes & des expressions assez foibles pour s'accommoder à leur goût. Voilà tout ce qui se fit au voyage de Machecoul, hors que le duc de Brissac prit quelques mesures avec la duchesse pour se donner de leurs nouvelles, ne cherchant tous deux que les moyens de paroître vouloir faire ce que dans le fond ils ne vouloient point. Après cela, le duc de Brissac s'en retourna chez lui, & toutes les belles espérances qu'ils avoient données s'évanouirent. Il excusa sa foiblesse par celle des autres, & tâcha de rejetter toute

la faute sur les ducs de Retz, principalement sur son beau-pere, dont il disoit n'oser combattre les sentiments: conduite qu'il tint toujours pendant la prison du cardinal de Retz, & dans des occasions même fort pressantes, où le duc de Retz affecta de le consulter, pour avoir sa revanche & pouvoir s'excuser à son tour sur lui. La premiere occasion fut l'arrivée d'un gentilhomme de M. le prince de Conti, nommé Mazerolle, dépêché par son maître pour offrir au duc de Retz des troupes, de l'argent, & tout ce qui dépendoit de lui pour se déclarer. La seconde fut un message de la même nature, de la part de Mr. le prince, qui offrit encore des choses plus positives par le canal d'un gentilhomme nommé Saint-Marc, qui fut présenté au duc de Retz par le marquis de Châteaurenaut, son parent, fort brave homme, qui mouroit d'envie de faire quelque chose d'important pour le cardinal de Retz. Mais le duc de Retz répondit aux deux envoyés d'une maniere si ambiguë, & le duc de Brissac ayant été consulté fut si long-temps à former son avis, & le donna ensuite d'une maniere si froide & si peu décisive, qu'il étoit aisé de voir qu'ils n'avoient

ni l'un ni l'autre envie de rien faire. Ce fut auſſi ce que le marquis de Châteaurenaut dit en parlant à Joli, qui ne l'avoit déja que trop remarqué, en lui conſeillant de ne perdre pas davantage de temps avec lui, & d'aller plutôt trouver le duc de Noirmoutier. Joli en avoit toujours grande envie, & il penſa partir brusquement ; mais il en fut empêché encore une fois par Caumartin, qui lui écrivit ſi fortement là-deſſus, qu'il fut obligé de demeurer à Machecoul, quoiqu'il ſçût fort bien qu'il n'y avoit rien à eſpérer de ce côte-là : il ne laiſſoit pourtant pas de preſſer ces Mrs ; mais ils éluderent toujours ſes pourſuites, ſous différents prétextes. L'accommodement de Mr. le prince de Conti & de Bourdeaux leur en fournit un, dont ils étoient ravis dans l'ame, ſans ſe ſoucier de ce qu'on pouvoit dire du peu de ſoin qu'ils avoient eu de faire ce qui dépendoit d'eux pour l'empêcher, après les offres des deux princes. Le duc de Noirmoutier en fournit un autre, l'abbé de Lamet ayant écrit qu'il ne l'avoit pas trouvé diſpoſé à faire ce qu'on ſouhaitoit de lui, ce que les ducs de Retz & de Briſſac ne laiſſerent pas tomber à terre, diſant par-tout qu'il ne tenoit

pas à eux & qu'ils auroient été prêts à tout faire, si le duc de Noirmoutier avoit voulu se déclarer, pendant que lui de son côté, avec un peu plus de fondement, prétendoit & soutenoit que c'étoit au duc de Retz à donner l'exemple & le mouvement à tous les amis de son frere le cardinal.

C'est ainsi que ces Mrs. s'excusant les uns sur les autres éluderent tour à tour les propositions qui leur furent faites; tout le temps se perdant en voyages inutiles de Machecoul à Mezieres & à Charleville, la duchesse de Retz traversant sous main tout ce que Joli pouvoit faire, quoique d'ailleurs elle lui fit fort bonne mine, & qu'en parlant à lui elle affectât de blâmer son mari & le duc de Brissac de leur peu de vigueur. Elle faisoit même bien pis; car elle écrivoit à un nommé Vincent, créature du sieur Servien, la plûpart des choses qui se passoient à Machecoul: ce qui alla si loin, que Malclerc ayant fait un voyage auprès du duc de Retz, dont il sembloit qu'il remportât quelque chose de plus positif qu'à l'ordinaire, & qui pouvoit engager le duc de Noirmoutier à se déclarer, la duchesse fit partir en même-temps en poste un nommé Dolot, dont la fem-

me, sœur de celle de Vincent, étoit sa confidente depuis long-temps, pour informer Vincent de tout ce qui se passoit. Cela pensa être cause que Malclerc fût arrêté à Paris; mais il se conduisit si bien & il étoit tellement sur ses gardes, qu'il évita le piége.

Ce Vincent, sa femme, & la Dolot étoient des gens de rien, vraie canaille, qui s'étoient introduits auprès de la duchesse de Retz en qualité de musiciens, & qui étoient ensuite entrés peu à peu dans sa confidence, en ménageant ses intrigues avec Servien pendant son exil, dont elle lui avoit fait passer une bonne partie du temps dans Beaupreau & dans les autres terres du duc de Retz. Cela donna lieu à Servien d'envoyer la Dolot à Machecoul, pour avoir des nouvelles de ce qui s'y passeroit pendant la prison du cardinal de Retz, & pour faire en sorte que la duchesse, qui gouvernoit absolument son pere & son mari, les empêchât de rien faire. Mais il n'étoit pas besoin de tant de précautions contre des gens qui ne pensoient à rien moins qu'à secourir leur frere, particulierement auprès de la duchesse, qui craignoit extrêmement de troubler son repos & les plaisirs dont elle jouissoit alors dans son domestique.

D'un autre côté la duchesse de Chevreuse & le marquis de Laigues qui pouvoient tout sur l'esprit du duc de Noirmoutier, agissoient à peu près de la même façon, faisant bonne mine à Caumartin & aux autres amis du cardinal de Retz, pendant qu'ils écrivoient sous main au duc de Noirmoutier de ne point se déclarer, parce que s'il l'eût fait, le marquis de Laigues n'auroit pu avec honneur se dispenser de se retirer à Charleville, & de quitter madame de Chevreuse, ce qui lui auroit fait perdre sa charge de capitaine des gardes du duc d'Anjou, & les occasions d'augmenter considérablement sa fortune. La duchesse de Chevreuse craignoit aussi pour elle-même, si Laigues se fût déclaré, parce que le cardinal Mazarin, qui étoit revenu six semaines après la prison du cardinal de Retz, l'avoit chargée d'agir auprès du duc de Noirmoutier, dont elle s'étoit en quelque façon rendue responsable. Ainsi il étoit comme impossible que le prisonnier reçût aucun secours de ses parents ou amis.

Cependant le duc de Noirmoutier, qui n'avoit peut-être pas meilleure intention que les autres, continua à faire bonne mine, & à témoigner qu'il ne

tenoit pas à lui qu'il ne se déclarât, ce qu'il n'auroit pas manqué de faire, si le cardinal Mazarin eût continué de faire approcher l'armée du roi de sa place : le duc ayant dans ce même temps fait avancer à son secours celle des Espagnols, dans le dessein de les recevoir, s'il eût été pressé un peu davantage. Il avoit aussi déja donné plusieurs ombrages au cardinal de son raccommodement avec M. le prince, & il lui avoit écrit plusieurs fois, & envoyé des gentilshommes conjointement avec le vicomte de Bussi-Lamet, au sujet de la prison du cardinal de Retz. D'ailleurs il disoit toujours à l'abbé de Lamet, qu'il ne pouvoit se déclarer, à moins que le cardinal de Retz n'exigeât cela de lui expressément, parce qu'il sçavoit que la plûpart de ses amis disoient que si l'on faisoit quelque chose, pour lors cela pourroit porter le cardinal Mazazin aux dernieres extrêmités, peut-être jusqu'à le faire empoisonner. A cela l'abbé de Lamet repliquoit qu'il n'étoit pas si aisé d'avoir des lettres du cardinal de Retz, & que quand on pourroit en avoir, il n'étoit pas juste de l'exposer à se perdre lui-même sans ressource si elles étoient surprises. Le duc

de Noirmoutier répondit qu'il ſçavoit bien qu'on recevoit tous les jours de ſes lettres, & que s'il avoit de la peine à lui écrire ſi préciſément, il ſe contentoit qu'il écrivit à lui abbé de Lamet une ſimple lettre de créance, pour l'autoriſer à lui dire poſitivement de ſa part, qu'il le prioit de ſe déclarer, après quoi il promettoit de le faire. L'affaire paroiſſoit de cette ſorte en aſſez bon état, & le duc de Noirmoutier auroit eu de la peine à s'en diſpenſer, ſi le cardinal de Retz eût voulu parler un peu plus clairement. Mais n'ayant pu s'y réſoudre, il donna un beau champ au duc pour ſe diſculper devant le monde : outre que dans la vérité pluſieurs de ſes amis doutoient ſi l'on devoit haſarder la choſe dans la crainte du poiſon. Tous ceux qui appréhendoient de s'expoſer, ſe ſervoient de ce prétexte, particuliérement la ducheſſe qui nuiſoit autant au cardinal par ſes frayeurs hors de ſaiſon, qu'elle lui avoit porté préjudice par ſes folles eſpérances. Le P. de Gondy, quoique retiré du monde, avoit d'autres ſentiments, & il faut dire à ſa louange, qu'on ne lui propoſoit jamais rien de vigoureux qu'il n'allât au-devant : quoique les ducheſſes de Leſ-

diguieres & de Retz tâchassent de l'adoucir autant qu'elles pouvoient. Mais ce bon homme étoit si persuadé du préjudice que la prison de son fils portoit à l'église, qu'il ne pouvoit goûter les raisons contraires, disant sans cesse qu'il vouloit hasarder toutes les fortunes de sa famille dans une occasion si juste & si sainte.

Le plus grand obstacle à tout cela fut l'irrésolution du cardinal de Retz, dans laquelle on le voyoit toujours. Il ne répondoit jamais précisément, par la crainte de s'exposer aux résolutions violentes de la cour, dont les intentions ne lui étoient pas inconnues, après les ordres qu'il sçavoit qu'on avoit donnés à Pradelle en le chargeant de l'arrêter. Cette appréhension avoit dans la vérité tellement saisi son esprit, qu'elle paroissoit, quelque soin qu'il prît de la cacher, dans toutes ses actions. Une des premieres fautes fut celle qu'il fit de négliger de se sauver dans une occasion que le président de Pommereuil & Caumartin avoient ménagée pour sa liberté, en corrompant du Croisat, exempt des gardes qui commandoit dans le donjon de Vincennes, & qui avoit promis de le mettre en liberté, moyennant

une somme de cent cinquante mille livres qui devoit être entre les mains d'une personne sûre. Cette affaire fut poussée fort loin, & le succès en paroissoit infaillible; mais le cardinal de Retz la rompit, en écrivant qu'il ne falloit pas se fier à du Croisat, dont il se plaignoit beaucoup, & qu'il disoit être de concert avec la cour pour le faire périr dans l'exécution du dessein. Mais ce soupçon n'étoit fondé que sur la timidité du cardinal, & la suite fit connoître clairement que du Croisat agissoit de bonne foi. Cette intrigue se ménageoit avec une femme que du Croisat entretenoit depuis long-temps, & qui offroit de se mettre en ôtage en tel lieu qu'on voudroit, en attendant l'exécution; mais il arriva, lorsqu'on y pensoit le moins, que du Croisat fut mis hors de Vincennes, sur l'avis qu'il alla donner à Servien des offres qu'on lui faisoit. Il fit cela par une grande précaution, pour assurer la cour de sa fidélité, si par hasard l'avis lui en étoit donné d'ailleurs : ce qui n'eut pas l'effet qu'il s'étoit promis, la cour n'ayant pas jugé à propos de laisser un homme sans biens, comme lui, plus long-temps exposé à une tentation de cette nature. De-là

il eſt aiſé de juger qu'elle n'avoit pas aſſez de confiance en lui, pour avoir concerté avec lui la perte du cardinal par une intrigue auſſi délicate que celle-là.

Quoi qu'il en ſoit, ce ne fut pas dans cette ſeule occaſion que le cardinal de Retz donna des marques de ſa foibleſſe & de ſon chagrin, qui ne paroiſſoient que trop dans toutes les lettres qu'il écrivoit à ſes amis, ſans parler de ce qu'il prenoit ſoin de leur cacher, comme la propoſition qui lui fut faite par Pradelle de concert avec la cour, de ſe démettre de ſon archevêché, ce qu'il écouta long-temps fort ſérieuſement ſans leur en rien dire.

Pradelle étoit la créature de Servien, qui lui fit donner exprès la commiſſion de garder le cardinal de Retz à Vincennes, pour ſe ſervir de lui afin de ménager l'eſprit du priſonnier, & lui inſpirer les ſentiments qu'il ſouhaiteroit ſur l'article de la démiſſion : à quoi la ducheſſe de Leſdiguieres aidoit autant qu'il lui étoit poſſible, ayant pour cet effet & ſous prétexte de le ſoulager dans la priſon, fait entrer le ſieur de Bragelonne (*a*) ſon ancien

(*a*) On attribue la phrénéſie de Bragelonne à une autre cauſe. Il n'étoit pas entré en pri-

domeſtique, & chanoine de Notre-Dame, homme fort timide & fort foible. Cet homme avoit ordre de le porter à ſe démettre; de lui dire que c'étoient les ſentiments du P. de Gondy, & c'eſt ce qui n'étoit pas vrai, & de l'aſſurer que par ce moyen il ſeroit bientôt mis en liberté, avec des conditions avantageuſes. Mais Caumartin & madame de Pommereuil ayant été informés de cette intrigue ſourde, avertirent ſi bien le cardinal de Retz de prendre garde à ce que lui diroit Bragelonne, qu'au lieu d'écouter ſes conſeils, il s'en éloigna ſi ouvertement, que ce pauvre chanoine tomba dans une fievre chaude, & ſe coupa lui-même la gorge avec un raſoir.

Cependant le cardinal de Retz ne laiſſa pas d'écouter toujours les propoſitions de Pradelle, quoiqu'il ne ſe fiât pas à lui, & qu'il fût bien réſolu à ne rien conclure par ſon moyen. Mais dans le fond il avoit formé déja le deſſein d'exécuter la choſe, comme il fit peu de temps après, n'attendant

ſon pour porter le cardinal à ſe démettre, (car c'étoit l'homme du monde le moins propre à une négociation) mais pour lui tenir compagnie. La ſolitude le fit tomber dans une noire mélancolie qui lui renverſa la tête.

pour cela que des ouvertures plus favorables du côté de la cour, & le consentement de ses amis qui y étoient entiérement opposés, particuliérement Caumartin & plusieurs autres. Les choses étant en cet état, le cardinal Mazarin crut qu'il étoit temps de faire publiquement proposer au cardinal de Retz de se démettre de son archevêché afin de se disculper auprès du pape & de quantité de personnes, qui ne s'étonnerent pas que le roi souhaitât de le voir hors de ce poste, après tout ce qui s'étoit passé.

Ce prétexte étoit assurément le plus spécieux qu'on pût donner, pour faire entendre raison à Sa Sainteté, qui avoit fait faire plusieurs instances, & qui avoit envoyé un nonce exprès, pour solliciter la liberté du cardinal §. Et comme on n'avoit pas jugé à propos de recevoir ce nouveau nonce, il étoit en quelque façon nécessaire de se justifier, dans la crainte que la cour de rome ne portât les choses plus loin, & ne prît des résolutions fâcheuses contre le cardinal Mazarin.

§ Le nonce eut ordre de s'arrêter à Lyon, & le pape ne poussa pas plus loin cette affaire, dans la crainte de commettre son autorité.

Car suivant les bruits qui couroient, le pape vouloit le citer à Rome, & lui faire ôter son chapeau. Dans la vérité, si les amis du cardinal de Retz eussent fait quelque chose, il y a bien de l'apparence que le pape les auroit appuyés; Sa Sainteté ayant dit plusieurs fois à l'abbé Charrier, que si l'on pouvoit mettre seulement deux mille hommes en armes en sa faveur, il enverroit aussi-tôt un légat pour se mettre à leur tête, & agir de concert avec ses amis.

Il est vrai que la cour n'avoit presque plus lieu de rien craindre du côté des partisans du cardinal de Retz, ni de ses parents; mais elle devoit toujours appréhender leur jonction à ceux de M. le prince : aussi avoit-elle des espions de tous côtés pour prévenir cet inconvénient, & afin d'observer les démarches des uns & des autres. Ayant été informée par l'un d'eux, que le nommé Breteval, marchand de dentelles, dans la rue des Bourdonnois, entretenoit commerce avec M. le prince, elle donna ordre au lieutenant civil de l'arrêter, & de le conduire au bois de Vincennes, après avoir fait une perquisition exacte de tout ce qui étoit dans sa maison. Si cet officier s'é-

toit bien acquitté de sa commission, il auroit fait une capture importante en arrêtant le sieur de Marigny, agent de M. le prince, qui y étoit logé & qui étoit encore au lit quand Breteval fut arrêté. Mais ayant entendu le bruit qui se faisoit dans la maison, il se leva tout nud en chemise & gagna le haut de la maison, sans que personne s'en apperçut. Delà grimpant sur les tuiles, il se coula par une lucarne chez le sieur Fardouel, secrétaire du roi & avocat au-conseil : & ne se croyant pas en sûreté dans le grenier, il descendit jusques dans la cave. La fraîcheur du lieu & de la saison ne lui auroient pas permis d'y faire un long séjour sans s'incommoder, si, heureusement pour lui, une servante n'y fût descendue peu de temps après, pour tirer du vin. Cette fille surprise, comme on le peut penser, de voir là un homme en cet état, fit un cri qui fit plus de peur à Marigni, qu'elle n'en avoit elle-même. Dans la crainte que ce cri ne le fît découvrir, après l'avoir priée de ne point faire de bruit, il lui dit pour la rassurer, qu'il étoit un pauvre marchand de Rouen, ami de Breteval, poursuivi par ses créanciers qui le ruineroient, s'il étoit découvert. Après

cela, il la pria d'avertir le sieur Dalancé, maître chirurgien, qui demeuroit à deux maisons delà, que son ami de chez Breteval s'étoit refugié chez M. Fardouel pendant le désordre du matin, & qu'il souhaitoit de lui parler. Dalancé qui étoit en peine de lui, reçut ce message avec joie, & ayant bien recommandé le secret à cette fille & d'avoir bien soin de son hôte, il la chargea de lui dire de prendre patience jusqu'au soir, & qu'il iroit lui-même le tirer de son cachot. La servante trouvant Marigni tremblant de froid, lui porta la couverture de son lit, dans laquelle il s'enveloppa en attendant la nuit, qui étant venue, Dalencé lui fit porter des habits, & le conduisit chez un de ses amis : le tout à l'insçu du sieur Fardouel, qui n'apprit les soins de sa servante que long-temps après.

Cependant le nonce du pape qui résidoit à Paris, ayant souhaité de voir le cardinal de Retz pour sçavoir de ses nouvelles, & du traitement qu'on lui faisoit, le cardinal Mazarin le lui permit, & le fit accompagner par le sieur de Lionne, neveu de Servien, pour observer ce qui se passeroit, & s'il parleroit de sa démission, conformément aux discours qu'il tenoit à Pradelle.

Mais il tint tout un autre langage, ayant récité d'un ton ferme & d'un air assuré en leur présence un discours qui lui avoit été donné & envoyé quelques jours auparavant par Caumartin, dont la conclusion étoit qu'il refusoit sa liberté, si elle ne se pouvoit obtenir que par sa démission. Ce refus donna beaucoup de réputation au cardinal de Retz qui fut fort loué de sa fermeté apparente; mais cette belle résolution ne venant pas de lui, elle ne dura pas long-temps, & il ne put s'empêcher quelque temps après, de s'ouvrir plus naturellement à Duflos Davanton, jeune officier des gardes-du-corps, à qui la cour avoit depuis peu confié la garde de sa personne, & de lui laisser connoître la disposition où il étoit de donner sa démission, pourvu qu'on lui laissât les moyens de sauver son honneur dans le monde, & la liberté d'en conférer avec Caumartin, ou avec le premier président de Bellievre, auquel il vouloit avant toutes choses faire approuver sa résolution. Ces propos furent même dans la suite répétés si souvent, & d'une maniere si forte, que Davanton vit fort bien qu'il seroit aisé de pousser plus avant, & d'obtenir sa démission, même sans sauver les apparences. Mais ce nou-

veau confident en usa en honnête homme, & sans abuser de la confiance que le cardinal de Retz avoit en lui. Il se contenta de faire entendre au comte de Noailles, capitaine des gardes, la disposition où étoit son prisonnier de traiter sérieusement de sa démission avec la cour : ce que Davanton fit peut-être autant par prudence que par honnêteté pour ne se pas exposer à être désavoué du cardinal qui l'en menaçoit tous les jours, s'il passoit les bornes de sa commission, & pour s'assurer par sa discrétion la négociation de cette importante affaire. Il craignoit que le cardinal ne se remît entre les mains de Pradelle, avec lequel il gardoit toujours quelques mesures, quoiqu'il ne le fît que pour l'amuser. Ce qui attira à Davanton la confiance du cardinal de Retz, fut sa complaisance & la maniere honnête dont il en usoit avec lui dans tout ce qui ne regardoit point le service essentiel de sa charge, & que d'ailleurs cet officier, avec un peu d'étude, & un esprit plus orné que ne l'ont ordinairement les gens de sa profession, lui aidoit à passer avec quelque douceur des heures qui semblent toujours bien longues & bien ennuyantes à un prisonnier.

Cependant il y avoit encore des jours, où le cardinal de Retz paroissoit fort irrésolu, & avoit oublié toutes les paroles qu'il avoit données. Cette maniere bizarre embarrassa fort l'entremetteur dans les commencements; mais quand il eut mieux connu son esprit extrêmement léger, & qu'il eut pénétré le desir extrême qu'il avoit de se voir en liberté, il se fit bientôt à ce manege de variations continuelles, qui durerent depuis le 15 janvier 1652, jusqu'à la mort de l'archevêque de Paris, qui arriva le 21 mars de la même année.

Cet événement changea un peu la face des affaires, Caumartin ayant eu l'adresse, dès que ce prélat eut les yeux fermés, de faire prendre possession de l'archevêché de Paris au nom du cardinal de Retz, sur une procuration signée de lui dans le château de Vincennes, quoiqu'elle parût avoir été passée avant la détention. Cette procuration portoit en substance, que le cardinal ayant le dessein d'aller à Rouen, donnoit charge au sieur de Labour, son aumônier, de prendre pour lui possession de l'archevêché en cas de la mort de M son oncle. Elle avoit été dressée par les sieurs Roger, notaire apostolique,

que, & de Paris, docteur de Sorbonne. Le chapitre ayant été averti s'assembla dès sept heures du matin (*a*), trois heures après la mort de l'archevêque, & les mesures furent si bien prises, que le doyen qui avoit été jusques-là toujours assez contraire au cardinal de Retz, lui fut tout-à-fait favorable en cette occasion, disant qu'il ne falloit pas douter que le cardinal de Retz ne fût leur véritable archevêque, quoiqu'il n'eût pas prêté le serment de fidélité; formalité séculiere à laquelle l'Eglise ne s'arrêtoit pas. Ainsi la chose ayant été mise en délibération, le chapitre arrêta tout d'une voix, que sur le champ le sieur de Labour, son procureur, qui étoit à la porte, seroit introduit & mis en possession avec toutes les cérémonies & solemnités requises: ce qui fut exécuté. Après cela le chapitre envoya des députés à M. le chancelier, pour le prier de leur ménager une audience du roi, afin de supplier S. M. de vouloir mettre en liberté le cardinal de Retz, leur archevêque, pour faire les

(*a*) On prétend que le chapitre s'assembla dès cinq heures, une heure après la mort de l'archevêque.

fonctions de sa charge dans la semaine sainte qui approchoit. Tout cela se fit sans qu'il parût personne du côté de la cour pour s'y opposer, jusques vers les dix heures du matin, que le sieur le Tellier alla de la part du roi chez le doyen, pour faire assembler le chapitre & l'obliger de prendre le gouvernement spirituel de l'archevêché, comme vacant en régale; parce que le cardinal de Retz n'avoit pas fait le serment de fidélité; mais l'affaire étoit déja consommée, il fut obligé de s'en retourner sans rien faire. Le soir du même jour le chapitre alla au Louvre, pour faire leurs remontrances & supplications à S. M.; mais le chancelier, sans leur donner le temps de parler, leur dit d'abord qu'ils avoient été bien vîte; qu'ils avoient fait tort aux droits du roi; que S. M. ne reconnoissoit point le cardinal de Retz pour archevêque de Paris, qu'elle leur enjoignoit de nommer un grand vicaire pour le gouvernement spirituel de l'archevêché, laissant au roi le soin de nommer des économes pour le temporel: après quoi le chancelier mit entre les mains du doyen un arrêt du conseil qui portoit tout ce qui vient d'être dit. Le doyen ayant voulu pren-

dre la parole, la reine fit ſigne au roi de s'en tenir là, & le chapitre fut obligé de ſe retirer.

Ce procédé ſurprit tout le monde. On l'imputa à l'aigreur & à la fierté de la reine. Pluſieurs murmuroient hautement, diſant que c'étoit mettre la main à l'encenſoir, & que cette maniere d'agir reſſembloit fort à celle de Henri VIII, roi d'Agleterre. L'arrêt du conſeil ayant été rapporté trois jours après au chapitre, on n'y eut point d'égard, & il fut réſolu de s'en tenir à ce qui avoit été arrêté, & de reconnoître les ſieurs Chevalier & Lavocat pour grands vicaires, ſur les lettres qu'ils préſenterent ſignées du Cardinal de Retz, qui avoient été fabriquées par les auteurs de la procuration (*a*). De ſorte que ces deux eccléſiaſtiques commencerent à gouverner le dioceſe, en ordonnant des prieres publiques avec l'expoſition du ſaint Sacrement par toutes les égliſes

(*a*) La procuration n'avoit point été ſignée par le cardinal de Retz. Le principal d'un college, nommé le Houx, demanda à voir ſon écriture, & la contrefit ſi bien, que tout ce que l'on a cru écrit par le cardinal, étoit de la main de ce principal.

de Paris, quatre à la fois, pour demander à Dieu la liberté de leur archevêque. Ces prieres furent commencées par le chapitre de Notre-Dame: les curés de la ville entrerent dans le même esprit, se soumirent aux grands vicaires, & laisserent entendre qu'ils obéiroient en toutes choses jusqu'à fermer les églises (*a*), en cas qu'on en vînt à l'interdit. Cela seroit certainement arrivé, toutes les mesures ayant été prises pour cela, si le cardinal de Retz eût tenu bon. Le peuple qui ne s'étoit point d'abord ému de sa prison commençoit à murmurer, & à prendre feu sur la religion: & les amis de M. le prince faisoient ce qu'ils pouvoient pour l'animer. Le nonce avoit aussi promis d'appuyer fortement le chapitre, les grands vicaires & les curés: & le premier président de Bellievre avoit donné lieu de croire que le parlement ne leur seroit pas contraire. Ainsi Caumatin qui avoit ménagé toute cette intrigue, ne doutoit point qu'elle ne réussît, & que le cardinal de Retz ne fût incessamment élargi, se reposant

(*a*) Les curés auroient fermé leurs églises; mais on sçut que les moines n'imiteroient pas les curés.

ſur les lettres qu'il reçevoit de lui tous les jours, remplies de proteſtations très-expreſſes de ne donner jamais ſa démiſſion ſur quoi que ce pût être. Cependant les choſes qui ſe paſſoient dans ſon eſprit, étoient bien différentes de celles qui paroiſſoient dans ſes lettres : l'impatience, l'ennui, le chagrin, & par deſſus tout la crainte des entrepriſes violentes qu'on pouvoit faire ſur ſa perſonne, l'engagerent à détruire tout ce que ſes amis avoient fait en ſa faveur, lorſqu'on y penſoit le moins.

A bien examiner les choſes, il eſt difficile de le condamner entiérement, quoiqu'il ne fût queſtion que d'attendre peut-être ſept à huit jours davantage : car il y a bien de la différence du raiſonnement d'un homme qui ſe voit à la diſcrétion de ſon ennemi, & qui ſouffre depuis long-temps dans une priſon, à celui des gens en liberté, qui s'imaginent que rien n'eſt plus aiſé que d'attendre tranquillement les effets de leurs ſollicitations, ou des révolutions favorables. Quoi qu'il en ſoit, le cardinal Mazarin, qui avoit auſſi ſes inquiétudes & ſes raiſons pour faire finir cette affaire, envoya promptement à Vincennes le comte de Noailles, capitaine des gardes, pour conclure la

négociation du sieur Davanton, sur les avis qu'il avoit donnés, que le cardinal de Retz y étoit entiérement déterminé.

Ce comte s'y rendit de grand matin & fut introduit dans la chambre du cardinal qui étoit encore au lit. Il commença par lui faire un grand sermon sur l'autorité du roi, sur l'obéissance absolue qui lui étoit due, & sur les disgraces auxquelles s'exposeroient ceux qui prétendroient s'en dispenser. Ce discours ne fut pas bien reçu du cardinal; & quoiqu'il fût effectivement résolu à se soumettre aux volontés de la cour, il rejetta cependant fort loin les premieres propositions du comte, & se tint fortement sur la négative. Ainsi cette premiere conférence se passa toute entiere en contestations extrêmement vives de part & d'autre, quoiqu'elle eût duré bien deux heures. Davanton s'étant ensuite approché du comte de Noailles, pendant qu'il mangeoit un morceau, & qu'il se chauffoit auprès du feu, l'avertit qu'il n'obtiendroit rien du cardinal par hauteur & en le contrariant, mais que s'il vouloit se radoucir un peu, & lui accorder la liberté qu'il avoit toujours demandée de conférer avec un de ses amis, il en

obtiendroit tout ce qu'il voudroit. Alors le comte changea de ton, & ayant donné les mains à cette conférence, ils rentrerent en matiere, & se trouverent bientôt d'accord, le cardinal de Retz ayant promis positivement de donner sa démission sous certaines conditions. Il y eut pourtant une petite difficulté sur ce que le comte de Noailles demandoit une réponse par écrit, qui exprimât ce dont ils étoient demeurés d'accord; mais le cardinal ne voulut rien faire, disant qu'ils devoient se contenter de sa parole jusqu'à l'exécution; que s'il vouloit absolument une réponse par écrit, il lui en donneroit une semblable à celle qu'il avoit donnée au nonce, c'est-à-dire un refus absolu: parce qu'autrement il se ruineroit d'honneur auprès de ses amis, & que d'ailleurs il ne vouloit point s'exposer au hasard des avantages que le cardinal Mazarin pourroit en tirer contre lui, sans être assuré de la récompense qu'on lui promettoit pour son archevéché. Enfin le comte de Noailles fut obligé de se contenter de la parole du cardinal, & d'une réponse par écrit, pour l'exposer au public, dans laquelle le cardinal de Retz, après des protestations de son obéissance, remercioit le

roi de la bonté qu'il avoit de penser à sa liberté; mais il déclaroit ne pouvoir l'accepter aux conditions qui lui étoient proposées de renoncer à l'archevêché de Paris, en prenant plusieurs bénéfices d'un revenu équivalent; persuadé qu'elles étoient contraires à sa conscienee, à son honneur, & à ce qu'il devoit à l'église.

Ainsi le comte de Noailles sortit de Vincennes fort satisfait de sa négociation, après avoir fait bien des amitiés & des caresses à Davanton, & l'avoir assuré de bonne sorte de la reconnoissance du cardinal Mazarin, qui étoit intéressé plus que personne dans cette affaire. Il avoit ses raisons pour lui parler de la sorte : car étant créature du cardinal Mazarin, & des plus dévoués, il étoit de son intérêt de ne rien négliger pour terminer cette affaire à son avantage & suivant ses desirs. La fortune du comte dépendoit absolument de celle du cardinal. Aussi n'oublia t il rien pour tâcher de découvrir à fond les véritables dispositions du cardinal de Retz, & il emmena exprès Davanton hors de Vincennes, pour le questionner sur ce sujet plus librement. Mais cet officier, soit par honneur, soit par discrétion, & pour mieux assurer le suc-

cès de l'affaire, ne jugea pas à propos d'en éclaircir davantage le comte de Noailles, lequel ayant fort bien remarqué la confiance que le cardinal de Retz avoit en lui, ne put s'empêcher de lui reprocher obligeamment, & en redoublant ses caresses, qu'il voyoit bien qu'il ne lui disoit pas tout ce qu'il sçavoit. Cela étoit plus vrai qu'il ne pensoit : car si Davanton avoit voulu trahir le secret & la fidélité qu'il avoit promise au cardinal de Retz, il est certain que la cour auroit obtenu sa démission beaucoup plus aisément, & peut être sans aucune condition.

Caumartin, & autres amis du cardinal de Retz ne sçurent rien du secret de cette conférence, & ils s'en tinrent comme les autres à la réponse par écrit, qui fut rendue publique le jour même : le prisonnier s'étant contenté de leur faire sçavoir qu'il avoit demandé encore une fois la liberté de parler à un de ses amis, pour délibérer avec lui de l'état de ses affaires, & qu'il espéroit qu'enfin on la lui accorderoit. On a déja dit que la raison qui l'obligeoit d'insister sur cette entrevue étoit pour couvrir son honneur, & pour faire croire au monde, qu'on lui avoit conseillé de donner sa démission ; jugeant

que s'il ne pouvoit pas faire entrer son ami dans son sentiment, il n'oseroit au moins s'y opposer directement, ni laisser entendre à la cour qu'il l'en auroit détourné.

Quoi qu'il en soit, Caumartin, qui jugeoit de sa résolution par ses lettres, continua de presser les mesures qu'il avoit prises avec le clergé, pour la liberté du cardinal de Retz; & ayant sçu que le premier président de Bellievre avoit été nommé par la cour pour cette conférence, il l'alla voir pour le prier de fortifier le cardinal de Retz dans la résolution où il le croyoit de ne point donner sa démission. Mais il fut bien étonné d'apprendre de lui tout le mystere, & le succès de la négociation de Davanton, dont le cardinal Mazarin avoit informé le premier président, pour bien faire connoître les dispositions où il trouveroit le cardinal de Retz, avec ordre de lui dire qu'aussitôt qu'il auroit donné sa démission, il pouvoit être assuré qu'on le mettroit entre les mains du maréchal de la Meilleraye, qui le meneroit au château de Nantes, où il le garderoit comme son ami, jusqu'à ce que sa démission eût été acceptée en cour de Rome. Cependant cela ne désabusa

point Caumartin. Prévenu par les protestations continuelles du cardinal de Retz, de refuser toute sorte de conditions, il tâcha de persuader au premier président, que le cardinal n'avoit feint d'écouter Davanton que pour amuser la cour, & se faciliter le moyen de conférer avec un de ses amis, pour l'instruire de ses véritables intentions, & convenir ensemble des mesures qu'il falloit prendre.

Le premier président persuadé par les raisons de Caumartin, & par la lecture de plusieurs lettres toutes récentes du cardinal de Retz, alla donc à Vincennes, dans l'espérance de le fortifier, & dans le dessein de le confirmer dans son refus. Cependant, suivant les ordres de la cour, il mena deux Notaires avec lui, pour recevoir la démission du cardinal en cas de besoin. Mais avant que de voir le cardinal, il voulut entretenir Davanton : il lui représenta les trois dernieres lettres qu'il avoit écrites à la cour, par lesquelles il pressoit extrêmement sur l'envoi d'un des amis du cardinal de Retz, pour consommer l'affaire qu'il assuroit comme indubitable. Il le questionna de vingt manieres différentes sur le fondement qu'il pouvoit avoir de donner des affirmations

si positives. Il lui déclara nettement qu'il n'en pouvoit rien croire, & qu'il y avoit bien plus d'apparence qu'un jeune homme comme lui s'étoit laissé jouer par le cardinal de Retz accoutumé aux intrigues & aux déguisements. Mais cet officier ayant persisté à soutenir qu'il n'avoit rien écrit dont il ne fût bien assuré, & qu'il en alloit éprouver la vérité, ils passerent dans l'appartement du cardinal: le président raillant toujours Davanton, & lui marquant par ses gestes & ses paroles qu'il n'en croyoit rien. Cependant à peine furent-ils entrés en matiere, qu'il vit que Davanton avoit raison, ayant trouvé le cardinal encore plus déterminé à la démission, que Davanton ne lui avoit dit, & que si la cour avoit voulu exiger de lui d'autres conditions, il s'y seroit soumis sans beaucoup de peine. Ainsi leurs conventions particulieres & secretes ne furent pas longues, & il ne fut plus question que de réduire en forme les articles dont ils étoient convenus; sçavoir 1. Qu'on dresseroit deux expéditions de la démission du cardinal de Retz, dont l'une demeureroit entre les mains du premier président, & l'autre seroit envoyée en cour pour être agréée du pape, moyennant la récompense

dont ils étoient convenus. 2. Que cependant le cardinal de Retz feroit remis entre les mains de M. de la Meilleraye fon allié, qui le conduiroit au château de Nantes, où il demeureroit, en attendant des nouvelles de Rome, avec la liberré d'y recevoir des vifites de fes amis. 3. Que le maréchal de la Meilleraye s'obligeroit en parole d'honneur & par écrit, de ne point fouffrir, & fous aucun prétexte, qu'il fût transféré ailleurs, & de le mettre en pleine liberté, auffi-tôt que la démiffion feroit admife en cour de Rome, fans attendre de nouveaux ordres du roi.

Après cela le premier préfident envoya chercher les deux notaires qui étoient demeurés cachés dans un carroffe à la porte du château : mais Pradelle enragé de voir finir cette affaire à fa barbe & fans lui, fit d'abord grande difficulté de laiffer entrer le premier préfident avec tous ceux qu'il voudroit. L'ordre, difoit-il, ne portoit point qu'on laifferoit entrer perfonne après lui. Mais enfin le premier préfident lui ayant fait comprendre l'importance de l'affaire, & à quoi il s'engageoit, s'il en empêchoit la conclufion par fon chagrin, il laiffa entrer le carroffe avec

les deux notaires, qui furent conduits par Davanton dans la chambre du cardinal de Retz, où ils dresserent deux minutes de sa démission qu'il signa, & qui furent remises entre les mains du premier président, comme dépositaire & garant des promesses respectives de part & d'autre.

L'affaire finie, le premier président alla en diligence porter cette nouvelle à la cour, où elle fut reçue avec une grande joie, même par plusieurs des amis du cardinal de Retz. Mais il y en eut d'autres qui en furent fort fâchés, particuliérement Caumartin à qui le premier président dit pour le consoler, qu'il étoit la dupe du cardinal de Retz; qu'il lui avoit jetté de lui-même sa démission à la tête, sans attendre qu'il lui en parlât, bien loin d'être dans les dispositions qu'il lui avoit marquées.

Le chapitre & les curés qui s'étoient donné bien des mouvements inutiles en faveur du cardinal, furent aussi extrêmement étonnés de sa démission, & cela leur fit rabattre beaucoup de la bonne opinion qu'ils avoient eue jusques-là de sa constance & de sa fermeté. Enfin cette action lui fit un très-grand tort dans la suite des affaires. Le P. de Gondy fut celui de tous qui en

fut le plus touché, ayant répondu à ceux qui lui annoncerent cette nouvelle, comme devant lui être agréable, à cause de la liberté du cardinal son fils, qu'il auroit bien mieux aimé l'embrasser mort dans sa prison, que vivant en liberté à ces conditions; sans pouvoir rien ajouter autre chose à cause des larmes qu'il répandoit en abondance.

La duchesse de Lesdiguieres elle-même, qui avoit fait son possible pour mettre les choses au point où elles étoient, n'en fut pourtant pas contente, parce qu'elles ne s'étoient pas faites par son moyen, ni par celui de Servien & de Pradelle, qui étoient la même chose: tous ces gens là s'étant imaginés devoir tirer de grands avantages de la cour par cette négociation, qui se termina pourtant sans eux, & dont ils n'apprirent la nouvelle que par le bruit général.

Il n'y eut donc, à dire le vrai, que le duc & la duchesse de Retz, les ducs de Brissac & de Noirmoutier, le marquis de Laigues & la duchesse de Chevreuse, qui furent bien-aises de voir la fin de cette affaire dont ils ne cherchoient qu'à se débarrasser, afin de couvrir la honte de n'avoir rien voulu

faire pour leur frere, leur parent & leur ami. Mais celui de tous qui fut le plus content fut le cardinal de Retz lui-même, qui, sans s'embarrasser de ce qu'on pourroit dire des autres, n'avoit cherché qu'à se mettre en liberté, & à se délivrer des appréhensions continuelles où il avoit été dans sa prison. Véritablement il est assez difficile d'en porter un jugement certain, & de dire s'il fit bien ou mal, vu les fâcheuses dispositions de la reine & du cardinal Mazarin à son égard, & les desseins qu'il sçavoit qu'on avoit formés contre sa personne. Mais de quelque maniere qu'on en juge, il faut convenir qu'il n'étoit ni nécessaire, ni même honnête, ayant le dessein qu'il avoit, d'amuser, comme il fit jusqu'à la fin, Caumartin & ses amis.

Quoi qu'il en soit, le cardinal Mazarin étant parvenu à ses fins ne laissa pas traîner cette affaire. Il fit aussi-tôt expédier les ordres pour la translation du cardinal de Retz au château de Nantes, le maréchal de la Meilleraye l'étant allé prendre à Vincennes conjointement avec le marquis de Villequier qui l'avoit arrêté : suivant l'usage qui veut que le prisonnier reçoive sa liberté de celui qui la lui a ôtée. Après

cela ils lui donnerent de parole & par écrit toutes les assurances spécifiées ci-dessus. Il le fit sortir du château d'entre les mains de Davanton, qui le conduisit à Nantes avec une escorte de trois cents chevaux de différentes brigades des gardes de la reine, des gens-d'armes & chevaux légers, & des gardes du cardinal Mazarin, & un détachement de cent cinquante mousquetaires tirés de deux compagnies du régiment des gardes, que Pradelle commandoit à Vincennes. Cette sortie du cardinal de Retz se fit le 30 mars 1654. On peut dire qu'une escorte si nombreuse n'avoit pas trop l'air de liberté, & ressembloit assez à un changement de prison. Aussi quand le cardinal de Retz en fut averti par Davanton la veille de son départ, il en fut si effrayé, qu'il ne put retenir ses larmes, disant qu'on lui avoit manqué de parole ; qu'on lui avoit promis de le mettre entre les mains de Mr. de la Meilleraye, comme entre les mains de son ami, qui avoit bien voulu répondre de sa personne ; que s'il avoit cru devoir être traité de cette maniere, il n'auroit jamais donné sa démission, avec plusieurs autres propos de cette nature, qui marquoient assez le trouble

de ſon eſprit, dont le ſieur Davanton eut bien de la peine à le remettre, en lui faiſant entendre que la cour étoit obligée de prendre ces précautions dans la crainte que les ducs de Retz & de Briſſac n'entrepriſſent de l'enlever ſur ſa route. Mais ce n'étoit là qu'un prétexte : car il eſt bien certain que ces Mrs. n'en avoient pas la moindre penſée, & qu'on leur faiſoit beaucoup plus d'honneur qu'ils ne méritoient, d'avoir ſi bonne opinion d'eux.

Le changement d'état du cardinal de Retz avoit été annoncé & prévu quelque temps auparavant par Goiſet, avocat, qui avoit comme prédit auſſi l'évaſion du duc de Beaufort. Ecrivant à un des amis du cardinal, lui diſoit de ſe conſoler & de prendre patience; que la priſon du cardinal ne ſeroit pas longue; qu'il y auroit pluſieurs négociations pour ſa liberté, dont il reſſentiroit les premiers effets au mois de mars 1654, mais qu'elle ne ſeroit pleine que vers le 15 octobre de la même année : ce qui fut confirmé par l'événement. L'état où il ſe trouva dans le château de Nantes n'étoit en effet qu'une ombre de liberté. Car quoique M. de la Meilleraye le traitât avec toute la douceur & toute l'honnêteté poſſibles, il ne laiſſoit pas de le faire

garder auſſi ſoigneuſement qu'il l'avoit été dans le château de Vincennes.

Le cardinal de Retz étoit logé au ſecond étage dans une chambre où il couchoit avec quatre ſoldats qui paſſoient toutes les nuits à la porte de ſa chambre, & une ſentinelle dans la cour ſous ſes fenêtres. Il eſt vrai que pendant le jour il avoit la liberté de ſe promener dans le château, & dans une allée en terraſſe qui avoit vue ſur la riviere, ſur la motte S. Pierre, & ſur le fauxbourg. Mais il n'y alloit jamais qu'il n'y fût ſuivi de deux gardes qui avoient ordre de l'obſerver: ſans parler de deux ſentinelles qui étoient toujours au bout de cette allée, éloignés l'un de l'autre environ de ſoixante pas. Ainſi le maréchal ne négligeoit rien pour s'aſſurer de ſa perſonne, dont il avoit répondu à la cour: mais il faut avouer auſſi qu'à cela près il lui faiſoit tout le bon traitement qu'il pouvoit deſirer. Outre la bonne chere qui étoit parfaite, il avoit ſoin de faire venir au château toutes les meilleures compagnies d'hommes & de femmes de la ville & de la province. Il lui donnoit ſouvent la comédie; il donnoit à jouer tous les jours, & jouoit lui-même un fort gros jeu. Il laiſſoit une entiere liberté au cardinal de Retz

de voir tous ses amis & tous ses domestiques, jusqu'à ce qu'il se retirât dans sa chambre vers les onze heures du soir. Enfin il n'y a rien dont on puisse s'aviser pour divertir un ami dans un état de cette nature, que le maréchal ne fît en honnête homme & en grand seigneur, avec une galanterie & une complaisance parfaites. Cette maniere d'agir consoloit fort le cardinal de Retz. Dès le lendemain de son arrivée, il fut visité par les ducs de Retz & de Brissac, qui firent à Davanton toutes les caresses & toutes les amitiés possibles en présence de Pradelle qu'ils avoient dessein de mortifier, parce que le cardinal n'étoit pas content de lui. Caumartin s'y rendit aussi peu de temps après : mais Joli qui étoit à Machecoul n'eut pas la liberté d'y aller si-tôt, le cardinal de Retz lui ayant fait dire de ne se point presser, & qu'il falloit prendre sur son chapitre des mesures plus particulieres avec le maréchal de la Meilleraye, à cause des affaires passées, dans lesquelles on sçavoit qu'il avoit eu plus de part que personne. La vérité est que le cardinal dans le commencement eut de la peine à se résoudre à voir Joli, se souvenant bien de ce qu'il lui

avoit dit avant ſa priſon, pour lui faire éviter cette diſgrace. Il appréhendoit qu'il ne lui reprochât cela auſſi-bien que l'acte de ſa démiſſion. D'ailleurs les ducs de Retz & de Briſſac ne preſſoient pas cette entrevue, ſçachant bien que Joli ne manqueroit point d'informer le cardinal de tout ce qui s'étoit paſſé pendant ſa priſon. C'eſt pourquoi il y a bien de l'apparence que Joli ne l'auroit pas vu ſi-tôt, ſans les inſtances de Caumartin qui le ſollicitoit à tout moment de l'appeller auprès de lui. Joli n'alla donc à Nantes que trois ſemaines après l'arrivée du cardinal de Retz. Il fut fort bien reçu de M. de la Meilleraye, qui lui fit aſſez connoître qu'il n'avoit pas tenu à lui qu'il n'y fût allé plutôt. Après cela le cardinal de Retz reprit bientôt en lui la même confiance qu'il avoit eue auparavant, & lui remit entre les mains tous les chiffres & toutes les affaires qu'il avoit à Rome, à Paris & ailleurs, avec de nouvelles marques de conſidération & d'amitié plus fortes que jamais. Auſſi Joli ſe donna-t-il bien garde de lui rien dire de ce qu'il jugeoit lui pouvoir faire de la peine. S'il arrivoit qu'on vînt à parler de ſa priſon, il ſe contentoit de dire

que l'intérêt de ses amis en avoit été cause, & que cependant ils n'avoient voulu rien faire pour lui, quoiqu'il se fût sacrifié pour eux. Sur l'article de la démission, il disoit que le cardinal n'avoit peut-être pas mal fait de la donner pour se tirer du lieu & du péril où il étoit; mais qu'après cela il se persuadoit, ajouta-t-il, que ce que la cour avoit fait en cette occasion, n'étoit que par nécessité, pour éviter la premiere chaleur du chapitre & du clergé, & qu'enfin le cardinal Mazarin ne manqueroit pas de le tirer un jour des mains du maréchal de la Meilleraye, pour le mettre dans une prison plus observée que la premiere. Caumartin se conduisit à peu près de la même maniere, sans lui rien reprocher qu'assez foiblement, s'attachant particuliérement à lui faire appréhender ce que la cour pouvoit encore entreprendre contre lui. Cela fit tant d'impression sur l'esprit du cardinal de Retz, qu'il convint avec eux des moyens de se sauver du chateau de Nantes, quand ils jugeroient qu'il en feroit temps, & si la cour entreprenoit de le transférer ailleurs. Dès que cette résolution fut prise entr'eux fort secretement, Joli se chargea de l'exécution, & des mesu-

res qu'il falloit prendre pour ce dessein. Caumartin prit le parti de retourner à Paris, pour y tenir en haleine les partisans du cardinal de Retz. Joli se chargea aussi de ménager l'esprit du cardinal & de le confirmer dans ce dessein. C'est pourquoi il s'attacha particuliérement à cultiver les bonnes graces de M. de la Meilleraye, qui lui étoient absolument nécessaires pour demeurer toujours à Nantes, afin d'y être à portée de disposer & de concerter la maniere dont on s'y prendroit. De son côté le cardinal de Retz affectoit de marquer au maréchal une confiance sans réserve, en lui communiquant toutes les lettres qu'il recevoit de Rome, dont Joli lui portoit les originaux après les avoir déchiffrés, & mis en interligne le véritable sens : ce qu'il continua pendant un assez long-temps, & jusqu'à ce qu'il arrivât des choses qui ne se pouvoient pas montrer.

Le maréchal fut si satisfait & si pénétré de cette maniere d'agir, que par un retour peut être trop généreux, il montroit aussi assez souvent au cardinal de Retz les dépêches de la cour, pour lesquelles il lui arrivoit plus d'une fois de s'emporter contre le cardinal Mazarin dans les termes les plus injurieux

& les plus outrageants, en présence du cardinal de Retz & de Joli, disant qu'il étoit plus grand frondeur qu'ils n'avoient jamais été, & qu'il haïssoit le cardinal Mazarin cent fois plus qu'eux. Mais ils ne croyoient de cela que ce qu'il en falloit croire, sans s'amuser à des discours qui pouvoient bien partir du fond du cœur, mais qui ne disoient rien pour l'essentiel de sa conduite, à cause de sa dépendance de la cour, par des raisons d'intérêt & de fortune.

Cependant la cour & le cardinal de Retz agissoient de concert pour faire agréer la démission à la cour de Rome. Le sieur de Gaumont fut nommé par le roi pour aller solliciter cette affaire. Gaumont ne s'étant pas pressé, le paquet arriva beaucoup plutôt à Rome que lui, sous l'enveloppe de l'abbé Charier, qui sçachant ce qu'il contenoit trouva le moyen de l'ouvrir adroitement & d'en tirer la démission: après quoi il le rendit bien fermé à Gaumont, dès qu'il fut arrivé, sans qu'il parût avoir été ouvert. Gaumont n'y trouvant point la piece en question, en écrivit au premier président: mais comme ce magistrat, qui dans le fond étoit ami du cardinal de Retz, ne s'en mit pas fort en peine, cela

ne

ne fut point relevé. D'ailleurs le pape s'étant déclaré hautement contre cet acte involontaire qui s'étoit fait en prison, il auroit été inutile de produire la démission : ce qui fit que l'on ne s'embarrassa pas de ce qu'elle étoit devenue. Le petit tour d'adresse de l'abbé Charrier ne l'empêcha pourtant pas d'agir tout de bon ; & si S. S. eût été aussi aisée à persuader que le cardinal de Retz le souhaitoit, l'affaire auroit été bientôt conclue, & la démission se seroit bientôt retrouvée, ce qu'avoit fait l'abbé Charrier n'ayant été que pour se rendre maître de la chose, & pour se faire rechercher selon les différentes conjonctures qui pouvoient arriver. Cependant quoique le cardinal de Retz n'eût aucune part ni directement ni indirectement au refus du pape ; ses ennemis, & sur tout l'abbé Fouquet ne laisserent pas d'en prendre occasion de faire entendre au cardinal Mazarin, qu'il faisoit agir sous main l'abbé Charrier pour empêcher l'expédition de l'affaire, & qu'il n'avoit pas intention d'exécuter ce qu'il avoit promis, ajoutant qu'il avoit des avis certains que le cardinal cherchoit les moyens de se sauver, & qu'il le feroit si on n'y prenoit garde. Les deux avis étoient pour-

tant très-faux dans ce temps-là, puisque l'abbé Charrier sollicitoit sérieusement à Rome, & que le dessein de faire sortir le cardinal de Retz du château n'étoit encore qu'en idée, & ne devoit s'exécuter qu'en cas que la cour changeât de conduite à son égard. S'ils devinrent vrais dans la suite, ce fut l'abbé Fouquet qui en fut la cause, en inspirant à la cour & au cardinal Mazarin des soupçons qui l'obligerent d'envoyer de nouveaux ordres pour observer le cardinal avec plus d'exactitude. La vérité est pourtant qu'il travailloit incessamment à se sauver selon les sentiments de ses amis, sans s'arrêter à aucune considération. C'étoit aussi celui de S. S. qui pressoit tous les jours l'abbé Charrier d'en écrire au cardinal de Retz, & de l'exhorter à venir à Rome, avec promesse de faire pour lui, & contre le cardinal Mazarin, tout ce qu'il pouvoit desirer. Mais comme l'abbé représentoit à S. S. les différentes difficultés & risques d'une entreprise de cette nature, & que cependant le retardement pouvoit obliger la cour à transférer le cardinal dans une prison plus sûre & plus étroite, le pape répondit qu'il n'y pouvoit que faire; que s'il étoit entre les mains

des Turcs, il faudroit bien qu'il prît patience, & qu'il ne pouvoit en conscience accepter la démission, qui étoit trop contraire aux loix de l'église.

C'étoit aussi le sentiment du premier président de Beliévre, que Caumartin étoit chargé de pressentir, & quoiqu'il ne s'expliquât pas d'abord assez ouvertement, parce que Caumartin de son côté biaisoit un peu, il se faisoit cependant assez entendre, en disant que le cardinal de Retz étoit trop habile homme pour se laisser prévenir, & que puisque Joli étoit à Nantes, il ne doutoit point qu'il ne prît son parti quand il en seroit temps : mais il alla plus avant dans la suite, car il dit nettement que le meilleur parti pour le cardinal de Retz étoit de venir droit à Paris au sortir de Nantes; de révoquer sa démission, de prendre possession en personne, & de faire le serment de fidélité au parlement : à quoi il promettoit d'aider de tout son pouvoir, répondant presque de l'événement. Caumartin s'étoit aussi assuré du premier président de la chambre des comptes pour le serment de fidélité.

Enfin il n'y avoit plus aucun des amis du cardinal de Retz qui ne lui conseillât de se sauver, même le duc

de Briſſac, l'abbé Charrier, & les autres qui avoient le plus été pour ſa démiſſion, & cela parce qu'ils n'étoient pas contents de la maniere dont elle avoit été donnée, & qu'ils jugeoient bien que ſi elle étoit admiſe, le cardinal de Retz demeureroit ſans aucune conſidération & ne pourroit plus rien faire pour eux : au lieu que s'il ſe ſauvoit du château de Nantes, on pourroit renouer de nouvelles négociations avec la cour, où les entremetteurs pourroient mieux trouver leur compte.

Cependant le cardinal de Retz réſiſta juſqu'à l'extrêmité aux ſentiments de ſes amis les plus intimes; & quoiqu'il reçût tous les jours de nouveaux avis des mauvaiſes intentions du cardinal Mazarin, & des ſollicitations continuelles de l'abbé Fouquet pour le faire transférer à Breſt; il eut bien de la peine à ſe réſoudre, s'imaginant que les chagrins de la cour à ſon égard, ne venoient que du refus de Rome, & de l'opinion qu'on y avoit qu'il ne faiſoit pas tout ce qu'il pouvoit pour faire admettre ſa démiſſion. Il étoit d'ailleurs entretenu dans cette penſée par le maréchal de la Meilleraye, qui lui conſeilla, pour effacer tous les ſoupçons, d'écrire une nouvelle lettre au

pape en termes très pressants, pour le prier d'accepter sa démission, & de l'envoyer au premier président par Malclerc son écuyer, qui pouvoit aller jusqu'à Rome, si la cour le jugeoit à propos, avec des ordres très positifs pour l'abbé Charrier : ce qui fut exécuté.

Néanmoins le cardinal de Retz ne laissa pas dès ce temps-là d'entrer dans quelque sorte de défiance un peu plus vive, qui l'obligea de changer de conduite avec le maréchal. On ne lui laissoit plus voir les dépêches de Rome qu'avec un déchiffrement supposé, que Joli prenoit soin de composer de maniere à ne lui laisser aucun ombrage, & à l'entretenir dans l'opinion où il étoit, qu'on travailloit sérieusement pour faire agréer la démission; le cardinal n'ayant pas jugé à propos de lui laisser connoître que le pape l'exhortoit à chercher les moyens de se sauver.

Cependant la nouvelle démarche du cardinal de Retz du côté de Rome n'empêcha pas l'abbé Fouquet de continuer les avis qu'il donnoit incessamment à la cour du dessein que le cardinal avoit de se sauver; & voyant que ses lettres ne faisoient pas assez d'impression sur l'esprit du roi & du

cardinal Mazarin, qui étoient alors en campagne occupés d'autres soins, il résolut de les aller trouver exprès, pour solliciter lui-même & faire expédier les ordres nécessaires pour le faire transférer à Brest. Le premier président ayant sçu cela en avertit Caumartin, & celui ci le cardinal de Retz, lequel ayant sçu que le maréchal de la Meilleraye avoit reçu dans le même temps des ordres plus pressants de le resserrer plus étroitement, commença d'écouter tout de bon ceux qui lui conseilloient de penser à se tirer de la captivité. Mais comme il n'en vouloit venir là que dans la derniere extrêmité, il résolut avant toutes choses de faire sonder le maréchal pour sçavoir ce qu'il feroit s'il arrivoit que la cour envoyât des ordres pour le transférer à Brest, ou que le roi vînt exprès à Nantes, comme on en faisoit courir le bruit.

Il jetta pour cela les yeux sur le duc de Brissac, beau-frere du maréchal, auquel il jugea qu'il étoit à propos & temps de communiquer son dessein, attendu qu'il avoit besoin de son secours pour l'exécuter. Il lui écrivit à Beaupreau, pour le prier de le venir trouver. Le duc vint le trouver quelques jours après, & se chargea non-

ſeulement de ſçavoir ce qu'on pouvoit ſe promettre du maréchal, mais auſſi de lui fournir tous les ſecours qui ſeroient en ſa diſpoſition pour lui aider à ſe ſauver, & pour le conduire enſuite à Paris, ou par-tout ailleurs où il voudroit ſe retirer. Ces offres réjouirent infiniment le cardinal qui aimoit le duc, & qui ne douta point de la ſincérité de ſes promeſſes; de ſorte que rempli de belles eſpérances, il fit auſſi-tôt appeller Joli, pour lui dire qu'il n'avoit qu'à prendre des meſures avec le duc de Briſſac, qui étoit réſolu de tout entreprendre pour lui. Joli ne fut pas ſi crédule & ne put s'empêcher de lui en témoigner quelque choſe, ajoutant cependant qu'il falloit ſe ſervir de lui & en tirer ce qu'on pourroit. Pour cet effet, il lui propoſa différents moyens de le ſauver, dont le principal dépendoit abſolument du duc, parce qu'étant logé dans la chambre ſous la garde-robe du cardinal de Retz, on avoit propoſé qu'en faiſant une ouverture au plancher qui les ſéparoit, le cardinal pourroit deſcendre dans l'appartement du duc, & ſe mettre dans un des coffres de bagage fait exprès, & qu'on chargeroit à l'ordinaire ſur un mulet qu'on feroit venir de grand matin.

L'invention plut d'abord au duc de Briſſac, qui ordonna au ſieur de la Bade, ſon écuyer, de conférer avec Joli pour la conſtruction du coffre, & pour les autres préparatifs. Il parla enſuite au maréchal, pour ſçavoir la maniere dont il en uſeroit, s'il recevoit des ordres de la cour pour la tranſlation du cardinal : & le maréchal ſans s'expliquer autrement, ſe contenta de lui dire qu'il n'étoit ni en humeur ni en état de faire la guerre au roi. Mais étant interrogé ſur le même ſujet par madame ſa femme, ſœur du duc, & par madame de Chalauſſe, femme du lieutenant de roi ; il leur répondit plus ouvertement, & elles dirent l'une & l'autre qu'il ne falloit pas s'y fier.

Sur cette réponſe, le cardinal & le duc convinrent qu'il falloit diſpoſer toutes choſes pour l'exécution projettée ; & pour ne pas donner d'ombrage au maréchal, le duc, qui n'avoit pas accoutumé de ſéjourner long-temps à Nantes, s'en retourna chez lui juſqu'à ce qu'on le mandât.

Cependant Joli qui connoiſſoit aſſez le duc de Briſſac, & qui jugea bien qu'il ne s'embarqueroit pas plus avant dans cette affaire, imagina un autre moyen plus hardi pour ſauver le cardi-

nal, dans lequel le duc ne fût pas intéressé. Ce fut de le descendre en plein jour avec une corde sur une escarpolete du haut de la terrasse, où il avoit la liberté de se promener, & qui répond sur le bord de la riviere auprès d'un abreuvoir. Quelques-uns de ses amis devoient s'y trouver avec des chevaux tout prêts, & le mener au travers du fauxbourg de Richebourg, à quatre ou cinq lieues au-dessus de Nantes, à un rendez-vous sur la Loire, où ils trouveroient des bateaux prêts pour passer la riviere, & de l'autre côté des chevaux frais pour gagner différents relais disposés d'espace en espace chez des gentilshommes, afin de se rendre à Paris en toute diligence. Cet expédient ne fut point communiqué au duc de Brissac, pour ne pas diminuer les bonnes intentions qu'il faisoit toujours paroître. Mais Joli ne laissa pas de préparer ce qu'il jugea nécessaire pour cela, & d'écrire à Paris pour faire venir l'abbé Rousseau, frere de l'intendant du cardinal, homme fort affectionné, puissant de corps, & très-capable de bien exécuter ce à quoi on vouloit l'employer.

Cet abbé étant arrivé à Nantes fit provision d'une corde pour l'exécution

de ce dessein, avec un bon morceau de bois, nommé palonnier, où l'on attache les traits des chevaux de carrosse, pour l'attacher au bout de la corde, & sur lequel le cardinal devoit être assis, & une sangle avec un bon ardillon pour attacher le cardinal à la corde par le milieu du corps, de peur d'accident.

Tous les préparatifs étant presque disposés pour l'exécution des deux projets, le cardinal de Retz, qui recevoit tous les jours de nouveaux avis des mauvaises intentions de la cour, & de la nécessité qu'il y avoit de les prévenir le plutôt qu'il pourroit, fit prier le duc de Brissac de revenir tenir sa parole : ce qu'il fit deux jours après, marquant toujours les meilleures intentions du monde : & la Bade, son écuyer, ayant remis entre les mains de Joli le coffre qu'il avoit fait faire, on y fit une ouverture pour la liberté de la respiration. Le coffre fut éprouvé par Joli & par Imbert, valet de chambre du cardinal, qui s'y mirent l'un après l'autre chacun plus d'une demi-heure : après quoi on convint d'exécuter l'entreprise le lundi matin 3 août 1654. Mais le duc de Brissac stipula qu'auparavant il lui fût permis d'aller à Ma-

checoul en avertir les deux ducs de Retz, ſeulement par bienſéance, avec promeſſe de revenir le dimanche au ſoir ſans faute, pour mettre la main à l'œuvre. Le dimanche vint & ſe paſſa, ſans qu'on eût aucune nouvelle de lui, & il ne vint que le lundi fort tard, s'excuſant ſur un débordement d'eaux qui avoit rompu le pont d'une petite riviere qui eſt ſur le chemin de Machecoul à Nantes : après quoi il déclara nettement au cardinal de Retz, que les ducs n'étoient point du tout d'avis qu'il entrât dans un deſſein de cette nature, étant beau-frere du maréchal & logé chez lui : de ſorte qu'il ſe dégagea ainſi de toutes ſes paroles & promeſſes ſi poſitives.

Le cardinal feignant d'approuver ſes raiſons, ne le preſſa pas davantage; & l'ayant quitté pour un moment, il alla informer Joli de ce changement: ſur quoi ils réſolurent à l'inſtant de tirer de lui au moins ce qu'on pourroit pour l'autre deſſein qu'il lui découvrit alors; le priant d'envoyer, dès qu'il ſeroit chez eux, ſon écuyer avec un cheval pour le cardinal de Retz, & de s'aſſurer de quelques bateaux pour paſſer la Loire au rendez-vous qui lui fut marqué, avec des chevaux de l'autre

côté de la riviere, pour aller jusqu'à Briſſac, & delà chez le marquis de Châteaurenaud, chez le marquis de Vaſſé, chez le marquis de Foſſeuſe, où le cardinal étoit aſſuré de trouver les équipages néceſſaires pour le mener en diligence à Paris avec ceux de ſa ſuite. Le duc de Briſſac accepta cette propoſition avec joie, parce qu'elle le dégageoit de la premiere, qui auroit été non-ſeulement peu honnête à lui, par rapport au maréchal, mais encore fort dangereuſe, puiſque ſuivant l'arrangement, il devoit demeurer le dernier dans le château, & n'en ſortir qu'après ſon bagage. C'eſt pourquoi dans le fond on ne peut pas trop le blâmer de n'avoir pas voulu s'expoſer à ce riſque : mais on ne peut pas auſſi l'excuſer d'une grande légéreté d'avoir promis auſſi poſitivement qu'il avoit fait, & de manquer à ſa parole dans le temps de l'exécution. Il falloit, avant de s'engager, examiner la choſe mûrement avec ſon conſeil, & en prévoir les conſéquences.

Quoi qu'il en ſoit, ce duc retourna chez lui auſſi-tôt, afin de donner ſes ordres pour ce dont il s'étoit chargé. Cependant comme l'expédient du coffre étoit plus du goût du cardinal que

l'autre, Joli ayant sçu que la duchesse de Retz étoit en chemin pour le venir voir, & qu'elle devoit loger dans l'appartement du duc de Brissac, proposa de tenter la chose par son moyen. L'ouverture plut fort au cardinal de Retz & même à la duchesse, qui étant brouillée avec le duc de Brissac, fut ravie de trouver cette occasion de lui faire un affront sensible, en marquant plus d'assurance & plus de générosité que lui, ajoutant que s'il avoit bien insisté auprès de Mr. de Retz, ils se seroient apparemment désistés de leurs oppositions, & qu'elle ne doutoit pas qu'en envoyant Joli à Machecoul, il n'obtînt leur consentement. Ces assurances réitérées plusieurs fois avec chaleur, & accompagnées des anciennes marques de tendresse engagerent le cardinal de Retz à envoyer Joli à Machecoul, malgré les raisons qu'il lui représenta du peu d'apparence du succès, & du danger qu'il y avoit de donner de l'ombrage au maréchal, qui ne manqueroit pas d'en prendre de ce voyage. Pour lever cet obstacle, ils convinrent de lui faire entendre que la duchesse étoit mal avec son mari ; que c'étoit-là le sujet de son voyage à Nantes, & que le cardinal voulant la rac-

commoder envoyoit Joli à Machecoul, parce que le duc avoit beaucoup de confiance en lui. Tout cela fut dit au maréchal par le cardinal lui même, qui le pria en même temps de ne vouloir pas révéler ce secret de famille, & de dire à ceux qui paroîtroient curieux sur le voyage de Joli, qu'il n'étoit fondé que sur la nouvelle qu'il avoit reçue de la vacance d'un prieuré de six mille livres de rente à la nomination du duc de Retz. Le maréchal donna dans le paneau tout au travers, plaignant le malheur de la duchesse pour laquelle il avoit eu autrefois quelques sentiments; mais cela ne servit de rien. Joli trouva les deux ducs de Retz si éloignés, & si prévenus contre cette affaire, qu'il n'en put rien obtenir que des ordres très-pressants pour la duchesse de revenir incessamment, ménaçant Joli de le rendre responsable des événements; de sorte qu'il fut obligé de retourner sans rien faire.

Pendant son absence, la duchesse avoit proposé au cardinal de le sauver dans son carrosse avec les habits d'une de ses demoiselles qui sortoient toujours masquées aussi-bien qu'elle, sans qu'on les examinât jamais à la porte du château; mais comme ce n'étoit que sous

la même condition du consentement de son pere & de son mari, elle fut déchargée de ces nouveaux engagements par le retour de Joli, qui la fit partir aussi-tôt pour tirer les deux ducs d'inquiétude; le cardinal ayant dit au maréchal que le voyage de Joli avoit réussi, & qu'il avoit raccommodé toutes choses.

Cependant la Bade, écuyer du duc de Brissac, étant arrivé à Nantes le même jour, deux heures après le départ de la duchesse, avec un cheval pour le cardinal, il envoya donner avis à Joli, qui l'alla trouver aussi tôt dans une maison du fauxbourg de Richebourg, & qui lui apprit que le duc de Brissac & le chevalier de Sévigny ne manqueroient pas de se trouver à six heures du soir au rendez-vous sur la riviere, à quatre lieues de Nantes, dont le cardinal ayant été averti, il résolut de se sauver sur les cinq heures du soir qui étoit le temps où il avoit coutume de se promener sur la terrasse. De sorte que toutes choses ayant été disposées pour cela, l'abbé Rousseau qui s'étoit chargé de le descendre, se rendit au château avec la corde & la sangle, enveloppé dans son manteau, de maniere à ne point être remarqué

ſans en être averti : & afin qu'il ne manquât ni de conſeil, ni de courage, ni de ſecours, on lui donna pour adjoint le ſieur Vacherot, médecin de la faculté de Paris, qui étoit attaché depuis long-temps à la perſonne du cardinal de Retz, homme réſolu, de ſang froid, & capable de tempérer par ſa prudence & par ſa ſageſſe l'emportement & la vivacité de l'abbé Rouſſeau. Il fut auſſi arrêté que Fromantin & Imbert, l'un chirurgien, & l'autre valet de chambre du cardinal, qui avoient coutume de le ſuivre à la promenade, auroient quelques bouteilles de vin pour faire boire la ſentinelle, qui ſeule pouvoit voir ce qui ſe paſſoit à l'endroit par où le cardinal devoit ſe ſauver.

Toutes ces meſures priſes, le cardinal de Retz fit venir le ſieur Salmonet, prêtre Ecoſſois, homme ſçavant & de mérite, qui demeuroit avec lui depuis long-temps, & le ſieur Montet ſon frere, qui depuis a été tué en Alſace, lieutenant colonel du régiment Ecoſſois de Duglas, le ſieur de Boiſguerin, gentilhomme Breton, attaché au cardinal, & le ſieur de Beauchesne, ancien domeſtique de la maiſon, tous braves gens & fort réſolus, auxquels il déclara le deſſein qu'il avoit de ſe ſauver, les

priant de faire tout ce que Joli leur diroit. Ils répondirent tous à cette proposition avec de grandes expressions de joie & d'approbation, à la réserve de Salmonet, qui s'étant mis à pleurer, fit ce qu'il put pour détourner le cardinal de cette résolution, en lui représentant fortement les suites fâcheuses qui pourroient en arriver. Cela fit impression sur l'esprit de son frere Montet, qui, quoique très brave, se mit aussi à faire des réflexions. Mais le cardinal les ayant écoutés froidement sans s'émouvoir & sans changer de sentiment, ils sortirent enfin tous, trois à quatre heures après, pour s'aller botter, & se tenir prêts à monter à cheval, lorsque cinq heures sonneroient au château, pour se trouver avec la Bade, écuyer du duc de Brissac, au lieu du rendez-vous, qui étoit l'abreuvoir de tous les chevaux du quartier, & qui répondoit au bout de la terrasse. Mais comme de l'abreuvoir on ne découvroit point l'endroit par où devoit descendre le cardinal, à moins d'entrer fort avant dans la riviere, on chargea le sieur Paris, ecclésiastique, de se tenir dans un pré de l'autre côté de l'eau, & de jetter son chapeau trois fois en l'air lorsqu'il verroit le cardinal prêt à descendre.

Cela penſa tout gâter, Paris ayant oublié de faire le ſignal & n'ayant penſé qu'à ſe ſauver. Mais ce qui embarraſſa le plus Joli, & ceux qui attendoient avec lui, fut que le cardinal de Retz intimidé au moment de l'exécution, par Salmonet qui étoit auprès de lui, ne ſe rendit ſur la terraſſe qu'un gros quart-d'heure après que l'horloge eut ſonné; & les remontrances de ce trembleur opérerent ſi bien, que le cardinal dit à Imbert d'aller dire à Joli de remettre la choſe au lendemain. Mais Imbert dit franchement que cela ne pouvoit plus ſe différer; que l'affaire étoit ſçue de trop de gens, pour n'être pas découverte, ſi on temporiſoit davantage; que la ſeule préſence de l'écuyer du duc de Briſſac, avec le cheval de main, dont le maréchal ne manqueroit pas d'être informé ſuffiſoit pour cela; que le lendemain étoit un dimanche, jour auquel toute la ville avoit coutume de ſe promener ſur la Motte qui étoit au pied de la terraſſe; qu'après tout il iroit avertir Joli de ce changement, s'il le lui commandoit abſolument; mais qu'après cela il lui déclaroit qu'il ne rentreroit pas au château, & qu'il ne croyoit point que Joli fût aſſez fou pour demeurer à

Nantes plus long-temps, attendu qu'il y alloit de leur vie.

Enfin Imbert parla si bien & si à propos, que le cardinal de Retz résolut enfin de sortir de sa chambre suivi du sieur Vacherot, & de l'abbé Rousseau, qui portoit sous sa soutane tous les ustensibles nécessaires ; Salmonet s'étant retiré au même temps, pour aller continuer ses lamentations dans sa chambre. Imbert & Fromantin suivirent aussi le cardinal. Etant arrivés, S. E. fit semblant d'avoir soif & dit à Imbert de lui aller chercher à boire : ce qu'il fit en diligence. Aprés que le cardinal eut bû, en se retournant il fit signe à Fromantin & à Imbert. Tous deux ensemble dirent aux gardes, qu'il falloit vuider la bouteille & boire à la santé de son éminence : & feignant de craindre qu'il ne le sçût, ils les tirerent derriere une tour, où ils se mirent à boire. Cependant le cardinal ayant quitté sa simarre rouge, la mit sur un bâton entre deux créneaux, de maniere à faire croire aux sentinelles, quand ils seroient retournés à leurs factions, qu'il regardoit à son ordinaire ceux qui se promenoient sur la Motte S. Pierre. S'étant ensuite placé sur l'escarpolette, & fait lier la corde avec la sangle, qui le

prenoit en écharpe de dessus une épaule par dessous l'autre, assujettissant la corde le long de l'estomac, il monta en cet équipage sur un créneau, d'où l'abbé Rousseau & le sieur Vacherot le dévalerent heureusement jusqu'au pied du mur. A l'aspect de cette manœuvre le sieur Paris s'étant mis à fuir sans avoir fait son signal, donna belle peur à Joli & aux autres qui s'impatientoient à l'abreuvoir. Mais la Fontaine, valet de Joli, & celui de Rousseau qui étoient aussi placés de maniere à voir ce qui se passoit, le rassurerent aussi-tôt par leurs signes.

S'étant avancés pour recevoir le cardinal, & l'ayant dégagé de la sangle & de l'escarpolette, ils le menerent tout hors de lui au lieu où il étoit attendu. Après quoi Beauchesne & de la Bade l'ayant mis à cheval, Joli & Montet prirent le devant pour s'assurer de la porte du fauxbourg par où il fallut passer. Dans ce moment le trouble du cardinal de Retz fut si grand, qu'il ne sçavoit où il étoit, ni ce qu'il faisoit : ce qui fit que son cheval, qui étoit trop vigoureux pour lui, & dont il ne tenoit même pas la bride, s'étant cabré s'abattit sur le pavé, dès qu'on commença de marcher; & le cardinal

s'étant trouvé engagé dessous, se démit l'épaule. Cela obligea ceux qui étoient auprès de lui de mettre pied à terre pour le remonter : & cet accident ayant assemblé beaucoup de monde alentour de lui, Joli & Montet qui virent cela de loin, accoururent le pistolet à la main, pour écarter le peuple. Mais cela n'étoit ni difficile ni nécessaire. La plûpart des habitants étoient plutôt disposés à faciliter son évasion qu'à s'y opposer. Ils lui crierent tout haut, *Dieu vous bénisse, Monseigneur, sauvez-vous.*

Ainsi le cardinal fut remis à cheval assez promptement, mais sans revenir de son trouble (*a*), qui alla si loin qu'en sortant du fauxbourg, il pensa se casser la tête à un endroit où son cheval l'emportoit, si un des sergents ne se fut mis entre deux. Il ne fut pas même possible de tirer un mot de lui pendant les quatre premieres lieues, quoique tous ceux de sa suite fissent de leur mieux pour le mettre de meilleure humeur. Cela venoit apparemment de la douleur de sa chûte. Il ne commença d'ouvrir la bouche que

(*a*) Le cardinal dit que pour s'empêcher de s'évanouir, il se tiroit de temps en temps les cheveux de toute sa force.

quand il se vit dans le bateau, où le duc de Briſſac & le chevalier de Sévigni l'attendoient, & où il prit des bottes en paſſant la riviere. Après avoir donné des ordres pour arrêter tous les bateaux, & pris d'autres précautions pour arrêter ceux qui voudroient les ſuivre, & leur donner le change, on continua de courir pendant deux lieues ſur des chevaux frais, ſans que juſques-là le cardinal ſe fût plaint de rien: mais on fut étonné de l'entendre tout d'un coup faire des cris épouvantables, diſant qu'il ſouffroit de ſi terribles douleurs, qu'il ne lui étoit pas poſſible d'aller plus loin; qu'il aimoit mieux ſe laiſſer reprendre que de courir davantage. De ſorte qu'il fallut le deſcendre de cheval à neuf heures du ſoir, & le coucher dans une piece de terre à côté du grand chemin où le duc de Briſſac le quitta, ſous prétexte d'aller aſſembler quelques-uns de ſes amis pour le venir enlever avec plus de ſûreré. Le chevalier de Sévigni alla chez un gentilhomme de ſes parents proche de-là, pour lui ménager une retraite pendant la nuit; mais il fut refuſé, & ne put obtenir qu'une chaiſe à bras avec une douzaine de payſans, pour porter le cardinal pendant la nuit

jusqu'à Beaupreau, maison du duc de Brissac, & éloignée de-là de trois ou quatre-lieues : ce qui s'exécuta assez heureusement, sans qu'il parût être incommodé, les porteurs se relevant tour-à-tour.

Pendant que tout cela se passoit, le maréchal de la Meilleraye qui étoit fort incommodé de la goutte ne manqua pas d'être averti de l'évasion du cardinal. Mais il ne le fut qu'une demi-heure après, les gardes & les sentinelles ayant été si bien amusés & trompés par Imbert & Fromantin, qu'ils ne s'apperçurent de rien. Imbert & Fromantin feignant de rapporter la bouteille eurent le temps de sortir du château après l'abbé Rousseau & le sieur Vacherot, qui s'étoient retirés aussi-tôt après le coup, laissant la simarre rouge sur le créneau, pour leur faire croire que le cardinal étoit toujours là. Dès que l'abbé Rousseau fut hors du château, il entra dans la premiere maison qu'il trouva ouverte, & l'ayant fermée sur lui, il quitta son manteau & sa soutane, qu'il laissa derriere la porte, & parut aussi tôt en habit gris avec une perruque dont il avoit fait provision. En cet état il sortit de la ville, & s'alla cacher dans la premiere

piece de bled qu'il trouva jusqu'à la nuit, pendant laquelle il gagna une maison d'ami, où il demeura plusieurs jours. Imbert fit un manege à peu-près semblable, & ils se sauverent tous deux, malgré la perquisition exacte qui fut faite de leurs personnes par les ordres du maréchal. Le premier avis de l'évasion du cardinal fut porté au château par un petit page de madame la maréchale, qui se baignoit alors, & qui le voyant descendre se mit à crier de toute sa force, pour avertir les sentinelles. Mais comme dans le même temps un jacobin qui se baignoit aussi fut en péril de se noyer, & que de tous côtés on crioit pour appeller du secours, les sentinelles lui appliquerent les cris du page, qu'ils n'entendoient que confusément, de sorte que le page fut obligé de courir au château tout nud, pour se faire entendre, & de prendre pour cela un assez grand tour par la porte de la ville; celle du château qui répond sur la Motte n'étant pas ouverte. Il arriva aussi que ceux à qui il tomboit en charge d'avertir le maréchal, se regarderent assez long-temps avant que de lui annoncer une nouvelle de cette nature, dans la crainte d'être maltraités, connoissant son

ſon humeur violente. Mais enfin le grand-maître de l'artillerie, fils du maréchal, ayant ſçu la choſe, & l'ayant dit à ſon pere, ils firent monter pluſieurs perſonnes à cheval, mais plus d'une heure après la ſortie du cardinal de Retz. Cependant le maréchal entra devant tout le monde dans des emportements ſi étranges, qu'il paroiſſoit hors de ſon bon ſens : ce qui n'empêcha pas le public de croire qu'il avoit favoriſé tacitement l'évaſion de ſon priſonnier. Mais ce jugement étoit très-faux ; & il eſt conſtant qu'avec toute la courtoiſie qu'il avoit pour lui, par ordre ou du moins par permiſſion de la cour, il ne ſe relâchoit en rien pour tout ce qui avoit rapport à la ſûreté de ſa perſonne, & qu'il le faiſoit garder auſſi étroitement qu'il l'étoit auparavant à Vincennes.

Quoi qu'il en ſoit, le grand maître étant monté à cheval avec les gardes du maréchal & pluſieurs autres volontaires, juſqu'au nombre de deux à trois cents chevaux, ils ſuivirent le cardinal à la piſte. Mais comme tant de monde ne pouvoit pas aller ſi vîte, ils n'arriverent au lieu où il avoit paſſé la riviere que trois heures après, & n'y ayant point trouvé de bateau, ceux

qui avoient fervi au paffage ayant été percés & coulés à fond de l'autre côté de l'eau, le grand-maître voulut tenter de paffer à la nage avec dix ou douze gardes. Mais il en fut détourné par un gentilhomme qui avoit été page dans la maifon de Retz, qui lui répréfenta qu'il feroit inutile & même dangereux de paffer de l'autre côté, puifque le duc de Briffac fe mêloit de l'affaire, & qu'il n'auroit pas manqué d'affembler fes amis : de forte qu'il pourroit bien être pris lui-même en voulant prendre fon prifonnier. Ce raifonnement fauva le cardinal de Retz, car il eft certain que fi le grand-maître fût paffé feulement avec fix perfonnes, il l'auroit trouvé dans fa chaife fuivi feulement de trois hommes, fçavoir de Joli, Montet & la Bade. Le duc de Briffac & le chevalier de Sévigni étoient allés chacun de fon côté affembler leurs amis. Boifguerin & Beauchefne avoient pris le devant par différentes routes, pour aller porter cette nouvelle à Paris; mais le grand-maître perfuadé de ce qu'on lui difoit, retourna fur fes pas avec fa troupe, à la réferve de quelques gardes qu'il envoya tout le long de la riviere, pour fçavoir fi le cardinal avoit effectivement paffé

la Loire au lieu où il étoit arrêté.

Ce qu'il y eut de plus heureux & de plus étonnant en tout cela, fut que le maréchal, outre le grand corps qui avoit suivi le grand-maître, en ayant détaché un autre beaucoup moindre de l'autre côté de la riviere sur le chemin de Beaupreau, ceux-là, non plus que les autres, ne trouverent personne sur leur route, hors le sieur de Paris qu'ils garderent un jour entier avec menaces, & qu'ils ramenerent dans le château de Nantes. Mais ils furent enfin obligés de le relâcher, sur ce qu'il leur dit résolument qu'il ne demandoit autre chose & qu'il auroit le plaisir de dire au maréchal qu'ils s'étoient amusés à prendre un pauvre prêtre dont ils n'avoient que faire, au lieu de courir après le cardinal qui n'étoit que deux lieues devant lui. Cela fit tant de peur à ces gardes qui connoissoient l'humeur violente du Maréchal, qu'ils ne jugerent pas à propos de lui mener le témoin de leur négligence.

Les sieurs Vacherot & Salmonet furent aussi découverts & arrêtés à Nantes, mais inutilement : car quoique le premier eût aidé à descendre le cardinal, il n'y avoit aucune preuve contre lui. L'autre n'eut pas de peine à justi-

fier son innocence, & qu'ils s'étoient toujours fortement opposés à ce dessein. Mais les gens de Joli & de l'abbé Rousseau, qui furent arrêtés un peu après avoir reçu le cardinal de Retz au pied de la muraille, furent assez mal traités pendant quelque temps, quoiqu'enfin on fut obligé de les élargir, attendu qu'ils n'avoient rien sçu de l'affaire qu'au moment de l'exécution, où ils ne purent pas se dispenser d'obéir à Joli, contre qui le maréchal juroit & s'emportoit à toute heure avec tant de fureur, qu'il s'arrachoit la barbe & les cheveux, disant qu'il étoit enragé d'avoir été si long-temps la dupe sur le chapitre des lettres, qu'il comprit bien alors avoir été chiffrées par lui ou déchiffrés à plaisir (*a*).

Si le maréchal étoit embarrassé à Nantes, le cardinal de Retz ne l'étoit pas moins à Beaupreau. Y étant arrivé à quatre heures du matin, sans y trouver le duc de Brissac qui étoit allé dans la maison d'un gentilhomme de ses voisins donner les ordres nécessaires

---

(*a*) Il ajoutoit que si jamais Joli tomboit entre ses mains, il le feroit pendre au creneau sur lequel étoit monté le cardinal pour se sauver.

pour assembler ses amis, il fut, sur les remontrances de madame la duchesse de Brissac, & pour la sûreté de sa personne, obligé de monter en carrosse avec le chevalier de Sévigni, & sa compagnie ordinaire, pour aller à deux lieues de-là se refugier dans la maison d'un gentilhomme nommé M. de la Poise. Cette maison est entourée de bons fossés pleins d'eau. Il y arriva sur les huit heures du matin. Dès qu'il y fut, il dépêcha Montet à Paris, pour y donner avis de l'état où sa chûte l'avoit mis qui ne lui permettoit pas de continuer son chemin. Les sieurs de Sévigni & de la Poise le quitterent là pour aller aider au duc de Brissac à ramasser ses amis, après avoir donné ordre à tous les domestiques d'obéir en toute chose au cardinal : de sorte que Joli demeura seul avec lui pendant cinq ou six heures qu'il passa dans son lit assez tranquillement; après quoi le concierge de la maison l'ayant averti qu'il avoit vu quelques cavaliers avec des gardes du maréchal de la Meilleraye passer auprès de la maison, le cardinal effrayé lui demanda un lieu où il pût se dérober à leurs recherches. Le concierge les ayant conduits dans son appartement, les fit descendre au

bas d'une tour par une trappe qui ne paroiſſoit point, étant couverte d'un grand coffre. Ils y deſcendirent avec une petite proviſion de pain & de vin. Le lieu étoit fort incommode, & on y enfonçoit juſqu'à mi-jambe dans l'eau & dans les terres glaiſes. Pour remédier à cela on deſcendit quelques chaiſes de paille ſur leſquelles le cardinal & Joli furent obligés de paſſer près de neuf heures de temps fort déſagréablement, en attendant le retour du maître de la maiſon, qui ne revint qu'après dix heures du ſoir, pour exhorter le cardinal à prendre encore un peu de patience, diſant que le duc de Briſſac n'avoit encore pu aſſembler que trente gentilshommes, & qu'il en vouloit un plus grand nombre pour le venir dégager plus sûrement & plus honorablement.

Mais le cardinal qui s'ennuyoit dans ſon cachot ne voulut pas y demeurer davantage, & ayant demandé des chevaux pour aller à Beaupreau avec Joli, ils ſe mirent en chemin vers les onze heures du ſoir, ſous la conduite du maître de la maiſon. Ils firent près d'une lieue aſſez légérement : mais enſuite le cardinal ſe trouvant incommodé, ſe mit à faire de ſi grands cris, qu'il fallut le mettre à terre environ à

minuit, pendant que le ſieur de la Poiſe alla chercher quelque eſpece d'équipage dans le voiſinage, pour le tranſporter à Beaupreau qui n'étoit éloigné que d'une lieue. Mais n'ayant pu rien trouver qui convînt, il revint le trouver au point du jour, & il propoſa au cardinal de ſe traîner comme il pourroit dans une ferme voiſine qui étoit à lui, où il pourroit demeurer aſſez sûrement juſqu'au ſoir, caché dans un tas de foin qui étoit dans la cour : après quoi il promit que le duc de Briſſac viendroit le prendre à la tête de deux cents hommes, tous bons gentilshommes.

N'y ayant pas d'autre parti à prendre, il falloit bien ſe ſoumettre encore à cette nouvelle humiliation. S'étant donc rendus à la ferme, on y fit une petite loge dans le tas de foin, où le cardinal s'enferma avec Joli. On leur donna du pain, du vin & du ſalé, & ils demeurerent dans cet état depuis huit heures du matin juſqu'à cinq heures du ſoir, le fermier allant de temps en temps officieuſement leur donner des alarmes, dès qu'il voyoit paſſer quelque cavalier. La choſe alla même plus loin. Ils entendirent des gens à cheval entrer dans la cour, & faire

plusieurs questions qui paroissoient imaginées exprès pour leur donner de l'inquiétude : & soit que cela se fît par jeu ou sérieusement, ils en furent fort effrayés.

Quoi qu'il en soit, à l'entrée de la nuit le sieur de la Poise revint avec plusieurs chevaux les tirer de cette prison, & le cardinal s'étant mis en croupe derriere un gentilhomme, sur l'épaule duquel il appuyoit son bras blessé, ils arriverent heureusement à Beaupreau, où ils trouverent le duc de Brissac avec plus de trois cents gentilshommes, un bon carrosse, où l'on avoit mis deux matelas sur lesquels le cardinal se couchoit à son aise, son bras appuyé sur la cuisse de Joli, après avoir pris un bouillon à Beaupreau. Le duc de Brissac fit fort bien les choses, & en grand seigneur.

Il se mit à la tête de toute la troupe, sans affectation, faisant des carresses à tout le monde. Tous les pages & domestiques avoient des flambeaux allumés, pour éclairer la marche qui se fit pendant la nuit, & il eut la précaution de faire porter du vin, pour en servir à ceux qui en auroient besoin. En cet équipage on arriva vers la pointe du jour à un bourg appellé Montaigu, où

l'on trouva le duc de Retz, frere du cardinal, avec ſept à huit cents chevaux : de ſorte que les deux troupes étant jointes enſemble, il y avoit plus de douze cents hommes à cheval tant maîtres que valets, la plûpart des gentilshommes de la province s'étant offerts de très bonne grace. On trouva auſſi à Montaigu & ſur toute la route les payſans ſous les armes, de ſorte que ces meſſieurs voyant leur partie ſi bien faite, jugerent à propos de ſe faire voir au maréchal de la Meilleraye en paſſant à la vue de Nantes, d'où ils continuerent leur marche juſqu'à Machecoul, où ils arriverent le mardi 11 août ſur les cinq heures du ſoir, & où toute cette nobleſſe fut traitée magnifiquement, pendant que le cardinal de Retz y demeura.

La premiere choſe qu'on fit, dès qu'on fut arrivé, fut de panſer le bras du cardinal, & l'on vit bien alors qu'il ne ſe plaignoit pas ſans ſujet, tout ſon bras, depuis l'épaule juſqu'au coude, étant noir comme de l'encre. Cependant un vieux chirurgien du duc de Retz, fort conſidéré dans la maiſon, l'ayant bien examiné, dit que ce n'étoit rien. Cet ignorant ne s'apperçut pas que l'épaule étoit démiſe : ce qui fut

cause que le cardinal ayant été traité tout d'une autre maniere qu'il ne falloit, en ressentit de fort grandes douleurs, & demeura estropié pour toute sa vie. Cela ne seroit pas arrivé sans doute, s'il avoit été traité par un habile homme, qui lui eût remis l'épaule dans ce temps là.

La seconde chose à laquelle on s'appliqua fut la révocation de la démission de l'archevêché, qui lui étoit conseillée par tous ses amis de Paris & d'ailleurs, & à laquelle il les avoit déja priés de travailler comme ils pourroient : mais comme tout ce qu'ils avoient pu faire sans lui ne suffisoit pas pour annuller un fait de sa main, Joli fit dresser un acte de révocation en bonne forme, par les Notaires de Machecoul, qui fut signé du cardinal, & envoyé à Paris en diligence, pour s'en servir dans le besoin. Cela ne se fit pas sans opposition, le vieux duc de Retz ayant fait représenter au cardinal par sa fille la duchesse, plusieurs raisons considérables, pour l'en détourner & pour le porter au contraire à ratifier de bonne grace ce qu'il avoit fait en prison. Il lui faisoit entendre que c'étoit l'unique moyen d'arrêter les persécutions de la cour, & de s'en attirer

des graces : mais le jeune duc de Retz & le duc de Briſſac, qui n'enviſageoient aucun avantage pour eux dans la démiſſion, n'ayant appuyé que très-foiblement cet avis, & Joli ayant au contraire ſoutenu avec chaleur la néceſſité de la révocation, & fait beaucoup valoir l'autorité des amis de Paris & du P. de Gondy, la choſe paſſa ſans peine, les raiſons du vieux duc de Retz n'ayant peut-être pas été peſées aſſez ſérieuſement.

Après cela il fut queſtion de trouver un autre aſyle au cardinal que celui du Machecoul, parce qu'on eut avis que le maréchal de la Meilleraye faiſoit venir des troupes par ordre de la cour, & que le duc de Retz ne pouvoit arrêter ni entretenir long-temps chez lui un auſſi grand nombre de nobleſſe. Belle-Iſle ayant été choiſi * pour cela, le duc de Briſſac, le chevalier de Sevigni & Joli s'embarquerent avec le cardinal, & du Brocard le chirurgien du duc de Retz, dans une chaloupe, & trente ou quarante gentilshommes dans deux autres chaloupes, & un petit bâtiment appellé chatte, au port

* Il n'y avoit pas de choix à faire : Belle-Iſle étoit l'unique endroit où le cardinal pût ſe retirer pour quelque temps.

de la Roche, qui n'eſt qu'à une lieue de Machecoul, où le cardinal fut porté dans une chaiſe la nuit du vendredi 14 août fort ſecrétement; perſonne n'en ayant rien ſçu que ceux qui étoient de la partie, de peur que le maréchal en étant informé n'envoyât après eux des barques armées qui auroient pu les embarraſſer.

Le premier jour de l'embarquement ſe paſſa aſſez bien, & la petite flotte arriva heureuſement à la rade du Croiſſi, à la réſerve de la chatte, qui demeura derriere, faute de vent. Mais ayant été obligée d'y mouiller la nuit, elle y eut grande alarme au ſujet de pluſieurs petits bâtiments qui la vinrent reconnoître; toute la côte étant ſur ſes gardes, à cauſe de quelques vaiſſeaux Biſcayens qui partoient. Cette alarme fut légere en comparaiſon de celle qu'on eut le lendemain ſur les deux heures du matin, deux des bâtiments Biſcayens étant venus ſur les chaloupes & les ayant forcées de gagner la terre en un lieu où il y avoit une égliſe ruinée nommée S. Jacques, où le cardinal ſe retira. Il ſe fit cacher dans un monceau d'ardoiſe, de peur d'être découvert par les gens du pays. Dans cette fâcheuſe néceſſité, Joli fut d'avis

de faire un ſignal aux Biſcayens, & de les prier de les paſſer à Belle-Iſle, ou même, droit en Eſpagne, prévoyant bien qu'à la fin on ſeroit obligé d'en venir là. Mais le duc de Briſſac qui n'avoit aucune envie de paſſer en Eſpagne, rejetta bien loin cette propoſition : ainſi le cardinal de Retz qui n'oſoit rien décider ſans lui fut obligé de demeurer dans les ardoiſes depuis midi juſqu'à huit heures du ſoir, que les Eſpagnols ſe retirerent après avoir tiré de temps en temps quelques coups de canon ſur les chaloupes. Il ſembloit que ces coups de canon devoient naturellement faire venir du monde en cet endroit ; cependant le cardinal fut aſſez heureux pour qu'il n'y vînt perſonne pendant tout le jour. Mais à peine fut-il remonté ſur les chaloupes avec ſa ſuite, qu'on apperçut une troupe de cavaliers courant ſur la côte, qui étoient enfin apparemment venus au bruit, ou peut-être auſſi pour apprendre des nouvelles du cardinal. Ce péril étant évité, le reſte du voyage fut aſſez paiſible. Les matelots firent force de rames toute la nuit, & ayant été favoriſés le lendemain d'un gros brouillard, les trois chaloupes arriverent heureuſement à Belle-Iſle le 27 août

1654, ſur les onze heures du matin, & la chatte le lendemain, & quelques jours après, le duc de Retz, qui n'avoit pu venir plutôt, parce qu'il avoit été obligé de demeurer à Machecoul, pour remercier la nobleſſe, & pour y donner les ordres néceſſaires en pareille occaſion.

Tous ceux qui arriverent à Belle-Iſle étoient ſi fatigués, & ils avoient été dans une action ſi continuelle depuis la ſortie de Nantes, qu'on ne ſongea d'abord qu'à ſe repoſer, & à ſe divertir, ſe voyant dans un pays aſſez agréable, & en ſûreté contre les entrepriſes du cardinal Mazarin; de ſorte qu'on y paſſa dix ou douze jours ſans autre inquiétude, que celle de la bleſſure du cardinal. Mais comme ſon mal n'étoit pas encore bien connu, & que du Brocard qui le panſoit n'en ſçavoit pas plus que le chirurgien de Machecoul qui avoit toujours ſoutenu que ce n'étoit qu'une contuſion, on ne s'en mettoit pas autant en peine que la choſe le méritoit: d'autant plus que le lit, le repos, & le moins d'inquiétude donnoient plus de relâche au cardinal dans la converſation de ſes amis.

Ainſi on attendoit aſſez tranquillement des nouvelles de Paris pour ſe

déterminer à paſſer ou à Rome par l'Eſpagne, ou à Charleville par la Hollande. Cependant on ne laiſſoit pas par proviſion de ſe mettre en état de ſe défendre autant qu'il étoit poſſible; & le duc de Retz ayant fait faire la revue à tous les habitants de l'Iſle, qui ſe trouverent environ neuf cents hommes, il leur fit promettre de ſe jetter tous dans le fort au premier coup de canon, avec la garniſon ordinaire qui étoit de cent cinquante hommes, & les quarante gentilshommes qui avoient ſuivi le cardinal, dont le nombre s'augmenta conſidérablement dans la ſuite, pluſieurs de ſes amis lui étant venus faire offre de ſervice.

Les premieres nouvelles qu'on reçut furent apportées par Boiſguerin, qui dit que ſi le cardinal de Retz avoit pu aller droit à Paris ſuivant le premier projet, il auroit été parfaitement bien reçu; que tout le peuple avoit marqué une joie extraordinaire, en apprenant qu'il s'étoit mis en liberté, que le chancelier & l'abbé Fouquet ſe préparoient à ſortir, ſur le bruit qui ſe répandoit de ſon arrivée prochaine, & que le premier préſident de Belliévre n'attendoit que cette occaſion pour ſe déclarer contre le cardinal Mazarin & les

Fouquets avec qui il étoit brouillé. Il ajoutoit que le clergé étoit fort bien disposé, que le chapitre de Notre-Dame avoit fait chanter un *Te Deum*, où plus de six cents personnes avoient assisté; que les curés avoient aussi résolu d'en faire chanter un; que le chapitre avoit enregistré la révocation du cardinal de Retz, qui avoit été aussitôt portée à Rome par le sieur Chevalier, frere du grand vicaire; que l'abbé Fouquet ayant été informé de tout cela étoit allé chez le premier président, pour lui demander le duplicata de la démission qui étoit entre ses mains : mais que le premier président l'avoit refusé, disant que c'étoit un dépôt dont il ne pouvoit se désaisir sans le consentement du cardinal de Retz; que Caumartin avoit fait deux lettres, une au roi & l'autre à la reine, sur les blancs signés de S. E., lesquelles lettres avoient été portées par le sieur de Villiers, un des gentilshommes de la princesse Palatine, qui avoit promis de prendre son temps pour les rendre; que cette princesse avoit écrit à Caumartin, qu'elle ne désespéroit pas de faire un nouveau traité avec le cardinal Mazarin en conservant même l'archévêché, mais qu'il falloit atten-

dre l'événement du siége d'Arras par les Espagnols (*a*); que le duc de Noirmoutier avoit écrit à Paris aux amis du cardinal de Retz pour leur déclarer qu'il étoit prêt de le recevoir dans Charleville, s'il vouloit s'y retirer, & qu'il les conjuroit de le lui faire sçavoir : ce qu'il lui avoit fait déja dire deux fois par deux gentilshommes, pendant qu'il étoit au château de Nantes, à l'occasion de quoi le cardinal avoit donné dès ce temps-là une lettre

(*a*) Arras étoit une place très-importante pour les Espagnols. Un peu avant que les François la prissent, on disoit par dérision à Arras :

Quand les François prendront Arras,
Les souris mangeront les chats.

Les François l'ayant prise, on retrancha le *P* au quatriéme mot du premier vers, & on dit :

Quand les François rendront Arras,
Les souris mangeront les chats.

Les Espagnols étoient commandés par le prince de Condé ; & ils furent obligés de lever le siége, après avoir été forcés dans leurs retranchements. Il en seroit arrivé tout autrement, si Fuensaldaigne avoit suivi le sentiment de M. le prince, qui fit admirer son habileté dans sa retraite.

de créance à Joli pour le duc de Noirmoutier, afin de s'en servir dans le besoin. Par cette lettre il le prioit de faire tout ce que Joli lui diroit. Boisguerin dit aussi que les partisans de M. le prince pressoient de traiter avec ceux du cardinal de Retz : que S. A. avoit sçu son évasion & qu'il s'acheminoit à Paris. Il avoit fait ce qu'il avoit pu pour engager le comte de Fuensaldaigne à lever le siége d'Arras pour marcher droit à Paris, ne doutant point qu'il n'y trouvât la plûpart des bourgeois disposés à le recevoir : mais ce général ne voulut point entendre à cette proposition qui auroit été cependant, suivant les apparences, le salut de l'Espagne, de S. A., du cardinal de Retz & par conséquent la ruine infaillible du cardinal Mazarin (*).

Voilà tout ce qui fut rapporté par Boisguerin sur un billet de créance de Caumartin qui n'avoit pas osé rédiger

(*) Le cardinal de Retz n'étant pas venu à Paris, il est probable que la marche des Espagnols n'auroit pas produit un grand effet, dont le fondement étoit sa présence. Le cardinal Mazarin dit à cette occasion, que la fortune, qui avoit favorisé l'évasion du cardinal de Retz, s'en étoit en quelque façon repentie, à cause de sa chûte, qui en avoit rendu les suites inutiles.

tout ce détail par écrit, dans la crainte qu'il ne fût arrêté par les gens du maréchal de la Meilleraye qui s'étoient rendus maîtres de tous les passages. Mais comme le messager avoit de l'esprit & beaucoup d'habitude en Bretagne, il passa heureusement, & vit même la duchesse de Retz qui auroit pu se servir de lui pour envoyer à son mari l'argent qu'elle lui avoit promis. Cependant elle n'en fit rien, non plus que la duchesse de Brissac sa sœur, qui avoit fait espérer la même chose au duc de Brissac son époux. Ces deux dames se contenterent de leur donner au lieu d'argent quantité de fausses alarmes, en leur faisant entendre que le maréchal faisoit de grands amas de troupes pour les assiéger dans Belle-Isle. Cela donna tant d'inquiétudes feintes ou véritables à ces MM. que le cardinal fut obligé de penser à sortir d'un lieu où il voyoit bien qu'on ne vouloit pas qu'il séjournât davantage. Le chevalier de Sévigni & les autres remarquoient tous les jours des barques longues envoyées selon eux, par le maréchal pour investir l'isle, après quoi il ne leur auroit plus été possible d'en sortir. L'embarras fut de convenir du lieu où le cardinal se retireroit.

Les ducs de Retz & de Briſſac ne vouloient point que ce fût à Charleville, parce qu'ils craignoient de s'engager dans des affaires qui pourroient avoir de longues ſuites, dont le duc de Noirmoutier ne manqueroit pas de tirer tous les avantages, ſi l'on en venoit à un accommodement. Joli ſoutenoit de ſon côté qu'il n'y avoit pas de meilleur parti à prendre que celui-là; que la préſence du cardinal de Retz donneroit de l'inquiétude au cardinal Mazarin, lorſqu'il feroit dans ces quartiers-là; qu'il y avoit à la rade de Belle-Iſle des vaiſſeaux Hollandois dont on pourroit ſe ſervir pour paſſer en Flandres, & de-là à Charleville ou à Mezieres, & qu'enfin il valoit mieux prendre ce chemin-là pour aller à Rome, ſi ce voyage étoit jugé néceſſaire, que de paſſer par l'Eſpagne, quand ce ne feroit que pour ôter au cardinal Mazarin les prétextes que ce paſſage lui fourniroit pour rendre le cardinal de Retz odieux & ſuſpect. Cependant les ducs de Retz & de Briſſac l'emporterent, & déterminerent le cardinal à paſſer en Eſpagne ſur une petite barque de vingt-cinq tonneaux, dont tout l'équipage étoit compoſé de quatre matelots & du maître, qui ſelon eux, avoit

fait ce voyage plus de trente fois. Mais on avoit tant d'envie de se défaire de lui, qu'on lui fit croire qu'il passeroit plus sûrement sur cette barque que sur les plus grands vaisseaux. Après cela on affecta de prendre plusieurs vaines précautions pour donner le change aux barques longues du maréchal qu'on supposoit toujours autour de Belle-Isle, & qui ne subsistoient que dans l'imagination de ces messieurs. Pour cet effet on fit semblant d'embarquer le cardinal dans un gros vaisseau Hollandois qui mit aussi-tôt à la voile; & cependant il coucha cette nuit & la suivante chez le curé de Berger dans l'isle, avec Joli, Boisguerin & du Brocard, d'où ils partirent la troisieme nuit déguisés en soldats, pour s'embarquer sur la petite barque, sans que le cardinal emportât avec lui ni or ni argent. Il est vrai que le duc de Retz avoit fait charger la barque de sardines, avec ordre au maître de les vendre, & d'en remettre le prix entre les mains du cardinal. Joli se trouva heureusement avoir cent vingt louis d'or, & Boisguerin soixante.

Le vent fut assez favorable les deux premiers jours, & on ne fit aucune mauvaise rencontre jusques vers les deux heures après midi, qu'on apper-

çut une grande frégate qui faisoit force de voile sur la petite barque. Elle continua de la poursuivre jusqu'à la nuit, & alors elle brouilla ses voiles, craignant apparemment d'approcher trop près de la terre. La nuit fut assez fâcheuse, à cause d'un vent violent qui portoit à terre; cependant elle se passa sans accident, & on comptoit d'arriver de bonne heure à S. Sébastien ; mais en approchant du cap, qui n'est qu'à deux lieues de ce port, le pilote qui devoit se donner la terre à droite, la mit à gauche, courant du côté de Bilbao, & demeura égaré tout le jour sans en vouloir convenir, jusqu'aux approches de la nuit, qu'ayant vu un petit vaisseau qui prenoit à l'est, il fit un signal, dans le dessein de demander la route. Celui-ci ne répondit qu'à coups de canon, de sorte qu'il fallut s'arrêter & passer la nuit sur une côte qu'on ne connoissoit point. Pendant ce temps là le maître ayant connu son erreur, doubla le cap le lendemain, & ayant découvert une petite chaloupe, on lui fit signe de venir à bord. Elle fit quelque difficulté, voyant que la barque étoit Françoise; mais comme on lui demanda la route de S. Sébastien, & s'ils vouloient prendre quatre personnes pour les

y porter en les payant bien, ils accepterent ce parti, & mirent le cardinal à terre avec ceux de sa suite le 12 septembre 1654, la barque n'ayant pu arriver que le lendemain à cause du calme.

Dès que le cardinal fut débarqué à S. Sebastien, il dépêcha Joli vers le baron de Vatteville, gouverneur de la place, qui étoit à une lieue de-là, au port appellé le Passage. Il n'en devoit revenir que dans deux ou trois jours. Dès que le baron eut vu Joli habillé en soldat, il lui demanda s'il lui apportoit des nouvelles du siege d'Arras, à quoi Joli répondit que non, & lui ayant expliqué le sujet de son voyage, il commença à le traiter avec beaucoup de courtoisie, & lui témoignant beaucoup de joie d'avoir occasion de servir le cardinal de Retz, qui étoit estimé de tout le monde, & pour qui le Roi son maître & dom Louis de Haro ne manqueroient pas de s'intéresser fortement; que s'il croyoit faire plaisir au cardinal, il retourneroit incessamment à S. Sebastien; mais que pour ne point faire d'éclat, il jugeoit plus à propos de n'y retourner que dans le temps qu'il avoit marqué en partant; qu'en attendant il alloit dépêcher un courier à Madrid,

& que dans deux jours il ne manqueroit pas de se rendre à l'entrée de la nuit à l'auberge de S. E. pour la conduire avec ceux de sa suite dans un appartement de son palais, où il seroit sans que personne de la ville en sçût rien.

Tout cela fut exécuté ponctuellement dans le temps marqué, le gouverneur étant venu avec quelques-uns de ses gens prendre son éminence; on le conduisit dans un appartement séparé, où dom Juan de Vatteville son frere alloit tous les jours dire la messe, & où le cardinal étoit servi très-proprement & très-délicatement lui & les siens, pendant que le baron tenoit sa table ailleurs, où il y avoit quelques gens de M. le prince, des refugiés de Bourdeaux, & plusieurs officiers de mer & de terre.

Le cardinal écrivit d'abord au roi d'Espagne & à dom Louis de Haro, pour demander la liberté du passage jusqu'en Italie, & Boisguerin fut dépêché pour porter les lettres, sans aucune autre charge : le cardinal craignant de s'embarrasser & tâchant d'éviter scrupuleusement les moindres occasions qui pouvoient le faire soupçonner de quelque engagement avec l'Espagne. Il eut seulement ordre de voir en

en particulier le comte de Fiesque, qui étoit à Madrid de la part de M. le prince, & de lui faire beaucoup de complimens, qui dans le fond ne signifioient rien. Le baron de Vatteville eût bien voulu que le cardinal se fût avancé un peu davantage. Il lui fit pour cela plusieurs ouvertures en homme sage, & avec beaucoup de discrétion; mais elles ne produisirent rien, & le cardinal s'occupa uniquement du voyage de Rome, ayant fait vendre les sardines dont il tira six cents écus, qui servirent à le faire habiller, & ceux qui étoient avec lui, qui en avoient fort grand besoin. Deux jours après le départ de Boisguerin, il arriva encore une barque de Belle-Isle, chargée de la même marchandise, dont on tira pareille somme. Beauchesne vint sur cette barque. Il avoit été envoyé de Paris à Belle-Isle, & de-là à S. Sebastien, pour apporter des nouvelles assez différentes de celles de Boisguerin, dont la plus importante étoit la levée du siége d'Arras, où l'on disoit que M. le prince avoit fait des merveilles, & que s'il avoit été secondé par le comte de Fuensaldaigne, ils n'auroient pas été forcés comme ils furent dans leurs retranchements. Après cela il dit que la

cour avoit envoyé ordre aux sieurs Granger, Biet & Joli, chanoines de Notre Dame, au sieur Loisel, curé de S. Jean, & chancelier de l'Université, aux sieurs Chevalier & Lavocat, aussi chanoines & grands vicaires du cardinal de Retz, d'aller trouver le roi à Peronne. Ils y reçurent de nouveaux ordres de se retirer en différents lieux, où ils furent relégués. On avoit fait publier à Paris à son de trompe, que les gens du cardinal de Retz eussent à se retirer & à sortir de la ville en vingt-quatre heures. Ceux du dernier archevêque avoient été chassés de l'archevêché, où l'on avoit établi Saint-Amour exempt, avec quatre gardes. Ensuite on avoit signifié au chapitre un arrêt du conseil qui leur ordonnoit de prendre le gouvernement du spirituel de l'archevêché, comme vacant en régale, faute d'avoir prêté le serment de fidélité, & de nommer incessamment des grands vicaires. Une partie des chanoines avoit été d'avis, avant toutes choses, de faire des remontrances sur l'exil de leurs confreres; mais à la fin il avoit passé à la pluralité des voix, de trois seulement, qu'ils prendroient l'administration du spirituel, non par vacance, mais à cause

de l'abſence & juſqu'au retour du cardinal de Retz & de ſes grands vicaires. A cet effet le chapitre avoit nommé les ſieurs Deſcontes, doyen, le Muſle-Derroches, chantre, Charton, pénitencier, & Séguier, théologal, pour faire les fonctions de grands vicaires, & ordonné qu'on feroit des remontrances & prieres à S. M. en faveur des exilés.

Toutes ces choſes étant une ſuite de la levée du ſiége d'Arras, dont le baron de Vatteville avoit donné avis à Madrid, Boiſguerin qui en revint quelques jours après, dit au cardinal que cela n'avoit ſervi qu'à fortifier dom Louis de Haro, dans le deſſein d'exhorter ſon éminence à ne point aller du côté de Rome, mais d'aller plutôt trouver le duc de Noirmoutier, lui offrant pour cela l'eſcorte de toute leur armée navale, & une groſſe ſomme d'argent, ſans rien exiger de lui que ce qu'il jugeroit à propos lui-même pour ſes intérêts particuliers; que s'il vouloit abſolument aller à Rome, il le pourroit faire auſſi aiſément de Charleville que de par-tout ailleurs, en paſſant par l'Allemagne; mais qu'il ne croyoit pas qu'il dût prendre ce parti; qu'il ne trouveroit pas ſon compte à

Rome, comme il se l'imaginoit; qu'on ne s'y gouvernoit que suivant les événements; qu'il y trouveroit, après l'affaire d'Arras, plus de foiblesse qu'il ne pourroit croire; que cependant il ne refusoit pas de le servir à sa mode, & que s'il avoit résolu de passer en Italie, il lui enverroit au premier jour un de ses secrétaires avec une litiere du roi, pour le conduite dans un port du royaume de Valence, où il trouveroit une galere toute prête, avec tel secours d'argent qu'il souhaiteroit, lui offrant sa bourse pour cela & tout le crédit du roi son maître.

Tout cela fut confirmé quelques jours après par dom Christoval de Crassemberg, Allemand & principal secrétaire de dom Louis de Haro, qui amena une litiere du roi d'Espagne, & qui apporta tous les ordres néceffaires pour le passage du cardinal en Italie, avec une bourse de quatre mille pistoles & des lettres de crédit jusqu'à la somme de cinquante mille écus. Il lui en offroit beaucoup davantage, s'il vouloit aller à Charleville où à Mezieres.

Joli qui avoit été de cet avis le premier fit tout son possible pour engager le cardinal à le suivre, lui représentant

que c'étoit l'unique moyen d'engager le cardinal Mazarin à s'accommoder avec lui, en lui faisant peur d'une nouvelle union avec M. le prince; que Rome ne seroit pour lui qu'un lieu d'exil trop éloigné pour pouvoir rien faire de considérable; que le cardinal Mazarin, bien loin de le craindre là, l'y souhaitoit depuis long-temps, puisqu'il le lui avoit fait proposer plusieurs fois; que le pape étoit vieux & incapable d'agir avec vigueur; qu'après lui il en pourroit venir un autre moins favorable; qu'au pis-aller il seroit aisé au cardinal Mazarin d'éluder en France tout ce qui pourroit se faire à Rome contre lui en se couvrant de l'autorité du roi, des loix de l'état, des maximes des parlements & des libertés de l'église gallicane; & qu'enfin il ne voyoit rien de plus réel que les offres du duc de Noirmoutier, de le rendre maître d'une bonne place frontiere, d'où il lui seroit aisé d'entretenir ses intelligences avec ses amis, de traiter avec M. le prince, & dans un besoin avec les Espagnols. En tout cas Joli conseilloit fortement au cardinal de Retz d'accepter les quatre mille pistoles qui lui étoient en quelque façon nécessaires dans l'état où il se trouvoit, espérant

que ce petit engagement le pourroit mener plus loin; que quand il ne les prendroit pas, on ne laisseroit pas toujours de l'accuser d'en avoir pris; que les engagements de cette nature ne gâtoient jamais le fond des affaires, & n'étoient regardés que comme des bagatelles, quand on venoit à un accommodement; qu'en allant à Rome, il ne pourroit subsister honorablement que sur la bourse & le crédit de ses amis, qui pourroient avec le temps manquer de pouvoir & de bonne volonté, & qu'enfin il devoit éviter avec un grand soin de laisser connoître aux Espagnols qu'il ne vouloit recevoir d'eux aucun secours; qu'autrement il pourroit arriver que non-seulement ils négligeroient entiérement ses intérêts à Rome, mais qu'ils le traverseroient & le sacrifieroient peut-être au cardinal Mazarin. Mais toutes ces raisons furent inutiles : le cardinal de Retz demeura ferme dans sa résolution d'aller à Rome. Beauchêne & le sieur de Salles récemment venus de Paris lui firent entendre que c'étoit le sentiment des ducs de Retz & de Brissac, & de tous ses amis de Paris. Il refusa aussi les quatre mille pistoles du roi d'Espagne, & il aima mieux en em-

prunter quatre cent du baron de Vatteville, pour continuer son voyage, qu'il lui a fait rendre depuis. Il accepta cependant la litiere du roi d'Espagne, & il laissa un chiffre à Christoval, dont il promit de se servir dans l'occasion, pour donner de ses nouvelles à dom Louis de Haro. Il tira de lui parole de secourir les ducs de Retz & de Brissac, s'ils étoient attaqués dans Belle-Isle, comme on les en menaçoit. C'est ce qu'il leur fit sçavoir par Beauchêne qu'il leur envoya pour leur apprendre de ses nouvelles.

Après cela le cardinal se mit en chemin le premier jour d'Octobre, dans la litiere du roi d'Espagne, avec Joli & Boisguerin, de Salles & du Brocard, qui le suivoient montés sur des mulets, & le maître d'hôtel du baron de Vatteville qui fit la dépense du voyage. Le premier jour ils allerent coucher à Tolozette, à quatre lieues de S. Sébastien, & le lendemain à la dînée ils rencontrerent quelques marchands François qui reconnurent fort bien le cardinal & Joli, quelque soin qu'on prît de se cacher d'eux. Le reste du voyage se passa assez agréablement, à la réserve des lits qui sont rares en Espagne, même dans les hôtelleries, où il faut

porter tout ce dont on a besoin. On passa près de Pampelune, & ensuite par une petite ville appellée Tudela, où le peuple s'étoit soulevé contre la noblesse, au sujet de la chasse : ce qui fut cause qu'on mit des gardes devant la maison du cardinal, les habitants s'étant imaginé qu'il venoit pour châtier les séditieux, parce qu'il voyageoit en équipage d'homme de guerre, sous le nom de marquis de S. Florent, Bourguignon : de sorte qu'il fut retenu dans cette ville pendant trois jours, & obligé, pour avoir la liberté d'en sortir, d'écrire au viceroi de Navarre à Pampelune, qui lui fit sentir qu'il n'étoit pas content de n'avoir reçu aucun compliment de sa part en passant aux portes de sa capitale (*a*) De-là on se rendit à Sarragosse, ville grande & belle, où il y a une église célebre par une image de la Vierge appellée *N. Sonora Delpilar*, renommée par les miracles. Le cardinal y étant allé au commen-

(*a*) La vie du cardinal fut en fort grand danger à Tudela; quelques mutins ayant proposé d'entrer chez lui de force pour l'assassiner, ce qui lui faisoit dire long-temps après, qu'il surpassoit Henri IV en un point, puisque la vie de ce prince n'avoit été en danger qu'onze fois, & que la sienne y avoit été quinze.

cement de la nuit, pour faire ses prieres, on lui ouvrit les portes de l'église qui étoient fermées, on ôta même les ornements de l'image, pour la lui laisser voir : ce que les chanoines lui dirent qu'ils ne faisoient que pour les cardinaux ou les princes. C'en étoit assez pour lui faire connoître qu'ils sçavoient qui il étoit : mais le cardinal ne vouloit pas être désabusé là-dessus, prétendant voyager toujours *incognito*, & faisant de son mieux, pour imiter les manieres des cavaliers. Il s'imaginoit toujours qu'on le poursuivoit criminellement en France sur son passage en Espagne ; & ce fut cette crainte qui l'obligea de se conduire comme il fit à S. Sebastien & ailleurs avec les Espagnols.

Enfin après plusieurs mauvais gîtes, on arriva le 14 octobre à un bourg du royaume de Valence sur le bord de la mer, nommé Vivaros. Le lendemain matin on y trouva une galere toute prête, dont le commandant dom Fernand de Corillo, chef d'escadre, jeune gentilhomme fort bien fait & fort sage, vint aussi-tôt saluer le cardinal de Retz & le suivit à l'église. Il communia à la fin de la messe en l'honneur de la fête de sainte Thérese, après quoi il se ren-

dit sur la galere, dont il envoya la felouque vers les six heures du soir, pour porter lui & son monde à bord. Il y fut reçu sans aucune cérémonie, tout le monde feignant de ne le point connoître, & le connoissant pourtant. La galere étoit fort bien équipée. Il y avoit dessus cent vingt soldats effectifs, quatre-vingts matelots, & vingt-huit bancs de chaque côté avec sept ou huit forçats à chaque rame.

Il étoit arrivé un peu auparavant à Vivaros un gentilhomme, parent de dom Louis de Haro, appellé dom Christoval, qui présenta de la part de ce ministre au cardinal deux grandes caisses pleines de gands & de peaux d'Espagne. On trouva dans une de ces caisses plusieurs bourses pleines d'or, que le cardinal refusa encore une fois; n'ayant voulu accepter que les gands & les senteurs, qu'on estimoit plus de deux mille écus, qu'il donna ensuite à dom Fernando de Carillo, à la réserve de quelques paires de gands. Ce procédé parut noble & généreux, comme il l'étoit, aux Espagnols, qui se piquent de ces galanteries; mais comme ils s'étoient promis autre chose de lui, cela ne fit pas tout l'effet qu'il s'étoit imaginé. Il fit aussi des largesses considérables, par

rapport à ses finances, au maître-d'hôtel du baron de Vatteville, quoiqu'il lui eût fait assez mauvaise chere sur le chemin. Il en fit aussi à ceux qui conduisoient la litiere.

Après cela on mit à la voile, & la galere ayant vogué tout le jour assez favorablement, mouilla sur les cinq heures du soir dans une petite anse vis-à-vis de Majorque. Le lendemain dom Fernando ayant dit au cardinal, qu'il pouvoit descendre, s'il le trouvoit bon, & se promener dans la ville, attendu que le vent étoit contraire, son éminence mit pied à terre & fut régalée pendant trois jours par le vice-roi, qui fit aussi semblant de ne le pas connoître & engagea sa femme à donner le bal, pour lui faire voir tout le beau monde du lieu. Majorque est une des plus agréables villes du monde, plus grande & plus peuplée qu'Orléans. Les femmes y sont fort belles : il n'en est pas de même des hommes, qui sont assez mal faits, mais fort braves & courageux sur la mer. On donna aussi des sérénades au cardinal dans des couvents de filles, & toutes sortes d'autres divertissements: après quoi le vent ayant changé, il remonta sur la galere, qui le mit en douze heures de temps au port de Ma-

hon dans l'isle de Minorque, un des plus beaux havres de l'Europe. L'entrée en est fort étroite, & il est difficile qu'il y passe plus de deux galeres de front; mais il s'élargit peu à peu pendant deux lieues jusqu'à la ville de Minorque qui est sur une hauteur, au pied de laquelle le plus grand vaisseau s'amarre aisément avec des cables. Les habitants prévenus qu'il y avoit de la peste en Espagne donnerent pratique à la galere; mais ils apporterent des vivres & des rafraîchissements sur le bord de la mer, & en reçurent le prix dans du vinaigre. On fut obligé de demeurer dans cet état depuis le mardi jusqu'au dimanche matin, à cause du vent contraire. Le vent ayant ensuite changé, la galere sortit du port, afin de découvrir quelques vaisseaux qui avoient paru sur la côte; mais n'ayant rien vu, elle fit le trajet du golfe de Lion, gagna les côtes de l'isle de Sardaigne, & le lundi au soir elle fit ce qu'elle put pour aborder à Sassary, mais inutilement. Ce fut un grand bonheur pour le cardinal, l'armée navale de France, qui menoit le duc de Guise à Naples, étant sur cette rade depuis quelques jours : de sorte que le lendemain matin la galere s'étant trouvée à l'embouchure du canal qui est

entre la Sardaigne & l'iſle de Corſe, elle continua ſa route à Cagliari, comme on l'avoit réſolu, & ayant entendu deux coups de canons tirés à balle l'un après l'autre avec un petit intervalle, dom Fernando jugea que c'étoit un avis qu'on lui donnoit de terre de la proximité de cette flotte, qu'il ſçavoit devoir être en mer : ce qui l'obligea de faire monter un matelot au haut du mât, pour voir s'il ne découvriroit point de voile hors du canal dont on étoit près de ſortir, afin de ſe retirer en cas de beſoin à Capo-Bonifacio. Le matelot ayant dit qu'il ne voyoit que deux tartanes, qui couroient le long de la terre, qu'il jugea être des corſaires de Barbarie, le commandant ordonna de leur donner la chaſſe. Les ſoldats & la chiourme marquerent une grande joie de cela ; mais le pilote ayant mal pris ſes meſures, la galere échoua un moment après être ſortie du canal, ſur un fond de ſable entre deux petits rochers. Heureuſement elle ne ſe fit point de mal, parce que la mer étoit calme, & qu'il ne faiſoit preſque point de vent ; cependant les forçats ayant voulu rompre leurs chaînes, pour ſe ſauver, dom Fernando & tous les ſoldats mirent l'épée à la main, & les contraignirent

de se rasseoir, après quoi il fit mettre la felouque & l'esquif en mer, pour porter le cardinal & ses gens avec quelques autres passagers sur les rochers, pendant qu'on travailloit à décharger la galere pour la remorquer : ce qui réussit au bout de trois heures, après beaucoup de fatigues & de peines.

Ensuite on alla mouiller à Porto-Vecchio, où l'on passa la nuit : & le lendemain qui étoit la fête de S. Simon & S. Jude, le vent n'étant pas propre pour continuer le voyage, on mit pied à terre pour entendre la messe. Mais pendant qu'on la disoit, quelques cavaliers étant venus avertir que l'armée navale de France étoit à Cagliary, dom Fernando fit rembarquer tout le monde. Cependant la mer étant fort grosse, & le conseil s'étant assemblé, on ne jugea pas à propos de lever l'ancre, tous les officiers étant convenus qu'il étoit impossible aux vaisseaux de guerre de venir sur la galere, pendant que ce vent-là dureroit ; que s'il changeoit, elle auroit toujours beaucoup d'avance, & qu'il lui feroit aisé de gagner un port. Malgré ces considérations & le mauvais temps qui continuoit toujours, dom Fernando ne laissa pas de mettre à la voile le lendemain de la fête à

quatre heures du matin, contre le ſentiment des officiers ſubalternes, qui firent même leurs proteſtations par écrit. En effet la tempête fut ſi violente depuis les cinq heures du matin juſqu'à cinq heures du ſoir, que tout le monde ſe prépara à la mort par la confeſſion, le naufrage paroiſſant inévitable. Cependant comme le vent n'étoit pas contraire, on ne laiſſa pas d'avancer beaucoup, & la galere s'étant trouvée près d'une petite iſle appellée la Rinara vers le commencement de la nuit, tout l'équipage s'écria *terra*, *terra*, & voulut ſe jetter à la mer, dans la penſée que la galere alloit ſe briſer contre terre. Cela ſeroit arrivé, ſi le commandant n'eût fait changer la manœuvre, pour gagner la pointe de l'iſle au-deſſous du vent, où la mer s'étant trouvée moins agitée, tout l'équipage s'écria en ſigne de réjouiſſance, *calma*, *calma*. Elle étoit pourtant encore aſſez agitée pour empêcher l'uſage des rames, dont on entreprit inutilement de ſe ſervir pour ſe mettre plus à l'abri, la mer en ayant rompu pluſieurs, de ſorte que dom Fernando fut obligé de faire jetter deux ancres qui prirent heureuſement toutes deux. Après cela il paſſa dans la chambre du cardinal, pour lui

dire qu'il avoit couru de fort grands dangers, mais qu'il en étoit dehors; qu'il falloit penſer à ſe repoſer, & que le lendemain il eſpéroit gagner Porto-Longone. Ce gentilhomme avoit plus beſoin de repos que perſonne, s'étant extrêmement fatigué tout le jour, & ayant veillé ſur tout ce qui ſe paſſoit, avec une attention extraordinaire, ſans quitter le lieu d'où il donnoit ſes ordres, que pour aller rendre compte au cardinal de l'état des choſes.

Le lendemain la mer étant beaucoup plus calme, on leva les ancres à quatre heures du matin, & on arriva ſur les neuf heures à Porto-Longone, où tout le monde fut étonné de voir arriver une galere, après la tempête qu'il avoit fait le jour précédent. Peu de temps après, le vent recommença d'une ſi grande force, qu'il ne fut pas poſſible de paſſer à Piombino, quoiqu'on le tentât par trois fois. Cela donna le loiſir au cardinal d'aller voir Porto-Ferraio, autre port de l'iſle d'Elbe, qui appartient au grand duc de Toſcane.

Enfin le 3 novembre 1654, on prit terre à Piombino, où le cardinal de Retz ſe démaſqua & ſe laiſſa connoître. En avançant dans les états du grand

duc de Toscane, on trouva dans la premiere ville où l'on coucha, des officiers de S. A. qui avoient ordre de traiter le cardinal aux dépens de leur maître : ce prince ayant eu la précaution d'en dépêcher plusieurs en différents endroits, pour le même sujet, sur l'avis qu'il avoit eu de son passage en Italie.

A une demi-lieue delà, on rencontra le maître des cérémonies de S. A. qui apporta des lettres de la part du grand duc au cardinal de Retz, remplies d'offres & d'honnêtetés les plus obligeantes du monde, mais accompagnées de prieres, qu'il ne trouvât point mauvais, si on lui faisoit faire une espece de quarantaine, à cause du mauvais air qu'on disoit regner en Espagne, dans un petit lieu nommé Spedaletta, qui est une maison presque seule dans les montagnes proche de Voltera, peu éloignée du champ de bataille où Catilina fut autrefois défait par l'armée de la république Romaine. On y trouva un maître-d'hôtel, un officier, un somelier, qui traiterent splendidement le cardinal pendant le séjour qu'il y fit. Au reste il y a bien de l'apparence que le grand duc se servit du prétexe du mauvais air,

pour se donner le temps d'écrire en France, & pour y faire trouver bon le passage qu'il donnoit si honnêtement à S. E.

Le premier soin du cardinal de Retz, dès qu'il fut en terre ferme, fut de dépêcher un courier exprès à l'abbé Charrier, pour le faire venir à Spedaletta, où il arriva au bout de quatre où cinq jours, tellement persuadé que le cardinal devoit donner sa démission, qu'ayant rencontré en arrivant Joli & Boisguerin qui se promenoient à deux cents pas de la maison, la premiere chose qu'il leur demanda fut, s'il n'y étoit pas disposé : à quoi les autres ayant répondu qu'ils ne le croyoient pas, il en partit chagrin, & dit que si cela étoit il n'y avoit rien à faire pour lui en Italie. Ensuite il fit son possible pour inspirer cette résolution au cardinal, qui de lui-même y étoit assez disposé : mais comme il reçut dans le même temps des lettres de ses amis de Paris qui l'en détournoient toujours fortement, & qui lui offroient leurs bourses pour s'entretenir dans Rome honorablement, pourvu qu'il ne s'engageât point dans de trop grandes dépenses, les remontrances de l'abbé Charrier ne servirent de rien, quoiqu'il s'offrît d'aller à Pa-

ris pour convaincre ses amis de la nécessité de la démission, & pour disposer la cour à la recevoir favorablement. Ce projet fut remis jusqu'à ce qu'on fût à Rome, où l'on verroit de plus près ce qu'il y auroit à faire.

Cependant comme le cardinal manquoit d'argent, ayant fait distribuer ce qui lui restoit aux officiers & à l'équipage de la galere, il pria l'abbé Charrier, qui retournoit à Rome pour lui préparer un logis, de passer par Florence & de demander une somme de quatre mille écus au bailli de Gondy, son parent, & secrétaire d'état du grand duc, pour le conduire jusqu'à Rome : ce qu'il n'obtint pas sans difficulté. Après cela S. A. lui envoya une litiere pour le porter de Spedaletta où il avoit passé quinze jours, à l'Ambrogiano, maison de plaisance où il trouva le grand duc, la grande duchesse & le prince, qui le régalerent parfaitement bien en toute maniere pendant un jour & demi, quoiqu'il y fût *incognito* *. Les conversations ne roulerent que sur le sujet du voyage en général, sans entrer autrement dans

* Le grand duc donna la premiere place au cardinal de Retz, & le fit mettre sur un siege plus élevé que le sien. Le cardinal reçut ces honneurs avec beaucoup de modestie.

le détail des affaires, à la réserve du conclave futur, qu'on disoit fort prochain, à cause du grand âge & de la mauvaise santé du pape. Sur cela le duc s'ouvrit un peu avec le cardinal, & lui recommanda fort le cardinal Chigi, lui laissant entendre qu'il le trouveroit plus favorable & mieux disposé que pas un autre à son égard.

De l'Ambrogiano on se rendit à Florence, où le cardinal Jean Carlo de Médicis traita magnifiquement le carninal de Retz pendant trois jours dans le palais du grand duc, mais toujours *incognito*. Il lui donna même le bal à la mode du pays dans une maison particuliere où il avoit assemblé les plus belles dames de la ville. Il fut reçu à Ficanes avec la même magnificence par le prince Léopol qui en étoit gouverneur, & dans tous les autres lieux des états du grand duc par où il passa jusqu'à Radicafani : après quoi le cardinal entra dans les états ecclésiastiques, toujours *incognito*, & dans la litiere du grand duc jusqu'à Rome, où il arriva le 28 novembre 1654.

Aussi-tôt que le cardinal de Retz fut arrivé, l'abbé Charrier en fut porter la nouvelle au cardinal Chigi, secrétaire d'état, pour en informer S. S. qui

dès le lendemain lui donna une audience ſecrete, où il lui donna beaucoup de marques d'eſtime & d'amitié, l'exhortant à prendre patience & à ſe faire traiter pour ſon mal d'épaule, avec promeſſe qu'on ne le laiſſeroit manquer de rien. Le cardinal Chigi lui envoya enſuite faire des compliments & des excuſes de ce qu'il ne le voyoit point encore, diſant que c'étoit pour ne point donner d'ombrage à la faction de France, & pour ne pas ſe mettre hors d'état de lui rendre ſervice : raiſons dont il ſe ſervit en pluſieurs autres occaſions dans la ſuite, pour ſe diſpenſer d'accorder au cardinal de Retz les graces qu'il demandoit. Ce fut ſous ce prétexte qu'il fit retrancher beaucoup des libéralités & des honneurs que S. S. avoit intention de lui faire. Il fit réduire à quatre mille écus les vingt mille qu'il vouloit lui donner, & il empêcha le pape de le loger auprès de lui dans ſon palais de Montecavallo, diſant qu'il feroit mieux de ſe loger dans une maiſon religieuſe, où vivant dans un eſprit de ſimplicité, de retraite & de modeſtie, il rendroit ſa cauſe bien meilleure, & embarraſſeroit davantage ſes ennemis.

Ces conſeils avoient quelque choſe de plauſible à la vérité, & pouvoient

passer pour sages & pour sinceres, du moins à l'égard du logement & de la conduite qu'il prescrivoit au cardinal; quoique peut être une marque plus publique d'une protection ouverte auroit fait plus d'honneur au pape, & auroit été plus avantageuse aux affaires du cardinal de Retz. Mais certainement il ne devoit rien retrancher du secours d'argent dont il sçavoit que le cardinal de Retz avoit un extrême besoin; & ce secours pouvoit se donner suivant l'Evangile, sans faire sonner la trompette.

Il y eut encore une autre affaire dans laquelle le cardinal de Chigi marqua peu d'inclination pour les intérêts du cardinal de Retz, quoiqu'il s'efforçât de persuader le contraire. Ce fut au sujet d'une lettre fort bien écrite qu'il adressoit à tous les évêques de France sur l'état des affaires, & dont messieurs de Port-Royal étoient les véritables auteurs. Le sieur de Verjus qui depuis fut son secrétaire, la lui avoit apportée à l'Ambrogiano avec d'autres dépêches du P. de Gondy: & le cardinal de Retz ayant résolu de la faire imprimer pour l'envoyer à Paris, il en fit demander la permission au pape, dans la vue de donner à cette lettre plus de poids & plus d'autorité, par une approbation

tacite de S. S. Mais le cardinal de Chigi qui vouloit ménager la faction de France pour le conclave prochain, détourna la chose adroitement, après avoir enveloppé ce refus de plusieurs considérations qui avoient toutes, selon lui, rapport à l'avantage du cardinal de Retz, & qu'il fit trouver bonnes à l'abbé Charrier, & l'abbé au cardinal de Retz, qui s'étoit laissé étrangement prévenir de l'affection sincere de cette éminence. Cependant Joli qui commença dès-lors à ouvrir les yeux & à entrevoir la vérité, leur dit franchement ce qu'il en pensoit, & les raisons qui devoient rendre sa conduite suspecte. Mais il ne lui fut pas possible de se faire écouter, de sorte qu'il fut ensuite enfin obligé de prendre le parti de se taire quand il étoit question du cardinal de Chigi, pour ne se commettre pas trop souvent avec le cardinal de Retz & l'abbé Charrier, qui ont été ses dupes presque jusqu'à la fin, & qui n'ont jamais été d'assez bonne foi pour en vouloir convenir nettement.

Cependant pour se conformer au conseil du cardinal de Chigi, on ménagea un appartement au cardinal de Retz chez les peres de la Mission, & son monde fut logé dans un petit hôtel

tout proche. Après cela on examina ſon épaule, que les chirurgiens trouverent être démiſe. Pour la lui remettre on lui fit ſouffrir des douleurs extrêmes, ſans qu'il ſe plaignît pourtant beaucoup.

Les nouvelles qui vinrent de Paris dans ce temps-là donnerent auſſi beaucoup de peine au cardinal, principalement l'exil de M. ſon pere & des ducheſſes de Retz & de Briſſac, qui ne dura pourtant guère, leurs époux s'étant accommodés peu après avec la cour. On apprit auſſi qu'on avoit envoyé chez le ſieur Caumartin pour l'arrêter, mais qu'heureuſement il s'étoit ſauvé en ſe cachant dans un trou de muraille derriere une tapiſſerie, quoique cinquante archers fuſſent occupés à le chercher par toute la maiſon pendant plus d'une heure. Ils ne ſeroient peut-être pas ſi-tôt ſortis, s'ils n'avoient remarqué dans le jardin une échelle dreſſée contre un mur, par-deſſus laquelle ils ſe figuroient que Caumartin étoit ſorti pour ſe ſauver : mais tous les domeſtiques qui ne ſçavoient pas eux-mêmes où étoit leur maître, furent bien étonnés quand ils le virent ſortir de ſon trou, une demi-heure après que les archers ſe furent retirés. Enſuite il

ſe

ſe refugia en Franche-Comté, où il demeura quelque temps avec madame ſa mere, & depuis chez le baron de Languet, dont la maiſon étoit ſur la frontiere, & chez quelques autres perſonnes de ſes amis; juſqu'à ce que le premier préſident de Belliévre lui eût obtenu la permiſſion de demeurer dans quelqu'une de ſes maiſons plus près de Paris. On ſçut auſſi que le ſieur Chevalier, frere du chanoine, grand vicaire du cardinal de Retz, avoit été arrêté en paſſant à Lyon au retour de Rome, & que le procureur général avoit préſenté par ordre de la cour ſa requête au parlement, pour informer du paſſage du cardinal de Retz en Eſpagne, ſur la dépoſition des marchands qui l'avoient vu dans une hôtellerie proche de S. Sebaſtien. Sur cela le cardinal Mazarin prétendoit intenter un procès criminel à M. de Retz, comme s'il eût fait des traités avec les ennemis de l'état : mais comme le fait étoit faux, & qu'il n'en put fournir de preuve, l'affaire n'eut pas de ſuite. Cependant le roi, qui peu de temps auparavant avoit envoyé le ſieur de Lyonne avec la qualité d'ambaſſadeur extraordinaire vers les princes d'Italie, lui envoya des ordres preſſants de quitter

toute chose pour aller à Rome & y traverser le cardinal de Retz. En attendant qu'il y fût, S. M. fit défendre à tous les François d'avoir aucune communication avec lui, & aux cardinaux de la nation ou même de la faction Françoise, de faire arrêter leurs carrosses suivant l'usage du pays. Mais le pape ayant été averti de cet ordre donné aux cardinaux, prit la chose avec tant de hauteur, qu'aucun n'osa y obéir, S. S. ayant fait dire que si quelqu'un d'entr'eux manquoit à l'égard du cardinal aux civilités ordinaires, elle les feroit mettre au château S. Ange. D'ailleurs le cardinal de Retz s'étoit déja mis sur un pied à se faire respecter, plus de vingt gentilshommes de ses amis s'étant rendus auprès de lui, qui l'accompagnoient en toute occasion comme ses domestiques, & qui mangeoient avec lui : sans parler de plusieurs autres qui s'étoient logés dans son quartier exprès pour être à portée de lui offrir leurs services dans le besoin. De plus il avoit reçu des secours très-considérables de France, qui l'avoient mis en état de se faire un équipage fort leste de trois carrosses à six chevaux, avec un grand nombre d'estafiers, la plûpart jeunes François,

fort délibérés & prêts à tout faire, qui, joints avec les gentilshommes & leurs valets de chambre, composoient du moins un corps de cent personnes, sur qui le cardinal pouvoit compter dans un besoin. Il n'y eut que sur la livrée qu'il affecta d'être modeste, n'ayant donné à tous ses gens que des habits gris sans galon : ce qui faisoit appeller sa suite *la nuée grise.*

Les amis du cardinal de Retz qui l'assistoient de leurs bourses n'approuvoient pas autrement cette dépense excessive, qu'ils jugeoient assez inutile & hors de saison : mais outre que son inclination l'y portoit, il disoit aussi qu'il falloit vivre de cette maniere à Rome, dont le peuple n'estime les étrangers qu'à proportion de leur dépense & de la figure qu'ils font ; que paroissant dans un état d'abattement, tout le monde lui marcheroit sur le ventre, & que ses ennemis en tireroient de grands avantages contre lui. Effectivement cette conduite ne fit pas un mauvais effet, le pape & la cour de Rome jugeant par-là qu'il n'étoit pas un homme abandonné, ni qu'on dût craindre qu'il leur tombât sur les bras.

On sçavoit d'ailleurs qu'il avoit pour sa personne une table de six couverts

fort délicieuse & très-bien servie, une de vingt pour ses gentilshommes, sans parler du commun qui étoit de plus de quarante. Tout cela suivi de grandes aumônes, qui se faisoient réguliérement à la porte, donnoit au cardinal de Retz une grande réputation parmi le peuple & lui attiroit une bienveillance presque générale, qui n'est pas à mépriser dans des rencontres de cette nature. Aussi n'eut-il pas de peine à faire dans les commencements une partie de ce qu'il vouloit, se voyant soutenu de l'approbation publique & de l'inclination du pape à un point qui ne se peut presque pas imaginer. Il en auroit tiré sans doute des secours & des avantages considérables, sans les ménagements, la foiblesse ou les artifices du cardinal de Chigi, qui rompit toutes ses mesures.

Cette inclination du pape parut visiblement en deux occasions, dont la premiere fut lorsqu'il donna le chapeau au cardinal de Retz suivant l'usage. Car on vit sans cesse & en abondance couler des larmes des yeux de ce bon vieillard, pendant toute la cérémonie, avec des manieres & des expressions d'une tendresse toute particuliere : ce qui fut remarqué de tout le monde. Le car-

dinal Antoine Barberin ne s'y trouva point, & les cardinaux d'Efte & Bichi fe retirerent dès le commencement du confiftoire, ayant appris en entrant que cette cérémonie s'y devoit faire. Ils agirent ainfi dans la vue de faire leur cour au cardinal Mazarin, auquel ils écrivirent même pour s'excufer, difant qu'ils avoient été furpris, & que le pape avoit tenu la chofe fi fecrete, qu'ils n'en avoient rien fçu : ce qui étoit vrai.

La feconde fut lorfque l'évêque de Coutance, autorifé par les grands vicaires du chapitre, donna les Ordres dans l'églife Notre-Dame. Car S. S. en ayant été informée adreffa auffi-tôt des commandements très-exprès au nonce d'interdire l'Evêque & les grands vicaires : ce qui auroit produit un effet fort avantageux pour le cardinal de Retz, & auroit prefque décidé l'affaire, fi ces dépêches étoient arrivées un peu plutôt à Paris. Mais un courier extraordinaire y ayant apporté prefqu'en même temps la nouvelle de la mort du pape, cette action de juftice qui marquoit les intentions du chef demeura inutile, & fes ordres ne furent point exécutés.

Le S. P. qui ne fut malade que trois ou quatre jours, s'étant apperçu de fa fin, fit appeller tous les cardinaux, aux-

quels il donna sa bénédiction avec beaucoup de marques d'affection, & une grande liberté d'esprit, les exhortant de choisir un bon sujet pour remplir sa place, & leur recommandant particuliérement le cardinal de Chigi. Après cela il mourut à Montecavallo le 7 janvier 1655. Ce pape méritoit d'être plus regretté qu'il ne le fut. Il étoit ferme & vigoureux à soutenir les intérêts de l'église, assez pénétrant & bien instruit des affaires du monde, ayant d'ailleurs ses foiblesses & ses défauts qui éclaterent un peu trop, par sa complaisance excessive pour la signora Olympia sa belle-sœur, qui abusa longtemps de sa facilité, s'étant rendue maîtresse absolue de toutes les affaires *.

Tout le monde témoigna donc plutôt de la joie que du déplaisir de sa mort, sans en excepter ses domestiques, qui l'abandonnerent si parfaitement dès qu'il fut expiré, que les rats lui rongerent les oreilles, personne n'étant resté près de son corps.

---

* Voici un trait de l'avidité de dona Olympia. Un seigneur lui ayant envoyé de très-beaux fruits dans un bassin d'argent, elle retint tout, prétendant que le bassin faisoit partie du présent.

Après ses obséques, qui se firent à l'ordinaire, les cardinaux entrerent au conclave le 18 Janvier, où ils demeurerent près de trois mois enfermés. Le cardinal de Retz y entra comme les autres avec trois conclavistes, l'abbé Charrier, Joli & Imbert son valet de chambre, quoique les cardinaux n'en ayent ordinairement que deux, à la réserve de ceux qui sont princes ou incommodés : deux exceptions qui lui donnoient un double droit à jouir de ce privilege, étant de maison ducale, ce qui est équivalent aux princes d'Italie, & d'ailleurs étant toujours incommodé de son épaule. Voici un détail assez exact de ce qui se passa dans le conclave. Joli en composa la relation dans ce temps-là, & en fit part à un de ses amis à Paris. Dans la suite il a retouché cette lettre en quelques endroits, pour lui donner plus de liaison avec l'histoire.



LETTRE

A. M.... touchant ce qui s'est passé dans le conclave d'Alexandre VII.

MONSIEUR,

SI je ne vous avois pas mandé dès les premiers jours du conclave ce qui devoit en arriver, je n'aurois pas maintenant la hardiesse de vous entretenir des biais & des moyens qui ont enfin porté cette grande assemblée à l'élection du cardinal de Chigi que je vous avois prédite. Mais voyant que je ne me suis pas trompé dans mes conjectures, j'avoue que j'ai quelque penchant à croire que les dispositions générales & particuliéres que j'ai tâché d'observer soigneusement dans tous les esprits, sont effectivement les principales raisons qui ont le plus contribué à la consommation de cet ouvrage. C'est ce qui fait, Monsieur, que je me rends plus volontiers à la priere que vous m'avez faite de vous envoyer une relation de ce qui s'est passé dans cette assemblée, dont je ne puis garantir l'e-

xactitude que pour les choses qui sont venues à ma connoissance : car il n'y a peut-être personne qui puisse se vanter de sçavoir toutes les intrigues, les cabales & les négociations secretes qui se font dans ces rencontres. Je suppose d'abord que vous n'ignorez pas la maniere dont se fait l'élection des papes, dont plusieurs personnes ont écrit. Vous observerez seulement que les billets où sont les vœux des cardinaux, sont faits de maniere qu'on n'en sçauroit découvrir les auteurs, n'y ayant que le nom du cardinal à qui on donne sa voix, qui se présente d'abord. Ceux qui sont autorisés pour ouvrir ces billets sont obligés d'en demeurer là, jusqu'à ce que l'élection soit faite : car alors il est permis de les déplier entiérement, & par-là on découvre bien des mysteres & des infidélités.

Il est bon aussi de sçavoir la différence entre le scrutin & l'accessit, qui sont deux actes séparés, mais qui n'en sont proprement qu'un. A l'égard de l'élection, le scrutin se fait le premier par le moyen du billet qui est conçu en ces termes, *ego cardinalis*, *&c.* cela ne se voit point qu'en rompant un cachet ; *eligo in summum pontificem dominum N......* cela se voit ; & au bas:

Sic me ſanĉta Dei Evangelia adjuvent. A quoi on ajoute une ſentence tirée de l'Ecriture, qu'on diſpoſe chacun à ſa diſcrétion, & qui eſt auſſi pliée & cachetée comme le commencement, ſans qu'on la puiſſe lire.

Si dans cette premiere action qui s'appelle ſcrutin, quelqu'un avoit le nombre de voix ſuffiſant, il ſeroit pape, & on en demeureroit-là; mais cela n'arrive guères. Ordinairement on change & on corrige le ſcrutin, par ce qu'on appelle acceſſit, en donnant ſa voix à un autre ſujet, avec cette ſeule différence, qu'au lieu du terme *eligo*, on met celui d'*accedo domino N.* ou bien *accedo nemini*, quand on s'en tient au premier. Après cela on joint la voix de l'acceſſit à celui du ſcrutin, & s'il ſe trouve qu'un cardinal en ait les deux tiers & une audelà, l'affaire eſt faite, ſinon c'eſt à recommencer : ce qui ſe fait deux fois le jour, matin & ſoir.

A l'égard de ce qui ſe fait dans l'intérieur du conclave, ſi vous voulez en avoir une connoiſſance parfaite, il ne faut pas vous arrêter à ce qui s'en débite dans le monde, y ayant une infinité de gens qui cherchent du myſtere & du merveilleux où il n'y en

a point, & d'autres qui ne remarquent pas assez les traits de la providence qui domine toujours & qui gouverne le caprice des hommes.

Ainsi quoique la figure extérieure du conclave soit environnée de pompe & de majesté, autant que celle de quelque assemblée que ce puisse être; cette grandeur apparente n'établit pas une conséquence nécessaire d'une élévation extraordinaire, dans les esprits qui la composent. Les hommes y sont, comme par-tout ailleurs, sujets à leurs passions & à leurs foiblesses, remplis d'inégalité, de contradiction & de caprice. Ce n'est pas qu'une conduite sage & prudente n'ait là comme ailleurs, un grand avantage sur les autres, & qu'un esprit supérieur ne trouve souvent là les moyens de manier adroitement les autres & de les amener à ses fins: mais il faut aussi avouer qu'on y remarque souvent une puissance invisible qui remue les volontés, qui entraîne leurs consentements d'une maniere étonnante, & qui confond souvent les projets les mieux concertés, & les intrigues des plus habiles politiques. C'est ce qui a paru bien manifestement dans ce conclave, où l'on a vú les vieillards, contre leurs maximes ordinaires, concourir

au choix d'un ſujet dont l'âge doit éteindre toutes leurs eſpérances, & les jeunes ſolliciter pour un homme fort régulier, qui n'aura pas apparemment beaucoup d'indulgence pour les foibleſſes de leur tempérament. On y a vu la France revenir à un ſujet qu'elle avoit exclu, l'Eſpagne deſirer contre ſes maximes un pape qui paroît ferme & vigoureux, & le cardinal Barberin ſortir du nombre de ſes partiſans, les créatures d'Urbain VIII ſon oncle, & ſe donner pour maître celui qu'il avoit ſi long-temps rebuté. Les derniers jours de la vie du pape Innocent X ayant délié toutes les langues de la cour de Rome, on vit tout d'un coup cette ville changer de face dès les premiers moments de l'agonie d'Innocent. Il eſt vrai que c'eſt une choſe aſſez ordinaire à la fin de chaque pontificat; mais dans celle-ci la révolution fut plus prompte & plus ſenſible, parce qu'il n'y avoit point de neveu pour ſoutenir la mémoire du défunt, & que les eſprits vivement pénétrés des déſordres & des ſcandales du dernier gouvernement, s'abandonnerent à leurs premiers mouvements avec trop de licence & d'impétuoſité.

Cet emportement dans ſon excès ne

laissoit pas d'être fondé en raison. On peut même dire qu'il fut la principale cause du choix qui se fit dans le conclave, en faisant connoître que tout le monde attendoit & demandoit un nouveau pontife, dont la conduite remédiât à ce qui avoit déplu dans le gouvernement précédent. L'attachement du dernier pape & la complaisance outrée qu'il avoit pour la *signora Olympia*, étoient ce qui avoit le plus offensé les esprits. Les électeurs s'attacherent à choisir un sujet éloigné de ce défaut: après cela l'intérêt de tout le monde chrétien entra en quelque considération; & comme on étoit persuadé que l'inaction d'Innocent X, & son trop grand ménage lui avoient trop fait éloigner & négliger la guerre contre les Turcs, qui donnoient de l'inquiétude à toute l'Europe, & que celle qui regnoit entre les princes chrétiens avoit besoin d'une médiation plus vigoureuse & plus efficace; on tâcha de trouver un successeur qui eût les qualités nécessaires pour remédier aux besoins publics.

Dans ces dispositions presque générales de tous les esprits, personne ne se présentoit plus avantageusement pour remplir les souhaits des peuples, que le

cardinal de Chigi, qui dans l'opinion des peuples & de tout le public, paſſoit pour raſſembler en lui toutes les perfections requiſes pour raſſurer les Romains contre la crainte des déſordres paſſés, & pour faire concevoir à tout le monde chrétien l'eſpérance d'un avenir plus heureux.

Ce n'eſt pas que le cardinal Sachetti ne partageât les vœux & les ſentiments, & que la douceur & l'égalité de ſes mœurs, jointe à une aſſez grande expérience dans les affaires, n'attirât ſur lui les yeux & les ſouhaits d'une bonne partie du monde : d'autant qu'il avoit pardevers lui l'avantage de l'âge, qui n'étoit compenſé dans le cardinal de Chigi que par des ſignes équivoques d'une ſanté aſſez incertaine & délicate. Cependant comme le cardinal Sachetti laiſſoit dans les eſprits quelques ſujets de défiance ſur l'article de ſes parents, & ſur-tout d'une belle-ſœur qui ne lui étoit pas indifférente, & que ſon concurrent paroiſſoit plus éloigné des occaſions de ce penchant ; cette conſidération aida beaucoup à déterminer les cardinaux : ſans parler de la réputation que le cardinal de Chigi s'étoit acquiſe à Munſter, de l'autorité que lui avoit attiré ſa charge de ſecrétaire d'état,

dont il avoit rempli les fonctions d'une maniere fort gracieuse ; & enfin de la recommandation du dernier pape au lit de la mort. Cette recommandation, pour venir d'un sujet peu recommandable, ne laissa pas de faire impression sur les esprits ; mais outre ces deux sujets, il y en avoit encore quelques-uns qui s'attiroient l'attention publique à certains égards, quoiqu'assez foiblement. Tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'ils auroient été plutôt approuvés que desirés, si ce n'est peut être par quelques amis particuliers, & pour des intérêts personnels.

Le conclave étoit, comme il est toujours, partagé en plusieurs factions qui avoient rapport aux principales puissances de l'Europe, dont il est à propos de vous donner une idée générale. Celle de France étoit alors peu considérable par le nombre des voix, & n'étoit pas en état de former elle seule une conclusion : mais quoi qu'en disent les Italiens, son nom & la réputation de ses armes ne laissoient pas de lui donner assez de considération pour imposer du respect aux électeurs, & pour les empêcher de nommer un pape contre qui cette couronne auroit témoigné une défiance & une aversion ouverte. Je ne

puis vous rien dire de ce qui se passoit de secret dans le conseil de ce parti; les cardinaux qui le composoient, Barberin, Bichi, Grimaldi, Este, Ursin, ayant refusé le concours & la communication que le cardinal de Retz leur avoit offerte. Ce qui en a paru au dehors, c'est que la France continuoit en faveur du cardinal Sachetti les mêmes offices qu'elle lui avoit rendus dans le conclave précédent; parce qu'il étoit ami intime du cardinal Mazarin, & qu'au contraire elle rejettoit ouvertement le cardinal Chigi, auquel elle avoit donné même l'exclusion.

Mais cette déclaration si déterminée de la France pour le cardinal Sachetti fut avantageuse en toute maniere au cardinal Chigi, parce qu'elle l'attacha plus fortement au parti d'Espagne, & qu'elle détacha du parti de la France tous les autres vieillards qui avoient quelques prétentions au pontificat. Il tira aussi un grand secours du cardinal de Bichi son parent & son ami, qui ne laissoit passer aucune occasion de lui rendre service, sans avoir aucun égard aux ordres du roi.

* La faction d'Espagne étoit sans

* Carlo di Medicis, J. Carlo di Medicis,

comparaiſon plus nombreuſe, & pouvoit, en demeurant unie, donner une excluſion certaine : mais tous les ſujets dont elle étoit compoſée n'étoient pas tous tellement dépendants & aſſurés, qu'on pût compter ſur leurs voix, ſans craindre de ſe tromper. La ſeule choſe en quoi ils convenoient le plus étoit leur oppoſition conſtante & unanime au cardinal Sachetti, qu'il n'y eut pas moyen de vaincre. Au contraire leurs véritables inclinations ſe déclarerent toujours en faveur du cardinal Chigi, à cauſe de l'excluſion que la France lui avoit donnée, & de l'inimitié qu'il profeſſoit contre le cardinal Mazarin, & de la conduite qu'il avoit tenue avec une grande fermeté ſur l'affaire des évêchés vacants de Portugal, ayant toujours détourné le dernier pape de rien décider ſur ce ſujet, en lui faiſant entendre que ce ſeroit un nouvel obſtacle à la paix générale. Cependant ces diſpoſitions de l'Eſpagne à l'égard de ces deux cardinaux étoient enveloppées d'une contenance & d'un ſecret ſi im-

Trivulcio, Colonna, Cataffa, Ceſi, Aſtalli, Brancaccio, Capponi, Durozzo, Coſtagalti, Filomarini, Harach, de Heſſe, Ludoviſio, de Lugo, Montalto, Maldachini, Roſſeti, Raggi, S. Sforza, Savelli.

pénétrables, que bien des gens jugeoient que non seulement cette cour ne desiroit pas l'élection du cardinal Chigi, mais même qu'elle n'auroit consenti à l'exclusion du cardinal Sachetti, que par condescendance pour les cardinaux de Medicis, qui l'avoient soutenue dans le conclave précédent; fondés sur une espece de mésintelligence qui parut entre les deux cardinaux de Medicis & l'ambassadeur d'Espagne, lequel évita en plusieurs rencontres de se déclarer sur l'exclusion du cardinal Sachetti, affectant de la rejetter sur eux: pendant que de leur côté les Medicis laissoient échapper de temps en temps des paroles qui ne paroissoient pas favorables au cardinal Chigi.

Mais il y a de l'apparence que ces feintes mésintelligences & ces contradictions étoient des manéges de politiques, pour mieux couvrir leurs desseins & pour ménager les suffrages de quelques particuliers, qui auroient pu se détacher de la faction, s'ils s'étoient plus ouvertement déclarés contre l'un ou en faveur de l'autre: par exemple, celui du cardinal Rosetti, qui ne seroit assurément pas demeuré un moment dans leur parti, s'il avoit cru que leur dessein eût été d'élire le cardinal Chigi,

pour lequel il avoit une averſion & une antipathie naturelle, & ceux de pluſieurs gens de bien qui eſtimoient trop le cardinal Sachetti, pour lui donner une excluſion formelle.

(*a*) La faction des Barberins avoit un nombre de voix preſque égal à celui d'Eſpagne, & par conſéquent une excluſion peut-être autant & plus certaine; attendu qu'elle étoit compoſée de vieillards qui avoient tous chacun leurs prétentions au pontificat, & leurs raiſons particulieres pour en exclure ceux qui en approchoient le plus. Ils parurent aſſez long-temps fortement déterminés en faveur du cardinal Sachetti, au préjudice de tout autre : mais les perſonnes ſenſées jugerent qu'ils ne lui prêtoient leurs voix, que parce qu'ils ſçavoient bien qu'elles lui ſeroient inutiles, à cauſe de l'excluſion de l'Eſpagne, dans l'eſpérance qu'après l'avoir balotté long-temps ſans ſuccès, on jetteroit enfin les yeux ſur quelqu'un d'entr'eux qui déplairoit moins à cette cour. Il y a même lieu de croire que ce fut

(*a*) Barberin, Carlo Barberin, Bragadini, Cherubini Carpegna, Ceſſa, Lechini, Caſarolli, Facquiretti, Franciotti, Gabriel, Ginetti Giorio, Gualtieri, Matulano, Palotta, Rapaccioli, Spada, Santa Suzanna, Sachetti.

en particulier la vue du cardinal Barberin, puiſqu'après avoir vu pendant pluſieurs jours de ſuite trente-trois ſuffrages pour le cardinal Sachetti, il en parut tout d'un coup dans un ſcrutin trente-un pour le cardinal Barberin: ce qui donna une alarme violente aux autres factions, & les obligea d'obſerver avec plus d'attention ſes démarches & les diſcours de ſes conclaviſtes, ou autres partiſans qui ne laiſſoient paſſer aucune occaſion d'exalter ſes bonnes qualités, & de s'accommoder au goût & à la diſpoſition du conclave. Après tout on demeura convaincu que la vue principale des Barberins regarda toujours le cardinal Sachetti, comme celui de tous qui leur convenoit davantage, ſoit pour leur procurer la main-levée des biens que l'Eſpagne leur avoit fait ſaiſir dans le royaume de Naples, ſoit pour aſſurer la fortune de leur maiſon & celle de la ſignora Olympia, qui après la mort du pape s'étoit abſolument remiſe entre leurs mains, en conſéquence de l'alliance qu'elle avoit contractée avec leur maiſon.

Ils n'avoient aucune inclination pour le cardinal Chigi. On peut même dire qu'il y avoit une eſpece d'antipathie

entre lui & le cardinal Antoine Barberin. Non ſeulement il évitoit de s'expliquer ſur ſon chapitre avec le cardinal de Retz, & rejettoit les propos qu'il lui tenoit en ſa faveur, comme ne lui étant pas agréables ; mais il tâchoit auſſi ſouvent de l'en dégoûter, par des endroits où il le croyoit beaucoup plus ſenſible qu'il ne l'étoit en effet, comme ſur le janſéniſme. Il diſoit qu'il feroit bien, avant toutes choſes, de s'aſſurer de ſes ſentiments ſur la matiere de la grace. Le cardinal de Chigi de ſon côté n'étoit pas mieux diſpoſé à l'égard du cardinal Barberin, & il ne manquoit jamais d'avertir le cardinal de Retz de ne pas prendre trop de confiance en lui, & il le lui préſentoit comme un eſprit artificieux & malin. Il n'en étoit pas de même du jeune cardinal Carlo Barberin, qui marquoit en toute rencontre beaucoup d'affection & de conſidération au cardinal Chigi, auſſi-bien que le cardinal Sachetti & pluſieurs autres du même parti.

(*) La faction de l'eſcadron vo-

(*) Aquaviva, Albizzi, Azzolini, Boromeo, Chigi, Corrado, Homodei, Imperiale, Lomelino, Ottoboni, Pio, de Retz, Santacroce.

lant (§), pour n'être pas si nombreuse, n'étoit peut-être pas moins considérable, ni moins puissante que les autres, étant composée de jeunes cardinaux alertes, habiles & toujours prêts à profiter des occasions. Ils parurent tous fort attachés dès le commencement au cardinal Sachetti, disant à tout propos, *Sachetti o Cataletto.* Mais dans la vérité une partie d'entr'eux n'étoit occupée que du cardinal Chigi, & les autres lui donnoient au moins la seconde place : ce qui les fit déclarer sans peine en sa faveur, quand ils virent l'exclusion assurée de l'autre. Cette différence de sentiments dans les cardinaux de ce parti n'étoit connue que de peu de gens, & les amis secrets du cardinal Chigi ne se laissoient pas connoître au cardinal Barberin, en se joignant, comme ils firent, tous à lui en faveur du cardinal Sachetti. Mais ils n'eurent pas la même réserve pour le cardinal de Retz : car quoiqu'il n'entrât pas dans leur conseil, comme ils sçavoient qu'il étoit entiérement porté pour le cardinal Chigi, il y avoit toujours

(§) On appelloit cette faction l'escadron volant, parce qu'elle paroissoit détachée des deux autres & comme voltiger entr'elles.

quelqu'un d'entr'eux qui le joignoit à l'entrée de la chapelle ou ailleurs, pour l'avertir de donner sa voix au cardinal Sachetti, quand ils sçauroient qu'elle lui seroit inutile, ou de ne la lui pas donner, quand ils auroient lieu de craindre : & s'ils ne pouvoient eux-mêmes lui donner cet avis, ils le lui faisoient dire par monsignor Febei, maître des cérémonies. On ne sçait pas bien si le cardinal de Chigi étoit informé de tout ce manege, mais il feignoit toujours de l'ignorer : & le cardinal de Retz qui étoit assis auprès de lui dans la chapelle, assuroit qu'il l'avoit empêché de donner sa voix au cardinal Sachetti en plusieurs occasions où il ne lui manquoit que fort peu de suffrages.

(*) La faction du petit escadron étoit composée de six cardinaux, que le prince Pamphile & la princesse de Rossane sa femme avoient unis si étroitement en faveur du cardinal Chigi, qu'ils regardoient ceux du grand escadron comme leurs ennemis déclarés, supposant qu'ils étoient tous fortement attachés au cardinal Sachetti. Cela les

(*) Cibo, Aldobrandin, Odescalchi, Rondavivi, Vidman, Donghi.

obligeoit de concourir avec la faction d'Espagne, pour mieux assurer son exclusion. La princesse Rossane s'intéressoit particuliérement au cardinal Chigi, parce qu'il avoit toujours eu pour elle de grands égards sous le pontificat dernier, & qu'il avoit pris plusieurs fois son parti contre la signora Olympia, dans les démêlés qu'elles avoient souvent ensemble.

Outre ces factions qui comprenoient toutes les voix du conclave, il y en avoit une moins sensible qui se répandoit dans toutes les autres. C'est celle des Jésuites, qui ne peuvent pas à la vérité tout ce qu'on se figure dans ces sortes d'affaires, mais qui font pourtant une espece de *conditio sine quâ non*; n'étant presque pas possible de faire son chemin à la cour de Rome, & de parvenir aux grandes dignités, sans avoir leur attache & leur agrément. Cette cabale invincible n'étoit pas opposée au cardinal Sachetti; mais elle étoit attachée véritablement à la personne du cardinal Chigi, & c'étoit principalement pour lui qu'elle travailloit au-dehors par les intrigues, & au-dedans par le cardinal de Lugo, & quelques autres; mais sur-tout d'une maniere efficace & délicate par les sermons du

P.

P. Quœchi, prédicateur du conclave, dans lesquels il y avoit toujours quelque trait qui ne convenoit qu'à la personne du cardinal de Chigi : ce pere décrivant adroitement ses manieres & sa conduite, comme devant servir de modele au conclave.

Les choses étant disposées de cette maniere, toutes ces différentes factions commencerent à resserrer leurs pratiques & à prendre leurs mesures suivant leurs génies, pour parvenir à leurs fins. Les Espagnols, avec leur flegme ordinaire, & sans découvrir leurs véritables desseins, se contenterent dans les commencements de se tenir unis & serrés, pour assurer l'exclusion du cardinal Sachetti, en ne donnant leurs voix à personne par la formule *accedo nemini.* Ils pratiquerent cela constamment pendant deux mois entiers, que l'on remarqua dans tous les scrutins vingt-deux ou vingt-trois billets, avec cette clause: pendant que les cardinaux François avec lès Barberins & l'escadron faisoient des efforts inutiles en faveur du cardinal Sachetti, qui avoit tous les jours trente-trois suffrages, & quelquefois trente-cinq, quoiqu'il auroit dû en avoir trente-huit ou trente-neuf, s'ils avoient tous été sincérement affection-

nés pour lui. Mais, comme nous l'avons déja dit, une partie de l'escadron le trahissoit. Quoi qu'il en soit, cette observation uniforme & constante donna lieu à une plaisanterie du cardinal Cesi, qu'on appelloit dans le conclave *la vecchia*, la *vieille*, parce qu'il avoit la mine d'un châtré. Il dit un jour en sortant de la chapelle, qu'il n'y auroit point de pape, si le cardinal *Nemini* & le cardinal *Trentatré* ne s'accommodoient ensemble.

La trahison de l'escadron fut longtemps inconnue au cardinal Barberin, dont les soupçons tomboient plutôt sur les vieux cardinaux de sa faction, qu'il appelloit ordinairement dans son chagrin *le mie bestie*, quand il voyoit qu'il lui manquoit presque toujours six suffrages de trente-neuf sur lesquels il avoit lieu de compter, & qui auroient apparemment conduit le cardinal Sachetti sur le trône, s'ils avoient tous répondu fidellement à leurs démonstrations extérieures; puisque le nombre nécessaire pour rendre l'élection valide n'étoit que de quarante-une ou quarante-deux voix. Quand le nombre des suffrages approche si fort de celui qui est requis, il arrive souvent que les partisans des autres cabales se détachent pour suivre le

torrent, dans l'appréhension de se trouver dans la liste des contre-disants sous un nouveau pontificat : ce qu'on tâche d'éviter avec grand soin.

D'ailleurs la maniere ambiguë avec laquelle l'ambassadeur d'Espagne s'étoit expliqué sur le chapitre du cardinal Sachetti, & une espece de mésintelligence qui se remarquoit entre ce ministre & les cardinaux de Medicis pouvoient lui donner lieu d'espérer avec assez de fondement un retour favorable pour quelqu'un de leur parti qu'on sçavoit n'y être attaché qu'assez foiblement; entr'autres du cardinal Rozetti, qui n'auroit pas manqué de se joindre à eux, s'il avoit pu prévoir l'élection du cardinal Chigi, comme il le vouloit faire après coup, lorsqu'il n'en étoit plus temps.

Enfin il y a bien de l'apparence que le cardinal Barberin ne s'attacha pendant un si long temps & avec tant d'opiniâtreté au cardinal Sachetti, (quoiqu'il le priât lui-même tous les jours d'abandonner cette poursuite, dont tout le monde connoissoit à la fin l'inutilité) que pour tenir en échec le parti d'Espagne, & pour engager le roi à répondre favorablement à une lettre qu'il lui écrivit en entrant dans

le conclave. Il se plaignoit dans cette lettre des traitements injurieux de ses ministres, qui avoient fait saisir tous ses biens dans le royaume de Naples, offrant cependant de servir S. M. C. en tout ce qui dépendroit de lui.

Ce n'est pas que de temps en temps il ne se fît quelques autres pratiques en faveur de différents sujets qui se jettoient à la traverse, pour tâcher de succéder aux espérances mortes du cardinal Sachetti. Mais toutes ces vaines tentatives n'étoient qu'un véritable amusement : ce qui faisoit dire au cardinal Cesi, qui se moquoit de ces petites intrigues, *Per Dio gli Sacchetano tutti.*

Le premier qui fut mis sur le rang fut le cardinal Carraffe, qui après les cardinaux Sachettti & Chigi étoit assurément celui qui avoit le plus de part dans l'estime publique : & s'il n'étoit pas mort dès le commencement du conclave, on ne sçait ce qui en seroit arrivé ; quoique son incommodité, qui l'obligeoit de demeurer toujours dans une chaise, dût l'exclure d'une dignité qui demande de l'action en bien des rencontres.

Le cardinal Rapaccioli fut aussi balotté plus d'une fois, mais inutilement, à cause de l'exclusion de la France,

de l'oppofition fecrete de l'Efpagne, qui le regardoit comme une créature des Barberins, & de l'inimitié ouverte du cardinal Spada.

On pourroit alléguer des raifons à peu près femblables de ceux qui s'oppoferent aux cardinaux Capponi, Genetti, Bragadini, Franciotti, Cherubini, Carpegna, Lecchini, Palotta, Duraffo, Brancacio, Santa Suzanna, & Corrado, qui furent propofés les uns après les autres avec le même fuccès. Le cardinal San Clemente, autrement Fiorenzola ou Matulano, attira un peu plus l'attention du conclave, étant appuyé fortement par les cardinaux Trivulce & Grimaldy, qui étoient l'un & l'autre affez capables de réunir les factions de France & d'Efpagne, & de ménager même le concours du cardinal Barberin. Mais l'inimitié irréconciliable des cardinaux Montalto, de Lugo & Albizzi, & par-deffus cela l'oppofition formelle des Jéfuites, qu'aucun des partis n'ofoit choquer directement, firent échouer fes efpérances, qui autrement paroiffoient affez bien fondées.

Enfin après toutes ces tentatives, qui demeurerent fans effet, les amis du cardinal Chigi, qui pendant toutes ces

vaines intrigues n'avoient rien négligé pour lui ménager des suffrages, jugerent qu'il étoit temps de se déclarer; voyant la patience de la plûpart des cardinaux épuisée, & qu'ils étoient enfin venus à bout de faire lever l'exclusion de la France.

Car il faut sçavoir que le cardinal Bichi, après avoir fait sentir au cardinal Sachetti le peu d'apparence du succès de ses prétentions, l'avoit disposé adroitement à écrire au cardinal Mazarin en faveur du cardinal Chigi, pour le faire revenir de l'éloignement qu'il avoit pour lui, en se rendant caution de sa conduite future tant à son égard qu'à celui de la France. En effet, cette éminence donna dans ce conclave même une marque très-convaincante de la droiture de ses intentions pour cette couronne, dans une occasion où l'on peut dire que les cardinaux de la faction de France oublierent leur devoir. Car l'ambassadeur d'Espagne ayant donné à son maître la qualité de fils aîné de l'église dans un mémoire qu'il présenta au conclave, sans que ces messieurs s'y opposassent, le cardinal de Chigi qui étoit assis auprès du cardinal de Retz, non-seulement l'engagea de réclamer con-

tre cette innovation, mais il lui marqua auſſi la maniere dont il devoit s'y prendre : après quoi le cardinal de Retz s'étant levé, dit que la qualité de fils ainé de l'égliſe étant réſervée à S. M. T. C. il étoit trop bon François & trop ſerviteur du roi, pour ſouffrir qu'on entreprît de la donner à un autre ; que ſi les cardinaux attachés à ſes intérêts manquoient à leur devoir, il ne vouloit pas manquer au ſien : que la rigueur avec laquelle on le traitoit n'étoufferoit jamais dans ſon cœur les ſentiments qu'il avoit toujours eus pour l'honneur & pour l'intérêt de ſon prince, & qu'il ſupplioit le ſacré college de ne point recevoir le mémoire dans cette forme, & de lui donner acte de ce qu'il s'y oppoſoit pour le roi ſon maître.

Quoi qu'il en ſoit, la lettre du cardinal Sachetti produiſit ſon effet auprès du cardinal Mazarin, qui envoya auſſi-tôt les ordres néceſſaires pour lever l'excluſion. Après cela il ne reſtoit plus que le cardinal Barberin à gagner. Il ſe rendit dans le commencement aſſez difficile, & réſiſta long-temps aux ſollicitations du cardinal Bichi & de ceux de l'eſcadron, qui ſe déclarerent à la fin ouvertement pour le cardinal

Chigi. Mais enfin la réponſe du roi d'Eſpagne étant arrivée à peu près telle qu'il la ſouhaitoit, avec des paroles préciſes de lui donner ſatisfaction ſur la main-levée de ſes biens, & le cardinal Lugo l'ayant aſſuré de la protection du cardinal Chigi pour ſa maiſon & pour celle de la ſignora Olympia; il donna les mains à une conférence avec les cardinaux de Medicis, où les principaux chefs de toutes les factions s'étant trouvés, ils convinrent tous de s'accorder le lendemain 7 avril 1655, à l'élection du cardinal Chigi, qui ſe fit tout d'une voix, à la réſerve de celle du cardinal Roſetti, qui, quoique de la faction d'Eſpagne, ne pouvant ſe réſoudre à nommer le cardinal qu'il haïſſoit mortellement, donna la ſienne au cardinal Sachetti, après l'avoir été offrir, avec quatre autres dont il étoit sûr, au cardinal Barberin, qui lui dit qu'il n'étoit plus temps, & qu'il étoit engagé.

Cette réſolution fut ſi ſubite & tenue ſi ſecréte juſqu'au moment de l'exécution, qu'elle étourdit tous ceux qui ne l'approuvoient pas intérieurement, & qui n'auroient pas manqué de ſe déclarer en faveur du cardinal Sachetti, s'ils avoient eu le temps de ſe reconnoître.

Mais voyant courir tous leurs chefs à l'adoration, ils se laisserent entraîner au torrent, de peur de se faire des affaires par une résistance inutile & hors de saison.

Voilà, Monsieur, tout ce que je puis vous dire du conclave. Dieu veuille que ce que Pasquin en a dit par allusion aux armes du pape & à la longueur du conclave, ne se trouve pas véritable, & que tout le monde ne dise pas après lui: *Parturient montes, nascetur ridiculus mus.*

Je suis, Monsieur,

Votre, &c.

Le 15 avril 1655.

L'élection du cardinal Chigi, qui prit le nom d'Alexandre VII, fut d'abord reçue avec beaucoup de joie, tout le monde étant prévenu en sa faveur: l'allégresse publique dura même longtemps, parce que dans le commencement il ne fit point venir ses parents suivant l'usage, & qu'il en parloit de maniere à faire croire qu'il n'y penseroit jamais. Il affecta aussi plusieurs démonstrations extérieures de détachement du monde, ayant toujours son cercueil à la ruelle de son lit, pour témoigner qu'il avoit toujours l'idée de

la mort présente. Cela donnoit au peuple une merveilleuse idée de lui. Après cela le S. P. ne laissoit pourtant pas de s'occuper jusqu'à la bagatelle de tout ce qui étoit du faste & de l'éclat, s'étant fait faire des habits, des meubles & des équipages magnifiques, avec des carrosses & des livrées plus superbes que tous ses prédécesseurs. Il n'épargna rien pour satisfaire son luxe dans les plus petites choses, jusqu'à ses pantouffles qui lui revenoient à plus de cinquante écus. Ces badineries ne déplaisoient pas au peuple de Rome qui aime le faste & la dépense; mais les honnêtes gens sçurent bientôt en porter un jugement convenable, & ce jugement ne lui faisoit pas honneur. On disoit de lui qu'il étoit *minimus in maximis*, & *maximus in minimis*.

Le Cardinal de Retz n'ouvrit pas si-tôt les yeux que les autres sur le caractere de ce pape, & il demeura longtemps dans l'erreur, tellement persuadé de son amitié & de sa fermeté, qu'il fit écrire au duc de Noirmoutier qu'il pouvoit s'accommoder avec la cour sans s'embarrasser de lui, se croyant assuré d'une si puissante protection du côté du pape, qu'elle devoit suffire selon lui à terminer ses affaires sans au-

cune difficulté à ſon honneur & à ſon avantage. Il écrivit ſur le même ton à ſes amis ; affectant de leur laiſſer entendre qu'il avoit eu beaucoup de part à l'élection de S. S. & c'eſt ce que lui & l'abbé Charrier diſoient auſſi dans Rome aſſez inconſidérément à tous ceux qui vouloient bien les en croire ; quoique dans le fond il n'en fût rien. Mais quand cela auroit été vrai, la choſe n'étoit pas trop bonne à dire, & pouvoit lui nuire dans l'eſprit du pape, comme il arriva dans la ſuite.

Ils croyoient l'un & l'autre leurs affaires en ſi bon état & ſi sûres, qu'ils s'emportoient contre ceux qui vouloient leur faire remarquer les froideurs & les remiſes de ce nouveau pontife. Ils déclamoient publiquement & ſans aucune diſcrétion contre le ſieur de Lyonne, envoyé extraordinaire de France, afin de traverſer ſes négociations, & c'eſt ce qu'ils faiſoient avec tant d'emportement & d'une maniere ſi indigne, qu'ils en étoient blâmés par leurs meilleurs amis. Le ſieur de Lyonne en uſoit bien plus modérément, ſe contentant d'exécuter ſans aucune paſſion les ordres du roi dont il étoit chargé : & pour marquer au cardinal de Retz que ſa commiſſion ne l'empêchoit pas de l'ho-

norer, & qu'il n'étoit pas trop dans le ſentiment de ceux qui l'employoient, il lui fit offrir ſecrétement par le ſieur de Barillon de Châtillon de le ſervir en France, & de ménager ſon accommodement ſans qu'il donnât ſa démiſſion. Mais l'abbé Charrier l'empêcha d'écouter cette propoſition, étant déja engagé avec le ſieur de Croiſſi-Fouquet (a), qui étoit arrivé à Rome preſque dans le même temps que le ſieur de Lyonne, & dans le deſſein de le traverſer ; les Fouquets craignant ſur toutes choſes, que cette affaire ne ſe terminât par l'entremiſe du ſieur de Lyonne, contre lequel ils avoient une extrême jalouſie. C'eſt pourquoi ils avoient engagé leur parent à faire ce voyage, pour les informer de tout ce qui ſe paſſeroit; l'ayant jugé plus propre qu'un autre pour s'inſinuer chez le cardinal de Retz, parce qu'il avoit déja traité avec lui pour la liberté de Mr. le prince, & que depuis il avoit été priſonnier avec lui au château de Vincennes. Ils y avoient eu enſemble un grand commerce de lettres par un trou de la cheminée & par le moyen d'une

(a) Croiſſi-Fouquet n'étoit rien au ſurintendant ; famille différente & ennemie.

ficelle que Croiſſi laiſſoit deſcendre de la fenêtre de ſa chambre qui étoit ſur celle du cardinal. Ils attachoient des billets à cette ficelle & ſe communiquoient l'un à l'autre par cette voie. Les Fouquets firent encore davantage pour être informés de tout exactement: car ils envoyerent à Rome avec le ſieur de Lyonne, leur jeune frere, qui étoit alors conſeiller au parlement, & qui depuis fut fait évêque d'Agde, pour leur ſervir d'eſpion auprès de Lyonne. C'eſt ce qu'il fit ſans beaucoup de peine ni d'eſprit, ce miniſtre n'oſant lui refuſer la communication de la plûpart de ſes dépêches, à cauſe de la faveur de ſes freres; & madame de Lyonne, dont le jeune conſeiller poſſédoit les bonnes graces, ne lui laiſſant rien ignorer de tout ce qui ſe paſſoit.

Avec cette intelligence ſecréte l'abbé Charrier n'eut pas de peine à perſuader au cardinal de Retz, qu'il lui étoit de la derniere importance de lier commerce avec ces meſſieurs qui paroiſſoient en effet plus en état de le ſervir utilement que le ſieur de Lyonne, ſoit à Paris ou à Rome : de maniere qu'il ne balança pas à ſe déterminer de ce côté-là. Ainſi le ſieur de Croiſſi fut introduit par l'abbé Charrier,

qui visitoit le cardinal réguliérement toutes les nuits, amenant quelquefois avec lui le petit Fouquet, pour autoriser ce qu'il avançoit, & pour divertir le cardinal par le récit de ses aventures avec madame de Lyonne, dont il rapportoit toutes les circonstances, désignant les manieres, les endroits de leurs rendez-vous, avec certaines portes secrétes faites exprès, les unes pour la commodité de la femme, & les autres pour celle du mari. Le mari de son côté faisoit l'amour à une jolie demoiselle de sa femme, nommée Agathe. Ces petits détails de galanterie réjouissoient le cardinal de Retz & l'engageoient avec ces gens là, de maniere qu'il n'y avoit pas moyen de l'en détacher. D'ailleurs Croissi prenoit un grand soin de l'informer exactement du contenu des dépêches que le sieur de Lyonne recevoit ou qu'il envoyoit en France : & pour mieux justifier la fidélité & la justesse de ses avis, il fit intervenir dans cette intrigue une espece de petit docteur en droit, nommé de Lot, qui s'alla offrir comme de lui-même au cardinal pour lui donner les copies des lettres que son maître écrivoit à la cour, qui se trouvoient toujours très-conformes aux mémoires de Croissi.

Ce panneau étoit si grossier, qu'il auroit dû tout seul ouvrir les yeux au cardinal de Retz & à l'abbé Charrier, étant bien difficile de trouver un rapport si exact & aussi uniforme entre des gens qui ne se seroient pas entendus. Cependant c'étoit ce qui les persuadoit davantage, & l'abbé Charrier étoit si amoureux de son ouvrage & se sçavoit si bon gré de cette importante liaison, qu'il ne pouvoit souffrir que Joli ouvrît la bouche pour la rendre suspecte au cardinal, qui n'en étoit pas moins infatué que lui. Cependant Joli ne négligeoit rien pour l'en dégoûter, parce qu'il sçavoit que le dessein de Croissi n'étoit que de le porter à donner sa démission, comme il l'avoit déclaré au sieur Vacherot, son medecin, & à Verjus, son secrétaire.

Si les soins de Joli ne réussissoient pas entiérement selon ses souhaits, ils firent au moins que le cardinal continua ce petit commerce avec beaucoup plus de précaution & moins d'ouverture de cœur que dans le commencement; ses amis de Paris ayant appuyé les soupçons de Joli, en lui faisant entendre que les Fouquets le trahissoient; qu'ils informoient la cour de tout ce qu'il faisoit, disoit ou pensoit, & que

l'abbé Fouquet étoit toujours le promoteur & l'exécuteur le plus échauffé des résolutions que la cour prenoit contre lui. Ils lui firent connoître, que c'étoit par ses soins que la lettre aux évêques avoit été brûlée par la main du bourreau, comme libelle séditieux, en vertu d'une sentence du châtelet, qu'on avoit publiée à son de trompe dans les carrefours de Paris, avec ordre pour tous ceux qui étoient auprès de lui, sans exception de ses domestiques, de le quitter incessamment & de retourner en France. Ils lui firent connoître encore qu'il avoit fait mettre dans les gazettes, que la protestation du cardinal de Retz dans le conclave contre l'écrit de l'ambassadeur d'Espagne étoit un jeu joué de concert entr'eux, & un effet de l'intelligence secréte qu'il entretenoit avec ce ministre : comme s'il eût été possible ou vraisemblable que cet ambassadeur eût osé susciter une affaire de cette nature à son maître & à lui-même, pour donner au cardinal de Retz occasion de rendre à la France un service également glorieux & avantageux.

Toutes ces choses étoient avec justice imputées à l'abbé Fouquet, qu'on sçavoit être le surintendant de la gazette,

& le directeur de toutes les affiches de Paris, dont il sçavoit se servir avec tant d'adresse, de malice & de fourberie, qu'il ne manquoit jamais de moyens pour ses fins. Il se servoit également de toutes sortes d'avis vrais ou faux. Il faisoit lui-même afficher des placards, en cas de besoin, dans Paris, sous le nom de M. le prince ou du cardinal de Retz. Ensuite il les faisoit arracher & les portoit au cardinal Mazarin, comme une marque de ses soins & de sa vigilance.

On apprit en ce temps-là une nouvelle qui donna lieu à bien des raisonnements. C'étoit le mariage d'une des nieces du cardinal Mazarin avec le duc de Modene, dont on crut que le principal dessein étoit de faire peur au pape, & de lui faire sentir que par cette alliance on pourroit dans un besoin porter la guerre jusques dans les états de S. S. en cas qu'elle prît trop d'intérêt dans les affaires du cardinal de Retz. Mais cette alliance, au lieu de produire cet effet, en produisit un tout contraire dans l'esprit du pape, qui bien loin de mollir, voulut faire connoître à ce ministre, qu'il ne le craignoit point. En effet il accorda au cardinal de Retz le pallium de l'archevêché de Paris, qu'il lui refusoit depuis long-temps.

Quoique cette cérémonie ne signifie pas grand'chose en soi, elle ne laissoit pas d'être importante en cette rencontre, puisque c'étoit une reconnoissance authentique de l'autorité archiépiscopale du cardinal, qui lui étoit alors contestée par la cour de France. La vérité est cependant que le pape eut assez de peine à faire cette démarche de vigueur & qu'il ne l'auroit peut être pas faite en toute autre occasion, s'il n'avoit bien sçu que cette cérémonie n'étoit qu'une pure formalité qui ne l'engageoit à rien.

Cependant le cardinal de Retz ne laissa pas de faire sonner bien haut cette petite faveur en France, où la nouvelle en vint assez à propos pour rassurer les esprits de ses partisans, qui commençoient à croire qu'il avoit été la dupe de l'élection du pape, & qu'il leur en avoit imposé là-dessus. La publication du jubilé que tous les papes donnent à l'avenement de leur pontificat, lui fournit aussi un prétexte assez favorable d'exercer son autorité. Cette bulle étoit adressée aux archevêques & évêques, à leurs grands vicaires, & en leur absence à ceux qui ont la charge des ames ; & comme par ces derniers mots, les chapitres paroissoient exclus, le car-

dinal de Retz en prit occaſion d'adreſſer ſon mandement, pour en faire la publication dans ſon dioceſe, aux ſieurs Chevalier & Lavocat, ſes grands vicaires, ou en leur abſence aux curés de la Magdelaine & de S. Severin, archiprêtres, qu'il nommoit auſſi pour ſes grands vicaires. Ces meſſieurs le firent auſſi-tôt publier dans leurs paroiſſes, & commencerent à en exercer les autres fonctions. Il arriva même que les curés de Paris, qui n'approuvoient pas que le chapitre ſe fût ſaiſi de la juriſdiction, ſe prévalurent des termes de la bulle, pour l'exécuter chacun dans leurs paroiſſes ſans les ordres du chapitre, en ſe ſoumettant à leurs archiprêtres, revêtus de l'autorité du cardinal de Retz.

Le nonce fit auſſi ce qu'il put pour mettre les choſes ſur ce pied-là, déclarant publiquement qu'il avoit ordre précis de ne point laiſſer agir le chapitre : de ſorte que la diviſion commença de ſe mettre dans le gouvernement du dioceſe, d'autant plus que le cardinal de Retz écrivit au même temps au chapitre, pour leur déclarer que le pape lui ayant accordé le pallium, qui étoit la conſommation de la puiſſance archiépiſcopale, il leur enjoignoit de ne ſe

plus mêler du gouvernement de son diocese, & de reconnoître les deux archiprêtres pour ses grands vicaires.

Cette lettre ayant été portée au chapitre par un homme inconnu qui dit qu'il venoit de la cour; elle fut ouverte & lue sur le champ, après quelques légeres difficultés que quelques-uns firent en voyant la signature du cardinal de Retz: & l'affaire ayant été mise en délibération, ils convinrent tacitement à la pluralité des voix, qu'il falloit obéir, quoique personne n'osât s'en expliquer nettement, à la réserve de M. Stuard d'Aubigni, parent du roi d'Angleterre, & qui prenoit en toute occasion le parti du cardinal de Retz avec beaucoup de vigueur & de fermeté, appuyant sa conduite par de bonnes raisons. Le doyen avec quelques partisans de la cour voulurent s'y opposer, mais inutilement; & les grands vicaires du chapitre cesserent d'agir dès ce moment là. Il fut seulement ordonné qu'on porteroit la lettre ouverte à la cour, qui se trouva un peu embarrassée de toutes ces nouvelles procédures. Pour en arrêter les suites, elle ne trouva pas d'autre expédient que de faire différer par le nonce la publication du jubilé, en lui faisant proposer

de laisser nommer les grands vicaires par le pape : chose qui n'avoit jamais été en France, & qui est tout-à-fait contraire aux libertés de l'église Gallicane. Mais le cardinal Mazarin se mettoit fort peu en peine de ces libertés, pourvu qu'il empêchât l'exercice de l'autorité du cardinal de Retz. Il dépêcha donc un courier à Rome pour cet effet, ne doutant point que cette proposition ne fût acceptée par la cour de Rome, qui ne manque jamais les occasions d'étendre son pouvoir : aussi fut-il secondé par le nonce, qui n'avoit garde de laisser perdre une occasion si favorable pour le saint siege. Par le même courier on envoya des ordres au sieur de Lyonne pour demander des juges à S. S. pour faire le procès au cardinal de Retz ; & cependant le cardinal Mazarin fit tous ses efforts pour obliger le chapitre de reprendre la jurisdiction. Mais n'ayant pu en venir à bout, il s'appliqua seulement à empêcher que les curés de la Magdelaine & de S. Severin ne fussent reconnus pour grands vicaires, en attendant des nouvelles de Rome ; résolu de se servir de la violence, s'ils ne déféroient point à sa volonté, c'est-à-dire de les exiler comme les premiers, ou peut-être de les arrêter.

Pour cet effet ces deux messieurs furent mandés à la cour; mais Caumartin & quelques autres amis du cardinal de Retz s'étant doutés du dessein de la cour, engagerent le sieur Chassebras, curé de la Magdelaine, en qui on se fioit le plus, de se cacher & de laisser aller seul le curé de S. Severin. Celui-ci se laissa intimider & eut la foiblesse de promettre de ne rien faire, ou du moins de ne faire que ce qu'on desiroit de lui; mais le curé de la Magdelaine après avoir conféré avec le conseil du cardinal de Retz, fit imprimer & afficher aux portes des églises le mandement du cardinal qui le nommoit son grand vicaire, avec une apostille signée de lui, dans laquelle il déclaroit les raisons qui l'avoient engagé à se charger de cette commission dans un temps aussi difficile. Ces affiches surprirent la cour, & elle ne négligea rien pour en découvrir les auteurs. L'abbé Fouquet mit pour cet effet en campagne tous les archers & grisons de Paris, qui veilloient toutes les nuits pour tâcher de surprendre quelques-uns de ceux qui mettoient ces affiches. Mais ses soins furent inutiles, & le sieur Amblard, domestique du cardinal de Retz, qui s'étoit chargé de ce soin, exécutoit la

chose si adroitement & avec tant de précautions, qu'il ne fut ni surpris ni soupçonné, quoique les affiches de cette nature se renouvellassent assez souvent. Un boucher nommé le Houx se mêloit aussi de ces sortes d'affaires, où il employoit ordinairement ses garçons, parce que les gens de cet ordre vont à la ville de grand matin; & son frere qui étoit principal du college des Grassins, homme sçavant & de bon esprit, servoit aussi le cardinal de Retz d'une autre maniere assez délicate, en contrefaisant sa signature dans les besoins pressants : ce qu'il sçavoit faire si parfaitement, qu'on n'y pouvoit remarquer aucune différence.

On ne sçauroit dire combien tout le monde admiroit & exaltoit le curé de sainte Magdelaine, & son secrétaire qui contresignoit Guillauteau. Ces deux hommes osoient bien, au milieu de Paris & sous une autorité qui ne trouvoit point d'opposition, insulter impunément à la cour. Pour empêcher les suites de cette affaire, où le peuple paroissoit prendre goût, les officiers du châtelet eurent ordre d'informer contre le sieur Chassebras, & de lui faire son procès, comme auteur de libelles & d'affiches séditieuses contraires à l'au-

torité du roi ; à raiſon de quoi on décerna un décret contre lui, & il fut contumacé & crié à ſon de trompe par les carrefours de Paris ſuivant l'uſage. Le grand vicaire de ſon côté fit publier un monitoire qui fut affiché à l'ordinaire, dans lequel, après avoir repréſenté les entrepriſes qui ſe faiſoient tous les jours contre la juriſdiction de l'archevêque, & les pourſuites ſcandaleuſes de la juſtice ſéculiere contre lui, quoiqu'il exerçât les fonctions de grand vicaire avec toute la modération poſſible & tout le reſpect dû au roi, il exhortoit & conjuroit ceux qui avoient fait cette injure à l'égliſe d'en demander pardon à Dieu, & de reconnoître leur faute, afin que cette premiere monition ne leur fût pas inutile, & qu'il ne fût pas obligé de procéder à des ſuites plus rigoureuſes, ſuivant les régles de la diſcipline eccléſiaſtique. Cela n'empêcha pas les officiers du châtelet de donner une ſentence contre lui le 27 ſeptembre 1655, par laquelle, pour les cas mentionnés au procès, & pour ſa rébellion aux commandements du roi, il étoit banni à perpétuité hors du royaume, ſes biens confiſqués au roi, & ſes bénéfices déclarés vacants & impétrables, avec défenſe à toutes perſonnes

fonnes de le retirer, de le fréquenter, ou de lui donner confort, fous les peines portées par les ordonnances, déclarant fes monitions fcandaleufes, féditieufes, injurieufes au roi & aux droits du royaume, & ordonnant qu'elles feroient brûlées par la main de l'exécuteur de la haute juftice. C'eft ce qui fut fait le même jour. Le grand vicaire répondit auffi-tôt à cette fentence par une feconde monition, dans laquelle il admoneftoit une feconde fois les auteurs des perfécutions faites à l'églife fous le nom de S. M. de ceffer & de faire pénitence, de peur qu'en fe rendant indignes par leur opiniâtreté, ils n'attiraffent fur leurs têtes les foudres & les excommunications de l'églife. Ces monitions étoient fort bien écrites, ayant été concertées par Mrs. de Port-Royal, & on ne doute point qu'elles n'euffent produit un grand effet, fi on avoit pouffé la chofe jufqu'à l'interdit, comme le grand vicaire, Caumartin & d'Aubigni le vouloient avec plufieurs autres, vu qu'on étoit affuré de l'obéiffance de la plûpart des curés & du chapitre. Mais le cardinal de Retz ne put jamais s'y réfoudre. L'abbé Charrier, Croiffy & le plus grand nombre de fes amis n'oublioient rien pour l'en

détourner, en lui repréfentant fans ceffe que cette démarche extrême ne ferviroit qu'à irriter davantage la cour; que le pape leveroit auffi-tôt l'interdit, & qu'après cela il n'y auroit plus de reffource pour lui. Les autres difoient au contraire qu'il pourroit naître à Paris des chofes fi fubites, & d'une fi dangereufe conféquence, que la cour feroit obligée d'accommoder les affaires fur le champ, & n'auroit pas le temps d'envoyer à Rome; que d'ailleurs, quelque foible que fût le pape, il n'y avoit pas d'apparence qu'il levât l'interdit, fans faire auparavant l'accommodement du cardinal de Retz, fon honneur & fon autorité y étant engagés, après lui avoir donné le pallium; que les Efpagnols avec tous les cardinaux de leur faction ne manqueroient pas d'appuyer cette affaire; enfin qu'il étoit dangereux de la laiffer dans l'état où elle étoit, après l'avoir commencée avec tant de vigueur, & que la cour de Rome venant à remarquer la foibleffe du cardinal & le peu de pouvoir de fes amis s'oppoferoit plus aifément aux chofes que la cour défiroit de lui, & qui lui étoient fort avantageufes en nommant des vicaires apoftoliques ou un coadjuteur.

Ce n'eſt pas que le ſieur de Lyonne avançât beaucoup ſur ce ſujet-là, non plus que ſur les inſtances qu'il faiſoit, pour obtenir des juges qui fiſſent le procès au cardinal de Retz; S. S. s'étant contentée d'établir une congrégation pour examiner ces affaires, afin de gagner du temps, & d'éluder ſes pourſuites plus aiſément: & cette congrégation avoit répondu qu'on ne pouvoit donner des juges au cardinal de Retz, qu'il n'eût été entiérement rétabli, ſuivant la maxime, *Spoliatus ante omnia reſtituendus*. Après cela le cardinal de Retz ayant déclaré qu'il ſe vouloit rendre dénonciateur contre le cardinal Mazarin, & le convaincre de pluſieurs crimes & ſcandales, la congrégation paroiſſoit inclinée à recevoir cette accuſation: ce qui retenoit les choſes en ſuſpens.

Mais le cardinal de Retz ayant remarqué un grand changement dans l'eſprit & dans les diſcours du pape, il paſſa tout d'un coup d'une extrémité à l'autre, d'une confiance parfaite qu'il avoit eue juſques-là en ſa protection, en une défiance extrême: c'eſt pourquoi, dans l'appréhenſion que S. S. ne l'abandonnât entiérement, ſi le ſiege de Pavie réuſſiſ-

soit, & ne l'obligeât à se conformer aux desirs de la cour, sans lui donner le temps de se reconnoître, il demanda permission à S. S. d'aller aux bains de S. Cassien dans les états du grand duc. Ces bains lui étoient conseillés par les médecins pour son mal d'épaule. Il n'eut pas de peine à obtenir cela, sa présence & ses sollicitations commençant à importuner le pape.

Fin du Tome premier.





